

Denise HELLY
chercheure, INRS culture - société

(1997)

Revue des études ethniques au Québec 1977-1996

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](#). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergé (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Denise Helly
[chercheure, INRS culture - société.]

Revue des études ethniques au Québec, 1977-1996.

Montréal : Étude préparée pour Politique, planification et recherche stratégiques et le projet Métropolis, Citoyenneté et Immigration Canada et pour Immigration et Métropoles, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, novembre 1997, 310 pp.



[Autorisation formelle accordée le 14 mai 2014 par l'auteure de diffuser ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Denise.Helly@UCS.INRS.Ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

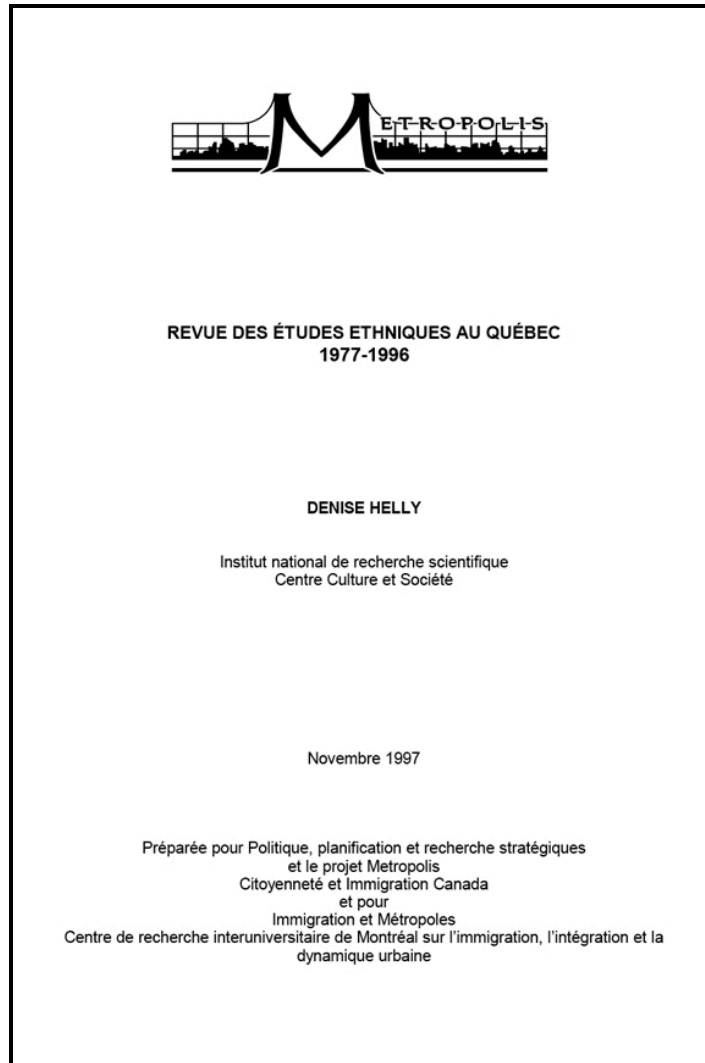
Édition numérique réalisée le 12 juillet 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Denise Helly

Chercheure, INRS culture - société

Revue des études ethniques au Québec
1977-1996.



Montréal : Étude préparée pour Politique, planification et recherche stratégiques et le projet Métropolis, Citoyenneté et Immigration Canada et pour Immigration et Métropoles, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, novembre 1997, 310 pp.

[1]

Cette recherche a été subventionnée par Politique, planification et recherche stratégiques et Projet Metropolis du ministère Citoyenneté et Immigration Canada

[3]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

NOTE AU LECTEUR

par Jean Bergeron
(Citoyenneté et Immigration Canada)

[Retour à la table des matières](#)

Cette revue de littérature a été préparée pour le projet Metropolis et la Direction de la politique, planification et recherche stratégiques du ministère Citoyenneté et Immigration Canada. Metropolis est un projet international de recherche qui vise d'une part, à stimuler la recherche multidisciplinaire portant sur les effets des migrations internationales dans les centres urbains, d'autre part, à favoriser l'utilisation des résultats de recherche dans l'analyse et l'élaboration de politiques. Dans le cadre de Metropolis, plusieurs pays et organisations internationales collaborent à une meilleure compréhension des défis et des possibilités associés aux migrations internationales.

Cette revue de littérature fait partie d'une série de documents analytiques et de bibliographies - dont la liste figure ci-après - qui décrivent l'état de la recherche réalisée au Canada sur l'incidence de l'immigration et sur l'intégration des immigrants. Ces analyses et compilations sont les premières du genre et, sans doute, sont-elles incomplètes. Néanmoins, elles représentent une contribution importante et indispensable à la création d'un répertoire plus complet, qui devra être actualisé au fur et à mesure des développements des travaux des cher-

cheurs canadiens. Elles permettent de cerner les secteurs où il est souhaitable d'étendre les connaissances, d'identifier les experts et de faciliter les échanges multidisciplinaires.

Les questions relatives à l'immigration et à l'insertion des immigrants présentent souvent plusieurs facettes et peuvent être examinées sous plusieurs angles (par exemple, selon le domaine d'étude ou la question de politique publique soulevée). Les revues de littérature ont été commandées dans cinq grands domaines d'étude (démographie, sociologie, économie, psychologie sociale et études urbaines). Ces bilans ont été enrichis par une revue des études ethniques produites au Québec et sur le Québec. Cette revue, présentée ici, rend compte de la recherche en matière d'insertion économique, juridico-culturelle et sociale. Elle rend aussi compte de la recherche sur les questions relatives à l'appartenance ¹. Enfin, dans cette série, une revue des études présente une analyse critique de la recherche canadienne, américaine et australienne concernant la criminalité des immigrants.

Des commentaires pouvant contribuer à la création d'un répertoire plus complet des études produites au Canada sur l'immigration et l'intégration des immigrants peuvent être communiqués au projet Metro-polis (numéro de télécopieur 613-957-5968).

Remerciements

Outre les auteurs, nous désirons remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette série de documents, particulièrement Pierre Anctil, Madeleine Gagné, Marie McAndrew, Michel Page, Victor Piché, Damaris Rose et Marc Termote pour leurs commentaires et suggestions sur différents éléments de cette série.

¹ Note de l'auteure : ce texte ne recense pas les études sur la contribution des immigrants ou de personnes d'ascendance immigrée, au monde artistique, un tel champ étant hors de la compétence de l'auteure.

[4]

Désistement

La diffusion de cet ensemble de rapports se veut une contribution à l'information du public et à la recherche en matière d'immigration. Les opinions qui y sont exprimées, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Citoyenneté et Immigration Canada, ni celles des partenaires engagés dans le projet Metropolis.

OUVRAGES DIFFUSÉS DANS CETTE SÉRIE DE REVUES DE LITTÉRATURE

Beaujot, Roderic

Metropolis Literature Review : The Démographie Perspective.

Helly, Denise

Revue des études ethniques au Québec

Kobayashi, Audrey et Linda Peake

The Metropolis Project : Geographical Resarch on Immigrants in Canadian Cities.

Li, Peter

State of the Art Literature Review on Immigration : Sociological Perspectives.

Swan, Neil

Comments on the Literature in Economies in Relation to the Policy Research Topics and the Conference Themes.

Taylor, Donald M.

Diversity with Justice and Harmony : A Social Psychological Analysis.

Weinfeld, Morton

Overview of State of the Art Reviews on Immigration and Immigrant Integration from Six Disciplinary Perspectives / Survol des revues de littérature sur l'immigration et l'intégration des immigrants du point de vue de six domaines académiques.

Yeager, Matthew G.

Immigrants and Criminality : A Meta Analysis.

[5]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

REMERCIEMENTS

[Retour à la table des matières](#)

Cette revue ne peut nullement prétendre à l'exhaustivité. Elle a été réalisée à partir d'un corpus constitué en vue de la publication d'un volume sur la politique québécoise en matière de pluralisme culturel de 1977 à 1994 (Helly, 1996b). Ce corpus a été remis à jour pour inclure les travaux publiés en 1995 et 1996. Nous tenons à remercier Francine Bernèche et Louise Gauthier, qui ont largement contribué à ce travail, ainsi que Francine Tardif qui a relu ce texte et dont les commentaires ont permis son amélioration.

[6]

[7]

Table des matières

[Note au lecteur](#), par Jean Bergeron, Citoyenneté et Immigration Canada [3]

[Remerciements](#) [5]

[Liste des sigles](#) [11]

**INTRODUCTION. PLURALITÉ CULTURELLE ET IMMIGRATION :
TRAITS GÉNÉRAUX** [15]

PREMIÈRE PARTIE **INSERTION ÉCONOMIQUE** [21]

CHAPITRE 1. **TRAVAIL EMPLOI ET CONSOMMATION.** [23]

1.1. [Discrimination systémique et pratiques discriminatoires](#) [24]

1.2. [Statut sur le marché du travail](#) [26]

1.2.1. [Taux d'activité](#) [27]

1.2.2. [Niveau de scolarité](#) [28]

1.2.3. [Revenu moyen](#) [29]

1.2.4. [Langue de travail](#) [30]

1.2.5. [Répartition par secteur et par occupation](#) [33]

1.3. [Représentation dans la fonction publique](#) [35]

1.4. [Facteurs de la distribution occupationnelle](#) [38]

1.4.1. [Âge et scolarité](#) [38]

1.4.2. [Origine ethnoculturelle](#) [40]

1.4.3. [Période d'immigration](#) [41]

1.4.4. [Sexe](#) [42]

1.4.5. [Connaissance du français et de l'anglais](#) [42]

1.5. [Programmes d'accès à l'égalité en emploi](#) [43]

CHAPITRE 2. **HABITAT.** [47]

2.1. [Concentration résidentielle sur l'île de Montréal](#) [48]

2.2. [Absence de ségrégation résidentielle](#) [49]

- 2.3. [Accès au logement et discrimination raciale](#) [51]
- 2.4. [Discrimination sociale et culturelle](#) [53]
- 2.5. [Conditions pour la "nouvelle immigration"](#) [57]
- 2.6. [Cohabitation et différence culturelle](#) [61]
- 2.7. [Étalement urbain et centre-ville](#) [65]

DEUXIÈME PARTIE
SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS,
ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT [69]

CHAPITRE 3 : [SERVICES SOCIAUX ET SERVICES DE SANTÉ.](#) [71]

- 3.1. [Barrières à l'utilisation des services](#) [72]
- 3.2. [Compréhension culturelle](#) [75]
- 3.3. [Accès à l'information](#) [79]

CHAPITRE 4. [POLICE ET JUSTICE.](#) [83]

- 4.1. [Relations avec la police](#) [83]
- 4.2. [Enquêtes gouvernementales](#) [87]
- 4.3. [Protection sociale des mineurs](#) [90]
 - 4.3.1. [Mauvais traitements](#) [91]
 - 4.3.2. [Délinquance](#) [92]

CHAPITRE 5. [ÉCOLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES.](#) [99]

- 5.1. [Contexte](#) [99]
 - 5.1.1. [Interventions législatives et gouvernementales](#) [99]
 - 5.1.2. [Changements de la clientèle scolaire](#) [100]
- 5.2. [Performance linguistique et scolaire](#) [102]
 - 5.2.1. [Niveaux primaire et secondaire](#) [102]
 - 5.2.2. [Niveau collégial](#) [107]

CHAPITRE 6. [ÉCOLE ET RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE.](#) [111]

- 6.1. [Confessionnalité du système scolaire](#) [111]
- 6.2. [Enseignement des langues dites d'"origine"](#) [112]
 - 6.2.1. [Programme des langues ethniques, 1969](#) [113]

- 6.2.2. [Programme d'Enseignement des Langues d'Origine](#), 1978 [113]
- 6.2.3. [Écoles ethniques privées](#) [117]

- 6.3. [Orientations gouvernementales](#) [119]
- 6.4. [Recherches sur la reconnaissance de la diversité culturelle](#) [121]
 - 6.4.1. [Stratégies pédagogiques](#) [122]
 - 6.4.2. [Relations entre élèves](#) [123]
 - 6.4.3. [Différences de culture et de confession religieuse](#) [125]
 - 6.4.4. [Relations entre l'école et les parents](#) [127]
 - 6.4.5. [Positions des dirigeants ethniques](#) [131]
 - 6.4.6. ["Intégration à la majorité" et acceptation de la pluralité culturelle](#) [134]
 - 6.4.7. [Évaluations de politique](#) [139]

TROISIÈME PARTIE
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE [143]

CHAPITRE 7. [INTÉGRATION NORMATIVE OU INSERTION](#). [145]

- 7.1. [Débat idéologique](#) [145]
- 7.2. [Débat théorique](#) [146]
- 7.3. [Situation au Québec](#) [149]

CHAPITRE 8. [STRUCTURATION COMMUNAUTAIRE ET INSTITUTIONS ETHNIQUES](#). [157]

- 8.1. [Communalisation et associations ethniques](#) [158]
- 8.2. [Perception de la vie associative](#) [162]
- 8.3. [Médias ethniques](#) [165]

CHAPITRE 9. [IDENTIFICATION](#). [173]

- 9.1. [Relations entre groupes "minoritaires" et "majoritaire"](#) [173]
- 9.2. [Changement culturel](#) [177]

CHAPITRE 10. [PARTICIPATION ET VOTES POLITIQUES](#). [179]

- 10.1. [Participation politique](#) [179]
- 10.2. ["Vote ethnique"](#) [180]
- 10.3. ["Vote allophone"](#) [180]
- 10.4. [Autres facteurs explicatifs](#) [183]

CHAPITRE 11. [ATTITUDES ET PERCEPTIONS RELATIVES À L'IMMIGRATION](#). [187]

- 11.1. [Grandes tendances](#) [187]
- 11.2. [Fondements des attitudes](#) [191]
- 11.3. [Pluralité culturelle et statut du français](#) [193]
- 11.4. [Hiatus entre les attitudes et les comportements](#) [196]
- 11.5. [Racisme biologisant, propagande haineuse et regroupements racistes](#) [199]

CHAPITRE 12. [MÉDIAS ET PUBLICITÉ. PRÉSENTATION DE LA DIFFÉRENCE CULTURELLE](#). [205]

CHAPITRE 13. [POLITIQUES DU PLURALISME CULTUREL . APPARTENANCE ET RECONNAISSANCE](#). [213]

- 13.1. [Questions posées](#) [213]
- 13.2. [Analyse des politiques : implantation, nature et effets](#) [215]
- 13.3. [Convergence culturelle, interculturalisme et multiculturalisme](#) [218]
- 13.4. [Taxinomie](#) [221]
- 13.5. [Unité de l'État et reconnaissance des immigrants](#) [223]

[CONCLUSION](#) [229]

[RÉFÉRENCES ET BRÈVE BIBLIOGRAPHIE](#) [235]

[TABLEAUX](#) [281]

[11]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

LISTE DES SIGLES

[Retour à la table des matières](#)

ACCESSS	Alliance des communautés culturelles pour l'égalité des services sociaux et de santé
ACFAS	Association canadienne française pour l'avancement des sciences
ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française
ACSALF	Association canadienne des sociologues et des anthropologues de langue française
AJEQ	Association des journalistes ethniques du Québec
APEIQ	Association pour l'éducation interculturelle au Québec
APEQ	Association de la presse ethnique du Québec
ATTIQ	Association des travailleurs immigrants et québécois Inc.
BAMD	Bureau d'approbation du matériel didactique
BIM	Bureau interculturel de Montréal
BSCC	Bureau des services aux communautés culturelles (MSSS)
CAH	Centre d'accueil et d'hébergement
CAR	Centre d'accueil et de réadaptation
CCCI	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
CCI	Conseil consultatif de l'immigration
CCRII	Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales (CUM)
CCRIIM	Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal
CCSSM	Centre de services sociaux du Montréal métropolitain
CDP	Commission des droits de la personne

CECM	Commission des écoles catholiques de Montréal
CEDAH	Centre d'études et de diffusion des Amériques hispanophones
CEICI	Centre d'éducation interculturelle et de compréhension internationale
CEPGM	Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CHCD	Centre hospitalier de courte durée
CHSP	Centre hospitalier de soins prolongés
CHVP	Centre hospitalier à vocation psychiatrique
CICC	Centre international de criminologie comparée
CIDEC	Commission d'initiative et de développement culturels
CIPACC	Comité d'implantation du Plan d'action à l'intention des communautés culturelles
CIRB	Centre international de recherche sur le bilinguisme
CLF	Conseil de la langue française
CLSC	Centre local de services communautaires
COAII	Comité des Affaires interconfessionnelles et interculturelles
COFI	Centre d'orientation et de formation des immigrants
CPQ	Commission de police du Québec
CQRS	Conseil québécois de la recherche sociale
CRARR	Centre de recherche-action sur les relations raciales
CRIE	Collectif de recherche sur l'interaction des ethnies
CROP	Centre de recherche sur l'opinion publique
CRSSMM	Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain
CRSSS	Conseil régional de la santé et des services sociaux
CRTC	Conseil de radiodiffusion et de télécommunications canadiennes
CSAI	Centre social d'aide aux immigrants
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSIM	Conseil scolaire de l'île de Montréal
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSSMM	Centre de services sociaux du Montréal métropolitain
CSSSRMM	Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Montréal

	métropolitain
CSSVM	Centre des services sociaux de Ville-Marie
CSUM	Centre de sondage de l'Université de Montréal
CTASSSCC	Comité de travail sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles
CUM	Communauté urbaine de Montréal
ENAP	École nationale d'administration publique
FPJQ	Fédération professionnelle des journalistes du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
GIRAME	Groupe interuniversitaire de recherche en anthropologie médicale et en ethnopsychiatrie
HEC	Hautes études commerciales
HLM	Habitation à loyer modique
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IQOP	Institut québécois d'opinion publique
IQRC	Institut québécois de recherche sur la culture
MAC	Ministère des Affaires culturelles
MAIICC	Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles
MAS	Ministère des Affaires sociales
MAS	Ministère des Approvisionnements et des Services
MC	Ministère des Communications
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCCI	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
MEDC	Ministère d'État du Développement culturel
MEIC	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MIEL	Mouvement interculturel d'éducation et de loisirs
MIQ	Ministère de l'Immigration (du Québec)
MJ	Ministère de la Justice
MMSRFP	Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle

MRCI	Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MQRC	Mouvement québécois pour combattre le racisme
MUC	Montréal Urban Community
OLF	Office de la langue française
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
ORH	Office des ressources humaines
PACC	Plan d'action à l'intention des communautés culturelles
PAECC	Plan d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles
PAEI	Programme d'accueil et d'établissement des immigrants
PAFI	Programme d'aide à la francisation des immigrants
PAMEC	Programme d'aide aux médias des communautés culturelles
PELO	Programme d'enseignement des langues d'origine
PLE	Programme des langues ethniques
PLQ	Parti libéral du Québec
PNFE	Programme national de formation en établissement
PQ	Parti Québécois
QUÉBEC	Gouvernement du Québec
ROMEL	Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement
SECC	Services éducatifs aux communautés culturelles
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SPCUM	Service de police de la CUM
SRG	Service des relations avec les groupes
SRTQ	Société de Radio-Télévision du Québec
STCUM	Société de transports de la CUM
TEQ	Télévision Ethnique du Québec
UdeM	Université de Montréal
UQ	Université du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal
UTIQ	Union des travailleurs immigrés du Québec

[15]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

INTRODUCTION

PLURALITÉ CULTURELLE ET IMMIGRATION : TRAITS GÉNÉRAUX

[Retour à la table des matières](#)

[16]

Pour évaluer la différenciation culturelle de la population québécoise, nous ne disposons que d'un outil inadéquat, les données des recensements canadiens qui demandent aux résidents de s'identifier selon l'origine nationale, ethnoculturelle, ethnoreligieuse, voire raciale ², de leurs ascendants. Ce type de statistiques porte à confondre différence culturelle et ascendance généalogique, à ignorer les processus d'acculturation et de métissage culturel et à surévaluer la pluralité culturelle d'une société. Seules des enquêtes de grande envergure permettraient de cerner les différences culturelles réelles et significatives entre résidents, mais elles sont inexistantes. Aussi la brève description qui suit, comporte-t-elle le biais inhérent à tout commentaire reposant sur des données des recensements canadiens concernant l'orientation culturelle.

1. Les origines ethnoculturelles les plus anciennes et les plus nombreuses

En 1991, la population d'origine ethnoculturelle autre que française, britannique ou autochtone au Québec est de 790 590 personnes ; elle représente 11,7% ³ de la population québécoise. Ces personnes sont majoritairement d'origine européenne (61,7%, Tableau 1) et celles s'identifiant plus spécifiquement comme italiennes, juives et grecques, proportionnellement les plus nombreuses.

Historiquement, le premier courant migratoire d'origine non française ou britannique est composé de personnes provenant de l'Allemagne, de la Pologne, de la Hongrie et de l'Ukraine, dont nombre d'origine juive durant les années 1880. D'autres de même origine arrivent en grand nombre durant les années 1900-1920, ainsi qu'un faible nombre d'immigrés italiens et grecs. Seules, quelques centaines de personnes d'origine non européenne, soit chinoise et syro-libanaise,

² Dans le cas des origines dites noires (Tableau 1).

³ 625 575 et 9,7% en 1986.

immigrent au Québec durant cette période. Les années 1930-1945 correspondent à un très net ralentissement de l'immigration en raison de la Dépression et des hostilités en Europe ; puis une vague d'immigration suit la fin de la Deuxième guerre mondiale pour se poursuivre durant les années 1950-1960. Les groupes immigrés entre 1880 et 1920 voient alors leur nombre augmenter alors que s'amorcent deux nouveaux courants migratoires, l'un important, portugais, deux moins conséquents, antillais et espagnol. Par la suite, durant les années 1970-1980, arrivent en nombre important des personnes provenant de régions du Tiers Monde, particulièrement du Moyen Orient, du Maghreb, de l'Asie de l'Est, des Antilles et de l'Asie du Sud-Est (Tableau 2). Ce nouveau courant est généralement dénommé "nouvelle immigration".

[17]

Ce courant ne transforme pas radicalement le visage ethnoculturel de Montréal et ne fait qu'en diversifier le caractère cosmopolite ; il n'est pas numériquement suffisant pour réduire le poids démographique des groupes immigrés établis depuis la fin du XIXe siècle. Une remarquable constante apparaît au Québec : les descendants des immigrés des années 1880-1960, majoritairement d'origine européenne, demeurent démographiquement les plus nombreux en dépit de l'accroissement des mariages interethniques ⁴. Les personnes d'ascendance immigrée ⁵, italienne, ashkhénaze, allemande, grecque, polonaise, ukrainienne, chinoise et libanaise composent, en 1991, les groupes les plus nombreux au sein de la population d'origine ethnoculturelle autre

⁴ La prise en considération des origines multiples déclarées lors des recensements de 1986 et de 1991 ne change guère l'ordre d'importance démographique des origines déclarées. Quelle que soit leur origine, les personnes montrent une tendance similaire à l'endogamie.

⁵ Faute d'autre terminologie, nous adoptons celle des recensements canadiens concernant l'auto-identification culturelle des résidents. Par personnes d'ascendance immigrée, sont ainsi désignées les personnes nées au Québec, de parents immigrés ou d'ascendants arrivés après les années 1870, alors que les pays de provenance des flux migratoires vers le Québec ne furent plus exclusivement la France et le Royaume Uni. L'insertion de la minorité anglophone d'ascendance britannique n'était pas incluse dans le mandat donné à l'auteure par Citoyenneté et Immigration Canada.

que française ou britannique. À ce noyau historique se sont ajoutés, durant les années 1950-1960, des immigrés en provenance du Portugal, des Antilles et de l'Espagne et, depuis une vingtaine d'années, du Vietnam, de l'Inde et de pays arabes.

2. La "nouvelle immigration"

L'augmentation des courants migratoires en provenance du Tiers Monde s'amorce durant les années 1970-1975. Jusque dans les années 1960, les pays d'Asie, des Antilles, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine ne figurent pas parmi les quinze principaux pays de naissance des immigrés du Québec, à l'exception de la République populaire de Chine (Tableau 2). Puis, des pays du Tiers Monde (Haïti, Vietnam, Maroc, Égypte) apparaissent comme des lieux de provenance significatifs (11,6% des immigrants recensés en 1976 et 15,4% en 1986) et les entrées de ressortissants de pays du Moyen Orient, du Maghreb, d'Asie du Sud et de la Chine se multiplient. En 1986, les immigrés d'origine européenne représentent 56,6% de la population immigrée de la province et ceux provenant des cinq régions du Tiers Monde 36,2% (Tableau 3). Cette proportion augmente durant les années suivantes. En 1991, les personnes nées en Asie, en Afrique, dans les Antilles ou en Amérique latine et centrale composent 46,2% de la population immigrée dont 22,3% provient d'Asie, 10% des Antilles et 8% du Moyen Orient. L'évolution du courant migratoire vers le Québec demeure néanmoins lente car, entre 1971 et 1991, l'Italie, la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Grèce demeurent au premier rang des pays d'origine des immigrants. Durant cette période, la moitié des 15 principaux pays sources fait encore partie du continent européen.

[18]

Cette tendance se maintient après 1991, bien que l'Asie apparaisse comme la région de naissance de plus de 40% de la population immigrée au Québec entre 1992 et 1995.

En raison du changement des courants migratoires depuis 1970, la durée de résidence des immigrés au Québec diffère selon leur lieu de naissance. En 1991, 70% ou plus de la population née en Italie, en

Hongrie, en Grèce, au Royaume Uni, en Allemagne ou en URSS est arrivée au Québec avant les années 1970. La proportion est de 50% à 70% dans le cas des personnes nées en Pologne, en Belgique et en France. À l'opposé, plus de 80% de la population née au Sri Lanka est arrivée entre 1986 et 1991, ainsi que 63% des personnes nées au Liban et en Iran, alors que le poids relatif des immigrants entrés entre 1986 et 1991 s'élève à 58% dans le cas du Salvador et à 53% dans celui de Hong Kong (Tableau 4).

À partir de 1975-1976, notamment de 1979, date de l'exode de l'Asie du Sud-Est, les raisons d'émigration des individus déterminent le plus souvent leur statut d'admission et leur mode d'établissement au Québec. Nombre de nouveaux arrivants fuient une guerre ou un régime autoritaire ou désirent faire venir leur famille restée dans un pays en proie à des troubles politiques. Des 182 372 immigrants admis entre 1980 et 1988, 16,4% sont des réfugiés, 35,6% des personnes parrainées par des résidents et 6,8% des "parents aidés". Les individus admis au titre de "réfugié", de "parent aidé" et de la "famille" constituent 59% du flux immigrant et les individus admis comme "indépendants", 41%⁶. Ces derniers sont sélectionnés à la fois selon leur niveau de scolarité, leur expertise professionnelle, leur âge, leur connaissance linguistique et les besoins du marché de l'emploi, contrairement aux autres immigrants. La reprise économique amorcée en 1986 et l'augmentation du nombre d'admissions à partir de 1988 permettent néanmoins une croissance du nombre d'immigrants "indépendants" (Tableau 5). De 1989 à 1993, 46,6% des immigrants admis au Québec le sont à ce titre.

3. La connaissance du français

Au Québec, depuis plus de vingt ans, la connaissance du français par les personnes immigrées ne cesse d'augmenter, passant de 50% en 1971 à 71,4% en 1991⁷. À cette date, il reste toutefois 173 300 Québécois qui ne peuvent pas communiquer en français, au nombre des-

⁶ La situation est similaire à l'échelle canadienne.

⁷ Les données du recensement de 1996 en la matière ne sont pas disponibles lors de la rédaction de ce texte.

quels se trouvent 40 400 allophones, i.e. des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais, ni le français. Les personnes ne parlant ni l'anglais, ni le français [19] à la maison composent, en 1991, 11% de la population de la région métropolitaine de Montréal, comparative-ment à 19% de personnes parlant l'anglais et 71% de personnes parlant le français.

La proportion des femmes immigrées qui ne connaissent pas le français est plus forte que celle des hommes ⁸. Ces femmes sont majoritairement résidentes de la ville de Montréal, et elles demeurent au foyer ou travaillent dans des secteurs économiques précaires. À ce propos, on peut noter que les quatre cinquièmes des allophones de la région métropolitaine résident sur l'île de Montréal. Toutefois il s'agit là d'une proportion inférieure à celle que l'on retrouve dans les deux autres métropoles d'immigration du Canada. En 1991, la région montréalaise comprend 14% des résidents allophones établis au Canada, celle de Vancouver 16% et celle de Toronto 40%.

La méconnaissance du français et de l'anglais par des immigrés n'est pas un fait sans importance. En effet, les personnes ne sachant pas parler l'une ou l'autre de ces langues, ont tendance à se regrouper et à s'organiser en réseaux fermés pour faire face aux obstacles de leur insertion sur le marché du travail et au sein de la société globale. Cette forme d'insertion peut se perpétuer si elles n'ont pas accès à un apprentissage linguistique. En 1991, la moitié environ des personnes allophones résidant au Québec était arrivée dans la province, depuis plus de dix ans.

L'augmentation de la proportion d'immigrés connaissant le français entre 1971 et 1991 s'explique par un apprentissage plus fréquent de cette langue au Québec. En effet, depuis la fin des années 1970, l'arrivée importante de réfugiés en provenance du Tiers Monde et d'immigrants entrant au titre de la réunification de la famille a comme conséquence une augmentation sensible du nombre de nouveaux arrivants ne connaissant pas le français ou l'anglais. Une grande proportion des immigrants admis au Québec de 1980 à 1993 et ne connaissant pas ces langues sont, en effet, des réfugiés, des parents aidés ou des individus parrainés. De manière globale, 40% des immigrants admis durant les années 1980-1988 déclarent connaître ni l'anglais ni le français, 24%

⁸ 40% en 1986, contre 29% dans le cas des hommes.

l'anglais ou le français et 12% les deux langues (Tableau 6). Puis, la proportion d'immigrants connaissant le français passe à 34,6% en moyenne entre 1989 et 1993.

[20]

Selon le *Plan d'action* de 1991 (Québec, 1991), l'objectif du gouvernement est de recruter 40% d'immigrants francophones d'ici 1995, soit de 45% à 50% d'immigrants indépendants, les seuls assujettis à une sélection linguistique, les immigrants demandeurs d'asile politique et admis au titre de la réunification familiale étant sélectionnés selon d'autres critères.

Par ailleurs, en 1991, des groupes d'immigrés majoritairement arrivés durant les années 1970-1980 présentent un fort pourcentage de membres déclarant pouvoir soutenir une conversation en français ou en français et en anglais. C'est le cas des groupes marocain (97,7%), haïtien (96,8%), vietnamien (78,4%), cambodgien (76,9%), chilien (90,6%), salvadorien (79,3%) et laotien (84,2%) (Tableau 7). Ce fait peut tenir à une scolarisation ou à une socialisation en français dans le pays d'origine, ou à la mise en place des mesures de francisation pour les immigrants au cours des années 1970-1980.

[21]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

Première partie

INSERTION ÉCONOMIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[22]

[23]

**PREMIÈRE PARTIE.
INSERTION ÉCONOMIQUE**

Chapitre 1

**TRAVAIL, EMPLOI ET
CONSOMMATION**

[Retour à la table des matières](#)

L'étude ⁹ de la participation au marché du travail des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée pose la question de l'égalité des chances, quelle que soit l'origine culturelle, religieuse, sexuelle ou le phénotype des individus, et quels que soient leur occupation et leur secteur d'activité. Elle implique d'examiner les mécanismes d'allocation des places occupationnelles selon le capital humain et d'autres facteurs, ainsi que l'examen des mécanismes de segmentation ethnique et de formation d'enclaves d'emploi. Enfin, elle implique l'analyse des formes de mobilité sociale.

L'analyse de la stratification occupationnelle, actuelle ou passée, de la société québécoise selon l'origine nationale, religieuse ou culturelle déclarée est peu avancée. Il en est de même des études de segmentation du marché du travail et de formation d'enclaves ethniques, ce dernier processus étant surtout abordé dans des cas historiques

⁹ La revue présentée ici n'inclut pas plus les études sur les impacts de l'immigration sur l'économie globale, canadienne ou québécoise, ou sur la situation démographique du Québec. Ces aspects sont, en effet, couverts par d'autres revues commanditées par Citoyenneté et Immigration Canada.

(Teal, 1985 ; Helly, 1987 ; Oison, 1991, par exemple). Les études existantes sur les inégalités décrivent les conditions de vie de groupes immigrés défavorisés, souvent racialisés et arrivés depuis la fin des années 1970, mais elles ne décrivent nullement les modes de la reproduction structurelle des inégalités, selon laquelle, au fil des décennies et des mutations de la production, des groupes immigrés en remplacent d'autres au bas de l'échelle occupationnelle. Quant aux études de la mobilité sociale des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée, elles sont absentes. Enfin, les modes de consommation de biens et services par ces deux catégories de personnes sont traités par une seule équipe, rattachée à l'université Concordia (Laroche, Hui, Kim et Joy) ; toutefois les données analysées sont rarement québécoises.

À propos de cet état de fait, F. Vary (1990) de Publicité Martin rappelle le poids démographique des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée sur le marché de la consommation et leurs habitudes particulières de consommation et d'achat. Il souligne leur plus forte consommation de cosmétiques, de vêtements, de produits naturels, électroniques et de luxe (bijoux, parfums, alcools) ; il rappelle également leur surreprésentation au nombre des propriétaires des résidences les plus coûteuses (*idem* : 78-79). Par ailleurs, en matière [24] de consommation de produits culturels, les sondages CROP ¹⁰ réalisés depuis 1991, montrent que ces deux populations dépensent plus pour l'achat de livres et fréquentent plus les salles de cinéma ¹¹, bibliothèques publiques et musées d'art, que les Québécois d'ascendance canadienne-française. Par contre, ils se rendent moins souvent à des spectacles ¹² de théâtre, de variétés, de musique populaire ou classique. Au total, cette fraction de la population provinciale représente chaque année un marché de 800 millions de dollars dans la région montréalaise et ses dépenses équivalent à environ 30% des dépenses de loisirs culturels effectuées dans cette région.

¹⁰ Omnibus multiculturel de Montréal.

¹¹ Écart de 2%.

¹² Écart de 10%.

1.1. Discrimination systémique et pratiques discriminatoires

[Retour à la table des matières](#)

Les études et les enquêtes sur la discrimination dans l'emploi au Québec sont très peu nombreuses¹³. Et, l'examen des données de recensement et des études existantes ne permet guère de conclure catégoriquement à une discrimination systémique, basée sur l'origine ethnoculturelle ou la race, car l'allocation des postes occupationnels apparaît déterminée par le niveau de scolarité et la connaissance du français. Une segmentation du marché du travail apparaît néanmoins selon quelques études. Cette segmentation peut-elle être qualifiée de discrimination systémique, puisqu'elle n'implique pas nécessairement un

¹³ L'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec définit la discrimination comme « une distinction, exclusion, préférence » qui a pour effet d'annuler ou de compromettre le « droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité, des droits et libertés de la personne ». Les droits en cause sont rattachés aux secteurs de l'emploi, de l'éducation, du logement et de « tout autre service offert au public ». La discrimination supposée peut être fondée, entre autres critères, sur « la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale » et si prouvée, donner lieu à l'intervention d'un tribunal. Deux autres formes de discrimination sont reconnues par la loi, celles indirecte et systémique. Il y a, au sens juridique, discrimination indirecte si une règle en apparence neutre, produit des résultats inégalitaires entre deux groupes. Les exigences de poids ou de taille pour l'occupation de postes de travail sont souvent citées en exemples ; elles excluent nombre de femmes et de membres de populations venues d'Asie. Dans tout domaine couvert par la Charte, il est dit exister discrimination systémique ou présomption d'effets discriminatoires lorsqu'un groupe différencié par un trait particulier (sexe, race, langue, religion) n'est pas représenté dans la même mesure que le groupe majoritaire. Les inégalités observables sont admises comme l'effet de plusieurs facteurs agissant en interaction, et une comparaison des situations du groupe différencié et du groupe majoritaire doit être réalisée afin de discerner les mécanismes ayant des effets discriminatoires.

L'examen des données statistiques et de ces études ne permet guère de conclure catégoriquement à une discrimination raciale ou culturelle systémique au Québec. Il permet, toutefois, d'observer des tendances problématiques.

statut socio-économique défavorable des individus concernés ? Les immigrés sont surreprésentés dans des occupations du haut de l'échelle occupationnelle et dans des sous-secteurs d'activité où les conditions de travail et de syndicalisation sont les moins protégées et où sont concentrées les petites entreprises (secteurs manufacturier, commerce de détail). Cette situation semble tenir à des facteurs historiques et structurels : concentration manufacturière à Montréal ; élargissement de la fonction publique durant les années 1960, alors que le flux migratoire était encore peu scolarisé et non-francophone ; spécialisation occupationnelle historique de certains groupes ; syndicalisation plus avancée des secteurs de l'industrie lourde et de la fonction publique, deux secteurs où les immigrés et les personnes d'ascendance immigrée sont peu présents ; restructuration, depuis la fin des années 1970, du marché du travail sous l'effet de l'automatisation, de l'informatisation et de la globalisation des marchés.

[25]

Des pratiques discriminatoires à l'égard de travailleurs de certains sous-secteurs d'activité sont enregistrées par des études. La discrimination subie par des infirmières d'origine haïtienne est mise de l'avant par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (CRARR, 1992), comme celle subie par des chauffeurs de taxi de même origine. Au début de 1983, des incidents concernant des chauffeurs de taxi, d'origine haïtienne principalement, conduit la Commission des droits de la personne du Québec (CDP) à tenir une enquête publique et globale sur les allégations de discrimination raciale dans cette industrie à Montréal (CDP/Rochon, Perras et Lescop, 1984a, 1984b). L'enquête permet d'identifier des pratiques discriminatoires, tant dans les opérations quotidiennes aux postes d'attente que dans celles de recrutement. De plus, les résultats d'un sondage effectué à la demande du Comité d'enquête montrent que la clientèle participe au maintien de ces pratiques ¹⁴ (Bouchard, 1983a, 1983b). En conséquence, le Comité recommande que la réglementation du transport du taxi soit appliquée de manière plus vigilante et que les institutions publiques et parapubliques annulent tout contrat ou subvention aux associations de servi-

¹⁴ Le Comité considère comme non marginal le fait que 3,2% des usagers interrogés aient déclaré avoir posé des gestes discriminatoires à l'endroit des chauffeurs noirs.

ce violant les dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne en matière de discrimination.

Une étude analyse la perception et l'expérience du racisme par des immigrants haïtiens résidant dans la région montréalaise (Frenette, 1985) ¹⁵. Elle met à jour des variations de pratiques discriminatoires selon les milieux de travail et les postes occupés ; elle montre aussi que ces pratiques sont plus présentes dans le secteur manufacturier, le taxi et les emplois non qualifiés que dans d'autres sous-secteurs d'activité. Dans le secteur manufacturier, la discrimination s'exerce surtout lors de l'embauche, mais la concurrence entre les travailleurs et les difficultés de communication créent également des situations de conflit. Enfin, une enquête menée en 1986-1987 sur l'insertion socio-économique conclut à une discrimination en emploi de membres de groupes racialisés, soit les groupes antillais, indochinois et indopakistanaïens (Ledoyen, 1992). Une autre étude montre, par contre, que la discrimination subie n'est pas une raison importante de la création d'une entreprise par un immigré, à moins que l'on considère la non-validation de sa scolarité et de son expérience professionnelle comme une forme de discrimination (Helly et Ledoyen, 1994).

Des dirigeants ethniques interrogés dans le cadre d'une enquête sur les enjeux de la pluriethnicité au Québec (Labelle et Lévy, 1995 : 106-114) énoncent des opinions fort contrastées sur la question de la discrimination au travail. Pour les dirigeants d'origine haïtienne, celle-ci est une pratique courante qui, jumelée à d'autres facteurs, nuit considérablement [26] à l'insertion économique des émigrés de Haïti, notamment des jeunes. Cette discrimination a, selon eux, un but clair : protéger les intérêts du groupe canadien-français. Néanmoins, les mêmes répondants estiment que les comportements et les attitudes de travailleurs haïtiens ne facilitent pas les relations de travail (evitement de recherche d'emploi dans certains sous-secteurs ou entreprises, de contacts avec des personnes d'autres origines, esprit de revendication). Aux yeux des dirigeants ethniques d'origine italienne, la discrimination a été le facteur premier de la multiplication de petites entreprises lors des premières vagues d'émigration en provenance de l'Italie. Ac-

¹⁵ Les informations traitées proviennent de 80 entrevues effectuées dans le cadre d'une recherche du Centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal sur le thème "Famille, travail et réseaux migratoires".

tuellement, selon ces mêmes dirigeants, elle ne concernerait plus que les nouveaux arrivants, particulièrement ceux ne connaissant pas le français. Néanmoins, selon eux, il subsisterait des barrières informelles gênant l'accès des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée aux postes de la fonction publique, lesquels seraient réservés, de fait, aux résidents d'ascendance canadienne-française. La position des dirigeants juifs et libanais est similaire. La discrimination à l'égard des personnes de leur origine respective serait actuellement quasi inexistante, les immigrants d'origine juive ayant connu une très forte mobilité sociale et les immigrants d'origine libanaise détenant une haute qualification professionnelle. Les dirigeants juifs notent, cependant, une difficulté des personnes de leur origine, comme d'autres d'origine minoritaire, à pénétrer les entreprises et les institutions québécoises.

1.2. Statut sur le marché du travail

[Retour à la table des matières](#)

Les caractéristiques socio-économiques des immigrants et leur répartition sectorielle ont fait l'objet de plusieurs descriptions à partir des données de recensement (Audet, 1988 ; Proulx, 1979). Ces documents donnent sensiblement la même vue d'ensemble de la situation de ces travailleurs.

Selon l'étude de B. Audet (*idem* : IX-XIII), basée sur le recensement de 1981, les indicateurs socio-économiques sont, dans l'ensemble, plus favorables pour la population immigrée que pour celle née au Canada. Ces indicateurs le sont encore plus pour la population immigrée avant les années 1970, notamment pour celle née aux États-Unis et en Europe (sauf la Grèce et l'Italie). La population immigrée depuis les années 1970, notamment antillaise et latino-américaine, présente, par contre, un profil socio-économique nettement moins favorable. Cette situation moins avantageuse est aussi décrite dans des études faisant le portrait de personnes racialisées (Piché et Laliberté, 1987 ; El Haïli, 1994), notamment [27] haïtienne (Piché, Larose et Labelle, 1983) et antillaise anglophone (Warner, 1983) et de réfugiés (Jacob, Lévy *et al.*, 1994). Selon d'autres études, des femmes immigrées (Lamotte, 1985, 1992), notamment en provenance de Colombie, de Haïti,

de Grèce et du Portugal (Desrosiers, 1985 ; Labelle *et al.*, 1987) connaissent des conditions désavantageuses. Néanmoins, une étude longitudinale de trois ans, dénommée "Établissement de nouveaux immigrants" (ENI ¹⁶) et portant sur 1000 immigrants arrivés en 1989, montre une insertion socio-économique relativement positive de ces individus (Renaud *et al.*, 1993). Ils obtiennent leur premier emploi durant la première année de séjour sans égard au pays de provenance, leur salaire moyen augmente régulièrement au cours des trois premières années de séjour, et, à la fin de la troisième année, 19% sont propriétaires de leur résidence.

Pour préciser les conditions socio-économiques des immigrants, diverses situations peuvent être observées.

1.2.1. Taux d'activité

[Retour à la table des matières](#)

Durant les années 1960-1986, le taux d'activité des immigrants demeure plus élevé que celui de la population active native ; cette situation s'inverse à la fin des années 1980 (Tableaux 8 et 9). Le taux d'activité des immigrants varie considérablement selon le pays de naissance, en raison surtout de la structure par âge des groupes formés par des immigrants venus d'un même pays. En 1986, les immigrants venus des Philippines montrent le taux d'activité le plus élevé : 80% (Tableau 8) ; en 1991, ce sont les immigrants venus des îles de La Barbade et de la Trinité qui participent le plus au marché du travail du Québec (Tableau 9). Cette année-là, le taux moyen d'activité des immigrants est inférieur à la moyenne provinciale dans le cas des individus originaires des États-Unis, de l'Europe orientale et méridionale et de l'Asie orientale. Il est, par contre, supérieur ou équivalent à la moyenne québécoise dans le cas des individus provenant de l'Amérique du Sud, des Antilles, de l'Afrique du Nord, du Moyen Orient, de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

¹⁶ L'établissement est abordé sous les formes suivantes : accès au marché du travail, formation et études au Québec, logement, utilisation des services publics, pratiques linguistiques.

Similairement, si le taux de chômage de la population active immigrée s'avère toujours plus faible que celui de la population native active durant les années 1960-1970 (Audet, 1988 : 6), il a tendance à augmenter dans le cas des immigrants arrivés depuis la fin des années 1970. En 1986, le niveau de chômage est de 15,4% pour la population immigrée dans son ensemble, et de 25% pour celle arrivée depuis moins de cinq ans. En 1991, il se maintient [28] à 15,2%, soit à un niveau supérieur à celui de l'ensemble de la population active québécoise née au Canada (11,6%), et il est plus élevé dans le cas des immigrants provenant de pays du Tiers Monde, de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS et arrivés durant les années 1980 majoritairement. Pour exemple, en 1991, le taux de chômage des immigrants salvadoriens s'élève à 26,5%, celui des immigrants dominicains à 26,9% et celui des immigrants bulgares à 27%.

Par ailleurs, les femmes immigrées, notamment celles entrées au titre de la réunification familiale (CCCI, 1988d ; Lamotte, 1985, 1992), sont plus susceptibles que les hommes immigrants et les femmes natives de connaître une difficile insertion socio-économique. Et, à l'égal des jeunes natifs âgés de 15 à 24 ans, les jeunes immigrants connaissent un taux de chômage élevé, notamment quand ils sont issus de populations racialisées, sans que l'on sache si cela tient à leurs qualifications ou à des pratiques racistes.

1.2.2. Niveau de scolarité

[Retour à la table des matières](#)

Les immigrants sont en moyenne plus scolarisés que la population native (Gagné, 1989, 1995 ; McNicoll, 1993 ; Caldwell, 1993). En 1986, 25% environ d'entre eux ont fait des études universitaires, comparativement à 15% des natifs, et au total, 41,7% des immigrants âgés de 15 ans et plus, ont suivi des études postsecondaires comparativement à 5,8% de la population née au pays.

Si l'on considère la période d'immigration, les immigrants des années 1978-1986 sont encore plus scolarisés. Des personnes arrivées entre 1978 et 1982, 22,3% ont poursuivi uniquement des études primaires, 34% des études secondaires et 43,8% disposent d'un niveau postse-

conadaire, dont 26% d'un diplôme universitaire. Ces proportions augmentent dans le cas des arrivants des années 1983-1986 : 29% des personnes immigrées durant cette période ont fréquenté l'université (Tableau 10). Cette tendance s'accroît encore entre 1986 et 1991 : 32,6% des personnes arrivées durant ces années détiennent un niveau d'études universitaires (Tableau 11).

En 1991, la différence de scolarité entre les natifs et les immigrés demeure nette au Québec, même si les premiers atteignent plus souvent un niveau secondaire ou postsecondaire qu'auparavant : on compte 19,5% de diplômés universitaires parmi les immigrés contre [29] 13% parmi les natifs et 21,3% des immigrés ont suivi des études postsecondaires non universitaires contre 26% des natifs. Les niveaux de scolarité des immigrés présente une bipolarisation, c'est-à-dire que l'on constate une surreprésentation de diplômés universitaires et une surreprésentation d'individus n'ayant pas dépassé le niveau d'études primaires. De plus, si globalement la population immigrée est plus scolarisée que celle native, la population immigrée féminine ne l'est pas, et il existe un écart net entre les hommes et les femmes. Les femmes immigrées ayant uniquement un niveau primaire représentent 33% de la population immigrée âgée de 15 ans et plus, les hommes 25%. Cependant, la population féminine immigrée demeure plus scolarisée que celle née au Canada : 13% des femmes natives ont fait des études universitaires contre 20% de celles nées à l'étranger.

1.2.3. Revenu moyen

[Retour à la table des matières](#)

Selon le recensement de 1986, au Québec, le revenu total moyen de la population immigrée se situe à 18 379 \$, soit 8,7% au-dessus de celui de la population née au pays, lequel s'élève à 16 913 \$ (Tableau 12). Les immigrés présentent des caractéristiques qui les avantagent par rapport à la population canadienne de naissance : âge plus avancé, scolarité plus élevée et type d'occupation. Toutefois, en dépit du maintien de ces trois avantages comparatifs, l'écart de revenu moyen entre les deux populations diminue très significativement entre 1986 et

1991, année où il n'est plus que de 467 \$ (22 858 \$ comparativement à 22 391 \$) (Tableau 13) ¹⁷.

Si on prend en considération la durée de résidence, ce sont les immigrants arrivés entre 1946 et 1970 qui ont, en 1986 et en 1991, des revenus supérieurs à ceux des Canadiens de naissance. Les "nouveaux immigrants" des années 1970-1980 obtiennent, par contre, un revenu moyen inférieur à celui des natifs et des immigrants arrivés avant 1970. Parmi les immigrants, une nette polarisation de condition socio-économique existe selon la période d'immigration et le sexe.

On remarque un écart de revenu entre les immigrants européens ou américains et les "nouveaux immigrants" en provenance des pays du Tiers Monde (Caraïbes, Amérique du Sud, Amérique Centrale, Asie du Sud-Est). En 1986, au bas de l'échelle de classement de la population selon le lieu de naissance et le revenu, on retrouve Taïwan, la République Populaire de Chine, Le Salvador, le Guatemala, Haïti, le Laos (Tableau 14) ; en 1991, la liste [30] est légèrement modifiée et l'on retrouve El Salvador, le Guatemala, le Laos, le Bangladesh, le Sri Lanka, Saint-Domingue (Tableau 15). M. Gagné (1995) montre à ce propos que les cohortes d'immigrants arrivées entre 1981 et 1991 ne réussissent pas de manière aussi favorable que les précédentes sur le marché du travail. D'autre part, parmi les immigrants, les femmes disposent d'un revenu moyen inférieur à celui des hommes (12 661 \$ versus 23 272 \$), et cela même si leur revenu moyen est supérieur de 6,3% à celui des natives (Tableaux 12 et 13).

¹⁷ En 1991, la structure par âge de la population immigrée diffère de celle de l'ensemble de la population de la région de Montréal. La population immigrée compte 6% seulement de jeunes de moins de 15 ans comparativement à une proportion de 19% pour l'ensemble de la population montréalaise. En outre, 47% de la population immigrée appartient au groupe des 45 ans et plus comparativement à 32% de la population de la région montréalaise.

1.2.4. Langue de travail

[Retour à la table des matières](#)

La connaissance de l'anglais ou du français mais aussi l'utilisation de l'une ou l'autre langue dans le milieu de travail sont des facteurs importants au Québec de la distribution occupationnelle et sectorielle des immigrants. Toutefois, la langue de travail des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée constitue un sujet peu étudié, car les données sont coûteuses à obtenir et le recensement canadien n'apporte aucune précision sur ce point.

L'adoption de la Charte de la langue française, dite Loi 101, fait du français la langue de travail des entreprises employant plus de 50 personnes. Cette loi a eu des effets sur la langue de travail des immigrants. En 1972, selon la Commission Gendron (Commission d'enquête, 1972), 14% des travailleurs allophones, c'est-à-dire de langue maternelle autre que française ou anglaise, utilisent le français dans leur poste de travail. En 1989, la proportion est de 31% et, dans le cas des immigrants récemment arrivés, ce pourcentage varie de 40% à 70% selon l'origine ethnoculturelle déclarée (SEGMA-Lavallin, 1989). Selon une étude de V. Da Rosa et R. Poulin (1986), la place de la langue anglaise sur le marché du travail montréalais constitue un facteur important des choix linguistiques des immigrants, car ils estiment qu'un apprentissage exclusif de la langue française ne leur permettrait pas une forte mobilité sociale. Ce serait ainsi par nécessité socio-économique que les Italiens et les Portugais afficheraient une certaine préférence pour l'anglais comme langue d'enseignement.

Les enquêtes de C. Veltman et de C. Veltman et S. Paré montrent les résultats suivants. La première (Veltman, 1985) montre qu'après quinze ans et plus de séjour au Québec, des groupes immigrants travaillent en français mais, plus fréquemment, en anglais. Tel est le cas des immigrants portugais qui méconnaissaient souvent l'anglais ou le français à leur arrivée [31] et ont appris l'une de ces deux langues au Québec. La seconde enquête (Veltman et Paré, 1993), financée par le MCCI et réalisée en 1991 auprès de 1 456 individus immigrants durant les années 1980, confirme cet état de fait. Selon ses résultats, 28,2% des travailleurs déclarent que leurs employeurs ont exigé la seule

connaissance de l'anglais au moment de leur embauche et 38,6% celle du français ; 36,3% ont, par ailleurs, dû faire la preuve de leur bilinguisme (anglais et français). Toutefois, le français est la langue principale de travail de près de la moitié (46,6%) des immigrants actifs alors que l'anglais l'est de 27,8% et les deux langues de 15,4%. L'utilisation de trois langues, incluant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, est le fait d'un moindre nombre, soit 6,4% des travailleurs interrogés (*idem* : 64-65). La même enquête montre que l'unilinguisme, anglais ou français, demeure, comme durant les années 1960-1980, la règle dans les milieux de travail d'environ les trois-quarts des travailleurs immigrants ; le bilinguisme souvent exigé lors de l'embauche est en fait peu présent dans la pratique.

Cependant, selon la même enquête, la participation au marché du travail durant les années 1980 semble induire une plus fréquente pratique du français comme langue d'usage dans la vie familiale et privée ¹⁸ : 19,5% des immigrants actifs sur le marché du travail déclarent parler exclusivement le français chez eux contre 6% des inactifs.

L'étude dénommée ENI (Renaud, 1992 ; Renaud et Carpentier, 1993 ; Renaud *et al.*, 1993) traite de l'insertion linguistique d'immigrants arrivés en 1989. Elle montre que la connaissance de l'anglais ou du français n'est pas une condition première de l'obtention d'un premier emploi par un nouvel arrivant. Elle montre, aussi, l'existence de filières différentes de recrutement selon qu'un immigrant obtient ce premier emploi en français ou en anglais, et le marché du travail francophone semble plus étanche que les marchés anglophone et allophone. En effet, un immigrant obtenant un premier, voire un second, emploi en français ne voit pas accroître ses chances d'en obtenir un second ou un troisième dans la même langue ; la situation est inverse dans le cas de l'obtention d'un premier ou second emploi en anglais.

Le Conseil de la langue française lance, en 1991, une enquête sur les pratiques linguistiques d'un échantillon de 3 750 travailleurs immigrants ou allophones nés au Québec (Monnier, 1993). Environ 70% des personnes immigrées ne parlaient pas le français à leur arrivée au Québec, alors que lors de l'enquête, une proportion similaire le parle ; 40% l'ont appris par eux-mêmes, 29% à l'école et 18% dans un COFI. Le français est la langue de travail de [32] 47% de l'ensemble des per-

¹⁸ Soit avec les amis et les voisins.

sonnes interrogées, l'anglais de 28% et l'usage mixte de ces langues et, parfois, d'une langue "d'origine" le fait de 25%. Les facteurs favorisant l'apprentissage du français sont, selon Monnier, la provenance d'un pays latin ou de la francophonie et la composition linguistique des milieux d'insertion (quartier de résidence, milieu de travail). L'orientation linguistique du milieu de travail apparaît un facteur lourd des choix linguistiques des immigrants (*idem* : 177-183).

L'enseignement du français à des adultes fait l'objet de l'attention de quelques chercheurs. Les clientèles concernées sont composées d'immigrants analphabètes, très peu scolarisés, ou encore, à partir des années 1980, scolarisés dans des langues n'utilisant pas un alphabet latin. La première clientèle est très peu nombreuse, représentant quelque deux cents inscriptions par an (MRCI, 1996), et la seconde un peu plus importante, représentant quelque mille inscriptions. Pour exemple, en 1995-1996, 186 immigrants analphabètes et 779 peu scolarisés sont inscrits à des programmes publics d'apprentissage du français. La clientèle des immigrants non scolarisés dans une langue n'utilisant pas l'alphabet latin est, par contre, plus conséquente, représentant quelque trois mille inscriptions annuelles (*idem*).

Des professeurs tentent d'élucider les problèmes particuliers de ces clientèles, pour lesquelles l'écrit ne constitue pas un support à l'apprentissage. En 1979, un groupe d'entre eux crée un matériel particulier "Alpha 79" à l'intention d'immigrants alphabétisés dans une langue non latine (Dupasquier-Freitag et Weber, 1979). D'autres chercheurs identifient des problèmes structurels rendant l'organisation de l'enseignement du français à des adultes, peu efficace durant les années 1980 :

- ~ le grand nombre d'acteurs, soit deux ministères (MCCI et MEQ) et trois paliers du système scolaire ;
- ~ l'absence de relation institutionnelle ou de suivi entre les responsables des cours de langue aux adultes d'institutions et d'organisations différentes (Archambault et Corbeil, 1982) ;
- ~ la mauvaise qualité de l'enseignement en raison d'un manque de personnel spécialisé et de méthodes adéquates et appro-

priées (d'Anglejan et Renaud, 1981, 1985 ; Painchaud, d'Anglejan et Vincent, 1982).

Des difficultés très pratiques d'apprentissage sont aussi illustrées par une étude réalisée en 1984 auprès d'immigrés et de réfugiés du Vietnam (Dorais, Pilon-Lé, Nguyen, Nguyen et Kaley, 1984).

[33]

En 1992, la Direction des services pédagogiques du MCCI met au point une méthode d'enseignement interactive, selon les principes proposés par un chercheur en psychologie cognitive (Tardif, 1992). Et, en 1994, la même direction lance deux recherches-actions concernant les trois clientèles décrites ci-dessus, analphabète, peu scolarisée ou scolarisée dans un alphabet autre que latin (Dupasquier, 1994). Ces recherches visent à produire du matériel d'enseignement conçu spécifiquement pour ces dernières.

1.2.5. Répartition par secteur et par occupation

[Retour à la table des matières](#)

La répartition par occupation de la population se déclarant d'origines autres que française, britannique et autochtone permet quelques constats. Selon une étude de données de recensement de 1986 ¹⁹ (Boisjoly, Hellyet Desrosiers, 1993) ²⁰, cette population est

- surreprésentée dans toutes les occupations de direction, à l'exception des postes de direction dans le secteur public où les per-

¹⁹ En raison de la non-disponibilité de données du recensement de 1991 sur ce sujet, comparaison similaire avec 1986 n'est pas encore possible.

²⁰ Cette étude porte sur l'ensemble de la population active, native et immigrée, et tente de préciser le rôle de variables intervenant dans la détermination du revenu et l'allocation des places occupationnelles sur le marché du travail québécois, lequel a été compartimenté en quatre segments. Ces variables sont le capital humain (âge, sexe, éducation), la connaissance des langues officielles, la période d'immigration, l'origine ethnoculturelle (22) et le lieu de naissance (21).

sonnes d'origine française se trouvent nettement en surnombre. Ce phénomène caractérise davantage les hommes que les femmes, surreprésentées uniquement dans les emplois de "directeurs généraux".

- surreprésentée dans toutes les catégories d'emploi de professionnel, sauf celle de "professionnel de santé". Si ce phénomène se révèle vrai tant pour les femmes que pour les hommes, il est plus marqué dans le cas des derniers.
- sous-représentée dans les emplois de semi-professionnel, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes.
- sous-représentée dans les postes d'enseignement primaire et secondaire et surreprésentée dans ceux d'enseignement postsecondaire.

[34]

Dans les autres catégories d'occupation, on observe des différences selon le sexe et l'origine ethnoculturelle déclarée. Les femmes d'origines autres que française ou britannique, contrairement à celles d'origine française, sont sous-représentées, dans toutes les catégories d'emplois de bureau, que ce soit comme secrétaires ou main-d'œuvre non spécialisée ; elles sont aussi moins présentes dans tous les emplois de service. Par contre, elles sont surreprésentées dans tous les emplois qualifiés de la vente et les emplois non qualifiés du secteur manufacturier. Quant aux hommes d'origines autres que française ou britannique, ils se trouvent surreprésentés dans les emplois de superviseur et les emplois semi-spécialisés et qualifiés des secteurs du bureau, de la vente et du secteur manufacturier, et sous-représentés dans les emplois non qualifiés. Ce n'est que dans le secteur des services qu'ils sont surreprésentés, à la fois, dans les emplois qualifiés et non qualifiés.

À l'échelle du Québec, il existe ainsi une surreprésentation des personnes immigrées ou d'ascendance immigrée dans le secteur manufacturier et une sous-représentation généralisée de ces personnes dans les emplois de l'agriculture, des mines et des forêts, de la construction et des transports. Il existe aussi une surreprésentation des hommes immigrés ou d'ascendance immigrée dans les emplois qualifiés et hautement qualifiés, à l'exception des emplois de semi-professionnel. Ces

hommes occupent en plus grand nombre que les hommes d'origine britannique ou française, des emplois du haut de l'échelle occupationnelle. Les femmes immigrées ou d'ascendance immigrée jouissent d'une situation similaire mais elles n'accèdent nullement en surnombre aux postes de direction et sont proportionnellement moins présentes dans les emplois qualifiés et non qualifiés du secteur du bureau, occupés majoritairement par des femmes d'origine française. Par contre, différence notable avec les hommes, elles occupent en surnombre des emplois non qualifiés du secteur manufacturier. Il s'ensuit que les femmes d'origines autres que française ou britannique, natives ou immigrées, connaissent dans leur ensemble une situation moins favorable que les hommes déclarant les mêmes origines.

En ce qui concerne plus spécifiquement la population *immigrée*, l'examen de la distribution des occupations montre des traits similaires : absence relative dans les occupations des secteurs de l'agriculture, des mines et forêts et dans les emplois non qualifiés du secteur de la vente, surreprésentation dans toutes les occupations du secteur manufacturier, dans les emplois de superviseur des secteurs de la vente et des services, de professionnel et de directeur (sauf ceux de directeur institutionnel et étatique). De plus, femmes et hommes [35] immigrés sont surreprésentés dans les mêmes catégories d'occupation : directeur général, professions libérales, professionnel des sciences naturelles et génie, enseignant au postsecondaire, superviseur dans les secteurs de la vente, des services et de la manufacture (Tableau 16) (Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992).

Cet examen montre aussi des surreprésentations particulières dans certaines catégories occupationnelles. C'est notamment le cas des emplois d'enseignant du niveau postsecondaire ; un quart de ces enseignants sont des immigrés. On constate aussi une surreprésentation dans la catégorie des entrepreneurs et des travailleurs autonomes qui, en 1990, regroupe quelque 28% des travailleurs immigrés de la grande région montréalaise (Helly et Ledoyen, 1994), comparativement à 22% des natifs ²¹. Enfin, un dernier trait marquant à signaler est la très

²¹ Ces individus ne sont que rarement entrés au Québec comme gens d'affaires. Par ailleurs, un changement des pays de provenance des gens d'affaires s'est opéré durant les années 1980. Une étude du CCCI décrit le profil de 410 entrepreneurs et travailleurs autonomes immigrés au Québec entre 1983 et 1984. Si la majorité de ces immigrants provient toujours de l'Europe franco-

forte présence des immigrants dans l'ensemble du secteur manufacturier où ils occupent 25% des emplois. Par ailleurs, une étude de M. Simard (1995) montre comment des conditions particulières du secteur agricole en Suisse romande et allemande, en Belgique et en France durant les années 1970-1980 ont conduit des propriétaires exploitants de ces trois pays à s'établir en nombre au Québec.

La répartition occupationnelle en 1991 confirme l'examen fait en 1986 (Tableau 17). Les proportions d'immigrants et de natifs par occupation et par secteur d'activité demeurent similaires à celles observées en 1986. Les deux populations se trouvent assujetties à la transformation du marché du travail qui multiplie les emplois de directeur, de professionnel et de semi-professionnel, et réduit les emplois du secteur manufacturier et des transports. Ce changement n'affecte cependant pas la surreprésentation des immigrants dans le secteur manufacturier et dans les emplois les plus qualifiés.

1.3. Représentation dans la fonction publique

[Retour à la table des matières](#)

Les recherches relatives à la présence de personnes immigrées ou d'ascendance immigrée dans la fonction publique ont, toutes, été commanditées par des organismes gouvernementaux. Les documents publiés depuis le début des années 1980 (Lapointe, 1980 ; CLF, 1982 ; Grist, 1983 ; MCCI, 1983, 1993a) concluent, tous, à une sous-représentation de ces personnes, et la situation n'a pas évolué pas avec le temps.

[36]

Toutefois, la comparaison entre les données présentées dans ces documents appelle des réserves, car un problème majeur reste non résolu : la définition des concepts de référence, soit ceux de "commu-

phone, les originaires de pays asiatiques et latino-américains voient leur nombre augmenter durant ces deux années, annonçant un changement de l'entrepreneuriat immigré à Montréal (Lamoureux, 1988).

nauté culturelle" et de représentation équitable. De plus, les sources et les méthodes varient d'une étude à l'autre. Par exemple,

- a) les relevés de 1979 et de 1982 sont réalisés à la suite de la distribution de questionnaires aux fonctionnaires qui, selon *leur supérieur hiérarchique immédiat*, correspondent à une définition préétablie de membres de "communautés ethniques minoritaires" (Tableau 23) (Lapointe, 1980 ; CLF, 1982) ;
- b) l'analyse comparative de la Direction de la Recherche du MCCI, effectuée par la suite, repose sur des compilations de données des recensements de 1971 et de 1981 (MCCI, 1983) ;
- c) l'examen de 1982 des dossiers de candidats concerne onze concours de recrutement de la fonction publique, ouverts dans la région de Montréal entre le 1er juin 1981 et le 31 mars 1982 (Grist, 1983) ;
- d) les relevés du MCCI de 1988 et de 1993 s'intéressent uniquement au personnel régulier (MCCI, 1993a).

Les deux premières analyses (a et b) adoptent la même définition opérationnelle du concept de "communauté culturelle" : langue maternelle autre que le français ou lieu de naissance à l'étranger. La troisième (c) choisit comme critère le statut d'immigrant pour les candidats nés à l'étranger et, pour les citoyens canadiens, le fait de ne pas connaître le français ou de le connaître tout en ayant une autre langue d'usage (sauf l'anglais). Les relevés présentés par le MCCI (d.) portent sur l'ensemble des personnes d'origines autres que française, britannique ou autochtone, nées au Québec ou à l'étranger.

Selon l'enquête de 1979, menée à des fins d'inventaire (Lapointe, *idem*), les membres des "communautés culturelles" représentent 2,7% de l'effectif global de la fonction publique ; puis l'inventaire effectué en 1982 et adoptant la même méthodologie indique une légère baisse à 2,5%. En utilisant les données de recensement sur la langue maternelle ou le lieu de naissance, le document du MCCI (1983) fournit une proportion plus élevée, soit 6,3% en 1971 et 5,4% en 1981. Selon ses auteurs, la différence observée avec les chiffres des inventaires de 1979 et de 1982 serait attribuable au fait que, lors des enquêtes, [37]

l'identification des fonctionnaires issus des "communautés culturelles" a été confiée aux chefs de service, qui sous-estimeraient la présence de personnes immigrés ou d'ascendance immigrée.

Les résultats tirés de l'examen des dossiers de candidature pour l'année 1981-1982 (Grist) concordent avec ceux des inventaires de 1979 (Lapointe) et de 1982 (CLF), dans la mesure où moins de personnes immigrées de langue maternelle non française apparaissent recrutées ou admissibles que de personnes de la population de référence. Les membres des "communautés culturelles" représentent 4,7% des dossiers de candidature échantillonnés et constituent 1,2% des personnes déclarées aptes à occuper un poste dans la fonction publique ²².

Les résultats de l'inventaire de 1988 font état de la même faible présence qu'en 1979, et cet état de fait est confirmé par l'étude de la segmentation du marché du travail québécois présentée ci-dessus (Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992). Selon cette étude basée sur le recensement de 1986, les personnes d'origines autres que française ou britannique sont quasi-absentes de l'administration publique à tous les échelons d'emplois existants, et celles présentes demeurent sous-représentées par rapport aux personnes d'origine canadienne-française. Les relevés d'effectifs de 1988 et de 1993 corroborent cet état de fait et démontrent également que cette sous-représentation se serait accentuée depuis les années 1970, passant de 6,3% en 1971 à 2,1% en 1993 (MCCI, 1993a).

Pour conclure à une telle sous-représentation, il est de coutume de comparer les proportions des personnes d'ascendance immigrée sur le marché du travail et au sein de la fonction publique. Un *indice de re-*

²² Cette recherche sur la participation des "communautés culturelles" aux concours de recrutement de la fonction publique dans la région de Montréal compare les résultats obtenus par trois groupes de candidats : des immigrants (reçus ou non reçus), des citoyens canadiens ne parlant pas le français et des citoyens canadiens francophones ou bilingues, composant la population de référence. Il faut souligner que l'échantillon de cas pour les deux premiers groupes est restreint (135 candidats), que les différences observées avec la population de référence sont parfois faibles et qu'aucun test statistique n'a été effectué pour vérifier si les différences mises à jour sont significatives. Les résultats de ce rapport doivent donc être interprétés avec réserve.

présentation (MCCI, 1983 : 2) est calculé en rapportant le pourcentage de ces personnes dans un secteur particulier d'activité économique à celui de leur participation au marché général du travail (20,9% en 1981, par exemple). Un indice de 1 correspondant à une représentation "parfaite", l'indice de 0,26 calculé pour le secteur de l'administration publique québécoise en 1981 montre une nette sous-représentation.

L'analyse statistique des données du recensement de 1981 fournit des résultats sur la représentation des membres des "communautés culturelles" dans d'autres secteurs para-publics : 21,1% dans le réseau de l'Éducation, 16,9% dans celui des Affaires sociales contre 5,4% dans la fonction publique. Si l'on combine ces résultats, les personnes issues de ces dites communautés sont légèrement sous-représentées puisqu'elles composent 17% [38] du personnel comparativement à 20,9% de la population active. Leur indice de représentation est de 0,81. Cet indice global, valable pour le secteur public et parapublic québécois, est supérieur à celui de l'administration fédérale au Québec (0,65) et nettement plus élevé que celui de l'administration municipale (0,45) (MCCI, 1983).

En 1988, le pourcentage des mêmes individus au sein du personnel varie selon les organismes : 2,5% au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, 15% à celui du Tourisme et 9% au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Dans la plupart des ministères et organismes, cette proportion se situe autour de 3% et au sein du gouvernement lui-même, à 2,1%. La situation ne semble pas avoir évolué par rapport aux inventaires réalisés en 1979 et 1980 (MCCI, 1993a).

M.A. Grist avance comme explication de cette sous-représentation qu'il est plus difficile pour nombre d'individus immigrés de faire reconnaître leur compétence et leurs aptitudes que ce ne l'est pour la population de référence. Une étude sur les raisons de création d'entreprises par des immigrés montre le même fait : les pertes de statut occupationnel en raison de la non-reconnaissance de la diplomation comme de l'expertise ou de l'expérience de travail sont des aspects majeurs de difficultés d'insertion des immigrés dans le secteur privé, durant les premières années de séjour. Cette étude montre qu'en raison de ces difficultés, des immigrés souhaitant obtenir un emploi salarié au Qué-

bec, créent leur propre emploi et deviennent de petits commerçants ou entrepreneurs (Helly et Ledoyen, 1994).

1.4. Facteurs de la distribution occupationnelle

1.4.1. Âge et scolarité

[Retour à la table des matières](#)

De multiples recherches montrent que le niveau de scolarité a un rôle déterminant dans l'allocation des places occupationnelles au Québec (Ouellet, 1978 ; Dorais *et al.*, 1984 ; Lamotte, 1985, 1992 ; Neill, 1985 ; Da Rosa et Poulin, 1986 ; Dionne, 1986 ; Audet, 1987 ; Pham-Nguyen 1987 ; Gagné 1989 ; Pao-Mercier, 1981 ; Teal, 1985 ; Ledoyen 1992 ; Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992 ; Helly et Ledoyen, 1994 ; Renaud *et al.*, 1993 ; CCCI-Manègre, 1993).

[39]

En raison du rôle du niveau de scolarité, ce sont les adultes de 35 ans et plus qui détiennent les meilleurs emplois et perçoivent les salaires les plus élevés. Toutefois, compte tenu du poids tout aussi déterminant de l'expérience professionnelle, les flux migratoires comprenant un fort pourcentage de personnes âgées de 45 ans et plus (en provenance de l'Europe de l'Est et du Sud durant les années 1950-1960) détiennent, à scolarité égale, des emplois qualifiés en plus forte proportion que les flux arrivés depuis les années 1980, et, la scolarité étant également contrôlée, ils perçoivent de plus hauts revenus (Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992).

Dans le cas de nouveaux arrivants, l'âge à l'entrée au Québec apparaît un facteur conditionnant le mode d'insertion au marché du travail. Ce sont les personnes âgées de 30 ans et plus qui ont le plus de chances d'accéder rapidement à un emploi stable et non celles plus jeunes ; les premières détiennent à la fois une scolarité terminée et une expérience professionnelle. Diverses études (Ouellet, 1978 ; Deschamps, 1987 ; Renaud *et al.*, 1993) illustrent cet état de fait. Au nombre des

réfugiés "indochinois" étudiés par G.Deschamps durant leurs trois premières années de séjour au Québec, ce sont les personnes les plus jeunes qui connaissent les plus grandes difficultés d'emploi et qui tentent de parfaire leurs qualifications en retournant aux études. Selon l'enquête ENI (Renaud *et al.*), les immigrants âgés de moins de 40 ans trouvent plus rapidement un emploi que les autres, mais leur stabilité en emploi se révèle néanmoins plus faible que celle des immigrants plus âgés. D'autres recherches montrent comment la marginalisation par l'âge que subissent les jeunes sur le marché du travail depuis les années 1980 rend encore plus précaire la situation des jeunes des minorités racialisées (Jacques, Voltaire et Bourjolly, 1985 ; Chicha-Pontbriand, 1990). Par contre, une enquête (Helly et Ledoyen, 1994) montre que l'arrivée à un âge avancé, soit plus de 45 ans, constitue un handicap majeur d'insertion en emploi et conduit à l'ouverture d'un petit commerce ou d'une entreprise de services non spécialisés.

[40]

1.4.2. Origine ethnoculturelle

[Retour à la table des matières](#)

La question de l'éventuelle existence d'enclaves ethniques d'emploi et de leurs fondements n'est pas un sujet très souvent abordé au Québec. B. Ramirez (1987) fut le premier à documenter les réseaux d'emploi et les modes d'accumulation des *patroni* italiens au tournant du siècle à Montréal ; D. Helly (1992) a montré comment les immigrants cantonnais arrivés durant la même période ont du et ont su utiliser leurs ressources culturelles, soit leur organisation clanique, pour contrer la discrimination raciale institutionnelle et organiser un marché de services inexploité jusqu'alors (buanderie). S. Oison (1991) a illustré comment des groupes immigrés spécifiques ont pénétré divers secteurs de l'économie montréalaise : textiles, commerce de détail, transport, construction. L. Pao-Mercier (1981) a montré, quant à elle, les effets désavantageux d'un marché d'emploi ethnique, chinois, durant les années 1980, qualifiant ce dernier d'"*ethnic trap*". S. Ching Chiang a fait de même (1978a,b).

Le statut sur le marché du travail peut être observé en fonction de l'origine ethnoculturelle déclarée. Selon l'étude de B. Audet (*idem* : IX-XIII), basée sur le recensement de 1981, si les indicateurs socio-économiques sont, dans l'ensemble, plus favorables pour la population immigrée que pour celle née au Canada, des distinctions existent selon la région d'origine. Concernant des flux migratoires anciens, les indicateurs sont plus favorables pour la population née en Egypte, aux États-Unis et en Europe du Nord, alors qu'au sein de la population arrivée durant les années 1970, les immigrants antillais et latino-américains présentent un profil socio-économique nettement moins favorable. Cette situation est précisée par des recherches plus récentes qui appliquent une méthode comparative à des populations ayant déclaré diverses origines ethnoculturelles ou provenant de différents pays (Labelle, Turcotte, Kempeneers et Meintel, 1984 ; 1985 ; 1987 ; Ledoyen, 1992 ; Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992). Ces études et d'autres (Lamotte, 1985, 1992 ; Merlet, 1986) montrent une insertion occupationnelle hiérarchisée selon l'origine ethnoculturelle.

Selon les données du recensement de 1986, les postes de direction sont majoritairement occupés par des personnes originaires des pays de l'Europe du Nord et des États-Unis, notamment des émigrés britanniques, allemands, américains, et en moindre proportion, par d'autres venus de l'Inde et des Antilles. Ces individus, ainsi que d'autres d'origine ashkénaze, sépharade ou provenant de pays arabes, sont surreprésentés dans les emplois de professionnel et de directeur (Boisjoly, Helly et Desrosiers, *idem*). Des différences d'âge, [41] de qualification, d'expérience de travail et de connaissance linguistique (bilinguisme) expliquent l'insertion occupationnelle favorable de ces individus.

1.4.3. Période d'immigration

[Retour à la table des matières](#)

En 1986, 85,3% des immigrés occupant les emplois de directeur et de professionnel sont arrivés au Canada durant les années 1946 à 1977 ; comparativement, 10,7% seulement sont arrivés entre 1978 et 1986. Ces proportions sont similaires dans le cas des immigrés ayant des emplois dans le secteur manufacturier : 74,6% sont arrivés au

Québec entre 1946 et 1977 contre 24,1% après 1977 (Tableau 18). Autre facette de l'insertion différentielle des immigrants au marché du travail, en 1986, 14% des individus arrivés entre 1946 et 1966 occupent un emploi de direction contre 7% des individus arrivés de 1978 à 1986, et la part des immigrants arrivés entre 1946 et 1966 et employés dans des emplois peu qualifiés des services et de la fabrication, s'élève à 27% comparativement à 40% des immigrants entrés entre 1978 et 1986 (Tableau 19). En 1991, l'écart s'est accentué bien que le niveau moyen de scolarité des immigrants ait augmenté durant les années 1986-1991. Près de 50% des nouveaux arrivants de 1986-1991 trouvent un emploi dans les services ou le secteur manufacturier (Tableau 20). Ainsi, la part des immigrants accédant à des emplois de semi-professionnel, de professionnel et d'enseignant diminue, alors que celle des travailleurs du secteur manufacturier augmente en dépit d'une baisse générale de ces emplois sur le marché du travail.

Les immigrants des années 1980, appartenant majoritairement à des populations racialisées, semblent avoir plus de difficultés que leurs prédécesseurs à accéder aux emplois qualifiés. Les immigrants arrivés durant les années 1940-1960 connaissent un meilleur sort ; ils ont largement accédé à des emplois très qualifiés en dépit souvent d'un plus faible niveau de scolarité. La croissance de l'emploi et le plus bas niveau moyen de scolarité des natifs d'ascendance française les ont certainement avantagés durant ces années. En raison de la différence d'insertion des immigrants au marché du travail selon leur période d'arrivée et de l'importance de la main-d'oeuvre nouvellement immigrée dans des emplois peu qualifiés du secteur manufacturier, une forme de division du marché de l'emploi selon des lignes raciales semble apparaître depuis les années 1980.

[42]

1.4.4. Sexe

[Retour à la table des matières](#)

Comparativement aux personnes d'origine française ou britannique, il existe, avons-nous vu, une surreprésentation des femmes et des hommes d'autres origines ethnoculturelles, immigrants ou natifs, dans

certaines occupations du haut de l'échelle (Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992). Mais les femmes sont aussi plus surreprésentées dans les emplois non qualifiés du secteur manufacturier, notamment celles arrivées depuis quinze ans et appartenant aux minorités racialisées. Cette situation a été amplement documentée depuis les années 1970 (Bernèche, 1983 ; Dorais *et al.*, 1984 ; Lamotte, 1985, 1992 ; Larose 1985 ; Neil, 1985 ; Piché 1989 ; Ledoyen, 1992). Toutefois cette situation ne signifie nullement que les femmes s'identifiant selon une origine autre que française ou britannique connaissent une situation socio-économique inférieure à celle des femmes d'origine française (CCCI-Manègre, 1993). Celles-ci sont, quant à elles, surreprésentées dans les emplois non qualifiés de bureau, et, en termes de revenu, une fois contrôlée la scolarité, on ne peut conclure à un avantage net en leur faveur (Boisjoly, Helly et Desrosiers, *idem*).

1.4.5. Connaissance du français et de l'anglais

[Retour à la table des matières](#)

Toutes les études réalisées depuis les années 1960 montrent que la méconnaissance du français et de l'anglais constitue un handicap majeur lors de l'insertion au marché du travail québécois (Veltman et Boulet, 1980 ; Vaillancourt, 1988, 1991 ; Lamotte, 1985 ; Da Rosa et Poulin, 1986 ; Deschamps, 1987 ; Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992 ; Ledoyen 1992 ; Caldwell, 1993 ; Helly et Ledoyen, 1994). Les individus allophones, particulièrement les femmes, détiennent en majorité des emplois peu qualifiés et mal rémunérés.

Jusqu'aux années 1970, on observe une hiérarchisation des emplois selon la langue (Veltman et Boulet, 1980). À caractéristiques de capital humain égales, les personnes anglophones ou bilingues détiennent de meilleurs emplois. Cette situation évolue durant les années 1970-1980 (Locher, 1984), alors que l'unilinguisme anglais n'est plus un avantage et que la rentabilité du français s'accroît. Le bilinguisme devient alors très rentable sur le marché du travail québécois et constitue un attribut des places occupationnelles les plus élevées et les mieux rémunérées, notamment dans le secteur industriel où sont concentrés les immigrants (Boisjoly, Helly et Desrosiers, 1992).

[43]

1.5. Programmes d'accès à l'égalité en emploi

[Retour à la table des matières](#)

Au Québec, plusieurs programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAE) à l'intention de groupes culturels minoritaires ou de groupes racialisés ont été adoptés. La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal en 1987, la Ville de Montréal, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal en 1989 et le Conseil du trésor en 1991, ont établi de tels programmes visant le recrutement de personnes immigrées ou d'ascendance immigrée, d'allophones ou encore de membres de populations racialisées (Conseil du trésor).

Si la définition des objectifs de ces programmes et leur mode d'application ont constitué des sujets d'étude de chercheurs de la Commission des droits de la personne du Québec, l'analyse de leur logique et de leurs effets ont peu motivé de recherches. Néanmoins, une équipe de recherche (Murbach, 1988 ; Elbaz et Murbach, 1993) a réalisé une analyse de contenu des articles de la presse québécoise mais aussi torontoise, traitant du sujet, ainsi qu'une enquête à Montréal et à Toronto concernant la perception des PAE par des gestionnaires politiques, des représentants du patronat, des syndicats ou d'associations ethniques, des journalistes et des universitaires résidant dans les deux villes.

La grande majorité des répondants (73%) pense qu'il y a discrimination envers les immigrants sur le marché de l'emploi, et qu'en sont notamment victimes les Noirs et les Indopakistanaïens, et, dans une moindre mesure, les immigrants d'origine asiatique ou arabe et les Autochtones. Ils rapportent, le plus souvent, cette attitude aux "majoritaires" coupables de préjugés et "d'ignorance de la culture de l'autre", et plus rarement au manque de compétences professionnelles ou linguistiques des personnes ciblées par les PAE ou à un cycle économique défavorable. La majorité (53%) se dit en faveur de programmes d'équité dans l'emploi, tant dans la fonction publique que dans leur

propre milieu de travail, mais l'opposition est plus prononcée dans ce dernier cas (respectivement 37% et 42%). Toutefois, il y a presque unanimité chez les répondants (96%) pour appuyer une plus forte représentation d'agents de toutes les origines ethnoculturelles dans les forces policières (*idem* : 128-129) et la grande majorité des personnes interrogées au Québec se dit en faveur des PAE adoptées dans la province en faveur des minorités racialisées.

Rarement ancrée dans une responsabilité historique, la raison d'être des programmes d'action positive apparaît plutôt aux répondants se trouver dans la société contemporaine.

[44]

Ils font le constat de la position sociale défavorable de certains groupes immigrés, s'appuyant sur des statistiques sur leur taux de chômage et leur concentration dans des emplois mal rémunérés. Si nombre de ces répondants pensent normal qu'une émigration donne lieu à une période difficile, sinon à une mobilité sociale descendante, ils estiment que ces problèmes devraient s'estomper après quelques années, du moins après la première génération. Or, certains groupes, avancement-ils, demeurent dans des situations difficiles, la transition générationnelle ne se réalisant pas dans leur cas. Aussi, les programmes d'équité dans l'emploi visent-ils, selon eux, à contrer l'éventuelle discrimination dont ils sont victimes. Suivant cette argumentation, ils avancent qu'aucune distinction ne devrait être faite entre anciens et nouveaux immigrés. Plusieurs répondants, notamment des représentants du patronat, invoquent, en sus, un argument gestionnaire. Au Québec, ils soulignent que, tant pour des raisons économiques que pour l'image de la province dans le monde, la mondialisation des marchés devrait se refléter dans une main-d'oeuvre plus diversifiée en termes d'origines culturelles et raciales.

Quand il s'agit de pondérer avantages et risques de l'instauration de programmes préférentiels d'emploi en faveur de personnes racialisées, les répondants interrogés au Québec ne s'attardent que très brièvement pour énumérer les avantages des mesures d'équité dans l'emploi, considérant que celles-ci vont de soi, à l'exception de représentants de la communauté vietnamienne qui affichent des réserves. Les autres soulignent la meilleure planification macro-économique des ressources et la réduction d'un gaspillage de potentiel humain, que ces mesu-

res permettent. Les coûts sociaux du sous-emploi seraient, en effet, selon eux, réduits par une telle "correction des excès d'exclusion". Tout aussi fréquent est l'argument de la paix et de l'harmonie sociales puisque "une société équitable fonctionne mieux", connaît moins de conflits et de pauvreté (*idem* : 132-133).

[45]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[46]

[47]

PREMIÈRE PARTIE.
INSERTION ÉCONOMIQUE

Chapitre 2

HABITAT

[Retour à la table des matières](#)

Dans le domaine de l'habitat, les recherches sur les questions liées à l'immigration et au pluralisme culturel peuvent être regroupées en quelques grands domaines :

1. l'ampleur, les raisons et les modes d'apparition de la concentration ou de la ségrégation résidentielle ethnique et raciale en relation avec divers facteurs : localisation des emplois, évolution du marché immobilier, pratiques discriminatoires, hiérarchie ethno-sociale, communalisation ethnique ;
2. la discrimination raciale et ethnique dans l'accès au logement ;
3. les besoins spécifiques de certaines catégories d'immigrés ;
4. les modes et les conditions de vie et d'insertion sociale dans les zones de résidence ;
5. l'impact des flux migratoires sur l'utilisation et le développement des équipements collectifs.

Au Québec, les premières études universitaires sur le thème concernent presque exclusivement la distribution résidentielle des immigrants et ce n'est qu'à partir de 1988-1989 que les besoins particuliers des populations immigrées, leurs trajectoires résidentielles et les modes de logement des nouveaux immigrants commencent à retenir davantage l'attention. Puis, en 1991, une préoccupation nouvelle est montrée à propos de l'impact de l'immigration sur la réduction de la population de la Ville de Montréal, celle du centre notamment, et sur les modes de cohabitation entre personnes de diverses origines ethno-culturelles. La vie de quartier et l'appropriation sociale et culturelle du lieu de résidence font l'objet de recherches. Néanmoins, on manque toujours d'informations dans certains domaines. Il en est ainsi des voies suivies par les immigrants pour accéder à la propriété, des raisons du choix d'un quartier de résidence et des modes d'occupation des logements selon diverses variables (origine culturelle, période d'immigration, occupation, âge, catégorie d'admission, composition du ménage et liens de parenté entre ses membres).

[48]

2.1. Concentration résidentielle sur l'île de Montréal

[Retour à la table des matières](#)

La concentration de populations immigrée ou d'ascendance immigrée ethnique est souvent supputée un indicateur négatif d'intégration à la société d'établissement. À ce propos, C. Mc Nicoll (1993) remarque ironiquement que la population d'origine canadienne-française, comme celle d'origine britannique, devraient être considérées comme non intégrées à la société québécoise, puisque l'une et l'autre montrent le plus haut taux de concentration résidentielle dans certaines zones de la région montréalaise. Ce jugement négatif porté sur la concentration résidentielle des immigrants et sur les enclaves ethniques comme facteurs de non-participation à la société globale n'est pas fondé sociologiquement et a été remis en cause par des chercheurs québécois (Assimopoulos, 1975 ; Blanc, 1986 ; Helly, 1987 ; Germain et Séguin, 1993, 1995 ; Piché, 1995). Il est important de rappeler ce débat car, au

Québec, la population immigrée présente un fort taux de concentration résidentielle dans une région de la province, la région montréalaise, ainsi que dans quelques quartiers de Montréal.

Par rapport au reste de l'Amérique du Nord, le Québec se caractérise, en effet, depuis la fin du XIX^e siècle, par une concentration particulière des immigrés et de leurs descendants dans une seule agglomération, l'agglomération montréalaise. En 1991, 88% de la population immigrée réside dans la région métropolitaine montréalaise comparativement à 2,4% dans la ville de Québec et moins de 1% dans les autres villes d'importance de la province, comme Sherbrooke (0,9%), Trois-Rivières (0,3%) ou Chicoutimi-Jonquière (0,2%) (Tableau 21). Les nouveaux arrivants des années 1970-1990 s'établissent, eux aussi, dans cette région ; 76% de la population immigrée entre 1986 et 1991 l'a ainsi fait.

Par ailleurs, au sein de la région métropolitaine montréalaise, c'est, depuis plus d'un siècle, l'île de Montréal qui attire le plus les immigrés. Toutefois, depuis les années 1970, un mouvement de déconcentration de la population immigrée s'opère lentement au profit de banlieues et régions proches de l'île (Laval, Brassard, Dollard-des-Ormeaux, Longueuil) ou encore, de quartiers et municipalités francophones de l'Est de l'île, où historiquement les immigrés étaient absents. Ce mouvement, présent à Toronto depuis des décennies, concerne particulièrement certains immigrés arrivés depuis le début des années 1980 (maghrébin, vietnamien, latino-américain). Conséquence de cette tendance nouvelle, en 1991, les immigrés représentent, par exemple, 16,8% de la population de l'île contre 13% de celle de Laval et 6% de celle de la Montérégie. Comparativement, ils composent 5% de [49] la population de l'Outaouais, 3,8% de celle de Sherbrooke et 2% ou moins de celles des autres régions du Québec (MCCI, 1993c : 9). Néanmoins, le taux de concentration de l'immigration sur l'île de Montréal demeure le plus élevé du Canada, bien que la proportion d'immigrés au sein de la population de l'île soit inférieure à celle existant à Toronto ou à Vancouver (île de Montréal : 16,8%, Toronto : 36%, Vancouver : 29%).

L'implantation géographique des immigrés sur le territoire québécois tient historiquement à l'emploi des immigrés dans le secteur manufacturier concentré à Montréal, à l'absence d'une politique de développement régional et à la difficulté d'implanter des programmes sus-

ceptibles d'encourager l'établissement d'immigrants dans les autres régions de la province. Il tient aussi à l'établissement historique des communautés et institutions ethniques dans la ville de Montréal. Depuis 1991, le gouvernement tente de mettre en oeuvre des programmes d'implantation de nouveaux arrivants dans d'autres régions de la province. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation réalise, par exemple, dans les régions de l'Outaouais, de la Chaudière-Appalaches et de Québec, des études visant à favoriser l'établissement d'immigrants intéressés au secteur agricole. Le Secrétariat aux affaires régionales et le MCCI mènent également, en 1991-1992, une enquête auprès de quelque 900 immigrants répartis à travers le Québec en vue de connaître leurs raisons d'installation en région (MCCI, 1993a : 9).

2.2. Absence de ségrégation résidentielle

[Retour à la table des matières](#)

Concentration résidentielle ne signifie pas ségrégation résidentielle à Montréal où il n'existe pas de réel ghetto ethnique, c'est-à-dire de zone urbaine caractérisée par un sous-équipement collectif, un habitat dégradé et une forte présence de criminalité, ou encore de zone où des immigrants d'une même origine nationale ou ethno-culturelle serait très nettement majoritaire et dominerait la vie sociale et la distribution des services. Selon F. Dansereau (1994), il n'existerait que des milieux sociaux ayant tendance à s'appauvrir en raison d'une marginalisation économique et résidentielle.

Les personnes immigrées ou d'ascendance immigrée sont, de fait, relativement dispersés dans la ville de Montréal, car leur mobilité résidentielle inter-générationnelle a toujours été importante (McNicoll, 1993), et le mouvement de déconcentration vers les banlieues Nord et Sud de la région métropolitaine, à l'œuvre depuis les années 1970-1980, ne pourra [50] qu'accentuer cette dispersion. Néanmoins, certains quartiers montrent un fort taux de concentration d'immigrés et il existe à Montréal des quartiers pluri-ethniques. Ainsi, en est-il du quartier Côte-des-Neiges où les diverses vagues de nouveaux arrivants se succèdent avant de gagner d'autres quartiers, ainsi que de Park-

Extension, Saint-Michel, Montréal-Nord, Côte Saint-Luc (Foggin et Polèse, 1976 ; LeBourdais et Lefebvre, 1987 ; Blanc, 1985, 1986 ; Huy et Louder, 1987 ; McNicoll, 1993). Selon une carte dessinée par Renaud (Renaud *et al.*, 1996), il existe, dans la ville de Montréal, six zones (secteurs de recensement) où les immigrants composent de 56% à 70% de la population.

L'absence de ghetto ethnique à Montréal tient, en partie, à la composition sociale des flux migratoires depuis les années 1960. Ces flux comprennent des individus de toutes origines sociales et ne se composent pas, comme en Europe, majoritairement d'ouvriers ou de petits employés. En conséquence, les immigrants provenant d'un même pays résident tout autant dans des quartiers nantis que dans des quartiers défavorisés. Néanmoins, la concentration de certains immigrants dans quelques zones s'explique par leur statut socio-économique et occupationnel et d'autres facteurs, dont certains sont connus.

Des études historiques expliquent des concentrations dont les effets sont encore présents. Par exemple, la structuration communautaire, le statut sur le marché du travail lors des premières années d'établissement et les modes d'accumulation de capital qui en ont découlé, expliquent le mode de concentration d'immigrants portugais (Lavigne, 1987), syriens (Salem, non publié) et chinois (Helly, 1987 ; Aiken, 1987). Des études plus actuelles montrent que des pratiques discriminatoires de la part de propriétaires de logement constituent un facteur de concentration dans le cas d'immigrants haïtiens locataires (Berneche, 1983, 1990 ; Berneche et Martin, 1984 ; Bastien, 1985). La connaissance linguistique est un autre élément qui influence la distribution géographique. Une étude publiée en 1978 (Polèse, Hamel et Bailly) propose une typologie d'établissement en prenant comme ligne de division résidentielle significative, le boulevard Saint-Laurent à Montréal. Pour les auteurs, le statut socio-économique d'un groupe au moment de son établissement au Québec et sa "proximité" linguistique, voire culturelle, avec la population canadienne-française, sont deux facteurs influents. Selon leur hypothèse, les immigrants dont le statut social est élevé et les traits culturels proches de l'un des deux groupes linguistiques majoritaires, choisissent les mêmes zones de résidence que ces groupes. Le cas des immigrants italiens, ouvriers, catholiques et francophones jusque dans les années 1940 est probant ; et les descendants [51] de ces immigrants résident encore actuellement, en

large proportion, dans des quartiers canadiens-français et ce, en dépit de leur anglicisation entre 1950 et 1970.

Une analyse de l'évolution, entre 1971 et 1981, des zones de résidence d'immigrés déclarant 26 origines ethnoculturelles différentes (Veltman, Polèse et Leblanc, 1986), ainsi que les résultats de l'enquête longitudinale auprès de nouveaux immigrants, l'ENI (Renaud et Montgomery, 1992) et d'une étude auprès d'immigrés provenant de cinq pays (Caldwell, 1993, 1994) confirment le fait que la connaissance du français à l'arrivée ou une exposition à la francophonie dans le pays d'émigration influencent fortement le choix d'une zone de résidence francophone. Selon la langue que les personnes maîtrisent le mieux, l'anglais ou le français, elles choisissent des zones où elles pourront aisément avoir accès aux services publics et commerciaux.

2.3. Accès au logement et discrimination raciale

[Retour à la table des matières](#)

Les études sur la discrimination dans le logement, sont, selon M. Mc Andrew (1996), peu nombreuses et ne donnent pas lieu à des analyses sociologiques approfondies. En effet, aux yeux de cette auteure, restent peu explorées

"les relations sociales susceptibles de faire émerger de la discrimination dans l'accès au logement, soit les rapports entre les principaux acteurs sociaux que sont les propriétaires et les locataires de toutes origines ethniques, les agents de location, les agents immobiliers, les agents d'assurances, les vendeurs de maisons et les promoteurs. Ces rapports sociaux ne sont pas d'abord et avant tout fondés sur le racisme, mais sur une logique de marché qu'il faudrait davantage examiner" (*idem* : 66-67).

Au Québec, la première étude de terrain faisant état de racisme dans le logement est menée à Montréal ²³ au début des années 1980,

²³ Soulignons que les études sont majoritairement axées sur l'espace montréalais, où se concentrent les immigrants. À l'heure actuelle, nous ne possédons

par le Mouvement pour combattre le racisme (Teitelbaum et Bérubé, 1982). Plusieurs immigrants de phénotype noir et habitant deux quartiers de la ville sont interrogés à propos de pratiques racistes qu'ils peuvent avoir subies. Plus de 22% des personnes rejointes déclarent avoir été victimes de telles pratiques, et les trois quarts avoir essuyé des refus, subtils ou non, de location par des propriétaires. Selon un sondage CROP en 1982, effectué auprès de 551 propriétaires ou locataires ayant eu recours à la Régie du logement, la discrimination dans le logement n'est pas le fait de Québécois d'ascendance canadienne-française, mais plutôt le fait de propriétaires de toutes origines à l'égard de membres de populations racialisées : 39% des propriétaires impliqués [52] dans des dossiers de discrimination traités par la Régie étaient des immigrants (Mc Andrew, 1996 : 67-68).

En 1988, la Commission des droits de la personne (CDP) publie un ensemble de trois études sur les conditions de logement des immigrants et de résidents d'ascendance immigrée à Montréal. Ces études montrent qu'indépendamment du niveau socio-économique du quartier, le coût moyen des loyers est toujours plus élevé dans les quartiers où l'on constate une forte concentration de personnes racialisées. De plus, bien que consacrant à leur logement un pourcentage de revenu plus élevé que le reste de la population, ces personnes ont généralement accès à des logements moins spacieux et font souvent l'objet de racisme manifeste de la part des propriétaires (Québec, 1990 : 69). La première de ces études réalisée à partir des données du recensement de 1981 (Vaccaro, 1988) met à jour des écarts de loyer entre les quelques îlots de concentration de la population d'ascendance autre que française et britannique et les autres zones de résidence. Toutefois, l'identification des facteurs expliquant ce type d'écart dans les îlots de concentration de personnes racialisées n'est pas abordée en raison de l'absence de contrôle de variables telles que le nombre de pièces, l'année de construction et le type d'immeuble.

Une seconde publication de la CDP confirme la présence de discrimination raciale dans l'accès au logement. Elle expose les résultats d'une enquête (Garon, 1988a ; 1988b) sur la discrimination à l'égard

aucune étude statistique ou qualitative sur les problèmes de logement vécus par les immigrants installés dans d'autres régions. Seul le rapport du CCCI (1992) trace un bref portrait de la situation.

d'enquêteurs de phénotype non blanc, anglophones et francophones, provenant des Antilles ou nés au Canada. Ceux-ci, lors d'une recherche simulée de logement, ont visité 203 logements de l'île de Montréal. Les résultats de leurs démarches prouvent l'existence de discrimination flagrante dans le cas d'un tiers des enquêteurs francophones et de 16% des enquêteurs anglophones, la différence tenant aux refus de visite essayés au téléphone, par les premiers, en raison de leur accent. Ces résultats montrent la discrimination à l'oeuvre lors des diverses étapes de la recherche de logement : lors des visites, de la fixation des prix, d'appels téléphoniques durant lesquels les justifications présentées par les propriétaires apparurent comme autant de tactiques pour évincer des personnes racialisées. Les propriétaires ou agents de location haussaient parfois le prix du loyer quand ils savaient avoir affaire à de telles personnes, ou traitaient celles-ci différemment, exigeant plus de renseignements et leur faisaient subir un véritable "interrogatoire" sur leur employeur, leur catégorie socioprofessionnelle, leurs ressources financières et le nombre de personnes dans leur famille. De plus, des commentaires discriminatoires et désobligeants à l'endroit des visiteurs-enquêteurs ont été recueillis par [53] les visiteurs-enquêteurs de phénotype blanc qui leur succédèrent. Selon l'auteure (Garon, 1988a : 32), ce type de discrimination s'exerçait sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, sans distinction de quartier et apparaissait particulièrement actif à l'endroit des femmes d'origine antillaise ou africaine et monoparentales.

Par ailleurs, lors d'un colloque à l'occasion de la *Journée internationale contre la discrimination raciale*, en mars 1989, la CDP précise que 25% des personnes racialisées se voient refuser un logement en raison de leur phénotype. Et, selon le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI, 1992), le marché locatif privé pose nombre de problèmes aux couches sociales fragiles et aux familles nombreuses, dont celles composées de personnes racialisées. Le CCCI estime que les petits propriétaires-occupants, plus nombreux que les investisseurs individuels et les investisseurs importants ²⁴, auraient

²⁴ Selon le document du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, *Se loger au Québec, Une analyse delà réalité, un appel à l'imagination* (Gouvernement du Québec, 1984), il y avait en 1984-1985, 1% de petits propriétaires-occupants, 11% d'investisseurs individuels possé-

tendance à être plus exigeants à l'égard des candidats à un logement. Leur attitude s'expliquerait par leur obligation de cohabitation avec les locataires, leur vulnérabilité plus grande à l'insolvabilité de ces derniers et par l'importance des biens immobiliers dans leur patrimoine (CCCI, 1992 : 8). Ils auraient tendance à privilégier les locataires qu'ils estiment les "moins risqués", "bons payeurs", pas trop bruyants et respectueux des lieux, alors que les investisseurs, propriétaires de logements de moins bonne qualité, seraient moins exigeants (Mc Andrew, 1996 : 67-68).

2.4. Discrimination sociale et culturelle

[Retour à la table des matières](#)

Une autre recherche de la Commission des droits de la personne (CDP) analyse les effets des politiques et des programmes existants sur "l'exercice du droit au logement des minorités ethnoculturelles du Québec" (Lescop, 1988). Ayant passé en revue les mesures de protection contre les atteintes à ce droit et les programmes d'habitation favorisant l'accès au logement, la recherche décrit les limites d'accès des immigrés et de leurs descendants aux programmes de logement social. De manière générale, l'auteure conclut que "les politiques sont faites pour la majorité et sont conçues pour des clientèles-cibles elles-mêmes normalisées parce qu'elles représentent la majorité. Les politiques de logement social n'ont pas échappé à cette règle et ont surtout répondu aux besoins de cette majorité" (*idem* : 68). L'auteure classe les obstacles existants en trois catégories : politique, législative et institutionnelle.

[54]

Les obstacles politiques proviennent du fait que les problèmes des immigrés sont négligés dans les programmes conçus "pour tout le monde" et que leurs besoins particuliers sont relégués dans des catégories à part pour lesquelles n'existe aucun programme. R. Lescop (*idem*) signale à ce propos qu'aucune mention de la dimension ethnique

dant en moyenne deux immeubles et dix logements et 3,5% d'investisseurs possédant en moyenne cinq immeubles et une cinquantaine de logements.

que ou raciale n'est faite dans le Livre vert sur l'habitation *Se loger au Québec* (1983), si ce n'est pour prévoir les effets d'une hausse des flux d'immigration sur la construction domiciliaire. Pareillement, les statistiques relatives aux programmes d'habitation ne sont pas ventilées selon l'origine ethnoculturelle de la clientèle, tant dans les offices municipaux d'habitation qu'à la Société d'habitation du Québec. Seule la Régie du logement connaît quelque peu les besoins de sa clientèle d'origine immigrée, dont celle racialisée, disposant d'informations recueillies par ses bureaux montréalais.

Un autre obstacle tient au fonctionnement du système politique. Les orientations de la programmation annuelle de logement social sont définies en fonction des besoins exprimés par la population, tels que les transmettent les députés. Or, R. Lescop (*idem*) montre que certaines populations sont laissées pour compte dans la mesure où elles n'ont pas l'information ou la mobilisation communautaire nécessaires pour faire pression auprès de leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Les immigrants rencontrent également des obstacles législatifs et réglementaires, semblables à ceux que doivent affronter d'autres catégories sociales marginalisées par le nombre d'enfants, leur âge, leur sexe, leur situation de famille ou leur mode de vie (*idem* : 73). Des études montrent que 80% des familles monoparentales ont une femme à leur tête (SHQ, 1992 : 11) et que le revenu annuel de 43% de ces familles est alors de moins de 10 000 \$. On constate aussi que certains groupes d'immigrés comportent plus de familles monoparentales et nombreuses que la population native. Ce type de famille se retrouve proportionnellement plus fréquemment au sein des populations d'origine antillaise, latino-américaine (respectivement 33% comparativement à 18% des familles de toutes origines) ou encore vietnamienne, et celles-ci connaissent des conditions de logement plus difficiles que le reste de la population immigrée ou native (Deschamps, 1985 ; Bernèche, 1986 ; Beaulieu et Concha, 1988 ; Mongeau, 1990 ; Mc Andrew, 1996 : 71).

Lors d'une étude réalisée par F. Bernèche, les répondants latino-américains et indochinois affirment être moins affectés par la discrimination raciale que par la discrimination pour [55] cause d'enfants (Bernèche, 1990 : 97-98). Le refus de louer en raison de la présence d'enfants n'est jugé discriminatoire que depuis 1988 (sous le motif

"âge" selon la Charte des droits et libertés de la personne ²⁵). Jusqu'à cette date, cette forme de discrimination n'est pas condamnée ²⁶, même si elle l'est dans le Code civil qui stipule qu'il est interdit de "refuser de consentir un bail à une personne ou de la maintenir dans ses droits ou d'imposer des conditions plus onéreuses à une personne pour le seul motif qu'elle est enceinte ou qu'elle a un ou plusieurs enfants à moins que son refus ne soit justifié par l'espace de logement". Néanmoins, la Régie du logement n'a aucune juridiction dans le domaine, et en pratique, la CDP enregistre ce type de plaintes sous le motif de discrimination selon l'âge. Pour R. Lescop (1988 : 85), ce type de problème pourrait être résolu si les offices municipaux d'habitation n'étaient pas uniquement guidés par un souci de rentabilité et prenaient en compte ce besoin de nombre des nouveaux immigrants ayant des familles nombreuses. Considérant les personnes désavantagées dans ce domaine, l'auteure propose que celles-ci s'orientent vers les coopératives d'habitation ou le supplément au logement sur le marché privé. Mais, autre obstacle réglementaire, l'accès aux programmes d'aide au logement orientés vers les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif, demande de nombreuses étapes qui font appel à des capacités de mobilisation et à des compétences en gestion des groupes. R. Lescop (*idem*) affirme que les "communautés ethno-culturelles minoritaires de Montréal" sont sous-représentées au nombre des projets initiés et soutient que la mise sur pied de groupes de ressources techniques subventionnés par l'État et les desservant spécifiquement serait un "pas dans la bonne direction".

Le nombre de ménages comprenant de nombreux enfants tient à des facteurs culturels dont l'accoutumance à une vie commune en famille étendue, c'est-à-dire au sein de ménages comprenant une famille nucléaire, des collatéraux ou des ascendants, ou encore regroupant deux familles nucléaires. Cette situation peut encore tenir à l'obligation financière de partager un même domicile que connaissent certai-

²⁵ Voir à ce sujet le jugement du Tribunal des droits de la personne du 8 juin 1992 dans la cause *Commission des droits de la personne contre M. Desroches et D. Deschênes*, qui, en corroborant la position de la Commission des droits de la personne, a fait jurisprudence.

²⁶ Seul l'état de grossesse est considéré comme un motif interdit de discrimination. Depuis 1994, la condition sociale, qui inclut la monoparentalité, l'est également.

nes catégories d'immigrants (parrainés, personnes attendant l'arrivée d'un conjoint, individus en attente de statut de réfugié).

Un autre obstacle législatif tient au fait qu'à partir de novembre 1985, plusieurs offices municipaux d'habitation exigent la citoyenneté canadienne comme condition d'admissibilité au programme de logement à loyer modique. R. Lescop (1988) souligne que ce dernier programme est la seule mesure sociale qui exclut une large part des immigrants puisque celles-ci comprennent des nouveaux arrivants n'ayant pas encore pu demander ou obtenir la citoyenneté canadienne. Par ailleurs, la Loi sur la Société d'habitation du Québec et les [56] politiques d'habitation visent explicitement la clientèle des citoyens, dans le cas des programmes d'accès à la propriété et de logement à loyer modique. Cet obstacle législatif a été aboli en 1992.

Au plan des obstacles institutionnels et administratifs, selon R. Lescop (*idem*), c'est la "multiplicité des recours possibles en matière de logement" qui constitue la première difficulté, notamment pour les nouveaux immigrants qui ne savent pas à quel organisme s'adresser en cas de problèmes de logement. Il leur est en effet difficile de distinguer la Régie du logement (contrôle des loyers, des baux), la Commission des droits de la personne (discrimination, harcèlement) et le Service de l'habitation et du développement urbain (qualité du logement, protection du patrimoine résidentiel). L'inaccoutumance d'immigrants au système administratif constitue un handicap dans le domaine de l'accès au logement social et elle est au fondement d'une forme de discrimination culturelle à leur égard. Pourtant, "il n'y a pas eu jusqu'à maintenant de véritable concertation entre les différents organismes publics, dans le but de mieux informer les communautés minoritaires sur les recours qui sont à leur disposition et de les aider à exercer leurs recours" (*idem* : 77). Seul existe depuis 1989, un projet conjoint de la Régie du logement et du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration qui vise à informer les nouveaux immigrants inscrits aux cours de COFI sur les droits et les devoirs respectifs des locataires et des propriétaires. R. Lescop souligne à ce propos que le service d'aide offert depuis 1988 aux "locataires victimes d'abus et de harcèlement", est défectueux, car il ne comprend pas de "personnel multilingue et sensible aux problèmes vécus par les minorités" (*idem* : 78). Autre aspect à signaler, les immigrants ou personnes d'ascendance immigrée qui vivent dans des habitations à loyer modique

souffrent souvent d'isolement, surtout s'il s'agit de personnes âgées. R. Lescop (*idem* : 86) suggère à ce sujet de reprendre la recommandation du CIPACC visant à instituer une meilleure collaboration entre le ministère des Affaires sociales et les gestionnaires d'offices municipaux d'habitation, par l'intermédiaire du réseau des CLSC.

[57]

2.5. Conditions pour la "nouvelle immigration"

[Retour à la table des matières](#)

En 1986, la proportion de propriétaires parmi les immigrants arrivés après 1980 est de 19% et de 39% parmi les immigrants arrivés avant 1980, comparativement à 22% parmi les natifs. Par ailleurs, une compilation spéciale (non publiée) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à partir de données du recensement de 1991 indique que 54,4% des ménages immigrants au Québec sont propriétaires. Il n'existe pas de chiffres récents par origine ethnoculturelle, ce qui rend difficiles des comparaisons plus précises ²⁷.

L'accès à la propriété privée varie en fonction de l'ancienneté de l'immigration (Bernèche, 1990 : 50), du contexte socio-économique et des réseaux de soutien au sein des communautés ethniques. Or, on se rappellera que les nouveaux immigrants issus des pays du Tiers-Monde ont des revenus annuels moins élevés que les immigrants en provenance d'autres régions ; ils forment aussi, dans une forte proportion, notamment chez les Antillais, des familles plus nombreuses que la moyenne, ou encore des familles monoparentales ayant une femme pour chef de famille (33% des familles antillaises sont monoparentales) (Mongeau, 1990 ; Mongeau et Séguin, 1993).

²⁷ Des données de 1981 (Garon, 1988b) indiquent que 72% des ménages italiens de première génération sont propriétaires, comparativement à seulement 19,1% des ménages composés d'individus immigrants des Antilles et d'Amérique centrale ou du Sud. Les résidents d'origine italienne nés au Québec présentaient un taux équivalent à celui des résidents d'origine française ou britannique.

En 1988, la Ville de Montréal demande au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL), une recherche sur les problèmes de logement des ménages formant la nouvelle immigration à Montréal. L'étude qui s'ensuit (Bernèche, 1990) comporte une analyse de données du recensement de 1986, ainsi que les résultats d'une enquête menée auprès de 61 organismes communautaires. Elle identifie les principaux problèmes de logement de la population étudiée et propose des pistes de solution. Elle montre que les ménages de nouveaux immigrants habitant Montréal diffèrent des ménages des natifs au moins sous deux aspects. Ils sont plus souvent composés de familles avec des enfants (53% vs 31%) ; ils sont plus fréquemment formés de locataires qui consacrent 30% et plus de leurs revenus aux dépenses de logement (46% vs 37%). Près des deux-tiers de ces ménages de nouveaux immigrants résident dans cinq des douze arrondissements montréalais : Côte-des-Neiges (24%), Villeray (15%), Ahuntsic (13%), Centre (11%) et Notre-Dame-de-Grâce (10%). Les problèmes et obstacles identifiés par les intervenants interrogés sont les mêmes que ceux pointés par des recherches précédentes :

- le niveau des loyers qui, par rapport aux revenus modestes de nombre de ménages, impose des taux d'effort élevés, de l'ordre de 40% et 50% ;

[58]

- une situation familiale créant des besoins particuliers liés à la présence d'enfants et aux responsabilités à l'égard de l'ensemble de la famille (parrainage, hébergement) ;
- la difficulté de trouver des logements de grande taille à prix abordable et à obtenir les réparations nécessaires, surtout de la part des propriétaires d'immeubles d'appartements ;
- des difficultés associées au choc culturel lors de l'arrivée et aux problèmes linguistiques ;
- le manque d'information sur le marché locatif, les conditions d'habitabilité d'un logement, les droits et les devoirs des locataires et propriétaires ;

- la discrimination sous toutes ses formes, incluant la discrimination raciale et pour cause d'enfants.

Selon une étude réalisée à partir de données du recensement de 1986 (Mongeau et Séguin, 1993), il existe un mode d'habiter propre aux ménages immigrés. Environ la moitié des ménages immigrés (52%) de la région montréalaise est propriétaire en 1986, comparativement à 43% des ménages natifs. À revenu égal et pour le même type de ménage, les immigrés sont plus souvent propriétaires que les natifs. Mais le taux de propriétaires est plus faible dans le cas des ménages arrivés depuis 1971 et provenant de certains pays. Par ailleurs, les propriétaires immigrés occupent moins souvent des maisons unifamiliales non attenantes, mais davantage de grands logements²⁸ que les natifs et paient plus cher leur propriété. Les locataires immigrés paient, pour leur part, des loyers un peu plus élevés que les natifs et montrent des taux d'effort légèrement supérieurs en moyenne. De plus, à taille égale, ils occuperaient de plus petits logements que les non-immigrés (*idem*).

La recherche sur l'établissement de nouveaux Immigrants arrivés en 1989 (ENI), déjà mentionnée, comprend un volet sur le logement. Dix mois après l'arrivée au Québec, 10% des répondants sont propriétaires de leur logement, 73% locataires et 17% logés gratuitement, essentiellement par leur famille ou leur entourage proche (Louis-Guérin et Helly, 1993). Les répondants ou de chefs de ménage d'origine chinoise (35%) sont surreprésentés parmi les propriétaires, alors que ce statut est nettement moins fréquent parmi les répondants antillais (0%), latino-américains (4%) et arabes chrétiens (5%). Des différences significatives existent aussi entre les répondants propriétaires et locataires. Les propriétaires sont essentiellement des gens mariés (85%), âgés d'une quarantaine d'années (moyenne de 39,3 ans), vivant en couple avec (54%) ou sans enfants (15%), ou dans des [59] familles étendues (26%), et les revenus (34 131 \$) se révèlent nettement supérieurs à la moyenne générale de l'échantillon (18 103 \$). Les locataires vivent plus souvent au sein de familles étendues (38%) ou de

²⁸ Les ménages de grande taille (4 personnes ou plus) et ceux formés d'un couple avec enfant(s) sont proportionnellement plus nombreux parmi les immigrés que parmi les natifs.

couples avec enfants (31%) que seuls (12%) ou au sein de ménages multifamiliaux (10%), ou encore de couples sans enfant (8%). Leur revenu moyen s'élève à 15 991 \$.

Le montant mensuel moyen versé au titre de l'habitation par les propriétaires atteint un montant double de celui versé par les locataires (1 020 \$ versus 492 \$). En 1986, le loyer moyen dans la région métropolitaine de Montréal est d'environ 450 \$ et les dépenses de propriété incluant les services municipaux, les paiements hypothécaires et l'impôt foncier, de 556 \$²⁹. Le taux d'effort pour se loger³⁰ des ménages des immigrants interrogés apparaît important dix mois après leur entrée au Québec, se chiffrant en moyenne à 33% du revenu. Un taux d'effort pour se loger correspondant à 30% du revenu total est considéré, au Québec, comme acceptable. Or, dans le cas des ménages des immigrants étudiés, la moitié d'entre eux ou presque, soit 48%, assume des montants supérieurs à ce seuil, 7% consacrant plus de 50% du revenu de leur ménage au logement. Les propriétaires consacrent en moyenne une part plus faible de leur revenu à leur habitat, soit 27,5% comparativement à 35% pour les locataires, ce qui n'étonne guère compte tenu du fait que les premiers disposent de revenus nettement supérieurs aux seconds. L'effort pour se loger apparaît ainsi inversement proportionnel au revenu. Les personnes ayant des revenus annuels de moins de 10 000 \$ consacrent 34% de leur revenu pour se loger, alors que celles disposant des revenus les plus élevés (35 000 \$ et plus) y consacrent moins de 25% (*idem* : 1993).

Enfin, l'origine ethnoculturelle déclarée est un facteur d'importance. Les immigrants arabes, musulmans (36%) ou chrétiens (35%), comme les immigrants provenant de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine (34%), montrent les taux d'effort les plus hauts, les immigrants antillais (31%) et surtout européens (29,5%) et chinois (27,5%)

²⁹ Parmi les locataires, des différences nettes entre les montants de loyer apparaissent selon la composition du ménage, la catégorie d'immigration et l'appartenance ethnoculturelle du chef du ménage. Les individus vivant au sein de couple avec enfants et en famille étendue assument les loyers les plus élevés (527 et 528 \$), comparativement aux personnes vivant seules (436 \$) et, surtout, à celles habitant au sein de ménages multi-familiaux (417 \$). Ce sont également les immigrants indépendants qui honorent les mensualités les plus élevées (519 \$) et les réfugiés, les plus basses (368 \$).

³⁰ Calculé par rapport au revenu du ménage.

se situant dans les limites jugées acceptables au Québec. Le statut du logement contrôlé (propriétaires versus locataires), les mêmes écarts significatifs demeurent mais uniquement dans le cas des locataires ³¹, les écarts n'étant plus significatifs dans le cas des propriétaires ³² (*idem* : 1993).

[60]

En 1992, le CCCI publie une analyse de la situation à partir d'une recherche qui vise à faire le point de la situation des personnes immigrées et d'ascendance immigrée sur le marché du logement. Cette analyse vise aussi à identifier les problèmes et les catégories de personnes les plus vulnérables en la matière et à dégager des pistes de solutions efficaces et réalistes (CCCI, 1992 : 2). L'examen des études et des statistiques existantes a été complété par des entrevues auprès de responsables d'organismes publics, communautaires, ethniques et d'associations de locataires. Le rapport décrit essentiellement la situation montréalaise, même si le dernier chapitre expose brièvement la situation en région. Ses constats rejoignent ceux des études précédentes.

Premier constat, l'étude rappelle que le domaine du logement reflète l'hétérogénéité des populations immigrés ou d'ascendance immigrée. Les groupes d'immigrés anciennement établis connaissent une situation socio-économique relativement privilégiée, à la différence des immigrés récemment arrivés et venant surtout de pays du Tiers-Monde. Deuxième constat, les nouveaux arrivants connaissent des difficultés sur le marché locatif, en raison de certaines de leurs caractéristiques économiques et démographiques. Ils assument un taux d'effort financier important en matière de logement, ils disposent de logements de taille inadéquate vu leurs besoins, ils subissent des formes de discrimination. Quant au secteur du logement social, il n'apparaît pas suffisamment développé pour combler les lacunes du secteur privé

³¹ Les émigrés de pays arabes, de confession chrétienne (522 \$) ou musulmane (501 \$), ainsi les émigrés de pays européens (500 \$) payent comparative-ment des loyers plus élevés, notamment par rapport aux émigrés des Antilles (384 \$) et de Chine ou de Hong Kong (388 \$). Cependant, il faut noter que ces différences s'estompent lorsque l'on contrôle les revenus (Louis-Guérin et Helly, 1993).

³² Ce fait s'explique en grande partie par le faible nombre de propriétaires dans certains sous-groupes. Il faut donc des écarts très importants pour que les tests soient significatifs.

et répondre aux besoins des individus démunis. De plus, l'accès au logement social est freiné par les critères d'admissibilité dans les HLM et le manque d'information et d'organisation ralentit la participation des immigrés aux coopératives d'habitation : "À l'heure actuelle s'effectue un certain rattrapage à cet égard mais la diminution des budgets alloués aux programmes de logement social compromet les possibilités de nombreux ménages d'en profiter effectivement" (*idem* : 73).

Troisième constat : la place occupée sur le marché de la propriété privée par les personnes issues de courants migratoires anciennement établis au Québec est favorable, contrairement à celle des immigrés venant du Tiers-Monde qui sont sous-représentés sur ce marché. La propriété privée étant la solution aux problèmes de logement de nombreux ménages, notamment des familles nombreuses et des ménages multifamiliaux, les auteurs de l'étude estiment important de favoriser ces ménages et familles dans les programmes d'accès à la propriété.

[61]

2.6. Cohabitation et différence culturelle

[Retour à la table des matières](#)

Quelques études établissent un lien entre des tensions entre résidents de différentes origines ethnoculturelles et des habitudes de vie ou pratiques culturelles. Un document du Centre social d'aide aux immigrants (CSAI, 1984 : 46) souligne ce fait, sans toutefois s'appuyer sur des données documentées ou empiriques. Le CSAI mentionne, entre autres, comme "sources" potentielles de conflits la surpopulation des logements, la conception différente de la famille ou de l'entraide familiale, des habitudes de vie "choquantes" pour la "majorité" (mode d'entreposage des aliments, méconnaissance des appareils ménagers, etc.). Mais, selon d'autres études, les différences culturelles n'apparaissent pas le facteur central.

En 1992, la Société d'habitation du Québec (SHQ) commande une étude de la cohabitation interculturelle dans le logement social en vue d'ajuster ses interventions. Ce type d'habitat social, rappelons-le, re-

présente quelque 2% de l'habitat existant dans la région métropolitaine montréalaise, date souvent des années 1970 et regroupe des "nouveaux immigrants", des immigrés arrivés de plus longue date et des personnes natives. Le mandat de l'étude est confié à l'INRS-Urbanisation. Il consiste en une synthèse de la documentation existante sur le sujet et en la production d'une vingtaine de monographies sur des projets d'habitation sociale à composante ethnique à l'échelle du Québec, lesquels doivent être examinés sous l'angle de la cohabitation interculturelle et de l'insertion locale.

Dans deux publications, F. Dansereau et A. M. Séguin (1993, 1995) décrivent les problèmes de cohabitation dans ce type d'habitat : indifférence ou ignorance mutuelle dans les relations de voisinage, récriminations entre voisins à propos de bruits, d'odeurs, de saleté et dégradation des espaces communs, confrontation de modèles différents d'éducation des enfants, appropriation délinquante des espaces communs par les adolescents. Ces conflits mettent autant en scène les ménages "de souche" que des personnes d'autres origines. Elles montrent l'existence de sentiments de minorisation et de dépossession chez les locataires de longue date de ces ensembles d'habitat, vers lesquels ont été dirigés de "nouveaux immigrants", ces dernières années ; elles montrent aussi l'absence de réelles relations de socialisation entre les résidents. En cela, elles rappellent la naïveté de la thèse voulant que la mixité sociale et culturelle dans l'habitat constitue un facteur de rapprochement entre catégories sociales et personnes d'origines culturelles différentes, si [62] des espaces de séparation et de respect de la vie privée ne sont pas disponibles. Et, à ce propos, elles mentionnent les problèmes concernant les immeubles eux-mêmes : gestion, entretien et conception architecturale. Enfin, elles illustrent comment les initiatives de rapprochement culturel mises en oeuvre n'ont pas toujours eu les résultats escomptés. Parfois, elles ont amélioré la qualité des relations entre les résidents, parfois, elles ont accentué les tensions interethniques. Selon cette étude, en matière de cohabitation, les différences sociales (catégorie socioprofessionnelle, hygiène, éducation des enfants, statut social) semblent être davantage génératrices de conflits que les différences ethniques ou raciales, et la couche sociale ou l'âge être des éléments de différenciation des pratiques et susciter une dégradation des espaces collectifs, qui constitue une source potentielle de tensions ou de conflits.

En termes de la littérature produite à l'extérieur du Canada, les auteurs notent que ce sont surtout les acteurs (jeunes, familles nombreuses ou "à problèmes") et les modes d'habiter susceptibles de générer les conflits qui retiennent l'attention des chercheurs. Elles exposent les solutions proposées ou mises en oeuvre dans d'autres pays (France, Suède, Pays-Bas), ces solutions passant généralement par des transformations des modes de gestion de l'habitat social. D'autre part, elles soulignent que l'apparente contradiction entre les modes de gestion "adaptée" ³³ et la protection des droits de la personne ou la lutte contre la discrimination mérite une réflexion approfondie et elles s'interrogent sur la marge de manoeuvre des gestionnaires de logement social au Québec qui doivent travailler dans un contexte de pénurie et de forte demande non satisfaite.

À la suite du *Plan d'Action gouvernemental* adopté en 1991, le MCCI lance à partir de 1992, une série d'études sur la cohabitation dans des quartiers. Il crée un chantier de recherche ³⁴ sur l'immigration et le dynamisme urbain de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal (Service de la planification et de la concertation). Le mandat est confié au centre de recherche INRS-Urbanisation et consiste à "élaborer une problématique exploratoire de recherche sur la participation de la population immigrée et des communautés culturelles au développement de la vie communautaire des quartiers" (Germain et Rose, 1993 : 5). Le point d'intérêt n'est plus tant la dynamique inégalitaire de la distribution résidentielle et de l'accès au logement et la "non-intégration" que les modalités d'appropriation de leur quartier par les résidents. Au nombre de ces modalités d'appropriation, sont surtout étudiés les formes de cohabitation interethnique, le choix du quartier et de la zone de résidence de même que l'utilisation des lieux publics.

³³ Procédures d'attribution des logements sociaux visant la plus grande compatibilité possible entre les candidats et la composition sociale d'un ensemble d'habitat social.

³⁴ Volets du chantier : marché du logement, marché de l'emploi, perspectives démographiques, internationalisation de la Ville de Montréal.

[63]

Un premier volet du mandat correspond à une revue de la littérature des principaux écrits français, américains et québécois en vue de recenser et de commenter les modes d'insertion des immigrants dans l'espace urbain, ainsi que de dégager les modalités de remodelage ou de renouvellement de cet espace par ces derniers. La vie de quartier est vue "comme milieu de vie stratégique en matière d'intégration où se concrétise au quotidien la rencontre des valeurs de la société d'accueil et celles des nouveaux arrivants" (*idem* : 5). Un deuxième volet comprend un vaste projet de recherche qualitative sur les différentes dynamiques de cohabitation interculturelle caractérisant l'espace montréalais. Sont étudiées la participation à la vie communautaire d'immigrés récents ou établis de plus longue date, comme les formes de cohabitation des populations immigrées dans les espaces publics de sept quartiers pluriculturels de la région montréalaise et l'utilisation des équipements culturels et de loisirs comme agents d'interculturalisme. Diverses méthodes d'analyse sont adoptées (entrevues d'informateurs-clés, observation directe, entrevues individuelles).

Le premier document publié en 1993 (*idem*) fait un constat : les études françaises et américaines ont peu d'écho au Québec lorsqu'elles portent sur le logement social dans les nouvelles banlieues (France) ou sur les centres-villes aux prises avec les ghettos noirs et la désertion de la population blanche (États-Unis). Les auteures évoquent également les débats sur la concentration et la ségrégation ethnoculturelles à Montréal, en soulignant que "la signification associée au principe du regroupement spatial fait de plus en plus l'objet de discussions. Un peu partout, les chercheurs remettent en question l'association un peu trop rapide entre le degré de concentration ethnique et le degré de non-intégration à la société d'accueil" (*idem* : 15). Ces réflexions conduisent les auteures à souligner la confusion qui entoure certaines notions : intégration, ghetto, insertion urbaine, ou le terme "multiculturalisme" devenu "fort chargé de significations politiques dans le contexte canadien" (*idem* : 16). Elles rappellent à ce sujet l'étude de Moghaddam (1989) qui s'interroge sur le fait que la politique canadienne du multiculturalisme pourrait renforcer l'idée que "la préservation de l'identité culturelle passe nécessairement par une différenciation des espaces et qu'il faut dès lors encourager le maintien d'enclaves ethniques". Selon cette étude, le rejet de toute idée de ségrégation

de l'espace par les minorités peut en fait "n'être que l'expression d'un désir d'échapper à toute forme de discrimination" (*idem* : 16).

[64]

Concernant la mixité culturelle et sociale, le document rappelle le propos de la Ville de Montréal, à savoir de maintenir la diversité ethnoculturelle dans la ville centrale, de stopper l'exode des classes moyennes vers les banlieues (exode, surtout, de ménages francophones) et de promouvoir "la mixité sociale dans certains quartiers pour accélérer le processus d'intégration" des immigrants ³⁵ (*idem* : 23). Ce propos suscite la discussion selon les auteures, car on peut se poser des questions sur l'ouverture des gentrificateurs à la diversité culturelle liée à la présence d'immigrés, notamment lorsque ceux-ci ne maîtrisent pas la langue française : "on peut se demander si pouvoir vivre dans un environnement socialement [et culturellement] homogène ne reste pas un souhait encore largement partagé par propriétaires et locataires. Comment dès lors faire de la diversité culturelle un argument de vente pour la qualité de la vie dans les quartiers centraux ?" (*idem* : 24). Les quartiers très différenciés culturellement sembleraient, en effet, perdre leur diversité en se gentrifiant.

Les résultats de l'enquête menée en 1992-1993 (Germain *et al.*, 1995) montrent que la vie communautaire dans les quartiers étudiés est fort active et que l'intervention municipale a contribué à ce phénomène, par sa politique de déclenclavement des activités des associations ethniques. Ils montrent aussi une cohabitation harmonieuse, bien qu'empreinte de distance, dans les lieux publics de ces quartiers où se côtoient des personnes de diverses origines ethnoculturelles, et que les cas d'appropriation de certains de ces espaces par des personnes d'une seule origine apparaissent rares. Ainsi, le parc du Mont-Royal et la zone du Vieux-Port apparaissent comme des lieux où les contacts entre personnes de diverses origines sont fréquents et sans animosité. De la diversité des espaces et des événements culturels où se retrouvent, sans conflit, les résidents de toutes provenances des quartiers étudiés, les auteures de l'étude concluent à une acceptation non problématique des différences culturelles. Elles avancent aussi que c'est dans les

³⁵ Le maintien d'une communauté francophone pluraliste dans la ville centrale constitue le moyen le plus efficace d'y rendre plus efficaces les processus d'intégration linguistique" (Ville de Montréal, 1993 : 63).

quartiers les plus pluri-ethniques que des attitudes favorables au cosmopolitisme se développent le plus aisément en raison de la multitude des contacts avec des personnes de diverses origines culturelles. Certes, notent-elles, des tensions existent entre ces personnes, mais une grande différenciation culturelle des résidents d'un quartier semble conduire à des attitudes de tolérance culturelle.

[65]

2.7. Étalement urbain et centre-ville

[Retour à la table des matières](#)

Un autre axe d'étude du chantier de recherche financé par le MCCI concerne l'impact des flux migratoires sur l'étalement urbain et sur la gestion des équipements collectifs. Selon une étude réalisée à partir de données du recensement de 1986 (Mongeau et Séguin, 1993), il existe une structuration de l'espace résidentiel en fonction de la distance au centre, tant chez les ménages immigrés que natifs.

Les ménages composés d'immigrés se répartissent de façon plus uniforme dans l'espace montréalais que les natifs, dont la localisation résidentielle est fortement différenciée suivant le type de ménage. Les ménages d'immigrés résident plus souvent que ceux comprenant des natifs, dans la ville de Montréal et dans la banlieue "ancienne". Environ la moitié des premiers, mais seulement le tiers des seconds, se retrouvent dans Montréal, alors que, dans les banlieues, on retrouve le tiers des ménages immigrés comparativement à un quart des ménages natifs (*idem*). De plus, les deux tiers des arrivés récents s'installent à Montréal et, comme les immigrés de plus longue date, ils demeurent plus concentrés dans l'espace que les natifs, sauf dans le cas des ménages originaires de l'Europe de l'Ouest, de l'Océanie et de l'Amérique du Nord (qui se distribuent spatialement comme les natifs). L'accès à la propriété s'accompagne, toutefois, d'une certaine "décentralisation" des ménages immigrés.

Qu'ils soient propriétaires ou locataires, les ménages immigrés avant 1970 semblent moins mobiles que les ménages natifs, fait peut-être lié à l'âge de leurs membres ou à une sous-représentation en leur sein des ménages non familiaux et des familles monoparentales. Les

personnes vivant au sein de ménages immigrés sont plus âgées que l'ensemble des personnes vivant au sein de ménages natifs. Mais, lorsqu'ils sont mobiles, les ménages immigrés ont tendance à demeurer dans les limites d'une même municipalité (notamment la ville de Montréal) et, lorsqu'ils disposent de revenus relativement élevés (revenu annuel supérieur à 60 000 \$), ils résident davantage au centre-ville que les ménages natifs.

Ces divers résultats impliquent que nombre de propriétaires immigrés vivent à Montréal même (plus du tiers comparativement au cinquième des ménages natifs) et que, dans l'ensemble, les ménages immigrés alimentent moins l'étalement urbain que les natifs. Les immigrés consolident, en ce sens, la ville centrale en y devenant plus souvent propriétaires que les natifs ; ils contribuent en cela à maintenir la diversité socioculturelle et [67] sociodémographique de Montréal. Ils permettent, en effet, d'accroître le nombre de couples avec de jeunes enfants dans la ville centrale, ainsi que celui des ménages de six personnes et plus (*idem*).

Toutefois, le marché du logement des ménages immigrés se dualise de plus en plus. En raison de leur niveau plus faible de revenus, nombre d'immigrants récents résident plus longtemps au centre de la ville et demeurent locataires en plus forte proportion. De leur côté, les immigrants investisseurs acquièrent, dès leur arrivée, une propriété en banlieue. Cette dualisation semble devoir avoir, à l'avenir, un impact important sur la demande localisée de services sociaux (*idem* : 70) et sur la composition socioculturelle de la ville de Montréal.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[67]

[68]

[69]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

Deuxième partie

SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT

[Retour à la table des matières](#)

[70]

[71]

DEUXIÈME PARTIE.
SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS
ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT

Chapitre 3

SERVICES SOCIAUX
ET SERVICES DE SANTE

[Retour à la table des matières](#)

Tout résident permanent au Québec a droit aux services publics et parapublics, services parmi lesquels les services sociaux et de santé ont une importance particulière. L'offre de tels services soulève deux questions principales de recherche : la disponibilité des services pour chaque résident et la compréhension de leur fonctionnement par des populations immigrées qui ne leur sont pas toujours familières. De manière plus spécifique, les questions à étudier sont :

- l'accessibilité des services à toutes les catégories sociales de la population immigrée ;
- l'adaptation de services offerts à certaines normes culturelles et religieuses des immigrés ou de personnes d'ascendance immigrée ;
- la formation du personnel desservant ces clientèles ;
- la lutte contre toute discrimination ethnique et raciale ;

- la représentation des clientèles au sein du personnel et des instances de direction des organismes.

Au Québec, les questions liées aux services sociaux et de santé retiennent l'attention de nombreux chercheurs, dont les études sont très souvent subventionnées ou commanditées par des instances gouvernementales.

Dans toute société, l'offre de services sociaux et de santé s'appuie sur des représentations centrales à toute cosmogonie socioculturelle, notamment celles du corps, de la sphère familiale et des relations entre sexes et générations (Gravel, 1994 :106-110). Elle met aussi en cause, dans le cas de certains services sociaux, la représentation du rôle de l'État et de la légitimité de son intervention dans la vie privée, familiale ou personnelle. Aussi, si, face à des cosmogonies fort différentes de la leur, les intervenants ne montrent quelque capacité de compréhension, le recours aux services risque-t-il de donner lieu à des rencontres [72] difficiles et la fonctionnalité et l'efficacité de ceux-ci peuvent-elles être mises en cause. Des difficultés de communication peuvent encore entraîner une sous-utilisation des services offerts de la part de clientèles se sentant culturellement marginalisées et conduire ces dernières à recourir aux organismes ethniques ³⁶. La vie des individus les moins acculturés dans des milieux restreints s'en trouve accentuée. De ces quelques conséquences possibles, il apparaît que, compte tenu de l'importance des services sociaux et de santé, leur accessibilité, culturelle comme linguistique, constitue un aspect crucial de l'insertion égalitaire des immigrants.

³⁶ En 1986, pour exemple, le MCCI verse environ un million de dollars à une trentaine d'organisations multi- et mono-ethniques considérées comme des partenaires dans le cadre de la politique d'accueil et d'adaptation des immigrants du Québec (Comité consultatif... ! Sirros], 1987 : 23). Les activités de ces organisations concernent certes autant l'accès aux services sociaux et de santé que d'autres domaines.

3.1. Barrières à l'utilisation des services

[Retour à la table des matières](#)

Selon une première analyse produite par le ministère de l'Immigration, (Lamotte et Prudhomme, 1978), les interventions publiques visent clairement la prise en considération des valeurs et croyances des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée. En 1981, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), en lançant le *Plan d'action du gouvernement* à l'intention des communautés culturelles, signale que "les immigrants et même des citoyens de diverses origines qui sont au Québec depuis nombre d'années" recourent très peu aux services sociaux (Québec, 1981 : 32-33). Parmi les raisons qui expliquent ce phénomène, sont mentionnés l'insuffisance de personnel spécialisé familier avec le milieu immigrant, les différences de valeurs culturelles et les problèmes linguistiques. Les aspects culturels de l'offre des services sont aussi mis de l'avant.

En 1982, le ministère des Affaires sociales (MAS) porte le même diagnostic et constate "l'échec jusqu'alors de la politique d'intégration des immigrants au réseau des Affaires sociales". Un similaire constat de la situation prévalant au début des années 1980 est fait par un chercheur (Jacob, 1986 : 20), selon lequel la concertation entre le ministère de l'Immigration et des organismes du ministère des Affaires sociales s'avère "un cataplasme à court terme" et fait ressortir la nécessité d'établir des programmes de formation et d'information des intervenants du réseau. La même année, le MAS et le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région du Montréal métropolitain (CRSSSM) commandent une étude à la firme SORECOM afin d'évaluer l'implantation du *Plan d'action à l'intention des communautés culturelles* dans les établissements du réseau des affaires [73] sociales de la région montréalaise (SORECOM, 1983). Les résultats de l'enquête étant jugés insatisfaisants, une enquête est demandée à une stagiaire du CIPACC, L. Ottmann-Clish ³⁷.

³⁷ Ce travail est réalisé dans le cadre du Programme de maîtrise en politique et en administration publique de l'Université Concordia.

Ayant pour mandat de préparer des hypothèses d'action, cette chercheuse analyse des problèmes perçus par les intervenants du réseau et approfondit les thèmes concernant la qualité et l'accessibilité des services sociaux et de santé. Pour ce faire, elle réalise une étude de chaque type d'établissement du réseau des affaires sociales ³⁸ et identifie trois déficiences principales, déjà pointées par le MCCI en 1981 : la sous-utilisation des services par les membres des "communautés culturelles" ; des difficultés de communication entre le personnel et la clientèle ; l'inadéquation des approches adoptées par les établissements servant les immigrants (Ottmann-Clish, 1986).

L. Ottman-Clish met particulièrement en évidence la sous-utilisation des services, un phénomène qui sera documenté dans de nombreux travaux subséquents. Elle constate que, quelle que soit l'importance de l'établissement, la proportion de services offerts aux immigrants et personnes d'ascendance immigrée, notamment lorsqu'ils sont allophones, reste faible, et ce manque est particulièrement évident dans les centres d'accueil et de réadaptation où ces clientèles sont les moins bien représentées, tant au sein du personnel que parmi les bénéficiaires.

Au plan de la communication entre le personnel et la clientèle, L. Ottmann-Clish signale que les programmes existants se limitent généralement à une "communication verbale" et négligent "toute communication culturelle" basée sur une connaissance approfondie de l'environnement culturel des bénéficiaires. Les établissements recourent aux services d'interprètes venant d'associations ethniques, pratique qui entraîne divers problèmes tels que la non-disponibilité des interprètes en cas de préavis court, une faible compétence en matière de traduction médicale et une neutralité non assurée en cas de tension entre le client et l'intervenant. Pour remédier à ces problèmes, l'auteure préconise l'adoption de programmes de formation en "communication culturelle".

L'auteure observe finalement qu'il existe, selon les types d'établissement, une grande diversité d'approches par rapport aux orientations du MAS (*idem* : 65). Elle rapporte que ces approches vont "d'un ob-

³⁸ Centres locaux de services communautaires (CLSC) ; Centres hospitaliers de courte durée (CHCD), de soins prolongés (CHSP) et à vocation psychiatrique (CHVP), Centres d'accueil et de réadaptation (CAR).

jectif d'intégration rapide des communautés culturelles jusqu'au développement du concept de confort culturel", la plupart des établissements se contentant, [74] toutefois, de programmes concernant l'accessibilité linguistique et invoquant des contraintes financières pour expliquer l'absence de programmes adéquats.

La Commission des droits de la personne publie, en 1987, les résultats d'une recherche effectuée à la demande du ministère de la Justice. La recherche porte sur 632 organismes publics, parapublics et péripublics dont un peu plus de la moitié ont répondu à une enquête réalisée en 1986 sur l'accès à leurs services. À la suite des déficiences constatées, l'auteur du rapport (CDP-Kien, 1987a, 1987b) propose de construire un concept d'accessibilité à partir de trois notions : la **disponibilité**, soit l'existence d'un service à l'intention d'une clientèle ; l'**acceptabilité**, soit le caractère adapté d'un service en termes de relations entre les clients et les dispensateurs de service ; la **commodité**, soit le rapport entre le système d'accueil et la capacité d'adaptation des clients aux services tels qu'ils les perçoivent. Compte tenu des spécificités du contexte québécois, caractérisé par la gratuité et l'universalité des services, la notion d'accessibilité économique n'a pas été retenue.

En 1986, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI) mène également une consultation sur "l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles" auprès de 60 organismes ethniques (CCCI, 1987c) ³⁹. Une liste des problèmes existants, accompagnée de suggestions de solution, est dressée.

Au nombre des failles, les barrières linguistiques et culturelles sont les premières mentionnées ; elles sont illustrées par le manque d'interprètes en mesure de comprendre les attitudes et les comportements de clientèles particulières. De plus, les responsables des organismes ethniques disent disposer de peu d'information sur les ressources du réseau de la santé et des services sociaux et signalent le manque de connaissance des problèmes médicaux ou sociaux propres à certains groupes culturels, ainsi que le manque de sensibilisation à ces questions des professionnels et des intervenants. Certains groupes, rappor-

³⁹ Cette consultation, qui répondait à un besoin de documentation du CCCI, servira de source d'information au Comité consultatif sur l'accessibilité des services de santé et des services sociaux aux communautés culturelles (Comité Sirros), mis sur pied au mois de juin 1986.

tent les responsables rejoints, ne reçoivent pas de services adaptés, notamment les jeunes, les personnes âgées et les femmes. De plus, les personnes radicalisées font face à des pratiques discriminatoires. Au nombre d'autres problèmes mentionnés, on retrouve le manque de participation des communautés ethniques à la distribution des services, leur sous-représentation parmi les intervenants œuvrant dans les secteurs à forte concentration ethnique, la non-reconnaissance du rôle des organismes ethniques bénévoles et, enfin, la précarité des projets de jumelage avec les CLSC.

[75]

Pour remédier à ces problèmes, les responsables des 60 organismes consultés proposent de mettre sur pied un programme de formation et d'information sur les populations immigrées et d'ascendance immigrée à l'intention des intervenants du réseau. Ils considèrent aussi indispensable l'élargissement des programmes visant à informer les membres de leurs communautés des services offerts. En outre, ils recommandent d'accélérer l'application des programmes d'accès à l'égalité et de reconnaître les organismes à but non lucratif comme partenaires du réseau. Deux autres recommandations concernent directement le domaine de l'enseignement et de la recherche : l'attribution de bourses aux jeunes issus de l'immigration et se destinant à une carrière dans les services sociaux et de santé ; le développement d'une "méthodologie de recherche pour encadrer les besoins psycho-sociaux et sanitaires des communautés culturelles" (CCCI, *idem* : 42).

3.2. Compréhension culturelle

[Retour à la table des matières](#)

C'est durant la même année 1986 que la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon) reçoit le mandat de "trouver des moyens d'assouplir le fonctionnement du système [des services de santé et des services sociaux] et de le réorienter pour qu'il soit plus sensible à son environnement et capable de s'articuler sur les besoins de la population" (Bulletin d'information de la Commission, 1986 : 1). Des quelque quarante recherches sub-

ventionnées par la Commission, une seule traite des populations immigrées ou d'ascendance immigrée.

L'équipe qui réalise cette recherche, le Groupe interuniversitaire de recherche en anthropologie médicale et en ethnopsychiatrie (GIRAME), produit une synthèse critique des différents points de vue sur la spécificité des problèmes sociaux et médicaux des immigrés et sur les interventions possibles (Bibeau *et al.*, 1987). Le document relate les expériences menées au Canada anglais comme dans d'autres pays, et décrit des situations-types de la région montréalaise (hôpitaux et CLSC, groupes chinois et haïtien). Le document propose également les principes d'une approche ethnoculturelle de la maladie et des problèmes médicaux. Ses auteurs critiquent l'explication de la "prétendue sous-utilisation des services" en raison des lacunes linguistiques et culturelles des intervenants, car cet argument ne suffit pas à fournir une explication globale de la situation. Ils déplorent le fait qu'une telle [76] explication accorde une trop grande attention à la dimension linguistique de l'accessibilité au détriment d'une approche plus globale prenant en compte la construction culturelle des problèmes des clients. Aux yeux de ce groupe de chercheurs, il est essentiel de "situer toute réflexion sur l'accessibilité des services sociomédicaux dans le contexte socioculturel puisque celui-ci influence la façon" selon laquelle s'expriment et sont identifiés les problèmes exprimés ou posés par des clientèles culturellement minoritaires (*idem* : 81). Toutefois, les auteurs tiennent à rappeler que "le fait d'insister sur la dimension culturelle des problèmes sociomédicaux n'exclut pas la nécessité d'élucider parallèlement la dimension économique macroscopique qui sert d'horizon au vécu quotidien de la culture dans un groupe donné" (*idem* : 92).

Les membres du GIRAME mettent aussi en lumière le dilemme créé, selon eux, par deux objectifs globaux des interventions : intégrer les immigrés au sein de la majorité francophone comme le veulent les politiques québécoises en matière de culture et d'immigration depuis 1978 ; et affirmer "le droit des groupes ethniques à préserver leur héritage culturel et leur langue". En effet, "ce respect déclaré pour le maintien de la spécificité culturelle des différentes communautés cherche à promouvoir une société pluraliste, dont le centre de gravité se situe au cœur de la majorité francophone" (*idem* : 186). Ils rappellent le contexte politique de l'élaboration du *Plan d'action du gouver-*

nement du Québec à l'intention des communautés culturelles, soit la politique québécoise du développement culturel qui insiste sur la dimension historique de la "culture majoritaire" et qui permet de comprendre l'importance accordée à la différence culturelle dans les programmes proposés par ce plan.

Le rapport du GIRAME traite également de la participation active des associations ethniques. Regroupées au sein de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité des services sociaux et de santé (ACCESSS, ci-devant CTASSSCC), ces associations demandent l'embauche de personnel issu des populations immigrées, la sensibilisation des intervenants à la dimension culturelle des problèmes sociomédicaux et l'obtention de budgets protégés pour ce faire. La demande par le CTASSSCC de l'insertion des associations dans le réseau des services sociomédicaux ne reçoit pas l'agrément des chercheurs du GIRAME ; ceux-ci jugent préférable que les associations ethniques maintiennent leur fonction de vigilance, en demeurant à la périphérie du réseau (*idem* : 192).

[77]

Sur le point des "barrières linguistiques", mentionnées à répétition dans plusieurs documents, l'équipe du GIRAME regrette que la prise en compte de la "compétence linguistique" signifie le plus souvent le recours à des interprètes bénévoles ou employés temporairement, et non nécessairement compétents pour traduire des problématiques médicale et sociale. Selon les chercheurs, une formation en la matière devrait être donnée à ces interprètes et leur engagement être systématique, alors que les mesures en vigueur concernent l'offre de services en anglais et très rarement en d'autres langues.

Les recommandations formulées par le GIRAME ne comportent pas de mesures pratiques ; elles proposent plutôt un nouveau cadre administratif et théorique pour traiter de l'accessibilité culturelle des services sociomédicaux et permettre aux organismes d'effectuer un "virage vers une culturalisation des problématiques sociomédicales" (*idem* : 200). Elles sont les suivantes :

- mettre en place une structure interne au Ministère et donner à chaque conseil régional le mandat de veiller à l'application des

politiques d'adaptation linguistique et culturelle dans les institutions du réseau ;

- faire des études ethniques un domaine prioritaire de recherche pour les organismes subventionnaires, et, par exemple, de réaliser une enquête auprès d'un échantillon de personnes socialisées dans différents contextes culturels ;
- offrir aux institutions les moyens appropriés pour mettre en œuvre une politique d'accessibilité linguistique et culturelle ;
- inclure dans la formation des professionnels de la santé et des services sociaux, une qualification relative à l'approche culturelle des problèmes sociomédicaux (*idem* : 201-210).

En 1989, sur le point de la formation du personnel, le Bureau des services aux communautés culturelles du MSSS commande une étude intitulée : *Résumé des programmes et des expériences de formation interculturelle au Québec*. Des personnes-ressources et des experts en formation interculturelle se rencontrent à cet effet et le *Rapport de la consultation sur la formation interculturelle* résume cette rencontre entre 23 personnes (Fortin et lasenza, 1992). Quelques chercheurs s'intéressent aux hiatus culturels pouvant apparaître dans les relations entre bénéficiaires et intervenants d'origines culturelles différentes. G. Roy (1990) identifie des facteurs d'incompréhension, tels que les conceptions du temps et de l'espace, de l'organisation de la famille et du rôle de chacun de ses membres, et elle montre comment, à son sens, les intervenants sociaux savent adapter leur [78] pratique aux représentations particulières des clientèles issues de l'immigration. Dans le champ des soins de santé, le Centre des Services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM, 1991) fait le même constat. Mais une étude de G. Legault et M. Lafrenière (1992) ne confirme pas ce constat. Traitant des "incompréhension culturelles" expérimentées par des intervenantes sociales dans leurs rapports avec des clientèles socialisées dans des milieux culturels autres que le leur, ces auteures mettent à jour les valeurs et conceptions qui heurtent, parfois, ces intervenantes. Sont en cause, par exemple, la définition de l'autonomie des personnes face à la famille, les modes d'éducation, notamment de punition corporelle, des enfants, les statuts inégalitaires des hommes et des femmes, les diagnostics de maladie mentale et la conception du

rôle des intervenants. Ces différences de cosmogonie constituent autant de limites et de difficultés lors des interventions et les intervenantes font montre, souvent, d'attitudes de rejet à leur propos ou d'indécision. La permanence de cette situation conduit G. Bibeau (1992 : 247) à réitérer la recommandation du GIRAME que toute intervention doit s'engager dans un dialogue avec le client dans le but de connaître les valeurs réciproques, les préjugés et les biais qui gênent toute communication entre des personnes de socialisation culturelle différente.

Par ailleurs, il est à noter qu'aucune étude ne porte sur la perception par les clientèles, de leurs rapports avec le personnel des services sociaux et de santé, pas plus que sur le poids non pas de la différence culturelle, mais de la distance sociale, entre le personnel et les clientèles immigrées. Des enquêtes seraient utiles pour connaître le poids respectif de ces deux facteurs. On ne connaît pas également les effets de la différence culturelle sur la demande de services médicaux et la nature de besoins particuliers, culturellement ancrés, et il manque toujours de larges enquêtes comparant les besoins spécifiques des diverses clientèles immigrées et natives. Pareilles études aideraient à évaluer le poids de divers facteurs, comme la socialisation culturelle, la période d'immigration, l'itinéraire migratoire, le revenu, l'occupation, la composition du ménage et le lieu de résidence. Moins coûteuses mais aussi très pertinentes seraient des études de la transformation des codes culturels lors de l'émigration et de l'établissement au sein d'une société étrangère ; on serait alors à même de connaître le rôle des enfants, des intervenants ou d'autres personnes, comme transmetteurs de codes culturels.

[79]

3.3. Accès à l'information

[Retour à la table des matières](#)

Le *Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration, 1991-1994* (Québec, 1991) inclut des mesures relatives à l'amélioration de l'accessibilité à l'information diffusée par les services publics. Le ministère des Communications s'engage à élaborer une politique d'accès à l'information gouvernementale, à fournir des bali-

ses et une expertise sur la communication avec les personnes immigrées ou d'ascendance immigrée et à assurer une coordination des services d'information et de renseignements offerts dans la région de Montréal. Un volet de cette politique prévoit des "recherches psychosociales et culturelles en vue de connaître les cordes sensibles en terme de communication, des groupes immigrés dont la culture d'origine est éloignée de celle de la communauté d'accueil. (...) Les groupes ciblés sont latino-américain, vietnamien, chinois, arabe, haïtien, cambodgien, indopakistanaï". On prévoit également des recherches en vue d'identifier les meilleurs véhicules médiatiques pour rejoindre les groupes ciblés (MC, 1991a).

Une première recherche, intitulée *Mieux communiquer avec les communautés culturelles*, porte sur l'accessibilité des services publics, particulièrement les services d'aide aux familles. Ses conclusions insistent sur la nécessité d'adapter les services aux besoins de certaines clientèles immigrées (MCQ-Helly, 1994 ; Helly, 1995).

À partir d'une enquête auprès d'un échantillon de 140 individus de sept origines culturelles, immigrés depuis dix ans ou nés au Québec, l'étude met en lumière les fortes réticences des immigrés face aux messages gouvernementaux concernant l'aide apportée par des intervenants du secteur public lors de conflits familiaux (entre parents et enfants ou entre conjoints). Les réticences constatées s'expliquent par les difficultés d'acculturation de sujets interrogés, lesquelles tiennent à l'orientation religieuse et aux conditions d'insertion sociale au Québec. L'enquête démontre que, durant la première année de résidence, les nouveaux arrivants ne font que rarement appel aux services sociaux alors qu'ils recourent fréquemment à d'autres services concernant l'emploi, des formalités administratives et l'apprentissage du français. Elle montre aussi que l'accès aux services est presque toujours médiatisé et que de multiples facteurs expliquent ce besoin de médiation : méconnaissance de l'existence ou de la fonction précise du service, ignorance ou faible maîtrise du français ou de l'anglais ou encore crainte de l'accueil par le personnel. Des personnes du réseau familial ou personnel servent de guides, localisant le service recherché ou accompagnant [80] les personnes concernées lors de leur première visite à un service. Les intervenants d'organisations ethniques sont, par contre, rarement consultés.

La situation est quelque peu différente après dix ans de séjour. Le recours aux services sociaux augmente faiblement et il est le fait d'immigrés connaissant des problèmes d'insertion sociale en raison de discrimination raciale ou de problèmes familiaux (délinquance juvénile, décrochage scolaire). L'accès aux services demeure largement médiatisé mais les organisations ethniques sont plus fréquemment consultées. Enfin, fait le plus important, la clientèle la moins scolarisée ne recourt presque plus aux services publics. Ces résultats concordent avec ceux obtenus par un sondage réalisé par CROP au printemps 1992, auprès de 1661 personnes, âgées de 18 ans et plus, d'une origine ethnoculturelle autre que française ou britannique et résidentes de la région métropolitaine de Montréal ; les entretiens ont été réalisés au téléphone dans l'une ou l'autre des langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, grec et italien (CROP, 1992) ⁴⁰.

Une question demandée lors d'une autre enquête permet de connaître le niveau de difficulté éprouvé à se faire comprendre lors de la fréquentation d'établissements de santé par des immigrants ou personnes d'ascendance immigrée (hôpitaux, CLSC, cliniques médicales). Plus des trois quarts (77%) des répondants disent n'éprouver aucune difficulté à se faire comprendre. Ces proportions sont respectivement de 87% dans le cas de personnes de phénotype noir, francophones, et de 83% dans le cas de personnes de même phénotype et anglophones ; la proportion est de 88% dans le cas des personnes nées au Canada. Mais, environ 10% des répondants disent éprouver beaucoup (3%) ou assez (6%) de difficultés à se faire comprendre. Ce type de réponse est davantage le fait de personnes d'origine chinoise (38%), latino-américaine (18%) et grecque (14%), d'immigrés arrivés au pays depuis moins de 15 ans et de femmes (12% comparativement à 7% pour les hommes) (Gauthier et Juillet, 1992).

⁴⁰ L'échantillon de numéros de téléphone est constitué à partir d'une stratification de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, tenant compte du degré de concentration des immigrants et personnes d'ascendance immigrée dans les secteurs de recensement (données de 1986). Les résultats de cette recherche ont fait l'objet d'une double pondération afin de : 1) tenir compte de la variation de la fraction d'échantillonnage entre les strates et du nombre de personnes admissibles dans les ménages ; 2) de projeter les résultats à l'ensemble de la population immigrée ou d'ascendance immigrée de la RMR de Montréal, selon le sexe.

Ces quelques recherches réalisées entre 1989 et 1992 montrent que l'accès aux services ne pose de difficultés très sérieuses que pour les personnes peu scolarisées ou allophones, lesquelles, après plus de dix ans de séjour, ne recourent presque plus aux services publics. La sous-utilisation de services publics par ces clientèles défavorisées tient essentiellement à une inadéquation de l'offre des services : non-disponibilité de personnel parlant la langue d'origine, présentation peu claire et peu synthétique de la publicité concernant les services, [81] niveau de langage trop abscons du personnel et de la publicité, diffusion trop limitée de l'information pertinente.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[82]

[83]

**DEUXIÈME PARTIE.
SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS
ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT**

Chapitre 4

POLICE ET JUSTICE

[Retour à la table des matières](#)

Dans toute société, le corps policier et les institutions judiciaires composent des figures d'autorité en raison de leur rôle respectif soit de contrôle de la sécurité publique, soit de l'application des lois et de la défense des droits individuels. Elles incarnent des valeurs fondamentales de toute société et ont une importance à la fois pratique et symbolique dans le domaine des relations entre les citoyens et l'État, comme dans celui des relations entre citoyens. Lorsque l'orientation culturelle et la provenance nationale sont considérées des traits de la définition des citoyens, la composition et l'action de ces deux types d'institution constituent des aspects significatifs des relations sociales entre les résidents de diverses origines ethnoculturelles.

4.1. Relations avec la police

Les immigrants sont très largement sous-représentés dans la population des établissements de détention du Québec. En effet, alors qu'ils représentent 8,2% de la population du Québec, ils ne forment que 2,73% de la population carcérale (Monteggiani, 1991 : 44). Selon une

étude menée en août 1989 par Emploi et Immigration Canada et portant sur 20 000 dossiers (Mc Andrew, 1996 : 100), on constate la même sous-représentation dans les pénitenciers fédéraux où sont purgées des peines de plus de deux ans. Toutefois, existe une surreprésentation des immigrés parmi les prisonniers purgeant des sentences lourdes, soit de quatre à vingt et un ans, et leurs condamnations font suite à trois principaux types de crimes : trafic de drogue, incitation au meurtre et prostitution (*idem* : 53).

Dans un des premiers documents sur le sujet, *Police, minorités ethniques et droits de la personne*, présenté en juin 1980 lors d'une table ronde, R. Marleau pose le problème des relations entre la police et les résidents d'origines autres que française ou britannique, dans le contexte des relations entre la police et la collectivité dans son ensemble. Selon R. Marleau, le rôle du policier est non seulement de maintenir l'ordre mais aussi de servir de [84] modèle. Il doit lutter contre tout préjugé de la collectivité qui la porterait à refuser un partage de ses droits, et il ne doit en rien considérer les droits de la personne comme des privilèges concédés à des résidents d'origine ethnoculturelle minoritaire, que ceux-ci soient citoyens ou pas. Il est le fiduciaire des droits de la personne et, à ce titre, doit respecter le principe de l'égalité devant la loi de toute personne qui a le droit de résidence (*idem* : 12). Or, selon R. Marleau, telle n'est pas la position de l'ensemble des policiers. Cet auteur affirme que certains policiers sont portés à adopter des attitudes et des pratiques racistes ou xénophobes et qu'ils sont souvent perçus comme hostiles à l'égard des personnes racialisées. Il rappelle aussi les expériences de certaines populations immigrées qui, dans leur pays d'origine, ont été exposées à des brutalités et des abus de la police, et il propose, à ce sujet, le recours à des agents en civil lors de la tenue d'enquêtes auprès des immigrés. Il précise également le concept de minorité ethnique ⁴¹, le distinguant de la notion de "minorité visible" qui, selon lui, relève du racisme, car les "attributs biologiques n'entrent pas en ligne de compte dans la définition d'une minorité ethnique". Une "minorité raciale" (les personnes

⁴¹ Selon l'auteur, "regroupement social autochtone ou d'origine étrangère, caractérisé par des traits de civilisation propres, un sentiment d'appartenance à un sous-ensemble social, une sous-structure sociale au sein de laquelle se déroulent la plupart des interactions de ses membres et aussi un statut numérique inférieur à un groupe majoritaire établi sur le même territoire".

de phénotype noir, par exemple) doit être distinguée d'une "minorité ethnique" (les Haïtiens, par exemple).

R. Marleau suggère des solutions pour diminuer le malaise croissant, selon lui, à Montréal, entre la police et les personnes immigrées ou d'ascendance immigrée : la surveillance et le contrôle du comportement des policiers par l'État ; le recrutement de fonctionnaires au sein des populations culturellement minoritaires ; des campagnes d'information ou de sensibilisation du public et des programmes d'éducation populaire. Il précise, toutefois, que ces mesures ne sauraient suffire à l'amélioration de la situation, car elles peuvent renforcer des biais présents, et qu'elles devraient être accompagnées d'une collaboration suivie avec des organismes ethniques représentatifs et des programmes de formation du corps policier. Selon l'esprit de ces recommandations, le facteur premier des tensions en cause serait les attitudes et les comportements peu accueillants de certains membres des corps policiers.

Une seconde étude, *L'attitude discriminatoire des policiers à l'égard des minorités*, écrite à la demande de la Commission des droits de la personne (Lamfalussy, 1981), arrive à des conclusions similaires. L'auteur soulève la difficulté de définir sociologiquement un concept de minorité qui englobe divers groupes culturels minorisés : groupes ethniques (liés à l'immigration), groupes racialisés, homosexuels, femmes et jeunes. Cette difficulté le conduit à orienter son travail sur l'analyse des fondements des pratiques discriminatoires du corps policier. À partir d'exemples québécois, il analyse la position du policier à l'intérieur du [85] système pénal, et pose l'hypothèse d'une sous-culture policière ⁴². La police, en tant que groupe social, véhiculerait des préjugés qui orienteraient l'intervention discrétionnaire que comporte tout acte de surveillance et de contrôle. Aussi, le problème serait-il la définition de ce pouvoir discrétionnaire qui augmenterait au fur et à mesure que l'on descend les échelons de la hiérarchie. C. Lamfalussy signale aussi un point problématique des interventions policières si l'on veut réduire des pratiques discriminatoires : la marge d'arbitraire laissée aux instances juridiques qui décident de l'existence ou

⁴² Cette sous-culture appartient à un ensemble d'institutions qui disposent d'un pouvoir définitionnel et discrétionnaire. Elle possède une identité propre tout en étant influencée par l'expérience de ses membres.

non de discrimination. Il termine son étude par des suggestions. Il faut, en premier lieu, "briser la sous-culture policière", en instituant des groupes de rencontre et de discussion périodiques entre les policiers et les résidents immigrés ou d'ascendance immigrée, en sensibilisant les policiers au respect des droits de la personne par une collaboration continue entre la Commission des droits de la personne (CDP) et le corps policier et en assouplissant les règlements qui différencient les policiers des autres groupes sociaux, par exemple, en permettant à ces derniers le port de la barbe ou les cheveux longs afin de réduire leur visibilité sociale. Ainsi, selon C. Lamfalussy (*idem* : 56-58), les mécanismes de la discrimination et les problèmes liés à la fonction policière pourraient être précisés. Comme dans l'étude de R. Marleau, une des conclusions premières de cet auteur est la nécessité de définir une fonction civile de la police et de réintégrer la fonction policière au sein de la collectivité, en place de la fonction de surplomb qui lui est le plus souvent attribuée.

Aux yeux d'un autre observateur, E. Douyon, à l'égal du migrant qui s'adapte à "des structures mentales et sociales différentes", l'intervenant québécois doit remettre en question "son modèle d'évaluation lorsque sa perception des faits se heurte à des réalités culturelles étrangères à ses schèmes de pensée et d'action". Sinon, cet intervenant continuera de se heurter à des difficultés lors de toute communication avec des personnes d'autres cultures que la sienne et lors de l'interprétation de leurs comportements. Dans le cas des relations des policiers avec des citoyens, des codes de communication et de comportement différents selon l'origine ethnoculturelle sont à l'oeuvre et toute opposition à ces codes de la part des seconds peut, en fait, cacher une opposition à des valeurs dont les lois représentent une codification formelle. Pour E. Douyon, ce besoin "d'accorder la légalité et la légitimité" est claire dans le cas des face-à-face entre des policiers ou juges généralement "franco-québécois de souche" et des personnes d'origine haïtienne (Douyon, 1982 : 105).

[86]

Dès sa fondation en 1983, le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) met en œuvre une recherche, comprenant une enquête sur les relations entre la police et les "minorités raciali-

sées" à Montréal ⁴³. La recherche comprend trois aspects : 1) évaluer le besoin d'une représentation équilibrée et équitable de ces "minorités" au sein des corps policiers ; 2) évaluer les causes de leur sous-représentation actuelle ; 3) examiner le niveau de conscience de leurs membres quant à leurs droits civils et aux services auxquels ils peuvent faire appel.

Des premiers résultats sont publiés, en 1984, dans un rapport intitulé *And Justice for Ail. A Report on the Relations between the MUC Police and Visible Minorities* (Chérif, 1984). Ce rapport propose d'abord une description de la situation, montrant l'existence d'un "degré élevé de crainte, de méfiance et même d'hostilité chez les minorités visibles" à l'égard de la police de la CUM, particulièrement au sein de la "communauté noire". Il dresse un bilan peu concluant des actions entreprises par les pouvoirs publics pour réparer des cas de pratiques racistes et promouvoir des relations d'égalité, invoquant les non-réponses du ministère de la Justice aux plaintes déposées, le plus grand intérêt du MCCI aux problèmes d'immigration qu'aux problèmes de discrimination dans les domaines du travail, du logement et des attitudes de la police, particulièrement depuis l'abolition, en 1984, du Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles. Quant à la Commission de police du Québec (CPQ), l'auteur du rapport la juge "faible, inefficace, indifférente, ignorant les minorités ethniques". Il formule les mêmes critiques à l'égard du Comité d'examen des plaintes de la CPQ qui, en tant qu'organe interne à la police, manquerait d'impartialité, et commente l'inadéquation des réponses de la Commission des droits de la personne du Québec aux besoins des "minorités visibles", comme la très faible représentation de celles-ci au sein de cette institution.

L'étude s'intéresse aussi aux perceptions des policiers en matière de relations entre "majorité et minorités racialisées" (*idem* : 147 et ss.). Selon l'auteur, le racisme existant au Québec serait ainsi dénié à différents niveaux de prise de décision, notamment par les "Franco-Québécois dits de vieille souche". Les officiers de police interrogés

⁴³ Le CRARR adopte la définition suivante : "a minority group is any group that views itself and/or is defined by a dominant power élite as unique on the basis of perceived physical, cultural, economic, and/or behavioural characteristics and is treated accordingly, in a négative manner".

émettraient, en effet, des opinions sur le racisme, totalement contradictoires, considérant la police comme une "minorité visible" ou une "race visible" du fait du port d'un uniforme, et interprétant les critiques à leur égard comme une forme de racisme (*idem* : 148). De plus, ils considéreraient les tensions et incidents violents entre le corps policier et les membres de "minorités" comme [87] relevant de comportements individuels et non de fautes du département de police. La recherche identifie d'autres problèmes :

- la sous-représentation des "minorités visibles" au sein du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) ;
- le manque de formation des policiers en matière de discrimination raciale ;
- l'absence de politique et de mécanismes pour favoriser un meilleur rapport entre la police et les "minorités" ;
- le manque de mécanismes de sanction des comportements abusifs des policiers.

En matière de sous-représentation, le rapport souligne l'absence de membres des "minorités visibles" au niveau décisionnel, autant au sein du système de justice que des corps policiers.

L'auteur de l'étude insiste sur le fait que les solutions aux problèmes identifiés doivent provenir de l'ensemble de la collectivité, plutôt que d'une action d'un gouvernement. Mais tout changement institutionnel lui apparaît difficile en raison du manque de ressources humaines, financières et éducatives. Et il avance que la seule voie ouverte aux "minorités" pour obtenir un pouvoir de négociation en vue d'un changement serait politique, soit l'élection au niveau municipal de l'un de leurs membres. L'auteur insiste, néanmoins, sur la nature collective de l'enjeu : l'ensemble de la société québécoise doit construire une société dynamique et multiraciale. L'étude se termine par des recommandations concrètes : information et recrutement au sein des "minorités visibles", éducation et formation des policiers, discours politique du Gouvernement condamnant toute forme de discrimination raciale et culturelle, sensibilisation des corps de justice. Ces recommanda-

tions sont répétées dans un autre document, publié en 1988, où une forte insistance est mise sur la nécessité d'un système judiciaire ouvert au pluralisme racial et ethnoculturel (CRARR, 1988a).

4.2. Enquêtes gouvernementales

[Retour à la table des matières](#)

À la suite de la mort d'un jeune homme d'origine antillaise blessé par balles par un policier - A. Griffin - survenue en novembre 1987, la Commission des droits de la personne (CDP) entreprend une enquête publique en vue de "confirmer ou infirmer les allégations générales [88] de traitement discriminatoire et de comportements racistes dont les minorités ethniques et visibles seraient l'objet de la part des corps policiers", et de "découvrir les causes des tensions existantes dans les relations entre les minorités et les agents de la paix" (CDP, 1989 : 5). Un Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques est formé, connu sous le nom de comité Bellemare. Entre décembre 1987 et novembre 1988, des rencontres ont lieu avec des représentants d'une soixantaine de groupes ou organismes ethniques, dont les minorités racialisées, dans le but de s'assurer de leur participation, et avec les directions du SPCUM, de la Sûreté du Québec et des services de police des villes de Boucherville, Brassard, Greenfield Park, Laval, Longueuil, Saint-Hubert et Saint-Lambert. Par ailleurs, une audition publique de seize jours se déroule en avril 1988, durant laquelle les représentants de 65 organismes et des individus soumettent des mémoires.

Le rapport final du comité Bellemare, publié en décembre 1988, relève l'existence d'attitudes et de comportements discriminatoires de la part de policiers, notamment à l'égard des personnes racialisées. Il rapporte des données recueillies lors des rencontres : expression de préjugés favorables en faveur des résidents dits des "Blancs" ; exemples d'abus de pouvoir de certains policiers montrant des réactions exagérées ou adoptant des attitudes arrogantes, parfois brutales, et souvent doublées de propos racistes ; preuves de harcèlement des jeunes d'origine antillaise ou latino-américaine ; exemples d'accusations plus fréquentes de personnes appartenant à une "minorité visible" ;

détentions abusives et injustifiées de ces dernières ; pratique de signalements et d'assignations plus systématique de jeunes "Noirs" devant le Tribunal de la jeunesse, comme de perquisitions sans mandat plus nombreuses à domicile, notamment dans le cas de résidents d'origine latino-américaine.

La description par une personne-ressource ⁴⁴ du climat général lors de sessions de sensibilisation des policiers à la pluralité culturelle, donne une idée de l'ampleur du problème et des difficultés pour le résoudre ou l'amoinrir (CDP, 1988b : 101-112). Cette personne note un climat de confrontation entre des policiers intolérants et provocateurs et les personnes invitées transformées en boucs-émissaires. Selon le criminologue E. Douyon (1988 : 100-112) qui a agi en tant que personne-ressource, le corps policier reconnaît le principe du respect de l'égalité des résidents, mais dans ses relations quotidiennes, il développe des stéréotypes, recourt aisément à des propos discriminatoires, et montre des [89] réflexes de défense. Il semble, par exemple, accepter aisément les personnes qui se tiennent à l'écart de toute vie politique et publique.

Les recommandations formulées par les auteurs du rapport Bellemare rejoignent celles émises par le CRARR en 1988. Elles concernent :

- l'augmentation du nombre de policiers d'origines autres que française et britannique en vue d'une meilleure représentation de la population québécoise au sein de la police ;
- la création de mécanismes de concertation formels entre la police et la population ;
- la formation des policiers au respect de la pluralité culturelle, des droits et du droit à l'égalité ;
- l'application de sanctions en cas de discrimination et d'abus de pouvoir ;

⁴⁴ Pour les critères de sélection des personnes-ressources, consulter Pelletier (1990 : 41-44).

- la prise en compte dans les critères de promotion de la capacité du policier à œuvrer dans des milieux très différenciés culturellement.

Une autre enquête, entreprise en 1987 (Ledoyen *et al.*, 1988, annexe 3 : 31-54), révèle que les personnes s'identifiant comme chinoises ou provenant de l'Asie du Sud sont particulièrement insatisfaites de leurs contacts avec la police. Parmi les principaux motifs d'insatisfaction de ces personnes, on relève les difficultés de communication lors de demandes d'aide (49,4% des cas comparativement à 13,6% des cas de Canadiens français composant le groupe-contrôle), ainsi que le traitement non professionnel des plaintes déposées (60,4% des cas comparativement à 21,2% des cas du groupe-contrôle). Les personnes identifiées comme "Noirs" se disent, pour leur part, victimes de discrimination prononcée. L'étude montre que si ces personnes ne sont pas plus souvent interpellées par la police que les membres du groupe-contrôle, elles sont, toutefois, conduites trois fois plus souvent au poste à la suite d'une interpellation (dans 23,4% des cas comparativement à 7,3% des cas pour le groupe-contrôle). Ce sont surtout des jeunes âgés de 25 à 29 ans qui sont interpellés (l'échantillon ne comprenait pas de jeunes âgés de 15 à 19 ans). L'étude révèle également que les personnes identifiées comme "Noirs", font moins souvent appel à la police lorsqu'elles sont victimes d'actes criminels que le groupe-contrôle canadien français (31,4% vs 17,1% ne font pas appel).

[90]

Un sondage Créatec+ de 1988 confirme la situation. Effectué en vue de connaître la perception de la police par les Montréalais, le sondage met à jour les perceptions suivantes : la formation des policiers est insuffisante ;

- les immigrants et les personnes d'ascendance immigrée subissent un mauvais traitement ;
- une plus grande suspicion pèse sur ces résidents et une moindre protection leur serait accordée ;
- une plus grande représentation de ces résidents au sein de la police est nécessaire ;

- des comportements racistes sont présents dans l'exercice des fonctions policières et dans le traitement des plaintes logées contre des policiers par des résidents racialisés, notamment ceux dits "Noirs" (CDP, 1989 : 7).

À ce dernier propos, E. Douyon souligne que "le fantasme des Noirs d'être persécutés par la police ne relève pas d'un schéma paranoïde inhérent à la culture de ces minorités, mais s'enracine dans un racisme policier vécu au quotidien et abondamment documenté" (Douyon, 1993 : 183). Pour sa part, M. Mc Andrew (1996 : 95) rappelle que la "suspicion" des policiers à l'égard de certaines personnes apparaîtrait liée aux événements internationaux. J.P. Brodeur (1993), par exemple, parle d'une forme de surapplication de la loi dans les cas de délinquance motivée, à la suite d'actions terroristes par exemple, des situations qui conduiraient à une haute surveillance de populations identifiées comme "responsables" ou impliquées dans les attentats ⁴⁵.

4.3. Protection sociale des mineurs

[Retour à la table des matières](#)

Comme les immigrants adultes, les immigrants âgés de 15 à 24 ans montrent un taux d'incarcération plus faible que celui des membres du même groupe d'âge nés au Canada (Mc Andrew, 1996 : 100). Pourtant, comme dans le cas des adultes, leurs relations avec la police, notamment dans le cas des jeunes mineurs et de leurs familles, semblent problématiques à plusieurs égards. Les études concernent essentiellement des jeunes d'origine haïtienne.

⁴⁵ Lors d'une conférence au CEETUM, le 1^{er} octobre 1993, C. Brodeur a donné l'exemple de l'installation de microphones dans les mosquées et résidences de personnes soupçonnées d'être au nombre des fondamentalistes ayant participé à l'attentat à l'explosif au World Trade Center de New York. Selon lui, le Canada serait un maillon important du terrorisme international et la GRC consacrerait quelque 60% de son effectif à l'action antiterroriste (Mc Andrew, 1996 : 95).

En 1981, lors d'un colloque sur l'enfant haïtien en Amérique du Nord, E. Douyon identifie quelques problèmes relatifs aux lois ⁴⁶ qui couvrent le domaine de la protection sociale et de [91] la justice des mineurs au Québec. Entre autres, l'impact de la Loi sur la protection de la jeunesse (Loi 24) auprès des familles immigrantes, sur les relations des jeunes avec la police et sur leur évaluation lors de litiges les opposant aux institutions québécoises, inquiètent la communauté haïtienne (Douyon, 1982). Les sujets en cause sont les mauvais traitements infligés aux mineurs et la délinquance des jeunes.

4.3.1. *Mauvais traitements*

[Retour à la table des matières](#)

E. Douyon (1982) note que le problème des enfants maltraités au sens de la Loi 24 semble avoir une haute incidence au sein de la population d'origine haïtienne ⁴⁷. Dans un mémoire de maîtrise sur *L'abus physique des enfants et la famille haïtienne au Québec*, D. Morice (1987) souligne également cet fait et note qu'aucune étude sur "l'étiologie des mauvais traitements" n'a été menée auprès de parents haïtiens.

Dans l'analyse de ce problème, on reconnaît généralement que la conception de l'enfant, de son développement et de son éducation, telle qu'elle prévaut dans la société haïtienne, diffère de celle généralement véhiculée dans la société québécoise. Ainsi, plusieurs facteurs prédisposeraient les parents haïtiens "à mettre l'accent moins sur l'auto-discipline que sur la contrainte physique dans l'éducation des enfants" (Douyon, *idem* : 107). Ces pratiques sont soumises en Haïti à

⁴⁶ 1) la **Loi sur la protection de la jeunesse**, fondée sur l'intérêt, la sécurité et le développement de l'enfant ;
2) la **Loi sur les jeunes contrevenants**, prenant en compte à la fois la protection de la société et les besoins, droits et responsabilités des jeunes ;
3) la **Loi sur les poursuites sommaires**, selon laquelle des mesures compensatoires ou une mise sous garde peuvent être imposées aux individus incapables de payer leurs amendes.

⁴⁷ E. Douyon base ses affirmations sur une communication de M. Laroche présentée lors du Colloque sur l'éducation haïtienne organisé, en 1980, à l'UQAM par l'Association des médecins haïtiens de Montréal.

un "système de contrôle social informel" reportant l'intervention des autorités publiques aux cas extrêmes. Mais la migration ne fait que renforcer la pratique de la contrainte physique de la part de parents effrayés par la perspective d'une remise en cause de leur autorité et de leur droit de correction physique des enfants (*idem*). Le processus migratoire des familles est ainsi présenté, en raison de ses retombées directes ou indirectes, comme le premier facteur explicatif des problèmes rencontrés par certains parents haïtiens au Québec, particulièrement dans le cas de mauvais traitements infligés aux enfants. Plusieurs facteurs sont spécifiquement mis en cause : niveau élevé de stress (Morice, 1987), difficultés financières extrêmes (Jeliu, 1989), problème de gardiennage. L'enfant maltraité ne ferait que révéler les difficultés d'adaptation de ses parents.

De plus, par son approche légale et sociale de la protection de la jeunesse, la Loi 24 susciterait des confrontations entre des systèmes culturels différents :

[92]

"Dans le cas de certaines minorités ethniques comme celle des Haïtiens au Québec, les prétendus mauvais traitements appliqués aux enfants traduiraient vraisemblablement un conflit entre des valeurs culturelles opposées. [...] Les démêlés de la famille avec la justice des mineurs ne sont pas imputables exclusivement à la Loi 24 et à ses modes d'application. Mais cette loi est susceptible de faire mieux ressortir le choc entre la culture d'origine du migrant et la culture d'accueil. Elle impose des contraintes normatives aux parents et défend certains droits des enfants qui entrent en conflit avec des valeurs éducatives de certains groupes-cibles au sein de la population" (Douyon, 1982 : 107).

Ces confrontations se manifestent clairement dans les réactions des parents ; méfiance, refus de collaboration, récidives traduisent cette "contradiction engendrée par des comportements différents, reconnus désirables dans chacune des sociétés" (Jeliu, *idem* : 6).

4.3.2. *Délinquance*

[Retour à la table des matières](#)

Selon les données du Conseil de la communauté noire du Québec rapportées par L. Davies et E. Shragge (1992 : 91), "40% des jeunes du bassin de population relevant du Centre de services sociaux Ville-Marie (CSSVM) sont Noirs, et plus de la moitié d'entre eux sont placés dans des centres d'accueil".

L'analyse des causes de la délinquance de jeunes d'origine haïtienne renvoie, encore, selon E. Douyon, à la migration, "choc générateur de conflits et de crises pour certains", car les jeunes seraient, plus encore que leurs parents, affectés par les conflits d'acculturation rencontrés dans la société d'accueil :

"Le fait d'être enserré entre deux cultures antagonistes affecterait les premiers dans le processus même de formation de leur identité et les prédisposerait à recourir à des formes variées de déviance. Plus l'écart culturel semble important entre le milieu d'accueil, plus l'adaptation de la deuxième génération, celle des enfants de migrants, paraît comporter un certain nombre de risques" (Douyon, 1982 : 108).

Aussi, l'incidence de comportements déviants de ces jeunes serait plus forte dans le pays d'immigration que dans le pays d'origine. J. Métellus (1988) situe également l'histoire migratoire de jeunes d'origine haïtienne parmi les causes "particulières" expliquant la délinquance de certains. Il se demande si les causes "générales", avancées par les théories de la délinquance, peuvent s'appliquer à la situation spécifique de ces jeunes, situation qui, [93] selon lui, relève davantage de la pauvreté, du racisme et de l'absence de valorisation dans la société québécoise que d'autres facteurs.

Par ailleurs, les modes d'expression culturelle de la délinquance varieraient selon les groupes et évolueraient avec le temps : en 1981, les jeunes d'origine haïtienne ont plus tendance à faire des fugues qu'à commettre des délits caractérisés (Douyon, *idem* : 108), alors qu'à la fin des années 1980, leur appartenance à des "gangs" est plus fréquen-

te. Les intervenants restent toutefois confrontés au même risque : celui de s'engager sur de fausses pistes dans l'évaluation du comportement de ces jeunes, car les pratiques d'intervention sont toujours susceptibles d'être affectées par des biais culturels, notamment par le biais de la dite "dangerosité appréhendée du Noir" (*idem* : 109).

D'autres études mettent à jour l'existence de clientèles de mineurs marqués par une discrimination raciale ou culturelle. En 1986, un groupe de recherche du Centre de recherches caraïbes (Université de Montréal) entreprend pour Centraide de Montréal, une étude sur "les pratiques d'intervention visant les membres des minorités ethniques dans les domaines de la justice et de la protection sociale des mineurs au Québec" (Douyon *et al.*, 1988 : 4-5). Cette recherche veut analyser les perceptions des intervenants suivant l'appartenance socioculturelle des clients et évaluer leur impact sur les pratiques professionnelles (évaluation des problèmes, évaluation et suivi). Une trentaine d'entrevues sont effectuées auprès de trois groupes de praticiens : intervenants sociaux, policiers, avocats et juges. Il est prévu de compléter ces entrevues par l'examen de dossiers du Tribunal de la jeunesse et par une enquête sur les perceptions et les réactions de la clientèle étudiée.

Selon le rapport portant sur la première étape de la recherche (entrevues), toutes les personnes interrogées semblent vouloir améliorer leurs relations avec cette clientèle. L'approche du problème diffère cependant d'un groupe à l'autre : les intervenants sociaux expriment des préoccupations centrées sur la situation du client et la relation clinique avec de dernier, alors que les avocats et les juges rapportent une réalité reconstruite selon l'esprit des normes juridiques et visant le moins d'interactions personnelles. Quant aux policiers, ils affirment souvent que le racisme est l'apanage de tous : "Noirs, Jaunes, Juifs, Amérindiens, alors pourquoi pas nous, les Blancs ?" Leurs perceptions témoignent d'un glissement de la race vers la classe socio-économique ; ils distinguent les individus "acculturés", qui n'ont aucun problème avec la police, et les individus "inadaptés" qui, faute de moyens, ne [94] comprennent pas le fonctionnement de la société québécoise, de ses lois et de ses institutions. Les auteurs de l'étude pensent que les policiers développent une perspective assimilationniste des immigrants, car ces derniers donnent deux sens à la notion de différence culturelle. D'une part, ils nient la présence d'une telle différence, prônant une vision égalitariste de la société québécoise, d'autre

part, ils réaffirment l'existence de cette différence en insistant sur la nécessité pour les nouveaux venus de s'adapter.

Quant aux résultats de l'enquête, ils permettent de conclure que les policiers se sentent dépouillés de leur pouvoir discrétionnaire, lorsqu'ils doivent se soumettre à une évaluation selon de nouveaux critères d'efficacité. Les policiers craignent également d'intervenir dans certains quartiers à forte concentration ethnique, confondant groupes délinquants et groupes culturels marginaux, tels les "Rasta", et ils ne savent quelles techniques utiliser auprès de jeunes d'origines autres que la leur. D'autre part, les réactions des immigrants, jeunes ou plus âgés, face aux policiers québécois semblent dépendre fortement de leurs perceptions de la police dans leur pays d'origine, perceptions négatives et parfois traumatisantes.

Quant aux quinze entrevues menées auprès d'intervenants sociaux travaillant en milieu ouvert, elles font ressortir l'existence (*idem* : 16-17) :

- d'attitudes fort différentes des personnes d'une origine ethno-culturelle selon leur lieu de naissance (Québec ou étranger), en ce qui concerne les lois, les services sociaux, l'administration, la justice et les délits déjeunes ;
- de conflits, lors d'infractions, entre le client et sa famille en raison de l'importance de la désapprobation familiale, comme entre celle-ci et l'intervenant, ou encore entre les valeurs de familles immigrantes et les normes juridiques ;
- d'une typologie stéréotypée des comportements problématiques (signalements), des infracteurs (désignation et identification) et des délits, quand ces faits concernent des personnes d'origine immigrée ;
- de difficultés de relation entre l'intervenant et les clients en fonction des caractéristiques linguistiques, culturelles, religieuses, psychologiques de ces derniers.

La même étude identifie des problèmes se rattachant au domaine de la justice et de la protection sociale des mineurs. Sont relevés la

délinquance (bandes et territoires), la violence familiale, le placement abusif d'enfants en famille d'accueil, la surreprésentation dans les centres d'accueil, des enfants issus de groupes racialisés, notamment des enfants dits "Noirs", le cheminement dans le système de justice (signalement, perception, évaluation, orientation, accompagnement, communication), les tensions raciales dans les prisons et les [95] pénitenciers. À ces problèmes, s'ajoute encore le manque d'information, tant sur les droits et les devoirs de tout citoyen (chartes et statuts) que sur les lois concernant les jeunes contrevenants et les enfants battus ou sur le rôle et le fonctionnement d'institutions comme la Commission de la protection de la jeunesse. Enfin, les pratiques d'intervention sont questionnées par les chercheurs, en raison de l'absence de référents culturels du personnel pour traiter la clientèle d'autres origines ethnoculturelles que la sienne et de la très forte présence d'intervenants d'origine canadienne-française (*idem* : 11).

D'autres auteurs, par la suite, arrivent à des conclusions similaires. Il existe une surreprésentation de jeunes "Noirs" dans le processus judiciaire, notamment dans les centres de réadaptation et les résultats de différentes enquêtes montrent que les jeunes appartenant à des populations racialisées font plus souvent l'objet d'interventions en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse, sont plus souvent placés en hébergement hors du cadre familial et font plus souvent l'objet d'ordonnances de cour (Préjean, 1991 ; Messier, 1991 ; Messier, Doray et Parisien, 1992 ; Davies et Shragge, 1992).

Les recherches existantes ne permettent pas d'expliquer cet état de fait. Selon M. Mc Andrew (1996 : 99-100), certains auteurs font l'hypothèse qu'il existe un biais dans les systèmes des services sociaux et judiciaire. Ce biais se traduirait de nombreuses manières, comme des placements trop rapides (Paré, 1991), des difficultés d'évaluation des problèmes, des distorsions dans les rapports prédécisionnels établis par les travailleurs sociaux (Faille, 1988), des clichés racistes et discriminatoires dans les structures administratives du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain ou encore la sous-utilisation des services préventifs de première ligne ce qui donnerait lieu à l'usage de mesures contraignantes.

Le débat sur les raisons de la surreprésentation de jeunes de certaines origines ethnoculturelles, notamment antillaise, dans les centres d'accueil n'est donc pas clos, comme le rappelle E. Douyon (1995).

On peut, en effet, se demander s'il existe de réels biais culturels, voire des comportements discriminatoires, au sein des instances policières et judiciaires ; ou l'on peut encore se demander si la multiplication des détentions de certaines catégories de la population résulte de sa marginalisation sociale de plus en plus sévère, le recours de plus en plus fréquent au système judiciaire n'étant qu'une conséquence du manque de ressources suffisantes pour répondre aux besoins matériels, psychologiques et [96] sociaux de cette fraction de la population. La recherche existante ne permet aucune réponse à ces questions.

Il demeure que le traitement particulier de jeunes d'origine antillaise et de résidents de certains quartiers de la région montréalaise a pour effet de renforcer la marginalisation sociale de cette catégorie de la population, ainsi que son sentiment d'exclusion. De plus, comme l'écrit M. Mc Andrew (1996 : 103), il induit une interprétation ethnociste et raciste de cette marginalisation sociale. Une analyse des fondements sociologiques des antagonismes raciaux et ethniques en cause dans le traitement de jeunes racialisés, comme dans le fonctionnement de l'ensemble des systèmes policier et judiciaire, permettrait d'évaluer le poids respectif du racisme et de la discrimination selon l'origine et le statut social.

Elle permettrait aussi d'évaluer la valeur de la thèse positiviste de l'impérieuse nécessité de programmes de formation et de sensibilisation à la pluralité culturelle, à l'intention des représentants de l'ordre, policiers, juges, intervenants sociaux, comme de la thèse de l'utilité de créer et de multiplier, au moyen de recrutement de personnel, des figures de "personne-modèle" en vue de faciliter l'insertion sociale des jeunes gens délinquants. Dans le cas de ces deux thèses, il reste à démontrer que ces "modèles" sont plus importants pour l'intégration des personnes en cause que l'amélioration de leur statut socio-économique et politique au sein de la société globale et que les catégories sociales défavorisées et actuellement les plus exposées à la répression policière ou judiciaire seraient traitées différemment si elles étaient constituées majoritairement de personnes de phénotype blanc. On peut donc regretter que le rôle de la race et de la culture pour marquer des statuts sociaux ne soit mieux analysé dans le traitement de personnes racialisées par des instances publiques de contrôle social.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[97]

[98]

[99]

**DEUXIÈME PARTIE.
SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS
ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT**

Chapitre 5

**ÉCOLE ET ÉGALITÉ
DES CHANCES**

[Retour à la table des matières](#)

La pluralité culturelle au sein du monde scolaire ouvre trois domaines de recherche. Le premier concerne l'égalité des chances des élèves, le second, la question du racisme et de l'ethnocentrisme dans le monde scolaire et le troisième, la fonction sociale de l'école. Au Québec, des études abordent ces trois domaines. Elles sont largement commanditées par des instances publiques ou para-publiques ; aussi, pour comprendre leur portée, est-il utile de rappeler succinctement le contexte social qui les entoure et la nature des interventions publiques dans le monde scolaire.

5.1. Contexte

5.1.1. Interventions législatives et gouvernementales

[Retour à la table des matières](#)

Entre la fin des années 1960 et la fin des années 1990, on constate une nette évolution des débats sur la question scolaire au Québec. Durant les années 1960-1970, les débats et conflits portent sur la liberté de choix de la langue d'enseignement accordée aux parents allophones. Les interventions sont centrées sur la francisation des nouveaux arrivants et sur les mesures d'adaptation à l'école des enfants d'immigrés (accueil et soutien linguistique). En 1977, la Loi 101 amorce une transition vers un système scolaire plus orienté vers la formation à la vie collective. La nouvelle loi donne à la langue française le statut de premier réfèrent collectif et pose, en second réfèrent, la valorisation de la pluralité culturelle et linguistique des clientèles. Elle oblige l'ensemble de la population scolaire québécoise à la fréquentation d'établissements francophones et exempte de son application, les élèves fréquentant un établissement anglophone lors de l'adoption de la Charte, leurs frères et leurs soeurs, ainsi que les élèves dont le père ou la mère ont fréquenté une école primaire anglophone au Québec ou au Canada. Des dérogations s'appliquent aussi dans le cas des élèves d'origine autochtone ou en séjour temporaire au Québec. Elle crée, par ailleurs, un programme d'enseignement des langues et des cultures des enfants issus de l'immigration.

[100]

Suite à l'adoption de la Loi 101, le nombre d'élèves immigrés s'accroît dans les établissements scolaires francophones jusqu'alors culturellement homogènes et la nouvelle hétérogénéité culturelle des clientèles scolaires questionne la vocation sociopolitique et culturelle de l'école, de même que son rôle dans l'implantation d'une représentation plurielle de la société québécoise. À la vocation égalitaire et de francisation de l'école, se superpose une nouvelle vocation, celle du rôle de

l'école en matière de gestion et de représentation de la diversité culturelle de la société québécoise.

Une nouvelle notion est élaborée au niveau gouvernemental, à partir de 1983, celle d'éducation interculturelle qui se veut un refus de toute hiérarchisation des cultures. Cette notion suppose un remaniement du matériel pédagogique afin de présenter l'apport des clientèles de diverses origines ethnoculturelles, de même qu'une nouvelle formation des enseignants et une réflexion sur le rôle de l'école. Cependant, aucune définition de cette nouvelle vocation et des valeurs collectives qu'elle suppose n'est précisée par le ministère de l'Éducation (MEQ) ou par les gouvernements se succédant de 1977 à 1996. En dépit de cette lacune, le MEQ et les organisations scolaires montréalaises adoptent de nombreuses mesures : sensibilisation du personnel scolaire, révision du matériel didactique, resserrement du lien entre l'école et les parents de toutes origines, lutte contre la discrimination. Destinées cette fois à adapter l'école à une clientèle pluriculturelle croissante, ces mesures veulent favoriser une "intégration" sociale des élèves immigrants ou d'ascendance immigrée. On parle d'accueil, "d'acceptation" et "d'adaptation réciproque" des intervenants et des nouveaux arrivants (CSE, 1983). Le déplacement des enjeux ne signifie, toutefois, pas l'élimination des enjeux de l'égalité des chances et de la francisation.

5.1.2. Changements de la clientèle scolaire

[Retour à la table des matières](#)

En 1978-1979, près des trois quarts des élèves allophones fréquentent des écoles anglophones. Dès 1982-1983, à la suite de l'application de la Loi 101, la tendance commence à s'inverser : 40% des élèves allophones⁴⁸ sont inscrits dans des écoles francophones, protestantes ou catholiques. La proportion passe à 48,7% en 1983-1984. En 1987-1988, la tendance est complètement inversée ; 65,2% des élèves allophones fréquentent des écoles francophones et cette proportion continue de croître les années [101] suivantes pour atteindre plus de 77%

⁴⁸ 68,5% de ceux nés à l'étranger.

en 1993-1994 ⁴⁹ (Tableau 22). Les élèves allophones sont alors majoritairement inscrits dans des écoles du secteur francophone et catholique.

Quelques autres chiffres résument l'ampleur du phénomène et la nouvelle situation pédagogique et socioculturelle créée. Durant l'année scolaire 1992-1993, dans les écoles *francophones* des commissions scolaires de l'île de Montréal, protestantes ou catholiques, plus d'un élève sur cinq est né à l'étranger (30 284 élèves). Si l'on ajoute les élèves nés au Québec de parents immigrés (25 133), ce sont quatre élèves sur dix qui sont d'origine non française ou britannique dans ces écoles. Près d'un élève sur quatre a pour langue maternelle une langue autre que le français ou l'anglais (42 051). Cette situation est particulièrement marquée dans les écoles primaires de deux commissions scolaires protestantes, la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM) et la commission scolaire du Lakeshore (CSE, 1993).

La grande diversification des langues maternelles des élèves des niveaux primaire et secondaire pose d'éventuels problèmes d'enseignement du français. En effet, à partir de 1987-1988, le nombre d'élèves allophones de langue maternelle espagnole, grecque, portugaise, créole, chinoise ou arabe se multiplie. Cette évolution de la clientèle scolaire depuis 1977 s'accompagne d'une concentration des élèves immigrés dans certaines écoles. En 1987-1988, 36 des 311 écoles francophones de l'île de Montréal comptent une majorité d'élèves allophones au sein de leur clientèle. En 1992-1993, la majorité (197) des 304 écoles francophones de l'île de Montréal compte moins d'un tiers d'élèves allophones mais 55, dont 43 au niveau primaire, en comptent plus de 50%, dont 28 plus de 67%. Vingt-six (26) de ces 304 écoles, dont 18 au niveau primaire, comptent plus de 50% d'élèves nés à l'étranger ⁵⁰ (CSE, 1993 : 16-18).

⁴⁹ À cette date, 91,5% de ceux nés à l'étranger fréquentent des écoles francophones.

⁵⁰ Neuf de ces écoles sont rattachées à la CECM, sept à la Commission Sainte-Croix et huit à la CEPGM. Si l'on inclut les élèves nés au Québec de parents immigrés, un tiers des écoles francophones comprend en 1992-1993 une clientèle composée d'une majorité d'élèves des minorités (CSE, *idem* : 16-18).

Au total, on estime que le quart (25,4%) des élèves nés à l'étranger et pour près de la moitié (42,7%) des élèves allophones, immigrés ou natifs, étudient dans un milieu scolaire où ils sont majoritaires. Ce phénomène est plus fréquent au niveau secondaire qu'au niveau primaire (CSE, *idem*). Dans la plupart des cas où l'on retrouve une forte concentration d'élèves immigrés, ceux-ci proviennent de plusieurs pays. Mais, dans huit écoles, plus de 20% des élèves proviennent d'un même pays, soit le Liban (cinq cas), Haïti, la Thaïlande et la Turquie (un cas chacun). Ces écoles sont surtout concentrées au sein de Commission scolaire de Sainte-Croix (*idem* : 18). Quant aux enfants nés au Québec de parents immigrés, qui représentent le tiers de l'effectif scolaire de 46 écoles du secteur francophone de l'île de [102] Montréal, ils se retrouvent, eux aussi, souvent dans des écoles à forte densité ethnique. Ce sont des élèves d'origine haïtienne et, en moindre proportion, d'origine italienne, grecque ou portugaise (*idem* : 20).

5.2. Performance linguistique et scolaire

[Retour à la table des matières](#)

Les évaluations et les études concernant la performance linguistique et scolaire portent sur trois points : la faible maîtrise du français par les élèves ayant fréquenté des classes d'accueil ; la performance des élèves allophones ; l'usage de l'anglais ou d'autres langues au sein de l'école.

5.2.1. Niveaux primaire et secondaire

En 1987, soit dix ans après la Loi 101, M. Mc Andrew (1987b) estime que la fréquentation de l'école francophone par les élèves d'origines autres que française ou britannique ne constitue plus un enjeu. Mais si, en termes quantitatifs, le bilan est nettement positif, en termes qualitatifs, il est plus nuancé. En effet, la maîtrise du français par l'ensemble des élèves allophones n'est pas acquise. Aussi, les mesures de soutien linguistiques et les mesures en vue d'améliorer l'enseignement du français dans les écoles à forte clientèle immigrée devraient-elles,

selon cette auteure, être accrues par souci de justice sociale et d'égalité des chances.

Les documents disponibles en matière de performance scolaire des élèves immigrés présentent des données statistiques brutes de résultats scolaires, souvent sans égard aux effets des inégalités sociales. De plus, leur objet diffère ; certaines études sont centrées sur la question de l'insertion sociale des élèves à la suite de leur passage en classe d'accueil, d'autres sur leur compétence linguistique et leur réussite scolaire après leur séjour en accueil. En outre, l'absence de plusieurs études longitudinales sur l'adaptation socioscolaire des élèves ayant bénéficié des mesures d'accueil empêchent de saisir les subtilités du processus, de dégager l'impact décisif de certaines variables et de tirer des conclusions générales. Enfin, nombre des résultats avancés relèvent de perceptions des intervenants ; ces derniers sont plutôt pessimistes, en raison de l'alourdissement continu de la tâche des enseignants depuis la fin des années 1970 sous la pression du nombre croissant d'élèves [103] provenant de classes d'accueil. Les intervenants désireraient que les élèves possèdent une parfaite connaissance du français dès leur sortie d'une classe d'accueil, c'est-à-dire après seulement un ou deux ans de formation. Ce désir apparaît irréaliste.

Plusieurs recherches sont axées sur les enfants d'origine antillaise, le plus souvent haïtienne (Dehoux, 1977 ; Tardieu-Dehoux, 1977 ; Groupe de travail sur l'éducation de la communauté noire, 1978 ; Laferrrière, 1978 ; Pierre-Jacques, 1979, 1981a, b). D'autres traitent de manière plus générale de la performance scolaire des élèves immigrés ou allophones (Pelletier et Crespo, 1979 ; Foulon-Bénès, 1980 ; Labbé, 1981 ; Attar, 1982 ; Vaillancourt, 1982 ; Barbier *et al.*, 1984 ; Crespo et Pelletier, 1985 ; Maisonneuve, 1987 ; Plante-Proulx, 1987 ; Berthelie, 1988 ; Proulx, 1988 ; St-Germain, 1988).

Les résultats de ces études ne montrent pas globalement un retard ou une performance moindre des élèves allophones. Par exemple, D. Maisonneuve (1987) montre une utilité des classes d'apprentissage linguistique pour les enfants d'immigrés. Il a observé, durant quatre ans, le passage en classe régulière d'une cohorte d'élèves insérés en classe d'accueil en 1981. Cette cohorte poursuit un cheminement scolaire semblable à celui des autres élèves. D'après une enquête de A. Beauchesne et H. Hensler (1987) dans des écoles francophones, 70% des élèves ayant suivi une classe d'accueil, se déclarent satisfaits de la

préparation qui leur a été donnée. Selon C. St-Germain (1988), la moyenne des résultats des élèves allophones inscrits dans des écoles francophones aux épreuves de français du niveau secondaire est de 60,2%, alors que le taux de réussite des élèves francophones atteint 67,3%. De 1976 à 1982, 79,6% des élèves allophones réussissent aux épreuves de français du niveau secondaire, alors que le pourcentage est de 77,7% dans le cas des élèves de langue maternelle française. Seuls les élèves de langue maternelle créole, chinoise et hébraïque ont des résultats inférieurs. Quant au rendement scolaire global des élèves allophones, il est similaire, sinon meilleur, à celui des élèves francophones et, cela même si les premiers éprouvent plus de difficultés dans les matières ayant un contenu linguistique ou culturel (histoire, géographie, français).

Par contre, les études tenant surtout compte des perceptions des intervenants arrivent à des conclusions peu positives (Laperrière, 1983 ; Chancy, 1985 ; Coopération Nord-Sud, 1986 ; CLF, 1987a, b ; Ferland et Rocher, 1987 ; Latif, 1988). Pour exemple, selon des conclusions d'intervenants du monde scolaire recueillies en 1987 (Latif, *idem*), l'apprentissage en classe d'accueil est jugé insuffisant dans environ un quart des cas. Il est nettement plus déficient [104] dans le cas de certains groupes immigrés, entraînant alors une faible maîtrise du français par deux élèves sur trois. Le même document, qui se veut un bilan de l'aspect pédagogique de l'insertion d'élèves issus de l'immigration à l'école de langue française, avance le constat suivant : "l'acquisition de la compétence linguistique et le niveau de performance scolaire chez les élèves des communautés culturelles représentent désormais des préoccupations majeures pour les milieux scolaires concernés et il y a eu effectivement augmentation générale des difficultés dans ce domaine depuis quelques années" (*idem* : 14). Enfin, le rapport souligne les inquiétudes des intervenants des écoles francophones face aux différents problèmes pédagogiques qu'ils rencontrent : accroissement de la clientèle d'élèves ne maîtrisant pas le français, difficultés d'insertion psychosociale de certains de ces élèves, problèmes croissants de compétence linguistique et de performance scolaire, ralentissement du rythme d'apprentissage dans certaines classes pluriculturelles (*idem* : 8).

Les auteurs du document se refusent cependant à tracer un portrait alarmiste de la situation, rappelant que les évaluations existantes repo-

sent en majeure partie sur des données perceptuelles, sujettes à contradiction. Pour estimer et interpréter correctement la situation, il faudrait, selon eux, disposer de données d'observation et effectuer des analyses différentielles permettant de préciser la nature et l'importance des problèmes selon les milieux sociaux et les origines ethnoculturelles. Le manque d'études serait particulièrement ressenti dans le cas de nouveaux problèmes, tel le ralentissement de l'apprentissage scolaire souvent attribué, sans preuve, par des intervenants et des parents, à la forte pluriculturalité des classes. Aussi, les auteurs insistent-ils sur la nécessité d'identifier plus précisément l'ampleur réelle et la localisation spécifique des difficultés vécues par les élèves en cause pour définir des services adaptés. En effet, "à l'exception de l'évolution de la clientèle où les perceptions du milieu semblent assez généralement confirmées par les statistiques disponibles au MEQ et au MCCI, on constate une absence presque totale de résultats de recherches expérimentales suffisamment complètes" (*idem* : 8).

Le rapport résume les besoins les plus urgents en matière de recherche sur les conditions de scolarisation des élèves d'origines autres que française ou britannique :

- connaissance de leur scolarisation et insertion psychosociale ;
- évaluation comparative de leur cheminement scolaire et de leur performance ;

[105]

- identification plus rigoureuse des facteurs influençant leur compétence linguistique et leur performance scolaire ;
- exploration des motifs d'abandon scolaire ;
- définition d'un niveau minimal d'exigences linguistiques et pédagogiques pour le passage en classe ordinaire (par niveau) ;
- définition des interventions les plus susceptibles de contribuer au changement des attitudes.

En outre, le rapport déplore l'engagement trop limité du MEQ, du MCCI, des universités et des commissions scolaires dans la poursuite de recherches sur les besoins de la clientèle scolaire issue des minorités (*idem* : 40).

D'autres études rapportent les perceptions d'intervenants. Selon ces derniers, les orientations majeures à adopter sont la décentralisation des centres de décision, une définition plus précise des clientèles-cibles, ainsi que l'augmentation des mesures de soutien linguistique et scolaire, notamment pour la clientèle sous-scolarisée d'âge secondaire et post-secondaire. De plus, la performance linguistique étant nettement liée à l'insertion sociale, les mesures d'apprentissage du français devraient s'accompagner d'actions en vue d'élargir le champ de relations des élèves allophones récemment arrivés au Québec. Les services d'accueil devraient ainsi se diversifier pour répondre à des besoins variés débordant l'apprentissage linguistique et le rattrapage scolaire d'ordre mineur. Le rattrapage scolaire des élèves allophones ne pourrait, en effet, être pensé uniquement sur le modèle des services aux élèves en "adaptation scolaire" du secteur régulier, puisque les besoins de l'enfant immigrant sont différents (Chancy, *idem* : 77, 131, 172 ; Latif, *idem* : 31 ; CLF, 1987b : 137 ; Azzam et Globensky, 1987 : 54).

En 1990, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration publie une bibliographie commentée sur *Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles* (CCCI, 1990c). Ce document confirme les résultats connus. La performance scolaire des élèves allophones n'est pas inférieure à celle des autres élèves, à l'exception d'une fraction d'élèves haïtiens et latino-américains. Selon d'autres documents, leur taux d'abandon au secondaire (60,3%) est légèrement inférieur à celui des francophones (63%) et les élèves allophones issus de milieux défavorisés ont tendance à montrer une meilleure performance que les élèves francophones de mêmes milieux (CSIM, 1991). Quant à leur taux de passage au collégial (69%) et de diplomation (68% au général et 43% au [106] technique), il leur donne un léger avantage par rapport aux élèves de langue maternelle française (67% comme taux de passage au collégial, 64% de diplomation au général et 41% au technique) (*idem*). Il subsiste néanmoins des difficultés pour les clientèles d'élèves issus de milieux immigrés défavorisés sur le marché du travail ou établis récemment au Québec (d'origine latino-américaine, par exemple). Enfin, selon une étude réalisée pour le

compte de la CECM (1992), les élèves allophones appartenant à des milieux défavorisés montrent une performance scolaire supérieure à celle de leurs pairs de langue maternelle française. Cet écart tiendrait au fait que les difficultés économiques et autres des familles immigrées seraient plutôt conjoncturelles, liées à une immigration récente, alors que les familles francophones natives subiraient les mêmes conditions depuis de longues années (Mc Andrew, 1993).

Face à l'ensemble de ces données, en 1993, M. Mc Andrew conclut : "le portrait d'ensemble... est celui d'allophones ayant un rendement scolaire et une mobilité éducationnelle équivalents, sinon supérieurs dans plusieurs cas, à ceux du groupe francophone avec toutefois une légère tendance à la sous-performance chez certaines communautés d'arrivée plus récente et inscrites à l'école française". Selon cette auteure, ces "résultats positifs, ainsi que les faiblesses cernées (...) n'ont rien qui puissent surprendre le chercheur", car la population adulte immigrée est en moyenne légèrement plus favorisée et plus scolarisée que la population francophone ou native, et cela malgré la relative bipolarisation socio-économique et socio-occupationnelle de flux migratoires illustrée dans le premier chapitre.

Néanmoins, J. Berthelot estime qu'il existe peu de recherches sur les raisons concrètes de la faible performance de certains élèves d'origine non française ou britannique. Pour exemples, on ne connaît pas leurs causes d'échec et d'abandon, les raisons de leur orientation vers certaines filières scolaires, ni l'utilité des mécanismes d'encouragement ou les obstacles à leur progression. Il conclut : "Les politiques de financement de la recherche universitaire ont relégué la connaissance sociologique du système d'éducation aux oubliettes. Seule la situation des filles fait exception. Les facteurs sociaux ont cédé la place aux différences individuelles qui, désormais, tiennent lieu d'explication des difficultés scolaires" (Berthelot, 1991 : 145).

[107]

5.2.2. Niveau collégial

[Retour à la table des matières](#)

Au niveau collégial, des organismes publics ou parapublics ont commandé quelques recherches pour connaître la performance scolaire et l'orientation d'étude des élèves immigrés ou allophones. Il est toutefois difficile de comparer les résultats de ces études, compte tenu des différences de périodes d'observation et de méthodologie utilisée. De plus, certaines limites affectent l'analyse de statistiques basées sur la seule variable de la langue maternelle, français, anglais, autre.

Dans une étude sur la progression des élèves aux niveaux secondaire et collégial de 1976 à 1982, C. St-Germain (1983) constate que les jeunes allophones sont proportionnellement plus nombreux à abandonner les études collégiales que les jeunes de langue maternelle française ou anglaise. À propos des examens de passage au collégial, les élèves récemment immigrés, notamment ceux issus de groupes racialisés, montrent plus de difficultés scolaires, et leur connaissance du français demeure un problème sérieux.

Un dossier du Conseil de la langue française (Sylvain *et al.*, 1985) sur les cheminements scolaires d'élèves francophones, anglophones et allophones fournit d'autres résultats : malgré une situation socio-économique plus difficile, les élèves allophones poursuivent plus leurs études que les anglophones et, surtout, que les francophones. On doit noter que cette étude repose sur des données des années 1970, alors que les comportements des étudiants allophones s'apparentaient davantage à ceux des anglophones. Les analyses de L. Sylvain *et al.* (1985) montrent aussi qu'il existe des types de scolarisation différents des groupes linguistiques et que ces groupes adoptent des stratégies de scolarisation distinctes suivant, entre autres, leur estimation des bénéfices escomptés. Similairement, une étude menée auprès des élèves inscrits à l'enseignement régulier du cégep de Saint-Laurent durant l'année scolaire 1986-1987, indique que les étudiants nés à l'étranger (22% des effectifs scolaires) ont, dans l'ensemble, opté pour des secteurs offrant de plus grandes possibilités de promotion sociale : scien-

ces et sciences administratives (Tchoryk-Pelletier, 1989). Ils sont nettement moins attirés par les arts, les lettres et les sciences humaines. L'étude fait ressortir des différences nettes d'orientation entre les groupes : seuls, les choix des jeunes d'origine haïtienne s'apparentent à ceux des Canadiens de naissance, alors que ceux des élèves d'autres origines s'en distinguent nettement.

[108]

Des différences se manifestent dans la réussite scolaire : les jeunes nés en France ou dans un pays de l'Asie de l'Est présentent les taux d'abandon les plus faibles et les taux de réussite les plus élevés, suivis par les Canadiens de naissance et les élèves originaires d'autres pays, ceux nés en Haïti semblant "être le groupe qui éprouve le plus de difficultés" (*idem* : 43). Selon P. Tchoryk-Pelletier, le français écrit pose cependant des problèmes à tous les enfants immigrés, exception faite de ceux d'origine européenne et de langue maternelle française. Sur ce point, l'auteure conclut que tous les étudiants nés à l'étranger devraient bénéficier de mesures d'appoint lors de leur première session au collégial, une aide spécifique pouvant être accordée à certains groupes par la suite.

Des statistiques plus récentes (CLF, 1991) permettent d'observer le cheminement d'allophones durant les années 1980 et ce, à travers le taux de réussite au niveau collégial de la première cohorte ayant connu un parcours scolaire entièrement en français, soit celle de 1980, qui obtient un diplôme d'études collégiales en 1988. Dans les filières de la formation générale et de la formation professionnelle, les taux de sanction sont respectivement de 70,8% et de 59,5% pour les allophones, de 74,8% et de 63,6% pour les francophones et de 60,7% et de 55,3% pour les anglophones. Par contre, l'espérance d'accès à un diplôme universitaire diffère grandement selon la langue maternelle des élèves. Ainsi, les anglophones jouissent des meilleures chances d'obtenir un diplôme universitaire, quel que soit le niveau d'étude ; les allophones se placent au second rang et les francophones au dernier rang. Les chances de ces derniers d'obtenir un diplôme doctoral sont trois fois moindres que celles des allophones (*idem* : 40-41 ; 46-47).

Il est à noter une lacune dans le domaine de la recherche sur les élèves du secteur collégial. Il serait intéressant de connaître leur perception de l'utilité de la langue française. La dernière étude sur ce

thème date de plus de 10 ans et repose sur un sondage, commandé par le Conseil de la langue française, en 1984 (Sénéchal, 1987). L'étude analyse l'insertion sociale et culturelle de jeunes anglophones et allophones et elle examine l'influence du français comme langue d'enseignement sur leurs attitudes et leurs comportements linguistiques. Les élèves interrogés sont inscrits dans des écoles secondaires ou des cégeps francophones de l'île de Montréal et comprend un groupe témoin. Il ressort que les jeunes gens sont peu informés de la situation linguistique au Québec, les jeunes anglophones l'étant plus que les autres. La plupart, quelle que soit leur langue maternelle, sont convaincus de l'importance et de l'utilité du français. Mais, ils sont conscients du prestige de l'anglais, de la place qu'il occupe au Québec et, surtout, de l'avantage que cette langue procure sur le marché du [109] travail et dans le monde des affaires et de la technologie. Le tiers d'entre eux croit qu'il serait plus utile pour leurs propres enfants de fréquenter l'école anglaise.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[110]

[111]

DEUXIÈME PARTIE.
SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS
ÉGALITÉ D'ACCÈS ET DE TRAITEMENT

Chapitre 6

**ÉCOLE ET RECONNAISSANCE DE
LA DIVERSITÉ CULTURELLE**

[Retour à la table des matières](#)

En sus de l'égalité des chances des élèves, quelle que soit leur origine ethnoculturelle, la diversité culturelle des clientèles scolaires sou- lève, avons-nous mentionné, la question du racisme et de l'ethnocen- trisme dans le monde scolaire, c'est-à-dire des relations entre les clien- tèles scolaires elles-mêmes, des relations de celles-ci avec le person- nel et de la teneur du curriculum et des valeurs transmises par l'école. Elle soulève encore la question de la fonction plus générale de l'école, qui est non seulement un lieu d'apprentissage de connaissances mais aussi un lieu de formation des citoyens. Dans ce dernier cas, selon les choix idéologiques des autorités politiques, l'accent peut être mis sur différentes valeurs fondamentales : démocratie et institutions politi- ques, respect des libertés individuelles, histoire et patrimoine com- muns, langue, pluralité culturelle de la société. Sur ce point, le Québec présente deux traits particuliers : le système scolaire est confessionnel et, depuis une vingtaine d'années, la reconnaissance de la diversité culturelle des clientèles scolaires est promue par de nombreuses inter- ventions des instances publiques et para-publiques.

6.1. Confessionnalité du système scolaire

[Retour à la table des matières](#)

Le système scolaire public du Québec ⁵¹ est caractérisé par son caractère confessionnel. L'Acte de la Confédération de 1867 accorde des privilèges aux résidents catholiques ou protestants. À la suite de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 mais aussi de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, cinq lois scolaires du Québec ⁵² sont soustraites ⁵³ à l'application des clauses sur la liberté de religion, la liberté de conscience et le droit à l'égalité de traitement devant la loi ⁵⁴. Ces dérogations sont reconduites en 1989, puis en juin 1994. Les privilèges des catholiques et protestants sont les suivants :

~ la faculté des écoles, par l'intermédiaire des conseils de parents, de se déclarer catholiques ou protestantes ;

[112]

-- la garantie de cours d'enseignement religieux catholique ou protestant, ainsi que de services de pastorale ou d'animation religieuse protestante ;

⁵¹ Quand on parle de système scolaire, on fait allusion à l'ensemble des établissements de niveaux primaire et secondaire qui ne relèvent pas directement du ministère de l'Éducation mais de Commissions scolaires élues, assujetties néanmoins à suivre des directives de ce Ministère. Les cégeps sont des établissements de niveau post-secondaire relevant directement du ministère de l'Éducation.

⁵² Lois sur l'instruction publique, sur le ministère de l'Éducation, sur le Conseil supérieur de l'éducation, sur les élections scolaires et sur l'enseignement privé.

⁵³ Selon la règle d'application de la clause nonobstant de la Constitution canadienne de 1982.

⁵⁴ En 1982 par un Bill Omnibus, déclaré inconstitutionnel, puis par une loi Omnibus en 1986.

- la nomination de deux sous-ministres de l'Éducation, l'un de confession catholique, l'autre de confession protestante et l'existence d'un comité catholique et d'un autre protestant au Conseil supérieur de l'Éducation.

En sus d'entraîner une inégalité de traitement des minorités religieuses en termes d'accès aux ressources financières du secteur public, ces privilèges obligent tout résident à contribuer au financement d'écoles confessionnelles et à inscrire ses enfants, dans le secteur public, dans des écoles catholiques et protestantes ; les privilèges constitutionnels permettent également aux écoles d'afficher des signes et symboles religieux ou d'affirmer certains préceptes moraux et comportements. L'existence de ces privilèges pose la question de l'égalité des contribuables, du statut des minorités religieuses et de la fonction de l'école. Sur le dernier point, la confessionnalité d'un système scolaire pose des difficultés particulières à tout gouvernement désireux d'inculquer une culture civique laïque.

En 1988, est adoptée la Loi 107 qui crée des commissions scolaires linguistiques, francophones et anglophones ; et les débats actuels laissent entrevoir de possibles remaniements et adaptations de cette législation. Les commissions scolaires confessionnelles de Montréal et de Québec et celles dissidentes dans le reste de la province pourraient être maintenues alors que des commissions anglophones et francophones seraient créées ⁵⁵. Ces commissions devraient administrer des écoles catholiques, protestantes et non confessionnelles. À Montréal, existeraient ainsi quatre types de commissions scolaires. La même loi prévoit, en outre, que l'enseignement de religions autres que chrétiennes pourrait être dispensé dans chaque école, fait qui devrait favoriser le regroupement d'enfants de ces confessions au sein d'un nombre res-

⁵⁵ 95% des 2 500 écoles publiques du Québec sont catholiques, et seulement deux ont demandé, comme elles en ont le droit, la révocation de leur statut jusqu'à cette date. Les 200 écoles nouvellement établies ces dernières années ont toutes demandé la reconnaissance confessionnelle à la suite de la consultation (obligatoire) des parents et des comités d'écoles (*Le Devoir*, 8 juin 1994 : A5). En 1994, il existe 49 écoles non confessionnelles au Québec, toutes sises en dehors de Montréal, et de celles-ci, onze seulement ont choisi ce statut, les autres le détenant par défaut.

treint d'écoles particulières et qui ne pourrait que fragmenter le système scolaire québécois, notamment dans la région montréalaise.

6.2. Enseignement des langues dites "d'origine"

[Retour à la table des matières](#)

À la suite de l'adoption de la Loi 101, le ministère de l'éducation du Québec (MEQ) pose, en 1978, un premier geste de reconnaissance de la pluralité culturelle au sein de l'école québécoise. Il crée un programme visant l'enseignement et la valorisation des langues et cultures maternelles autres que le français ou l'anglais, le *Programme d'enseignement des [113] langues d'origine*, connu sous le nom de PELO ⁵⁶. Puis, en 1985, le MEQ reconnaît un autre programme, le *Programme des langues ethniques* (PLE). Ce programme existait depuis de nombreuses années, recevant, depuis 1969, l'appui financier des gouvernements québécois et fédéral ; il est offert par des communautés ethniques, au sein d'écoles privées. Parallèlement, des communautés ethniques gèrent des écoles communautaires du samedi où sont enseignées les langues et cultures dites d'origine.

⁵⁶ Mis sur pied à titre expérimental en 1978 dans sept écoles de la CECM et de la commission Jérôme-Le Royer en vue de permettre l'apprentissage du portugais, de l'italien et du grec, le PELO devient, en 1979, officiellement accessible à l'ensemble des élèves intéressés. Le programme est offert à l'école publique, dès la première année du primaire, à raison de périodes de 45 minutes quatre fois par semaine ou de 30 minutes cinq fois par semaine (total de 180 minutes/semaine).

6.2.1. Programme des langues ethniques, 1969 ⁵⁷

[Retour à la table des matières](#)

Le *Programme des langues ethniques* (PLE) n'a pas fait l'objet d'évaluations systématiques. Quelques recherches y réfèrent pour souligner l'attachement des communautés ethniques à ce programme contrôlé entièrement par elles. Selon une recherche de A. Laperrière (1983 : 43) sur l'intégration socio-scolaire d'enfants immigrants, les communautés estiment cette structure d'accueil scolaire "efficace" non seulement pour l'apprentissage de la langue, écrite et orale, mais aussi pour la transition de la langue maternelle au français ou à l'anglais, ainsi que des valeurs et des modes de vie du pays d'origine à ceux du pays d'immigration.

⁵⁷ Le PLE s'appuie sur une longue tradition apparue dès le début du siècle quand des associations communautaires grecques et italiennes ouvrent des écoles du samedi afin de transmettre leur langue et leur culture à leurs enfants. Les frais de ces écoles sont assumés par chaque communauté ethnique mais, à partir de 1969, dans le cadre d'un programme fédéral, le ministère de l'Immigration du Québec couvre les coûts de location des salles de classe, alors que le Secrétariat d'État, par son volet des "Langues ancestrales", fournit le matériel didactique. Les parents, les associations ethniques et, dans certains cas, les pays d'origine assument le reste des coûts du programme. À partir de 1985, à la suite à une recommandation du rapport Chancy *idem* : 178), l'enseignement au niveau **secondaire** est reconnu officiellement par le MEQ. En 1990, le Secrétariat d'État décide de supprimer la totalité de son aide (31 \$/ élève), ne maintenant que le financement de projets de développement pédagogique. Le MCCI supprime sa participation au programme et son assistance financière en 1992. Ces suppressions de subvention ne mettent pas en jeu le programme, car les associations ethniques et les parents d'élèves viennent suppléer le manque de fonds.

6.2.2. Programme d'enseignement des langues d'origine, 1978

[Retour à la table des matières](#)

Contrairement au PLE, le *Programme d'enseignement des langues d'origine* (PELO) fait l'objet de plusieurs études. Selon M. Azzam et M. Mc Andrew (1987), ce programme destiné aux enfants d'immigrés ou d'ascendance immigrée témoigne à la fois d'une conception pluraliste de l'école publique et d'un souci d'intégrer la nouvelle clientèle immigrée tout en reconnaissant son patrimoine culturel et linguistique. Il marquerait une nette démarcation par rapport au monolithisme culturel qui, jusqu'en 1977, avait caractérisé l'école publique québécoise.

Le PELO repose sur un principe admis par les chercheurs, à savoir que l'enseignement de la langue maternelle des parents ou qu'une meilleure connaissance de cette langue par des enfants ont des effets bénéfiques sur le développement affectif, cognitif, social et linguistique de ces derniers, et influencent positivement leur apprentissage de la langue majoritaire et leur vie à l'école (MEQ, 1983 : 2-7 ; 1987 : 2-3 ; CLF, 1987b : 94 ; Azzam et Mc Andrew, 1987 : 105-106 ; Latif, 1988 : 90-95).

[114]

La communication orale et écrite, l'étude de l'histoire, de la géographie et des traditions des pays d'origine sont les composantes du programme, lequel est défini généralement en concertation avec les membres des groupes concernés. Par contre, les dimensions religieuses et politiques des sociétés de provenance des immigrés sont généralement évitées. Les enseignants sont recrutés au sein des communautés ethniques et le programme est facultatif et destiné principalement aux élèves du niveau primaire et, éventuellement, du niveau secondaire.

L'historique du programme est un des premiers aspects étudiés. Le PELO connaît des débuts difficiles. Des résistances provenant tant des représentants des communautés ethniques que des milieux scolaires ralentissent sa diffusion (MEQ, 1983 : 13 ; Mc Andrew, 1987d : 155-

223, 296-372 ; Folco, 1989 : 70-81). Au coeur des résistances des premiers, se situent la question du contrôle du PELO et, plus largement, celle du rôle de l'État dans l'enseignement de langues minoritaires. Un aspect ghettoïsant du programme est aussi un point mis de l'avant par des dirigeants ethniques (Lefebvre, Ruimy-Van Dromme et Van Dromme, 1985 : 30-31). Plusieurs voient avec méfiance, l'implantation du PELO, craignant pour la survie de leurs propres écoles, créées dans le cadre du PLE. Ils redoutent une concurrence qui pourrait réduire, sinon annuler, au profit de l'État, l'expertise, l'autonomie et le pouvoir qu'ils ont acquis au cours d'années d'enseignement des langues minoritaires. Sur ce point, M. Mc Andrew (1987d) apporte des précisions. Lors de l'implantation du PELO, l'opposition d'ordre idéologique, politique ou pédagogique, à l'implication de l'école publique dans l'enseignement des langues minoritaires est plus forte de la part d'immigrés d'implantation ancienne (surtout d'origine grecque), fortement organisés institutionnellement et pour lesquels l'intervention étatique semble moins légitime que pour des immigrés d'implantation récente, aux structures communautaires moins établies (immigrants d'Amérique latine, de l'Asie du Sud-Est, de Chine, de Hong-Kong, de Haïti et de pays arabes) (*idem* : 340-359). De plus, l'adoption de la Loi 22, puis de la Loi 101, a créé une méfiance et une distance entre certaines communautés ethniques et le gouvernement québécois.

Des réticences viennent également du milieu scolaire. L'étude de A. Beauchesne et H. Hensler montre les avis partagés des intervenants scolaires (enseignants, professionnels, administrateurs) au sujet de l'apprentissage des langues minoritaires à l'école publique. Une moitié des répondants voit des effets bénéfiques pour les enfants et le milieu scolaire, tandis [115] que l'autre moitié préférerait voir cette responsabilité relever des parents ou des associations ethniques. Dans le dernier cas, les répondants avancent que l'utilisation d'une langue maternelle autre que le français nuit à l'apprentissage de cette dernière langue (Beauchesne et Hensler, 1987 : 289-295). Selon une autre étude (Ferland et Rocher, 1987), les enseignants expriment un désaccord total ou du moins un scepticisme à l'égard des avantages de l'apprentissage d'une langue minoritaire. Les dangers d'interférence et de confusion avec la langue publique d'enseignement, la surcharge de travail pour l'enfant, les risques de retard dans d'autres matières estimées plus importantes sont des arguments qu'ils mentionnent fré-

quement. La sensibilisation du personnel scolaire aux bénéfices du PELO apparaît alors nécessaire et de nouvelles études tentent de démontrer le lien positif existant entre l'apprentissage du français par les enfants et leur développement d'une meilleure connaissance des langues de leurs parents (CLF, 1987b : 141 ; D'Anglejan, 1987 ; Berthelot, 1991 : 123).

Pour leur part, certaines directions d'école invoquent des raisons d'ordre administratif pour retarder l'implantation du PELO : difficultés d'intégrer les cours dans l'horaire régulier, problème de locaux, nécessité de négocier le réaménagement des tâches avec les professeurs titulaires. Une recherche sur la pluralité culturelle dans deux écoles primaires de la CECM illustre ce premier niveau de résistance. L'absence d'implantation d'un programme PELO avant 1985, à l'école Saint-Pascal Baylon qui connaît une forte représentation d'enfants immigrés ou d'ascendance immigrée (81,8%), est rapportée à de telles raisons. Le manque de locaux, la complexité des horaires et la dispersion des bâtisses sont mentionnés. La sous-représentation des enseignants d'origine autre que canadienne-française est un autre facteur qui ne facilite pas l'implantation du PELO au début des années 1980 (Brochu, Chalom et Dorval, 1984).

Enfin, des parents francophones manifestent des réticences quant à l'impact du PELO sur l'apprentissage du français par l'ensemble des élèves. En fait foi le conflit qui éclate au début des années 1980 à l'école Henri-Beaulieu à propos de l'implantation de cours d'arabe. Il oppose, pendant près de six ans, des parents francophones et des enseignants de l'école à des parents d'origine arabe sur la base d'arguments pédagogiques et idéologiques (rendement, qualité, pertinence du programme) (Azzam et Mc Andrew, *idem* : 198-202).

L'historique du programme n'est pas, toutefois, le seul sujet d'étude retenu par les chercheurs. Son impact pédagogique et social retient également l'attention. En 1986, la [116] CECM entreprend une première étude sur la qualité et l'impact du PELO (Azzam et Mc Andrew, *idem*), suivie d'une deuxième étude sur le rendement scolaire des élèves du PELO (Azzam et Globensky, 1987). La première étude, *Évaluation des services offerts dans le cadre du PELO et de son impact sur les élèves et sur les écoles*, est centrée sur les perceptions des groupes impliqués par un programme PELO : directions, enseignants réguliers, professionnels, enseignants du PELO, parents d'élèves et

élèves. Les résultats mettent en évidence la satisfaction des personnes concernées à l'égard des services offerts, les enseignants du PELO réclamant, cependant, une amélioration de leurs conditions de travail. Les personnes rencontrées estiment que le PELO représente un enrichissement collectif pour le milieu sous plusieurs aspects : valorisation affective de l'élève, meilleure insertion sociale, sentiment d'appartenance à l'école de l'élève immigrant, sensibilisation à la pluralité culturelle des enseignants du secteur régulier. La plupart des réserves exprimées proviennent des enseignants non impliqués dans le PELO et portent sur l'horaire, le respect du programme régulier et l'intérêt pour la culture québécoise. Quelques répondants, par ailleurs, proposent des améliorations afin de maximiser l'impact du PELO, dont son ouverture aux élèves de toutes origines (Azzam et Mc Andrew, *idem* : 55-56).

La deuxième recherche, *Description du rendement scolaire des élèves inscrits au PELO*, compare le rendement scolaire des élèves inscrits au PELO à ceux de leurs pairs allophones non inscrits à ce programme et à ceux de leur groupe de classe régulière. L'échantillon étudié comprend 405 élèves allophones inscrits dans des écoles de la CECM. Les résultats montrent une performance satisfaisante des élèves du PELO, l'impact positif du programme s'accroissant avec le temps (Azzam et Globensky, *idem* : 5).

Dans un article "Le PELO dix ans après : défis et réalisations", M. Mc Andrew (1987c) dresse un bilan positif du PELO. L'auteure souligne que la légitimité de l'enseignement des langues et cultures minoritaires par le secteur public étant acquise, reste le défi important de contribuer à l'émergence d'un réel projet d'une société respectueuse des différences culturelles, où "majorité et minorités" acceptent de transformer leurs cultures respectives et de laisser émerger une culture québécoise pluraliste et égalitaire. L'auteure s'arrête aussi à révolution des relations entre les "minorités ethniques et la majorité franco-québécoise" à la suite de l'adoption du PELO. Ce programme aurait, selon elle, amorcé une redéfinition des institutions scolaires dans un sens pluraliste. Ainsi, en témoigneraient la sensibilisation du milieu scolaire à la diversité culturelle des clientèles, la légitimité accrue des langues et des cultures "d'origine" à l'école et dans la société, ainsi que la reconnaissance de l'impact [117] positif du PELO sur la performance des élèves immigrants. Le programme aurait aussi contribué à créer

chez ces derniers, un plus grand sentiment d'appartenance au Québec et des liens nouveaux entre l'école et les parents (*idem* : 17-19). Il resterait, toutefois, à assurer que la collaboration des parents et des associations ethniques soit basée sur des mécanismes de réel contrôle, sinon le resserrement des liens entre celles-ci et l'école et la complémentarité des programmes PELO et PLE risqueraient de s'effriter.

De 1986 à 1988, des projets pilotes d'accès du programme à tous les élèves, quelle que soit leur origine ethnoculturelle, sont testés dans quatre écoles de la CECM et de la Commission Jérôme-Le Royer. Le rapport d'évaluation de ces expériences, *L'ouverture du PELO à l'ensemble de la clientèle scolaire*, conclut à la popularité de la formule expérimentale et à la pertinence de la généralisation du programme, d'autant plus que la nouvelle formule semble avoir un impact positif sur la sensibilisation des élèves à la pluralité culturelle et sur l'acceptation des élèves d'origine immigrée par les autres. En 1989, le programme est offert à tous les élèves sans distinction d'origine et de langue maternelle. Il demeure facultatif et l'ouverture d'une classe PELO doit faire l'objet d'un consensus de l'ensemble des intervenants, dont des parents dont les langues sont enseignées (MEQ, 1989 : 8). Aucun changement du PELO n'intervient durant les années suivantes et l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de décembre 1990 place au centre de ses préoccupations la volonté de contrer l'effet "d'isolement" des immigrés. Pour ce faire, il favorise, entre autres, la promotion du PELO auprès de l'ensemble de la clientèle scolaire (Québec, 1990 : 79-80).

6.2.3. Écoles ethniques privées

[Retour à la table des matières](#)

Il existe, au Québec, des écoles ethniques privées, au nombre de trente-sept en 1995. Depuis 1968, ce type d'école bénéficie de l'aide de l'État québécois. La première est fondée au Québec en 1896 ; il s'agit de l'école juive *Talmud Torah*. Puis, d'autres groupes immigrés créent leurs propres établissements, selon des dates variables dépendant de leur importance démographique et de leur structuration communautaire (école grecque en 1926, école arménienne en 1973).

[118]

On ne dispose d'aucune évaluation systématique des écoles ethniques privées et l'on ne trouve que de rares commentaires à leur propos dans des études plus globales sur le système d'éducation. Dans son ouvrage *Apprendre à vivre ensemble, immigration, société et éducation*, J. Berthelot (1991 : 120-126), de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), soulève le risque de "ghettoïsation" des écoles ethniques privées. Selon lui, cette formule d'apprentissage des langues minoritaires nuit à l'interaction enrichissante entre les divers groupes ethnoculturels du Québec et contredit les principes fondamentaux d'une éducation pluraliste. Il recommande de mettre fin au financement public des écoles ethniques privées, compte tenu de leur faible capacité d'intégration des jeunes à la société québécoise, et de la présence du PELO et du PLE. Il recommande en outre l'adoption d'une pratique "d'éducation bilingue" selon laquelle l'enseignement aux jeunes allophones serait donné à la fois dans leur langue maternelle et en français, selon des formules variées permettant tant d'éviter leur isolement que de valoriser leurs langues et cultures maternelles.

En 1984, soit avant même leur formulation par J. Berthelot, les associations des écoles ethniques privées avaient rétorqué à ces arguments à travers une publication produite par un membre d'une école arménienne (Bechlian, 1984). Selon l'auteur du document, l'école ethnique privée est une "antichambre de l'adaptation et de l'intégration" et ne constitue nullement "un ghetto où se fossilisent des tendances et des isolements" (*idem* : 18). L'auteur réclame l'égalité des subventions avec le secteur public de l'enseignement (100% des coûts), afin de soustraire l'école ethnique à la "mendicité sociale" et, dans un souci de justice et d'équité, de faire reconnaître l'intérêt public des services rendus à la collectivité.

En filigrane se retrouvent dans ces positions deux débats, celui sur l'enseignement privé public qui perdure au Québec depuis près de 25 ans et qui, en 1988, est relancé avec la publication par la CEQ de *L'école privée est-elle d'intérêt public ?* (Berthelot, 1988), et celui de l'insertion des immigrants au sein de la collectivité québécoise, sous l'égide des communautés ethniques ou de l'État.

[119]

6.3. Orientations gouvernementales

[Retour à la table des matières](#)

Au cours des années 1980, la multiplication des cultures de référence de la nouvelle clientèle immigrée, conjuguée aux incompréhensions, voire aux conflits culturels, entre élèves, parents et enseignants, transforment les défis auxquels doit répondre l'école québécoise. Aux enjeux déjà identifiés de l'égalité des chances et de la reconnaissance de la diversité culturelle, se greffent de nouveaux enjeux, tels que la qualité des échanges quotidiens entre les porteurs de différentes cultures et la sensibilisation du personnel scolaire à la pluralité culturelle. L'éventuelle contribution de l'école à la transformation culturelle de la société québécoise est alors abordée par quelques chercheurs, alors que d'autres centrent leurs travaux sur les accommodements sectoriels. De son côté, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) poursuit une réflexion sur ces thèmes et, en 1983, présente un premier avis au Ministre. Une nouvelle notion, avons-nous vu, apparaît, celle d'"éducation interculturelle", qui s'entend comme une éducation favorisant le respect de toutes les formes culturelles et la réciprocité des échanges culturels (CSE, 1983).

L'apport le plus important d'un avis du CSE, intitulé *L'Éducation interculturelle*, tient à la définition de deux objectifs complémentaires proposés à l'école publique afin de contribuer à l'éducation interculturelle de l'ensemble de la société québécoise : "l'accueil d'intégration" et "l'accueil d'acceptation". La définition de ces deux objectifs oriente la plupart des recherches à partir de 1983.

"L'accueil d'intégration" répond au principe de l'accessibilité de l'école à tous, c'est-à-dire de l'égalité des chances. Les difficultés envisagées sont, principalement, la barrière linguistique, la discrimination raciale ⁵⁸, l'inadéquation des tests et du classement scolaire pour des élèves de cultures différentes, l'adaptation de ces derniers à un nou-

⁵⁸ Le Conseil réfère au rapport soumis par la communauté "noire" au Comité d'étude sur les affaires interconfessionnelles et interculturelles en 1978.

veau système d'enseignement ⁵⁹ et la nature des relations de leurs parents avec l'école.

"L'accueil d'acceptation" réfère à l'ouverture de l'école aux "valeurs culturelles" des jeunes qui la fréquentent. Il consiste en la reconnaissance par la société globale des apports positifs des immigrants et en l'établissement d'un "dialogue entre cultures". Il doit permettre aux membres de celles-ci "d'exister et de grandir selon leurs propres critères culturels, dans toute la mesure du possible, comme le leur garantit la Charte québécoise des droits et libertés de la personne" (*idem* ; 32). Pour leur part, est-il précisé, les nouveaux arrivants [120] doivent s'adapter aux habitudes et comportements les plus coutumiers au sein de la société québécoise.

Un second document gouvernemental balise le champ des recherches sur l'école et le pluralisme culturel. En 1984, le ministre de l'Éducation confie à un comité présidé par Max Chancy le mandat de :

- faire le point sur les services éducatifs (niveaux préscolaire, primaire et secondaire) offerts aux élèves d'origines autres que canadienne-française ou britannique et à en évaluer la qualité ;
- présenter les actions à entreprendre pour améliorer la qualité des services offerts à ces élèves ;
- faire des propositions en vue de développer l'éducation interculturelle dans les écoles du Québec (Chancy, 1985 : 3).

Ce document dresse un tableau exhaustif des services offerts aux enfants immigrants, de même que des lacunes du système scolaire à leur égard. Il collige, pour la première fois au Québec, des données statistiques des commissions scolaires permettant de dresser un profil des élèves d'origines autres que française ou britannique. Rejetant les modèles assimilationniste et multiculturaliste, le rapport Chancy propose un nouveau modèle d'insertion socioculturelle des immigrants :

⁵⁹ À propos des problèmes de classement et d'adaptation, le Conseil tire ses informations principalement d'un rapport du Conseil scolaire de l'île de Montréal : *Le jeune Haïtien en milieu scolaire québécois* (1981).

"Ce nouveau modèle à développer nous amène à une voie étroite et difficile : l'intégration à la culture québécoise dans le respect des cultures d'origine et l'ouverture de la culture majoritaire aux apports de ces cultures, ces apports mutuels concourant à créer au Québec une "nouvelle culture québécoise" " (*idem* : 155).

Pour les auteurs du rapport, l'école a un rôle fondamental à jouer dans l'élaboration de cette "nouvelle culture québécoise", car "miser sur les jeunes et sur l'ouverture qu'ont déjà manifestée les éducateurs peut devenir un moteur pour la société entière" (*idem* : 144).

Enfin, troisième document politique d'importance dans ce champ, en 1987, le CSE présente au ministre de l'Éducation un deuxième avis sur la pluralité culturelle en milieu scolaire. Cet avis, *Les défis éducatifs de la pluralité* (CSE, 1987), définit "l'ouverture à l'altérité" comme le "défi éducatif commun à toutes les facettes de la pluralité" (*idem* : 3). Le Conseil voit trois champs d'action à explorer pour mettre en œuvre une éducation à la différence :

[121]

- l'acquisition d'une véritable "compétence culturelle" par l'élève qui prendra peu à peu "conscience de la relativité des valeurs" transmises par l'école grâce à la mise en pratique d'une pédagogie "culturelle" de la diversité ;
- l'élargissement des contenus des programmes d'enseignement pour accorder une place à la littérature, l'histoire, la géographie, et l'apprentissage de langues d'autres sociétés que celle québécoise ;
- l'éducation aux droits, "terrain de ralliement sans lequel la qualité des rapports humains et même la vie en société pourrait être compromise" (*idem* : 10), et qui réfère au contenu des chartes canadienne et québécoise des droits.

Par ailleurs, un rapport dit Latif (1988) décrit les problèmes pédagogiques suscités par la présence accrue de clientèles immigrées et

énumère les champs où intervenir et multiplier les connaissances. Nombre de ces champs concernent la reconnaissance et la gestion de la diversité culturelle à l'école. Les champs cités sont :

- la formation et le perfectionnement du personnel comme moyen d'améliorer à la fois la performance scolaire des élèves et les relations au sein de l'école ;
- le développement du matériel didactique qui doit répondre à "la nécessité d'assurer un reflet adéquat de la diversité culturelle et l'intégration d'éléments d'éducation interculturelle dans l'ensemble du matériel didactique" ;
- l'apprentissage de la langue d'enseignement et le rattrapage scolaire ;
- les conditions psychosociales des élèves ;
- la poursuite de recherches sur la clientèle immigrée et ses besoins.

6.4. Recherches sur la reconnaissance de la diversité culturelle

[Retour à la table des matières](#)

Les recherches sur la reconnaissance de la diversité culturelle à l'école suscitées par ce débat et ces avis publics depuis les années 1980, peuvent être regroupées sous sept thèmes :

- les stratégies pédagogiques ;
- les relations entre élèves ;
- les différences de culture et de confession religieuse ;
- les relations entre l'école et les parents ;
- les positions des dirigeants ethniques ;

[122]

- l'Intégration" des élèves à la "majorité" et l'acceptation de la pluralité culturelle ;
- les évaluations de politique.

6.4.1. Stratégies pédagogiques

[Retour à la table des matières](#)

Les Services éducatifs aux communautés culturelles du MEQ publient en 1988 une étude sur l'impact de la présence de "membres des minorités ethniques et raciales" au sein du personnel enseignant et de direction. Cette étude fait une analyse critique des arguments présentés dans la littérature, en tenant compte du contexte du système scolaire public au Québec (Mc Andrew, 1988a). Selon l'auteure de l'étude, l'impact pédagogique d'une telle représentation professionnelle n'est pas parfaitement démontré, du moins en ce qui concerne le rendement scolaire des élèves. Il paraît plus fondé en ce qui a trait à la valorisation de l'image de soi, à la contribution à l'éducation interculturelle et à l'amélioration des relations entre les parents et l'école.

Le traitement de la pluralité culturelle dans le matériel didactique au Québec constitue un domaine de recherche très couvert. La plupart des études sur ce sujet sont menées par M. Mc Andrew, initialement dans le cadre du projet de recherche sur l'éducation des minorités (Université McGill et Université du Québec à Montréal) dont M. Laferrière est le directeur. Ces études montrent une nette évolution, de 1983 à 1987, du contenu et de la conception du matériel didactique en ce qui concerne la pluralité culturelle au Québec.

La première étude (Mc Andrew, 1985a, b) est basée sur l'examen de 174 manuels scolaires de langue française tirés de la liste officielle du MEQ pour l'année 1983-1984 ; elle montre que le traitement du racisme, de l'immigration et de la réalité multiethnique dans ces manuels ne reflète pas les stéréotypes grossiers souvent dénoncés, mais traduit un ethnocentrisme en raison d'une vision utilitaire de l'immigration et par un manque de curiosité et d'ouverture à l'égard de la réalité pluriculturelle. La seconde étude (Mc Andrew, 1986a, b), restreinte aux quinze manuels d'histoire et de géographie (niveau secondaire) de la liste précédente, révèle, malgré certains points positifs,

de nombreux problèmes dans l'éducation à la solidarité et au développement internationaux, liés aux biais ethnocentriques mais aussi à l'absence de politique québécoise en la matière et au peu de place accordée à cette dimension, tant dans le rapport Chancy que dans les nouveaux programmes [123] obligatoires (1983-1984). Quant à la troisième étude (CCCI-Mc Andrew, 1987b), commandée par le CCCI en vue de la présentation de son avis sur le sujet (1988), elle rend compte de changements rapides et marqués dans le matériel didactique de langue française. Le corpus de 1986-1987 montre une nette amélioration de la représentation et du traitement de la diversité ethnique, raciale et culturelle au Québec ; l'étude note, néanmoins, une représentation quantitative plus faible des immigrants dans le matériel didactique de langue anglaise, mais un meilleur traitement de la problématique pluraliste. Les immigrants d'implantation récente sont davantage représentés dans le matériel de langue française, alors que les courants d'immigration plus anciens sont plus souvent traités dans le matériel de langue anglaise. Enfin, la quatrième étude par M. Mc Andrew (1993 : 30), tout en rappelant les aspects positifs, tels que la présence plus importante des immigrants dans le matériel didactique et la mention de leur apport à l'histoire du Québec, récapitule les failles qui persistent : hiatus entre les déclarations officielles sur l'éducation interculturelle et la mise en oeuvre des programmes locaux (Hohl, 1991b), prégnance de la description d'un "nous collectif exclusif et d'un certain racialisme au sein du matériel didactique pourtant révisé" (Blondin, 1990).

6.4.2. Relations entre élèves

[Retour à la table des matières](#)

Des situations, autres que des difficultés d'apprentissage linguistique et scolaire, peuvent hypothéquer la performance scolaire d'élèves issus de l'immigration. Les jeunes issus de populations racialisées peuvent, par exemple, être confrontés à des tensions particulières, directement associées à leurs caractères physiques. Des interventions, comme la lutte contre le racisme et les stéréotypes ethniques et la promotion de relations interethniques et interraciales au sein de l'école, visent à diminuer ces handicaps.

Bien que les relations entre élèves issus de divers milieux socio-culturels paraissent relativement acceptables au Québec, des problèmes semblent exister au niveau secondaire, plus qu'au niveau primaire : violence physique et verbale, racisme et discrimination (Tchoryk-Pelletier, 1989 ; Laperrière, 1991a, b, c). Selon une enquête réalisée au début des années 1980 (Noël-CECM, 1984), la majorité des élèves d'origine haïtienne disent se sentir rejetés à cause de leur appartenance raciale et un peu plus de la moitié d'entre eux affirment avoir subi des affronts liés à leur origine. Selon des études centrées sur les relations entre des élèves provenant de l'Asie du Sud-Est et des élèves d'origine canadienne-française ⁶⁰ [124] (Beauchesne *et al.*, 1982 ; Limoges *et al.*, 1983), il existe une inégalité dans les relations entre les deux groupes et des biais perceptuels persistent. Les élèves émigrés du Sud-Est asiatique expriment à l'endroit des élèves d'origine canadienne-française un attrait plus grand que ces derniers à leur égard.

Si l'existence de conflits, d'incidents racistes et de tensions culturelles est rapportée par la plupart des études approchant les relations entre élèves de diverses origines culturelles, les raisons de cet état de fait sont peu explicitées. Selon l'étude de A. Beauchesne et H. Hensler (1987), les tensions entre élèves sont souvent liées à des préoccupations linguistiques. Une autre étude, de A. Laperrière (1991, a,b,c), montre comment se construisent les relations interethniques et interraciales à l'école et l'identification culturelle d'élèves du niveau secondaire d'origine canadienne-française (québécoise française selon l'auteure), italienne, haïtienne et vietnamienne ⁶¹. Ces jeunes fréquentent deux écoles "multiethniques", l'une comprenant une clientèle étudiante majoritairement canadienne-française, l'autre une clientèle majoritairement d'autres origines. Les résultats font ressortir un fort

⁶⁰ Produites dans le cadre des travaux du Collectif de recherche sur l'interaction des ethnies (CRIE) de l'Université de Sherbrooke.

⁶¹ Des jeunes (N=555) de première, troisième et cinquième années du secondaire ont été interrogés en groupes naturels d'amis de même âge, sexe et origine ethnoculturelle. Le but de l'étude est de cerner les relations de ces groupes avec d'autres groupes composés de jeunes d'autres origines ethnoculturelles, comme de connaître leur perception des caractéristiques culturelles de ces groupes, et leur vision de l'avenir. Des entretiens avec quelques groupes comprenant des élèves de différentes origines ont aussi été réalisés, ainsi que des entrevues individuelles avec des parents et des membres du personnel scolaire (N=121).

contraste de perceptions et de pratiques entre les élèves des deux écoles. Dans la première école, les relations entre les élèves vont s'ameuisant au fil des années, au fur et à mesure que s'affirment des distances culturelles et les rapports de pouvoir entre les groupes de référence. Alors que les élèves d'origine canadienne-française affirment la supériorité de leur culture individualiste, égalitariste, consensuelle, mettant de l'avant leur nombre et leur histoire, les élèves d'origine italienne affirment la solidité des valeurs traditionnelles qui ont permis l'ascension sociale de leurs ascendants, et ceux d'origine haïtienne la solidarité entre "Noirs", qui seule peut endiguer le racisme. Pour étayer la supériorité de leur conception, les Italiens mettent de l'avant leur succès social et les Haïtiens leur position morale inattaquable.

En contraste, dans l'école où la clientèle immigrée ou d'ascendance immigrée est majoritaire, le rapprochement entre les élèves de diverses origines va augmentant au fil des années passées au secondaire. Dès la première année, s'impose la nécessité de nouer des liens avec des jeunes d'autres origines ethnoculturelles pour ne pas rester isolé. Peu à peu, les échanges s'organisent, s'appuyant sur des principes de relativisme culturel, de réciprocité et de tolérance. L'appartenance ethnoculturelle n'a guère l'importance qu'elle revêt dans la première école, les variations entre individus, à l'intérieur d'un groupe de référence, semblant plus déterminantes. En fin du cycle secondaire, selon l'auteure, une culture cosmopolite s'est diffusée chez les élèves selon laquelle l'individu et sa personnalité priment sur toute considération ethnoculturelle et ethnique. Les différences de culture sont [125] renvoyées au domaine privé, sauf en ce qui concerne la langue commune, sujet de conflits. Les "Québécois français" estiment que celle-là devrait être le français, alors que les autres élèves, notamment ceux d'origine italienne, se prononcent en faveur du bilinguisme. Le racisme est à peine discuté dans cette école (y compris par les jeunes d'origine vietnamienne ou haïtienne), car il est perçu comme marginal dans un tel contexte cosmopolite. On retrouve un esprit d'ouverture et de tolérance dans les écoles pluriculturelles où le racisme est peu présent et où les différences culturelles sont admises et reconnues ; on constate, au contraire, une "politique de blocs" dans les écoles à majorité canadienne-française où les élèves d'autres origines sont assez nombreux pour maintenir une cohésion entre eux. Cette dernière situation confirme une constatation empirique : les incidents racistes

connus dans les écoles de Montréal sont le plus souvent survenus non pas dans des écoles à forte présence immigrée et à forte différenciation ethnoculturelle mais plutôt dans des écoles où coexistent de forts groupes d'élèves d'origine canadienne-française et des immigrés.

Autres faits d'importance selon cette étude, les jeunes interrogés reconnaissent, les uns et les autres, leur enracinement au Québec et leurs droits en tant que Québécois à part entière. Par ailleurs, il existe des tensions entre élèves d'origine italienne et haïtienne. Des relations interculturelles ou interraciales difficiles sont plus souvent vécues à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'école, surtout par les garçons. De fait, pour l'ensemble des jeunes, l'ignorance et les préjugés des parents semblent à la source de problèmes de racisme ; la composition ethnoculturelle du quartier et de l'école influence également leurs attitudes.

6.4.3. Différences de culture et de confession religieuse

[Retour à la table des matières](#)

La reconnaissance de la diversité culturelle à l'école soulève la question du statut de pratiques culturelles normatives au sein de la société, ainsi que de la différence religieuse et des symboles ou signes religieux, que ces derniers soient portés par les élèves, les enseignants ou par d'autres membres du personnel scolaire.

La question soulevée par le port de signes religieux en milieu scolaire est juridique. L'interdiction de port, à titre individuel, de symboles religieux à l'école peut-elle, en effet, priver un élève de son droit à une scolarité gratuite en raison de la manifestation de son appartenance religieuse et le contraint-elle à fréquenter une école privée ? Se pose aussi la [126] question de l'équivalence des signes religieux. Le port d'un calot par des enfants de confession judaïque, d'un foulard (*hidjab*) par des jeunes filles musulmanes ou de signes religieux par des élèves catholiques (croix) n'est-il pas équivalent ? En quoi l'un ou l'autre de ces signes serait-il plus ostentatoire et comment contreviendrait-il à la vocation de l'école publique ?

Au Québec, selon la Charte des droits et des libertés de la personne, la discrimination sur une base religieuse est interdite (article 10) et

le droit à l'instruction publique gratuite garanti (article 40). Le port de signes religieux, tel le foulard par des élèves musulmanes, est admis dans la majorité des écoles. Le port du foulard provoque, néanmoins, quelques incidents, dont l'expulsion en septembre 1994 d'une jeune fille inscrite à l'école Louis-Riel. Dans ce cas, le port du *hidjab* est considéré une atteinte au code qui interdit tout signe qui marginalise les élèves ou qui leur permet de se regrouper par affinité idéologique. Aussi, comme le rappelle un avis du Conseil supérieur de l'éducation en 1987, en dépit d'une législation et de pratiques libérales, il demeure que :

[...] dans la perspective d'un accès voulu à un véritable pluralisme, les aménagements actuels de la confessionnalité scolaire constituent un obstacle de taille au plein accueil de la diversité des options, des croyances et des cultures (CSE, 1987 : 37).

Il existe peu de recherches sur la valeur et la signification de la confessionnalité scolaire aux yeux des parents et des élèves. Néanmoins, il faut noter que relativement peu de demandes d'accommodements à ce propos sont formulées par les parents et les étudiants, selon une enquête menée par M. Mc Andrew et M. Jacquet en 1991-92 (Mc Andrew, 1995 : 323). Lorsque tel est le cas, ces demandes concernent, au niveau primaire, les questions d'habillement ou de pratiques religieuses (port du foulard musulman, du pantalon long lors des cours de gymnastique, respect du ramadan) et, au niveau secondaire, les mêmes questions auxquelles s'ajoutent d'autres liées au contenu de certains cours et au type de discipline pratiqué à l'école. À ce sujet, selon cette enquête, c'est plus sous forme de résistance "passive" à certaines normes que se manifestent les conflits de valeurs entre les familles et l'école (parents refusant d'envoyer leurs enfants aux classes de neige, étudiants manquant les cours d'éducation sexuelle). De plus, selon la même étude, le milieu scolaire aurait plus tendance à tenter de modifier les comportements des parents ou des élèves, que d'adopter des accommodements, c'est-à-dire des exemptions ou des modifications aux pratiques de l'institution elle-même.

[127]

Entre 1991 et 1993, le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal interviennent dans ce champ. Ils produisent, en collaboration avec des commissions scolaires, un guide sur la résolution des conflits de valeurs dans les écoles pluriculturelles. L'objectif de ce document est de développer à l'intention des directeurs d'école, un module de formation en matière de diversité culturelle et religieuse en milieu scolaire. Dix cas de conflit sont proposés au personnel concerné par la formation. Dans chaque cas, les gestionnaires doivent se prononcer quant à la légitimité du problème soulevé et à la démarche juridique possible selon les articles de loi pertinents. Ces conflits peuvent concerner les sujets suivants : la conception de l'école, de l'apprentissage, de la discipline et des droits de l'enfant ; le statut et les rôles respectifs des hommes et des femmes, les usages linguistiques au sein de l'école et le respect des prescriptions et des pratiques des religions autres que catholique et protestante (Mc Andrew, 1995d).

Des points de friction entre les directions d'école, les intervenants et les parents illustrent les difficultés actuelles de communication interculturelle (Hohl, 1991b, 1993 ; Mc Andrew et Jacquet, 1992). Outre la place des pratiques religieuses, ces points concernent les conceptions de l'autonomie de l'enfant, de la discipline, du rôle des femmes et de l'apprentissage scolaire. Et lors de dissensions sérieuses avec les parents, voire les élèves, les décisions prises sont considérées par les intervenants comme des accommodements inévitables, gênant l'insertion et l'acceptation des élèves, plutôt que comme le résultat d'une adaptation interculturelle.

6.4.4. Relations entre l'école et les parents

[Retour à la table des matières](#)

Si la participation des parents à la vie scolaire semble une condition de meilleures relations au sein de l'école, des études montrent que de sérieuses barrières tiennent à des attitudes et opinions du personnel enseignant (Paradis, 1987 ; Mc Andrew, 1988 ; Morin, 1989 ; Laperrière, 1983 ; Laperrière *et al.*, 1991d, e).

Les études disponibles résultent le plus souvent d'une commande du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), lequel a pour mandat de coordonner les services de l'adaptation scolaire. L'étude exploratoire de A. Laperrière (1983) répond ainsi à une demande du personnel scolaire au CSIM. Menée dans sept écoles primaires de milieux socio-économiquement [128] faibles (secteurs anglophone et francophone), l'étude rend compte des perceptions de l'insertion des enfants immigrés de divers sous-groupes oeuvrant en milieu scolaire : personnel enseignant et parapédagogique ; membres de la direction ; intervenants d'origine immigrée et parents des comités d'école. Selon les personnes interrogées, plusieurs facteurs retardent la progression scolaire de ces enfants. On signale notamment :

- ~ le caractère aigu des problèmes d'adaptation matérielle, culturelle et socio-affective des enfants et de leurs parents ;
- ~ l'occultation de la culture maternelle par l'enfant et par ses parents ;
- ~ le changement de personnel scolaire et l'absence d'un personnel de même origine ethnoculturelle.

L'identification de ces handicaps varie selon les catégories de personnes interrogées et ces dernières émettent des avis différents sur la nature et la priorité des mesures à prendre. Toutes s'entendent, toutefois, pour réclamer de meilleurs outils pédagogiques et une "sensibilisation interculturelle minimale". Si les attitudes et opinions des enseignants ne sont jamais mentionnées au nombre des handicaps, il existe des divergences de perception entre les répondants en ce qui concerne l'insertion des enfants d'immigrés. Chez les "enseignants québécois de vieille souche", prédominent une vision normative et assimilatrice de l'école, comme une vision d'un "devoir" des immigrants de "s'intégrer", sans égard à leur contribution à révolution culturelle du Québec. Ces personnes considèrent la culture "franco-québécoise" comme "la culture commune". Chez les "répondants ethniques", généralement des parents, on observe la volonté de voir des interventions publiques qui dépasseraient le niveau culturel et le cadre familial où, selon eux, l'on tente de restreindre l'expression de leur culture. La lutte contre la

discrimination à tous les niveaux (économique, politique et culturel) est première à leurs yeux, sans, toutefois, qu'ils envisagent des échanges interculturels avec la société québécoise.

Au-delà de ces positions strictement assimilatrices ou égalitaristes, l'auteure entrevoit l'émergence d'une troisième voie, perceptible chez une minorité d'enseignants et une proportion notable des répondants des autres sous-groupes interrogés. Cette voie "repose sur une amorce d'échanges entre les cultures "dominantes et minoritaires" et fournit de nouvelles pistes d'intervention qui s'inscrivent dans les orientations de l'éducation interculturelle : valorisation des éléments des cultures minoritaires, sensibilisation de l'école à l'apport des divers groupes immigrants, participation de ceux-ci au système scolaire, initiation à la vie et à la culture québécoises (*idem* : 110-111).

[129]

Selon une enquête plus récente de A. Laperrière (1991d, e), les éducateurs comme les parents, n'ayant pas grandi eux-mêmes dans un environnement pluriculturel, apparaissent, pour la plupart, éloignés de l'univers cosmopolite des enfants et le personnel scolaire apparaît peu concerné par les questions interculturelles. Dans les écoles à forte concentration canadienne-française à l'étude, ce personnel concentre ses interventions sur la prévention du racisme et de la violence. Et, dans les écoles à clientèle plus différenciée culturellement où l'approche interculturelle s'impose d'emblée aux enseignants, ces derniers ont des opinions fort divergentes quant à l'importance de ce type d'éducation pour une population déjeunes devant tout apprendre de la société d'immigration.

Par ailleurs, il existe, dans les écoles montréalaises, des agents de liaison qui tentent d'améliorer les liens entre l'école et les parents immigrants de façon à favoriser la participation de ces derniers. Les tâches accomplies par ces agents s'avèrent extrêmement variées et trop nombreuses, suivant une étude de la CECM comparant leur situation à Montréal, Toronto et Vancouver (Beauchesne, 1987). L'impact de leurs actions sur l'évolution des relations interculturelles à l'école et la sensibilisation à la pluralité culturelle est néanmoins jugé positif selon cette étude.

Les mêmes conclusions peuvent être tirées de la recherche du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) sur les "relations entre

l'école et les minorités", menée dans quatorze écoles primaires relevant de six commissions scolaires de la région montréalaise (Mc Andrew, 1988c). La recherche identifie les trois modèles de service des agents de liaison. Ce sont :

- ~ des agents associés à la population d'une origine ethnoculturelle spécifique, qui desservent toutes les écoles d'une commission (CEPGM) ;
- ~ des "agents de milieu" attirés à une école et travaillant surtout au rapprochement avec des milieux défavorisés, immigrants et de toutes origines ethnoculturelles (CECM) ;
- ~ des enseignants du PELO agissant comme agents de liaison auprès de parents de la même origine ethnoculturelle qu'eux-mêmes (CECM).

[130]

Les interventions des agents de liaison sont jugées très efficaces par l'ensemble des personnes interrogées, bien que les deux premiers modèles apparaissent mal définis et que la dépendance des intervenants scolaires et des parents à l'égard de l'agent de liaison est perçue comme une situation à éviter.

La généralisation des services d'agents de liaison, souvent demandée par le milieu scolaire et par les communautés ethniques, fait l'objet d'une analyse dans le rapport Latif. Tout en reconnaissant que cette formule répond adéquatement à certains besoins locaux, le rapport n'en recommande cependant ni la généralisation, qui dépend d'un financement ministériel, ni la permanence jugée inadéquate en raison des changements incessants de la clientèle scolaire (Latif, 1988 : 44). Dans ce domaine, comme dans ceux des relations interculturelles à l'école et de la participation des parents immigrants, le rapport Latif suggère que le MEQ maintienne son appui financier à des initiatives locales, sans s'engager dans la généralisation des services existants. Cependant, l'utilité des agents de liaison est amplement reconnue au début des années 1990. Et, selon M. Mc Andrew (1993 : 29), grâce aux budgets spéciaux alloués aux écoles dont la clientèle comprend plus de 25% d'élèves issus de diverses communautés ethniques, plu-

sieurs agents de liaison pourraient être engagés pour favoriser le développement de relations harmonieuses entre les parents et l'école au primaire.

Il demeure que la présence d'agents de liaison ne peut éliminer tous les obstacles. La participation des parents immigrés aux comités d'école demeure faible aux cours des années 1980-1990 et soulève plusieurs interrogations. En 1988, la comparaison entre les perceptions de parents et d'intervenants scolaires montre que, s'il existe des consensus importants, de réelles divergences persistent entre les deux milieux. L'étude de M. Mc Andrew (1988c), réalisée pour le CSIM, souligne l'accord entre le milieu "ethnique" et le milieu scolaire à propos des priorités d'intervention en matière de relations entre l'école et les parents. Ces priorités sont :

- la nécessité de mieux "outiller les parents pour leur permettre de fournir un meilleur soutien pédagogique à leur enfant" ;
- la nécessité, pour les intervenants, de mieux connaître les besoins et les opinions des parents immigrés et, pour ceux-ci, de les exprimer, ce qui suppose de plus nombreux et meilleurs échanges entre eux et les intervenants ;

[131]

- la nécessité de franchir les obstacles linguistiques par l'apprentissage du français ou par la multiplication des services en langues d'origine (*idem* : 179-180).

Les deux premières priorités sont exprimées par tous les milieux, tant anglophones que francophones, et ces besoins apparaissent plus marqués dans les écoles desservant des milieux défavorisés et du secteur franco-catholique. La dernière priorité concerne particulièrement le secteur franco-protestant. C'est à propos d'une quatrième priorité que se manifestent des divergences d'opinion entre intervenants et parents. Pour les intervenants, il paraît nécessaire de modifier les comportements parentaux afin de les rapprocher des normes québécoises et d'harmoniser les valeurs de l'école et de la famille. Pour les parents,

comme pour les personnes-ressources, c'est à l'école de s'adapter à la pluralité culturelle.

6.4.5. Positions des dirigeants ethniques

[Retour à la table des matières](#)

En 1985, M.L. Lefebvre, H. van Dromme et L. van Dromme mènent une enquête auprès de 262 dirigeants d'origine chinoise, grecque, haïtienne, italienne, juive (anglophone et francophone), portugaise, antillaise anglophone, afin de combler le manque de données sur la satisfaction de celles-ci en matière d'éducation ⁶². Les résultats de l'étude montrent qu'une majorité des dirigeants se prononcent pour une école privée et bilingue. Les dirigeants d'origine ashkénaze, antillaise anglophone, italienne, grecque, portugaise et chinoise préfèrent des écoles anglophones et ceux d'origine haïtienne et sépharade, des écoles francophones. Les uns et les autres adressent deux reproches au système public québécois, l'un concernant le principe confessionnel, l'autre le niveau académique.

S'ils se disent en accord avec le caractère francophone de l'école publique, compte tenu du contexte socio-politique du Québec, la plupart de ces dirigeants s'opposent à l'existence d'un système scolaire confessionnel. Les dirigeants d'origine portugaise ou italienne préfèrent le système existant (confessionnel), ceux d'origine antillaise, anglophones ou francophones, favorisent une multiconfessionnalité qu'ils considèrent anti-discriminatoire, alors que ceux d'origine juive, francophones ou anglophones, préfèrent des écoles respectant les préceptes de leur tradition religieuse.

[132]

Sur le point du niveau académique, les deux tiers des répondants se déclarent insatisfaits des résultats pédagogiques de l'école publique au niveau primaire et les trois quarts au niveau secondaire. Pourtant, ces répondants considèrent les chances de réussite scolaire des enfants de

⁶² Il faut noter que certains thèmes abordés comportent une proportion importante de non-réponses et que les auteurs eux-mêmes émettent des réserves sur la représentativité de l'échantillon de dirigeants ethniques interrogés.

leur propre groupe très élevées, même si les élèves d'origine juive et asiatique leur paraissent réussir mieux que les autres, et ceux d'origine antillaise ou africaine, moins bien. La performance scolaire est, pour eux, associée à la culture de chaque groupe. Le devenir de leurs enfants au Québec leur semble également prometteur et ils estiment que ceux-ci s'intégreront au groupe, anglophone ou francophone, qui se rapproche le plus de leur culture et de leur langue maternelle. Les deux tiers des répondants pensent, aussi, aisée l'insertion des enfants de leur groupe de référence au sein du système scolaire existant. Cependant, un peu plus de la moitié estiment que ce système ne répond nullement aux besoins de leurs enfants. Ils affirment qu'une forte discrimination existe dans l'école publique, notamment vis-à-vis des enfants appartenant à des populations racialisées.

Pour voir assurer la reproduction de leur culture et de leur langue, les dirigeants ethniques sont favorables au *Programme des langues ethniques* (PLE), à l'existence de "classes du dimanche" sous différentes formes, ainsi qu'au *Programme d'enseignement des langues d'origine* (PELO). Ils tiennent, toutefois, à mettre en garde contre la forme de ghettoïsation que pourrait entraîner ce genre de programme et proposent que les cours du PELO soient financés et administrés conjointement par le ministère de l'Éducation et chaque communauté ethnique. Les conclusions de M. Mc Andrew (1987c) sur l'enseignement des langues d'origine, avons-nous vu, apportent quelques nuances au sujet de telles réactions. Celles-ci ne sont pas aussi unanimes que le laisse entendre l'enquête de 1985, les immigrants d'implantation ancienne montrant plus de réticences à l'égard de l'intervention de l'État dans l'enseignement des langues d'origine que ceux d'implantation récente.

Une autre enquête (Tardif, Beudet et Labelle, 1993a, b, c, d) menée auprès de dirigeants ethniques d'origine juive, italienne, libanaise et haïtienne permet de dégager quelques autres points de consensus actuels face aux questions scolaires. Ainsi, les dirigeants rencontrés estiment que la CEPGM présenterait une plus grande ouverture que la CECM aux immigrants et offrirait une meilleure formation à la confrontation avec la diversité ethnoculturelle, en raison de la composition diversifiée de son personnel, de son recrutement de nombreux agents de liaison et de la pluralité religieuse de sa clientèle. La CEPGM offrirait aussi de meilleurs services : transport des écoliers, service d'études surveillées, apprentissage [133] précoce de l'anglais, discipline

stricte, écoles de petite taille, qualité du français enseigné. Un second point de consensus entre les dirigeants interrogés est le refus des écoles à forte concentration d'enfants immigrés ou d'ascendance immigrée, car celles-ci ne sont pas à même de favoriser l'apprentissage de la vie au sein d'une société pluriculturelle. La plupart de ces dirigeants s'opposent au financement public des écoles ethniques privées au nom d'une nouvelle citoyenneté québécoise à construire et d'un sens d'appartenance au Québec à développé par tous les résidents. Un troisième point de consensus concerne le besoin de mettre fin au système confessionnel, considéré source de préjugés, et la promotion du principe fondamental de la laïcité du système scolaire. Il faut noter la dissension sur cette question de quelques dirigeants de confession musulmane ou judaïque.

Les réponses des dirigeants ethniques aux questions de la langue en milieu scolaire varient selon leurs origines. Ainsi, aux yeux des dirigeants d'origine haïtienne, l'acceptation et l'adoption du français ne posent aucun problème par les personnes de leur origine. Selon eux, le français était et demeure la langue des élites en Haïti et cette valorisation dans le pays d'origine serait à la base des critiques sévères de personnes d'origine haïtienne, à l'égard de la qualité de l'enseignement du français dans les commissions scolaires catholiques. Les mêmes dirigeants soulignent, cependant, que la proximité du créole et du français pose des problèmes d'apprentissage auxquels, selon eux, il n'est pas donné de réponses satisfaisantes. Il en va de même des problèmes de décrochage scolaire. Vu le statut social inférieur du créole en Haïti, l'attachement à l'enseignement de cette langue est tenu chez ces répondants.

Quant aux dirigeants d'origine italienne, ils évoquent le dilemme des membres de leur communauté qui les porte à être bilingues et de fervents partisans du libre choix en matière linguistique : affinités socioculturelles avec la majorité francophone, volonté de promotion sociale pour laquelle l'anglais est utile, sinon nécessaire. L'absence de maîtrise du français ou de l'anglais par les élèves fréquentant des écoles mono-ethniques est perçue, par ces dirigeants, comme un des problèmes sérieux non résolus. Par ailleurs, la langue italienne demeure, à leurs yeux, un fort marqueur identitaire face aux groupes francophone ou anglophone, comme une langue d'usage fort utilisée par les personnes d'ascendance italienne. Aussi, soutiennent-ils fortement son

enseignement, que ce soit à travers un programme existant, financé par les gouvernements italien, québécois et fédéral, ou le PELO.

[134]

La situation est différente pour les dirigeants d'origine juive qui estiment que la langue n'est pas un nœud d'ancrage identitaire au sein de leurs communautés, en raison de l'histoire diasporique des populations d'origine juive dans les mondes européen, arabe ou américains. Quant à la reconnaissance du fait français au Québec, elle est acquise à leurs yeux, que ce soit parmi les personnes d'origine ashkénaze ou sépharade. Néanmoins, selon eux, l'attachement à l'anglais comme langue de la mobilité sociale demeure fort et le bilinguisme fonctionnel, une pratique préférée parmi ces personnes, comme parmi les personnes d'origine italienne. Les critiques à l'égard du système scolaire public sont moindres de la part de ces répondants, car plus de la moitié des enfants d'âge scolaire de leurs communautés sont inscrits dans des établissements privés juifs. Une perception similaire du bilinguisme existe au sein de la communauté libanaise, selon ses dirigeants, bien que la majorité des enfants de cette origine fréquentent des écoles ou collèges francophones, publics ou privés. Ces dirigeants apparaissent, par ailleurs, divisés sur la question de la transmission de la langue arabe, peu utilisée comme langue d'usage.

6.4.6. "Intégration à la majorité" et acceptation de la pluralité culturelle

[Retour à la table des matières](#)

Dans toute société où existe la notion de "majorité culturelle ou de "majorité historique", c'est-à-dire d'une population dite socialisée selon les mêmes préceptes normatifs et établie de longue date sur un même territoire, l'entrée de personnes provenant d'autres cultures et régions du monde, soulève des débats sur la pérennité de cette majorité et l'acceptation de ses préceptes par les immigrants et leurs descendants. Plusieurs situations concrètes provoquent ce débat au Québec, alors que la question plus générale de la transformation de la culture des jeunes suscite des commentaires.

La distribution des élèves d'origines autres que française ou britannique dans les écoles de l'île de Montréal donne lieu à deux interprétations opposées des effets de la Loi 101. On peut constater que 50% des élèves allophones n'ont pas de contact avec le milieu francophone, étudiant dans des écoles anglophones ou dans des écoles où ils composent la majorité de la clientèle ; on peut également estimer "que d'un isolement presque total (de ces élèves), on est passé en quinze ans à une situation de contact dans des écoles communes avec le groupe francophone pour environ 50% des minorités d'origine immigrante" (Mc Andrew, 1993 : 11).

[135]

M. Mc Andrew et M. Ledoux (1994) font des remarques à propos des écoles dont la clientèle comprend plus de 50% d'élèves d'origines autres que française ou britannique. Pour ces auteurs, le caractère pluriculturel de ces écoles ne permet pas de qualifier celles-ci de ghettos, car la multiplicité des origines ethnoculturelles des élèves en fait des "lieux non négligeables de contacts interethniques et d'apprentissage de la vie dans une société pluraliste". Cette situation est à prendre d'autant plus en considération que dans un nombre important d'écoles, les élèves d'origine canadienne-française constituent le groupe le plus important démographiquement parlant. Selon les mêmes auteurs, on ne peut nullement dire que les élèves de cette origine connaissent un "processus de minorisation dans des écoles ne reflétant plus leur tradition culturelle" : 84,1% d'entre eux fréquentent des écoles où ils composent la majorité de la clientèle et 43,7% plus des trois quarts.

D'autre part, des membres du personnel enseignant formulent souvent des remarques sévères sur l'usage de l'anglais ou de langues minoritaires à l'école par des élèves allophones. Cette pratique est présentée comme le preuve de l'échec de mesures visant la connaissance et l'usage du français, notamment de la Loi 101. Elle est aussi interprétée comme un "révélateur" de la perception des élèves allophones du caractère coercitif de la fréquentation d'écoles francophones (D'Anglejan et De Koninck, 1991). Mais, selon M. Mc Andrew (1993), à part les quelques conflits rapportés par la presse, ce phénomène n'est pas documenté. Seule, une étude, datant de 1987, comporte une réelle observation des usages linguistiques en milieu scolaire (Beauchesne et Hensler, 1987). Cette étude montre que le recours à l'anglais comme langue commune n'est fréquent que dans deux cas,

soit dans les écoles comportant une très forte proportion d'élèves allophones et situées dans des quartiers où prédominent des communautés ethniques anciennement établies, et dans les écoles où sont inscrits, en majorité, des élèves scolarisés en anglais avant l'adoption de la Loi 101. Dans les autres cas, le français ou des langues dites d'origine jouent le rôle de langue de contact entre les élèves. Cette situation ne semble nullement alarmante, si l'on tient compte, selon G. Sénéchal (1987) du statut de l'anglais dans la culture de l'ensemble des adolescents québécois, et selon A. Laperrière (1991a, b, c) de la stratégie d'affirmation identitaire face aux pairs et aux enseignants francophones que représente le choix de l'anglais par nombre d'élèves issus de l'immigration.

[136]

En 1990, une étude, produite par la CEQ (Berthelot, 1991), aborde le thème plus large des défis posés par la "pluriethnicité croissante de la société québécoise". Son auteur replace ces défis dans un contexte large où s'imbriquent les enjeux de l'immigration, de la pluralité culturelle de la société québécoise et de la définition de celle-ci comme société distincte. L'affirmation de la société québécoise comme "société francophone, démocratique et pluraliste" guide les positions adoptées à propos des "défis de l'école moderne" et des "besoins urgents de l'école pluriethnique".

Se basant sur les études traitant de la situation et des besoins des écoles françaises à forte clientèle immigrée, J. Berthelot constate que la francisation des nouveaux venus constitue un premier défi de taille : d'une part, l'apprentissage de la langue d'enseignement "conditionne tous les autres apprentissages" ; d'autre part, le "contrôle de la langue nationale" permet la participation à la société globale. La pluralité culturelle à l'école ne doit cependant pas être vue comme un problème mais plutôt comme une richesse, selon l'auteur. Prenant position en faveur de l'éducation interculturelle, ce dernier en explore les nombreuses exigences : remaniement des contenus d'enseignement ; adéquation des programmes, des manuels et des outils pédagogiques ; formation et perfectionnement des maîtres ; distribution de services appropriés aux besoins des élèves d'origine immigrante ; égalité des chances ; développement de relations plus harmonieuses à l'école entre les élèves et groupes de diverses origines ethnoculturelles.

L'étude aborde, également, le thème de la professionnalité des écoles. Selon J. Berthelot, la professionnalité du système scolaire public québécois va à rencontre des "exigences de la modernité et de la pluriethnicité". Non seulement elle impose des obligations désuètes dans le secteur catholique, mais elle oriente les élèves allophones et francophones vers le secteur protestant, plus tolérant au plan professionnel et, dans le cas de la CEPGM, plus avancé au plan de l'éducation interculturelle mais faisant fi de la spécificité québécoise.

Une recherche, menée en 1991-1992 (Mc Andrew, 1995 : 319-335), tente de préciser les positions des divers partenaires du milieu scolaire en matière d'acceptation d'une société pluraliste culturellement. Elle consiste en des entrevues semi-structurées menées dans six écoles, auprès des directions, des enseignants, des professionnels non-enseignants, de parents issus de la "communauté majoritaire" et de "minorités ethniques", ainsi que d'élèves du secondaire. L'étude cherche à cerner trois dimensions :

[137]

- la conception d'une société pluraliste et de ses limites ;
- la définition des enjeux autour desquels des conflits et des tensions peuvent naître en milieu scolaire et les opinions concernant les demandes d'exemptions ou d'accommodements par les parents ou les élèves ;
- les réactions éventuelles du milieu scolaire à de telles demandes et l'évaluation de leurs conséquences potentielles.

La plupart des intervenants se déclarent favorables à une prise en compte de la diversité culturelle, et manifestent un appui assez fort à la notion de société pluraliste proposée par le gouvernement québécois. Néanmoins, ils s'inquiètent de possibles dérives, craignant que les accommodements ne soient interprétés comme des messages de relativisme, d'ouverture inconditionnelle et que toute limite au pluralisme proposée ne perde son sens. Selon l'auteure, les intervenants, le plus souvent d'origine canadienne-française, semblent peu conscients que les règlements et pratiques du milieu scolaire sont définis selon des normes et valeurs d'une "majorité culturelle", à laquelle ils appar-

tiennent. Ils montrent plutôt une forte préoccupation qui s'exprime en ces termes : "ce n'est pas toujours à nous à changer" et il faut "qu'eux aussi tiennent compte de nos valeurs".

Dans le cas d'une minorité non négligeable d'intervenants et de parents provenant le plus souvent de milieux franco-catholiques, il existe une confusion entre les termes d'insertion, de participation ou d'assimilation ; et les accommodements sont conçus comme des obstacles à "l'intégration" (assimilation), même s'il est admis que semblable concession soit inévitable en raison du contexte socio-politique. À l'inverse, les parents et les personnes-ressources issus des communautés ethniques ont plutôt tendance à faire valoir que l'accommodement est l'essence même de tout processus d'acceptation, puisqu'il permet à l'enfant une identification graduelle à la société d'établissement sans avoir à effectuer de choix identitaire déchirant. Les élèves partagent cette opinion, à l'exception des jeunes francophones dans les écoles où il y a polarisation linguistique.

Par ailleurs, sur l'ensemble des treize mémoires présentés en 1991 par des commissions scolaires à la Commission parlementaire sur *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, la moitié montre une forte réticence à la croissance de l'immigration et aux transformations socioculturelles de l'école. Les questions liées au statut et l'avenir du français, de même qu'à la concentration géographique des immigrés dans la région montréalaise, demeurent d'importants sujets de débat et apparaissent à la source d'une forte [138] hostilité à l'égard de la population immigrée ou d'ascendance immigrée. Dans ce contexte, on ne peut que se demander quel est l'accueil réservé aux enfants de ces minorités dans les écoles (Mc Andrew et Jaquet, 1992).

Une récente recherche (Cumming-Potvin, Lessard et Mc Andrew, 1994 : 690-693) tente, à nouveau, de cerner les perceptions des intervenants du secteur scolaire, majoritairement des francophones d'origine canadienne-française. Selon les résultats, la valeur première de ces intervenants est la primauté de la langue française, alors que l'éducation interculturelle est la valeur qui suscite le plus d'ambiguïté. Cette ambiguïté témoigne d'une certaine faiblesse vis-à-vis du développement d'un programme d'éducation interculturelle visant la préparation de tous les jeunes à vivre ensemble de manière harmonieuse. Trois facteurs expliqueraient le phénomène, selon les auteurs : l'identifica-

tion du groupe "francophone" et de ses institutions comme le seul pôle de référence des nouveaux immigrants, perception qui, au Québec, constitue un phénomène récent ; la nouveauté de l'éducation interculturelle, qui n'apparaît pas dans la majorité des documents officiels avant les années 1980 et qui expliquerait, en partie, le fossé observé entre les discours officiels et leur mise en oeuvre dans les institutions scolaires ; les multiples interprétations du terme "éducation interculturelle" retrouvées non seulement à l'échelle de la société mais également dans les institutions scolaires examinées et qui représenteraient une contrainte de son implantation.

La même étude révèle que les différents niveaux étudiés (gouvernement, commission scolaire, Centrale de l'enseignement du Québec, parents francophones) perçoivent la francisation des élèves provenant des immigrants comme le facteur prépondérant de leur "intégration réussie" (*idem* : 690-693). À ce propos, le discours de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), dont sont membres tous les enseignants, ne peut pas être négligé. Selon cette centrale, la Charte de la langue française devrait non seulement être restaurée dans sa version de 1977, mais aussi renforcée à travers de nouvelles mesures dans les domaines de l'informatique, des communications, de la recherche et de l'enseignement supérieur et, éventuellement, par l'obligation faite aux enfants immigrants de fréquenter exclusivement des établissements francophones, au niveau collégial inclusivement.

[139]

6.4.7. Évaluations de politique

[Retour à la table des matières](#)

Selon l'esprit de la Loi 101, le ministère de l'Éducation (MEQ) est responsable de l'adaptation de l'école aux nouveaux problèmes scolaires et culturels générés par les courants migratoires. Les premières interventions du MEQ visent à améliorer les services de francisation ; le ministère multiplie les classes d'accueil et de francisation et les ef-

fets de son action au fil des années est tangible ⁶³. En 1978, le MEQ lance le PELO et, à partir de 1983, il amorce, avons-nous vu, un virage d'orientation, se penchant sur la gestion de la différenciation culturelle du monde scolaire et commanditant des recherches. Il prend des initiatives en vue de soutenir les activités du personnel scolaire, notamment des enseignants. Il produit des guides d'activités pour les classes de francisation et d'accueil, des brochures sur les différentes cultures présentes dans l'école québécoise, des vidéos et de nouvelles grilles et épreuves d'évaluation. Il s'engage, aussi, dans le dossier du perfectionnement du personnel scolaire, offrant des sessions et du matériel de formation interculturelle.

Parallèlement, les commissions scolaires de la région montréalaise interviennent activement dans le domaine de l'adaptation pédagogique et culturelle de l'école publique. Toutes mettent en place des services d'accueil et de francisation, et tentent d'améliorer leurs relations avec les parents d'élèves, ainsi qu'à sensibiliser leur personnel à la pluralité culturelle. Elles contribuent à la production de matériel de sensibilisation et d'animation utile aux enseignants et proposent à ceux-ci, comme au reste du personnel des écoles, des sessions d'information et de perfectionnement. Elles sont soutenues dans l'ensemble de ces travaux par le Conseil scolaire de l'île de Montréal qui assure une consultation des organismes ethniques.

L'analyse de ces nombreuses interventions n'est pas avancée. Selon M. Mc Andrew (1993), les actions entreprises ne doivent pas laisser croire que tous les milieux scolaires ont également développé les services utiles à l'insertion scolaire et culturelle et à l'acceptation des enfants d'immigrés, que ce soit sur les plans de la pédagogie ou des relations avec les milieux et les parents immigrés. À propos des problèmes posés par la forte concentration ethnoculturelle dans certaines écoles ou encore de la sous-scolarisation de certains élèves immigrés, M. Mc Andrew (*idem* : 32) rappelle la faiblesse de l'implantation locale des mesures ministérielles relatives à la problématique pluriculturelle au sein du curriculum, ainsi [140] que la nature extrêmement ponctuelle des activités destinées à soutenir le rapprochement entre élèves d'origine canadienne-française et élèves d'autres origines.

⁶³ Le nombre d'enfants immigrés inscrits dans ces classes double de 1981-1982 à 1993-1994.

Néanmoins, la principale lacune de l'action du MEQ depuis quinze ans, pointée par des chercheurs (Berthelot, 1991 ; Mc Andrew, 1993, Helly, 1996b), est son refus de prendre une position ferme et claire sur la vocation et la fonction de l'éducation interculturelle comme facteur central de changement de la représentation de la société québécoise.

Par ailleurs, selon les études de A. Beauchesne et H. Hensler (1987) et de A. Laperrière (1991a, b,c), les interventions ne semblent n'avoir guère d'impact en matière de relations au sein de l'école ; il persiste, en effet, de réelles difficultés en raison de comportements, à la fois, d'élèves natifs, d'enseignants et de mauvaises relations de ces derniers avec les parents issus de certains groupes immigrés. Le Conseil supérieur de l'éducation (1993 : 40-41) parle même de "dégradation des relations interethniques au secondaire" durant les dernières années. Le Conseil cite les comportements défavorables enregistrés : indifférence, ambivalence, rejet dans le cas d'élèves issus de populations racialisées, incompréhension et jugement négatif de valeurs de parents immigrés, notamment en matière de liberté des jeunes gens, d'éducation sexuelle, d'égalité des sexes, d'autorité parentale.

[141]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[142]

[143]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

Troisième partie

PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE ET APPARTENANCE

[Retour à la table des matières](#)

[144]

[145]

TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE

Chapitre 7

INTÉGRATION NORMATIVE
OU INSERTION

[Retour à la table des matières](#)

La terminologie utilisée pour décrire les formes d'insertion et de participation sociale, civique et politique d'immigrés au sein des sociétés d'immigration, n'est pas neutre. Elle soulève un débat, à la fois, idéologique et théorique, au Québec comme ailleurs. Nous tenterons de retracer ces débats et les enjeux qu'ils dévoilent.

7.1. Débat idéologique

Trois courants idéologiques peuvent être retracés actuellement dans le champ des débats publics concernant les formes d'insertion des immigrés et les personnes d'ascendance immigrée. Un premier courant avance que les prérequis minimaux de cette insertion dans notre type de société sont, d'une part, l'exercice des droits reconnus à tout résident et la reconnaissance de ses attributs acquis (liberté de travail, reconnaissance de l'expérience et de la scolarité, droits sociaux, libertés

fondamentales, non-discrimination, accès à la citoyenneté ⁶⁴), d'autre part, l'apprentissage de pratiques et de codes de sociabilité permettant l'exercice de ces droits. La connaissance de la langue officielle apparaît une pratique de première importance, comme une connaissance minimale du fonctionnement des institutions publiques. Pour ce courant, une satisfaction à l'égard du mode de vie, des conditions de travail et le développement d'un sentiment d'appartenance semblent des aspects secondaires.

Un second courant estime qu'une insertion des immigrés, basée uniquement sur l'exercice de droits et servant simplement les intérêts de l'individu, n'est pas suffisante et que des formes de participation à la société civile sont requises. Cette participation est définie selon deux modes : l'affiliation à des institutions et réseaux, les unes et les autres privés, quelles que soient leur composition et leur fonction ; l'inclusion au sein d'un groupe dit majoritaire au sein de la société civile. Est proposée une vision normative de l'insertion et de la [146] participation, à travers la comparaison de comportements des immigrés et des natifs. Ce courant tente, en effet, de préciser le prototype d'un immigrant "intégrable" au groupe dit majoritaire.

Enfin, un troisième courant affirme que la seule participation à la vie sociale du groupe dit majoritaire ne suffit pas et que les immigrés doivent partager des référents identitaires avec ce groupe : mémoire historique, "culture majoritaire", voire projet politique.

Ce débat idéologique n'est pas sans importance, car il entache le débat théorique portant sur les modes d'analyse des formes d'insertion et de participation des immigrés.

⁶⁴ Pour certains auteurs, l'accès à la citoyenneté ne serait même pas un prérequis, car l'insertion d'un individu ne devrait se réaliser qu'à partir du principe des droits individuels et non du principe territorial, citoyen (Soysal, 1994). La résidence serait le principe de base et aucun autre.

7.2. Débat théorique

[Retour à la table des matières](#)

Dans la littérature sociologique actuelle, il est généralement entendu, d'une part, que le précepte égalitariste ⁶⁵ est la norme de l'analyse de toute forme d'inclusion au sein d'une société, d'autre part, que des mécanismes de structure, des formes de déterminisme matérielles et idéologiques, créent des inégalités, selon des dynamiques que les individus ne peuvent circonscrire de manière similaire. Selon ce postulat, les places sociales et les comportements des individus sont analysés en fonction de rapports de pouvoir construits par l'histoire, l'accès aux ressources matérielles et aux postes décisionnels. Les manifestations empiriques de ces rapports sont analysées à travers la répartition des statuts occupationnels, des revenus, des niveaux de scolarité, la connaissance linguistique, et l'insertion dans des milieux et réseaux d'influence. Elles sont aussi analysées en fonction des catégories idéologiques, propres à toute société, que celles-ci soient le sexe, l'âge, le phénotype, l'orientation culturelle, la religion, la socialisation primaire, les formes d'identification sociale, l'opinion politique ou d'autres catégories qui constituent autant de marqueurs, facilitant ou hypothéquant une inclusion égalitaire. Sont ainsi dessinées des catégories ou des hiérarchies sociales et d'éventuelles marges d'action et de "liberté" des individus, lesquels ne sont jamais égaux en la matière.

Deux débats s'ensuivent de l'application du postulat égalitariste. L'un concerne le statut respectif, lors de l'analyse, des faits de structure et des rapports de pouvoir, ainsi que de la marge de transformation de ces structures et rapports par les individus. La capacité de ces derniers d'agir collectivement est attestée par de nombreuses études de mouvements [147] sociaux et révolutionnaires. Mais leur capacité individuelle de modifier leur place au sein de rapports de pouvoir demeure l'objet d'un débat non résolu. Des individus soumis aux mêmes déterminismes structurels semblent pouvoir les contourner ou les dé-

⁶⁵ La littérature anthropologique adopte, souvent, un autre point de vue en raison de l'absence d'une idéologie égalitariste au sein de certaines sociétés qu'elle étudie.

passer et d'autres ne pas pouvoir le faire. La question des attitudes est soulevée, ainsi que celle de leurs fondements : socialisation familiale, créativité sociale personnelle, circonstances particulières et difficiles à retracer par l'analyste. Un courant sociologique veut définir les individus comme des acteurs, c'est-à-dire comme des entités décisionnelles autonomes, posant des actes volontaires, planifiés et mettant en oeuvre des stratégies. Pourtant, dans le champ, par exemple, des désignations ou assignations raciales et ethniques, tous les individus ou groupes sociaux n'ont pas le même pouvoir de nommer et ce pouvoir ne dépend pas d'attitudes, de perceptions ou de stratégies, lesquelles ne peuvent que servir à contourner les handicaps créés ou encore à user des privilèges accordés.

Un autre débat concerne, en effet, les facteurs de la genèse et, surtout, la légitimité des classifications idéologiques des individus, propres à toute société. Ce débat est particulièrement d'actualité dans les sociétés d'immigration, quand des formes normatives d'inclusion sociale, ne se limitant pas à l'application du précepte égalitariste, sont avancées. Là, intervient la notion d'intégration sociale, si souvent utilisée dans les études sur l'insertion sociale des immigrés (mais aussi des catégories sociales défavorisées).

Ce terme sous-entend qu'une société compose un ensemble de groupes, d'individus, imbriqués et liés entre eux en raison de leur capacité et de leur volonté de "faire partie" de cette société ; en ce sens, il a une connotation normative. Les individus sont supposés montrer une conscience et un désir de s'inclure au sein d'une société. Il s'ensuit que les études recourant à la notion d'intégration sociale donnent une plus forte importance aux valeurs, perceptions et attitudes qu'aux faits de structure et rapports de pouvoir, lors de l'observation et de l'analyse des relations entre individus. Le problème alors posé est celui de la définition des valeurs et des formes d'inclusion souhaitées au sein d'une société.

Significativement, l'insertion sociale des immigrés et de leurs descendants est souvent envisagée comme clivée selon trois niveaux d'intégration : l'intégration fonctionnelle ou instrumentale (connaissance de la langue officielle, occupation) analysée selon le précepte égalitariste ; l'intégration civique et politique (participation à des regroupements et à des réseaux stables comme les partis politiques, les syndicats, les églises, les associations) et l'intégration culturelle, analysées

comme incorporation à une population, dite majoritaire et [148] culturellement homogène. Ce faisant, les études s'intéressant aux derniers niveaux proposent, d'une part, des analyses des modalités d'acquisition de nouvelles ressources et positions par les immigrés, d'autre part, des comparaisons de comportements, d'attitudes et de valeurs entre les immigrants et leurs descendants, ou entre l'ensemble de ceux-ci et la dite majorité culturelle. Elles tendent à étudier l'insertion sociale des immigrés en fonction de comportements statistiquement les plus fréquents, de normes et d'intérêts de cette majorité. Elles s'intéressent à mesurer diverses performances et attitudes des immigrés et à les comparer, explicitement ou implicitement, à celles des natifs ou des membres de la "majorité". Les champs observés sont multiples et de niveaux divers : la langue utilisée dans la sphère privée (avec les amis et au foyer), les modes de consommation, la pratique religieuse, la fréquentation scolaire, la participation associative, l'inclusion dans des réseaux ethniques ou multiethniques (amis, voisins), l'endogamie et l'exogamie, les pratiques et valeurs familiales, la criminalité, la délinquance juvénile, la ségrégation résidentielle, la participation électorale, le vote, le sens d'appartenance à la société d'émigration, à un même univers civilisationnel (monde latin, francophone, chrétien), à une diaspora ou à toute entité collective autre que la société d'immigration. Comme les comportements du groupe dit majoritaire définissent les règles du jeu de l'incorporation, il s'ensuit une observation de l'érosion de croyances, de pratiques, de valeurs rattachées au milieu culturel d'origine et des tensions ainsi provoquées, le plus souvent entre parents et enfants, mais aussi lors de contacts avec des membres du groupe dit majoritaire. La notion d'intégration ne véhicule pas la condamnation d'espaces propres aux "minoritaires" ; elle suppose et désire la disparition de ces espaces au fil du temps, notamment au fil de la dispersion occupationnelle et spatiale des immigrés, selon une thèse centrale de l'école fonctionnaliste.

Plusieurs raisons expliquent cette dérive gestionnaire et normative de la recherche sur l'insertion sociale des immigrés, dérive particulièrement notable dans les sociétés de tradition assimilatrice comme la France (Tribalat, 1996). La question des déterminants structurels des formes d'interaction entre les membres d'une société n'est plus sujet de grand débat théorique en raison de la perte d'influence des théories fonctionnalistes et marxistes et de la divulgation subséquente des des-

criptions empiriques, de la sociologie des acteurs et de l'individualisme méthodologique. Par ailleurs, depuis les années 1980, une attention importante à l'adoption de nouveaux comportements et valeurs, ainsi qu'à l'observation d'espaces de coexistence entre immigrants et natifs, a été induite par l'intervention étatique croissante dans le champ de la gestion des relations sociales et dans le financement de la recherche sur l'immigration. L'insertion sociale des immigrants est de plus [149] en plus étudiée sous l'angle de l'adaptation familiale, linguistique, culturelle et des interactions avec des milieux de vie, et non en fonction des inégalités sociales et des conditions structurelles, systémiques, d'insertion.

7.3. Situation au Québec

[Retour à la table des matières](#)

Cette évolution de l'analyse sociologique est retraceable, au Québec, dans le domaine des études portant sur les immigrants. Durant les années 1980, des chercheurs se penchent sur l'insertion au marché du travail en fonction de l'évolution de la structure occupationnelle, de la politique d'immigration ou encore des cycles de l'activité économique (Piché, Larose et Labelle, 1983 ; Lamotte, 1985 ; Lamotte et Messier, 1986 ; Bernèche et Martin, 1984) ; d'autres s'intéressent aux facteurs structurels de la formation communautaire, telle la rente foncière (Lavigne, 1987). De telles études ne sont que rarement reproduites par la suite, fait qui peut s'expliquer par l'accentuation nette de la régulation étatique et le besoin subséquent de connaître les facteurs contextuels et non pas structurels de l'insertion.

Les notions d'intégration et de niveau d'intégration sont fréquemment utilisées durant les années 1970-1980 (par exemple, Bredimas-Assimopoulos, 1975 ; Archambault et Corbeil, 1982). Une proposition par A. Archambault et J.C. Corbeil (*idem*) illustre la définition alors proposée et suivant laquelle il existerait deux seuils plus avancés d'intégration selon la volonté des immigrants en la matière, volonté dont les fondements ne sont pas explicités. Ces chercheurs écrivent :

"Après un niveau d'intégration de fonctionnement, c'est-à-dire le niveau où l'adulte est capable de communiquer dans la langue du pays et de gagner sa vie en toute autonomie, il existe un deuxième niveau d'intégration, l'intégration de participation : l'adulte est actif dans la société (réceptrice) et il veut jouer un rôle dans un domaine d'activité quelconque : la politique, le syndicalisme, les mouvements sociaux, etc.. Enfin, un troisième niveau d'intégration, c'est-à-dire l'intégration d'aspiration où l'adulte décide de lier son avenir et celui de ses enfants aux projets d'avenir du groupe comme membre à part entière de la société".

Cependant, au fil des années 1980-1990, cette conception perd de sa légitimité au Québec et la sociologie québécoise des relations ethniques semble actuellement résister à la vogue de la notion d'intégration. En 1994, lors d'un séminaire sur les indicateurs d'intégration des [150] immigrants, organisé par le MCCI (1994), des chercheurs résistent vivement à l'utilisation de tels indicateurs.

V. Piché (1992), M. Weinfeld (1994) et G. Stoiciu (1996) pointent les failles de tels critères et on ne trouve pas, au Québec, d'équivalents des études typiques d'intégration-assimilation portant généralement sur les taux d'endogamie des immigrants, sur la mesure de la rétention de pratiques religieuses (fréquentation), familiales (séparation, divorce), associatives, linguistiques (rétention de la langue d'origine) et sur la distribution résidentielle, à la différence de la France, par exemple. Là, les moyens financiers d'organismes publics, comme l'Institut national des études démographiques et l'Institut national des statistiques (INSEE), la volonté de contrôle social des zones urbaines immigrées par les gouvernements, ainsi que le faible poids des immigrants sur la scène politique, permettent la tenue d'enquêtes extrêmement onéreuses et entièrement sous-tendues par l'idéologie de l'intégration-assimilation (Tribalat, 1995 ; 1996).

Cependant, un document (Piché et Bélanger, 1995) rédigé pour le MCCI montre que le débat demeure ouvert. Le texte fait le bilan des études québécoises traitant de l'intégration des immigrants. Les auteurs de ce texte notent que, dans les travaux existants, "les cadres conceptuels sont généralement peu élaborés, voire inexistant". Ils notent, aussi, que la définition des critères d'intégration, que celle-ci soit économique, scolaire, linguistique, résidentielle ou culturelle, pose un problème conceptuel, car elle ressort plus d'un jugement politique por-

té sur les modes d'insertion des immigrants que d'une analyse sociologique. Par exemple, écrivent-ils, comment doit être analysé le rôle d'enclaves ethniques résidentielles ou de réseaux d'emploi ethniques (*idem* : 11-12) ? De fait, ces phénomènes doivent-ils être observés en fonction de la performance économique individuelle des personnes concernées et d'une comparaison avec la performance des natifs ou de la population générale, en fonction de la hiérarchie sociale existante dans toute société ou encore en fonction de la perception par les immigrants, des contraintes et avantages qu'ils connaissent et de leur perception d'acceptation au sein de la société générale ? Des questions similaires peuvent être posées à propos de l'intégration linguistique, c'est-à-dire de l'usage du français, de l'anglais ou de la langue maternelle, dans la sphère privée et au travail.

[151]

Cependant, les mêmes auteurs définissent des formes d'intégration et des mesures de chacune de ces formes. À la suite de cette description, ils classent ces mesures en deux catégories, les unes dites objectives, les autres dites subjectives.

Les mesures objectives réfèrent à "des indicateurs de type comportemental ou de performance, comme le type de participation à la vie politique et sociale, le type de consommation des médias, les activités économiques (emploi, chômage, revenu, etc.)". Les mesures subjectives relèvent, quant à elles, "plus de la perception et des attitudes face à l'identité ethnique ou linguistique, ou encore face à la satisfaction face aux conditions de vie post-migratoires", c'est-à-dire dans le pays d'émigration (*idem* : 10). Ce cadre conceptuel soulève la question du mode d'analyse choisi pour définir et interpréter ces mesures, notamment des mesures dites objectives : théorie du capital humain et de la stratification sociale, théorie des rapports de pouvoir et de la hiérarchie sociale, jugement politique en fonction d'une population étalon telle que la population francophone au Québec, thèse des phases d'insertion, devant porter les immigrants d'une forme d'étrangeté à la société d'établissement, lors de leur arrivée, à une forme d'assimilation et d'acculturation à une population considérée majoritaire et exemplaire, au fil des années ? Comment doit être, par ailleurs, analysée une société, si l'on ne tient pas compte du lieu de naissance des individus et de l'appartenance ethnoculturelle qu'ils déclarent ?

Le choix des mesures fait par les auteurs illustre le dilemme en cause. Sur la base de quelle logique analytique, sinon celle de la notion de "groupe majoritaire", décider que la pratique d'une langue autre que le français ou l'anglais à la maison, la langue des médias consultés, les lieux de contact fréquentés (magasin, travail, réseaux d'amitié), ou encore la fréquence des contacts des élèves immigrés avec des élèves de "souche" sont des critères d'intégration linguistique ou culturelle ? Comment rendre compte, sociologiquement, de l'apparition de tels états de fait (Encadré 1) ? Chacune des mesures listées peut, en effet, prendre un sens différent selon les facteurs explicatifs choisis : contraintes structurelles et marges de créativité sociale des individus, contexte législatif et politique, ou intérêts d'un groupe dit majoritaire au sein de la société civile.

Les comparaisons visées par les deux premières formes d'intégration décrites par les auteurs, linguistique et culturelle, apparaissent comme autant de formes de contrôle social des immigrés (et des natifs), car des moyennes de comportements d'un groupe dit majoritaire sont avancées comme des normes sociétales, fait que met en évidence la [152] proposition de mesurer l'effort d'apprentissage du français ou de l'anglais ou encore d'enregistrer l'abandon de la langue maternelle, la nature de la langue d'usage à la maison ou parlée avec les enfants. Une notion de cohésion sociale, fondée sur la multiplication d'interactions normées, inter-individuelles, sous-tend, de plus, le choix des comparaisons proposées.

Les exemples des écueils de ce type de mesures peuvent être multipliés, notamment dans le cas de l'intégration dite culturelle. Tout d'abord, le choix des critères proposés par les auteurs décide de la réponse à une question toujours posée implicitement : les immigrés sont-ils similaires à une population conçue comme "majoritaire" ? Deuxièmement, comment juger, selon la logique avancée par les auteurs de l'intégration des deux individus suivants. Un immigré parle mal la langue officielle, ne l'utilise que dans des lieux publics et non dans sa vie privée, fréquente assidûment les réunions sportives nationales et vote régulièrement. Un immigré parle parfaitement la langue officielle dans la sphère privée et publique, vit essentiellement dans un milieu immigré de confession adventiste et ne vote jamais. Lequel de ces deux immigrés devrait-il être jugé le mieux "intégré" ? Par rapport à quelle norme ?

Une autre illustration des effets de la défaillance théorique de la notion d'intégration est donnée par les études québécoises portant sur le sens des transferts linguistiques des immigrants et sur leurs effets sur la composition culturelle de la population montréalaise. Vouloir voir une preuve de désintérêt à l'égard du français dans la pratique d'une langue autre que le français dans la vie privée (foyer) ne relève d'une analyse sociologique que si des dynamismes sociologiques permettent d'expliquer un tel désintérêt. Le recours à un autre indicateur, la langue des relations amicales, montre la nature problématique du choix des mesures dites d'intégration. Quand ce critère est utilisé en place de la langue d'usage au foyer, la mobilité linguistique des immigrants apparaît plus importante (Veltman, 1994 : 162-163). Quant à la langue la plus souvent utilisée en dehors du domicile, soit dans des lieux publics (travail, commerce, services publics), démontre-t-elle une "non-intégration" et un désintérêt au statut du français ou de l'anglais ou cet usage tient-il à la langue du milieu de travail, au lieu de résidence et aux politiques gouvernementales (Veltman et Ioannou, 1984 ; Veltman et Paré, 1985 ; Da Rosa et Poulin, 1986), tout autant qu'à des stratégies de promotion sociale individuelles ?

[153]

Ces termes d'un débat présent au Québec à propos de la mesure de "l'intégration" des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée étant posés, nous décrivons les recherches concernant les formes de participation, mais aussi les formes d'acceptation, de présentation et de gestion publique de la différence culturelle.

[154]

Encadré 1***LISTE DES PRINCIPALES MESURES D'INTEGRATION ****

Intégration linguistique	Intégration au marché du travail
- langue maternelle (0)	- taux de chômage (0)
- persistance de la langue d'origine dans	- niveau de scolarité (0)
- la communication intergénérationnelle (0)	- mobilité socioprofessionnelle (0)
- langue d'usage à la maison (0)	- revenu (0)
- connaissance du français/anglais	- statut socio-économique (0)
+ connaît oui ou non (0)	- insertion permanente sur le marché (0)
+ niveau de connaissance (0)	- taux d'activité (0)
+ compétence (0)	- emploi à temps partiel versus à temps plein (0)
- amélioration des connaissances/effort d'apprentissage (0)	- concentration dans certaines professions(niche, segmentation, ghetto) (0)
- transferts linguistiques vers le français/anglais(0)	- sous-emploi (0)
- abandon de la langue maternelle (0)	catégories socioprofessionnelles (0)
- langue de contact (magasin, travail, école, réseaux d'amitié) (0)	- période de non emploi (0)
- consommation des médias (0)	- vitesse d'accès à un emploi (0)
- langue de travail (0)	caractéristiques des emplois (taille des entreprises) (0)
- choix des quartiers linguistiques (0)	- stabilité d'emploi (0)
	- emploi projeté (0)
	- secteurs faibles/mous versus secteurs forts (0)
	- satisfaction sur le marché du travail (S)
	- accès à l'emploi de leur choix (0)
	- perception des difficultés d'intégration (S)

* Légende : (0) Mesure objective, (S) Mesure subjective.

Intégration linguistique	Intégration au marché du travail
	<ul style="list-style-type: none"> - perception du racisme sur le marché (S) - perception de l'amélioration de leur situation (S)
[155]	
Intégration culturelle	Intégration résidentielle
<ul style="list-style-type: none"> - sentiment d'appartenance ethnique/identité ethnique (S) - lieux de contact (travail, école, réseaux d'amitié) (0) - attentes des parents à l'égard des enfants (S) - préférences d'association (S) - espoir de retour au pays (S) - degré d'aise dans le milieu d'accueil (S) 	<ul style="list-style-type: none"> - concentration/ségrégation (0) - mobilité (0) - taux de propriétaires/accès à la propriété (0)
Intégration scolaire	
<ul style="list-style-type: none"> - choix de l'école francophone (0) - échec/performance scolaire (0) - participation aux activités parascolaires (0) - interaction entre élèves (0) - fréquence des contacts avec des élèves "de souche"(0) - communication parents-intervenants (0) - sous-scolarisation (0) 	
<p>Victor Piché et Liane Bélanger. Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants. Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1995, p. 12.</p>	

[156]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[157]

TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE

Chapitre 8

STRUCTURATION
COMMUNAUTAIRE ET
INSTITUTIONS ETHNIQUES

[Retour à la table des matières](#)

En 1991, on recense au Québec environ 1800 associations établies par des immigrants ou des personnes d'ascendance immigrée ⁶⁶ (MCCI, 1992a). Ces associations ont des fonctions très différentes : aide aux nouveaux arrivants, organisation d'activités et d'événements culturels, apprentissage du français, pratique religieuse, résolution de conflits familiaux, assistance sociale et défense d'intérêts économiques ou de positions politiques (le plus souvent liées aux situations dans les pays d'origine).

Certains groupes d'une même origine ethnoculturelle montrent une plus grande capacité de regroupement et d'organisation institutionnelle en raison de leurs ressources financières, de leur implantation ancienne, de leur cohésion politique, ou encore de la similitude de leurs difficultés d'insertion sociale. Ils disposent de nombreuses associations locales et d'une organisation principale, c'est le cas des personnes

⁶⁶ Nombre d'entre elles semblent fictives car elles n'ont aucune activité.

s'identifiant comme juives, italiennes, grecques ou portugaises. D'autres groupes dont les membres s'identifient comme vietnamiens, arabes ou *West Indians*, apparaissent fragmentés en de multiples associations aux orientations politiques et intérêts différents, voire divergents, en raison de la situation dans les pays d'origine.

La pluralité religieuse de personnes provenant d'une même aire culturelle est un autre aspect de la fragmentation des associations ethniques. Pour exemple, les personnes d'origine vietnamienne peuvent créer des institutions particulières selon qu'elles sont catholiques, bouddhistes ou caodaïstes. Il en est de même pour les individus d'origine haïtienne, dont certains sont catholiques, d'autres baptistes, adventistes ou luthériens, comme pour les immigrés de l'Inde, musulmans, hindouistes, sikhs ou bouddhistes, et les personnes d'origine arabe sunnites, chi'ites, maronites ou melkites. Les institutions ethniques de confession orthodoxe, judaïque ou de diverses obédiences protestantes, participent d'une organisation hiérarchique québécoise, canadienne ou supra-nationale. Les institutions musulmanes, bouddhistes et hindouistes ne disposent pas de similaires organisations centrales et, de plus, elles se multiplient en raison des différences d'origine [158] ethnoculturelle de leurs membres. Les 20 000 personnes de religion bouddhiste, d'origines vietnamienne, chinoise, cambodgienne, laotienne, tibétaine ou japonaise, résidant à Montréal n'ont, par exemple, aucun lien institutionnel entre elles, et chaque temple ou regroupement de pratiquants organise de manière autonome ses activités religieuses, sociales ou culturelles. Similairement, des 70 000 Montréalais d'origines iranienne ou arabes, 30 000 environ sont membres d'une des sept mosquées existant à Montréal, et chacune de celles-ci gère ses activités de façon indépendante, entretenant peu de rapports avec les autres.

8.1. Communalisation et associations ethniques

[Retour à la table des matières](#)

Vu la multitude des périodes d'apparition, des formes et des fonctions des institutions ethniques au Québec, la structuration et la vie communautaires est une question de recherche d'intérêt. Les descriptions de communautés et d'institutions ethniques sont multiples depuis les années 1970. Elles s'attachent aux cas portugais (Alphalhao et Da Rosa, 1978), haïtien (Dejean, 1978), grec (Ioannou, 1983), latino-américain (Gosselin, 1984, Gremla, 1989). J. Lévy et L. Ouaknine (1989) décrivent, quant à eux, l'histoire de la création des institutions communautaires sépharades ⁶⁷.

Par contre, les analyses de la fondation et du fonctionnement des associations et autres institutions ethniques (écoles, églises, médias), de même que les analyses de la formation de communautés ethniques existantes, sont relativement rares au Québec. En 1979, D. Juteau (1979 : 4) constatait déjà le manque d'analyse macrosociologique des conditions de formation et de maintien des groupes ethniques et la situation n'a guère changé vingt ans après. Par ailleurs, des questions ne sont pas abordées, telles que les raisons pour lesquelles les immigrants originaires de l'Europe du Nord ou de l'Ouest (Scandinavie, Belgique, France, Suisse, Allemagne), ont créé des associations de loisirs mais aucune organisation communautaire oeuvrant dans d'autres sphères (travail, religion, assistance sociale, politique) et offrant des réseaux d'emploi, de circulation de capital, d'entraide, de mariage. Contrairement à d'autres venus de l'Europe du Sud et de l'Est, de l'Asie, des Antilles et de l'Amérique latine, ces immigrants n'ont jamais montré de réelle organisation communautaire, laquelle suppose une clôture, une "complétude institutionnelle" selon l'expression de R. Breton (1964).

⁶⁷ Les institutions de la population anglophone, sont aussi décrites (Rubin, 1985 ; Caldwell et Waddell, 1982 ; Arnopoulos et Clift, 1980), mais cette population composée de personnes d'origines ethnoculturelles fort diverses ne peut être considérée comme une communauté ethnique.

[159]

La communalisation des immigrants juifs, notamment ashkénazes, de Montréal est certainement celle la plus systématiquement étudiée et ayant donné lieu à de nombreux débats entre chercheurs québécois. Plusieurs tentent d'expliquer la ségrégation ethnique et spatiale de cette population établie depuis les années 1880. Selon M. Elbaz (1983 : 81), les premiers travaux en la matière rapportent l'existence d'un groupe ethnique ashkénaze, soit à la langue (Lieberson, 1965), soit à une volonté de séparation (Légaré, 1965), suivant en cela la thèse de l'assimilation égalitaire qui veut que les pratiques spécifiques et les rassemblements résidentiels et communautaires s'effritent au fil de la dispersion occupationnelle, de la mobilité sociale et de l'adaptation culturelle des immigrants et de leurs descendants. Par la suite, d'autres chercheurs adoptent la même perspective théorique mais parlent plutôt de différence de culture (Bruneau et Roy, 1981 ; Lasry, 1981).

L'hypothèse de l'assimilation par la dispersion est invalidée par l'étude des immigrants grecs qui ont connu une mobilité occupationnelle sans suivre de processus d'acculturation (Bredimas-Assimopoulos, 1975, 1983). Elle est aussi invalidée par les travaux de M. Elbaz (1993) sur l'identification et la communalisation des enfants d'immigrants sépharades. Cet auteur démontre comment ces jeunes nés au Québec et s'identifiant comme sépharades maintiennent une identité juive, ainsi que les pratiques et référents particuliers qui sont liés à celle-ci (fréquentation et rituels religieux, interdits alimentaires, endogamie, attachement à Israël, mémoire de l'antisémitisme et de l'holocauste). Ils ont, pourtant, connu une mobilité sociale ascendante et exercent des professions libérales, alors que leurs parents occupaient des positions d'intermédiaires dans le commerce ⁶⁸. La concurrence à laquelle ces individus ont été confrontés pour assurer leur mobilité sociale est un des facteurs de leur maintien d'une identité communautaire, comme la socialisation dans des écoles confessionnelles et la division sociolinguistique de Montréal (*idem* : 24).

M. Weinfeld (1980) développe une approche différente, se concentrant sur l'adaptation des immigrants juifs et sur l'étude de traits internes

⁶⁸ Les travaux de M. Elbaz rejoignent les conclusions de nombreuses études américaines qui montrent que l'attachement à l'identité juive est plus strict au sein de la deuxième génération que de la première.

au groupe (distribution occupationnelle, résidentielle, insertion scolaire), ce qui lui vaut certaines critiques, notamment de M. Elbaz (1983 : 82), quant à son omission de contraintes externes, nationales ou internationales. J.C. Lasry (1981), pour sa part, accorde une importance première à la différence de culture, quels que soient les modes d'insertion occupationnelle. Un "vouloir vivre" ensemble serait le facteur explicatif du fort taux d'endogamie des immigrants juifs, de leur reproduction [160] d'institutions communautaires et de leur attachement maintenu à des normes et pratiques différentes. M. Rosenberg et J. Jedwab (1992) avancent, quant à eux, l'hypothèse que ce n'est pas une volonté de séparation qui conduit les immigrants d'origine juive, comme ceux d'origine grecque ou italienne, à créer leurs institutions, mais plutôt la non-prise en considération de leurs besoins par les services publics et leur exclusion de la gestion de ces services. Une recherche (Lalonde et Cameron, 1993) confirme le lien entre la perception négative du statut social du groupe de référence et le soutien à l'organisation d'institutions communautaires. Ainsi, les immigrants d'origine antillaise et chinoise, qui se considèrent fortement discriminés, favorisent l'action communautaire à la différence d'autres immigrants se considérant moins stigmatisés (d'origine grecque ou italienne).

Dans le cas des immigrants juifs comme d'autres immigrants, le rôle de petites bourgeoisies, exclues des bases locales d'accumulation de capital et tentant d'en créer de nouvelles, est présenté comme un facteur premier de la formation de communautés ethniques au Québec. B. Bernier, M. Elbaz et G. Lavigne explicitent cette hypothèse (1978), alors que B. Ramirez (1984), G. Painchaud et R. Poulin (1983) et D. Helly (1987) montrent le rôle des commerçants ou des recruteurs de main-d'oeuvre comme acteurs de la clôture ethnique des populations italienne et chinoise au début du siècle. G. Lavigne (1987) a mis à jour le rôle similaire des petits commerçants devenus propriétaires fonciers dans la délimitation, après-guerre, de l'espace géographique et social des immigrants portugais. N. Bredimas-Assimopoulos (1975 ; 1984) soutient le même argument dans le cas des immigrants grecs de l'après-guerre, précisant que la seule voie de mobilité sociale offerte à des immigrants peu scolarisés et discriminés était l'exploitation du secteur des services utiles à un flux migratoire croissant et ignorant les usages de la société d'établissement. M. Elbaz (1990) illustre, lui aussi, comment la concentration spatiale et la communalisation des Juifs

montréalais ont été médiatisées par l'action d'une bourgeoisie ethnique. Et, seuls, durant les années 1980, R. Massé (1985) et L. J. Dorais (1987, 1989, 1990b, 1991) étudient le rôle d'autres catégories sociales dans la fondation et la consolidation des institutions ethniques, haïtiennes ou vietnamiennes, laotiennes et cambodgiennes. Dans ces derniers cas, ce sont des professionnels qui promeuvent et contrôlent les institutions ethniques, selon L.J. Dorais.

Selon plusieurs chercheurs (Painchaud et Poulin, 1983 ; Le Borgne, 1984 ; Elbaz, 1989), la dualité linguistique de Montréal, que P. Anctil (1984) qualifie de "montréalisation de la question nationale", est un facteur de la communalisation ethnique au Québec. Elle a permis et permet encore aux immigrants d'occuper le vide symbolique, identitaire, créé par le conflit [161] entre les deux groupes linguistiques. Cherchant à expliquer à la fois la prégnance de l'identification juive et la scission de ce groupe immigré en deux communautés à la suite de l'arrivée de Sépharades marocains, M. Elbaz (1989) montre que ces phénomènes ne relèvent ni d'une différence culturelle (la religion en l'occurrence), ni d'une difficile insertion occupationnelle ou de la discrimination, mais de d'autres dynamiques : la mémoire de l'holocauste, l'antisémitisme, la situation linguistique québécoise qui permet aux nouveaux arrivants sépharades de contourner la mainmise ashkénaze sur les institutions communautaires juives existantes et de se constituer en groupe juif particulier, francophone. Les dirigeants d'associations ethniques interrogés dans le cadre de l'enquête de M. Labelle et J. Lévy (1995) confirment ce poids de la coexistence et de la concurrence du français et de l'anglais à Montréal sur la reproduction des institutions ethniques à Montréal.

S. Constantinides (1983), quant à lui, aborde un autre aspect de la communalisation. Il veut démystifier l'image de l'homogénéité culturelle de toute communauté ethnique et du consensus social qui régnerait en son sein. Il montre la division majeure scindant la communauté grecque et opposant des groupes défendant la langue grecque ou la religion orthodoxe comme référent primordial de l'identification grecque. À ce propos, le chercheur affirme que la position conservatrice d'une fraction de la petite bourgeoisie grecque contrôlant les institutions communautaires et alliée des autorités orthodoxes menace l'avenir de la communauté ; cette petite bourgeoisie soutient, en effet, que la seule digue contre l'assimilation serait le maintien et le renforce-

ment de la religion, des usages et des hiérarchies liées à cette religion. Pour S. Constantinides, le maintien de la religion est illusoire, comme l'illustrent son enquête et d'autres réalisées en Amérique du Nord et, à long terme, le rôle de l'Église orthodoxe d'Amérique et de ses alliés à Montréal ne peut être que négatif.

Il est à noter qu'un aspect nouveau de la communalisation ethnique n'est guère abordé par les études existantes. L'intervention croissante de l'État durant les années 1980-1990, sous forme d'offre de services aux immigrés et de financement d'associations et d'ONG multiethniques, comme le changement de structure du marché de l'emploi, ont transformé la dynamique de la reproduction et de la formation des communautés ethniques. Le rôle de petites bourgeoisies commerçantes a été réduit. Les effets de ces mutations sein de nouveaux flux migratoires ne sont pas étudiés. Il manque, ainsi, des études sur la communalisation ethnique des courants migratoires des années 1980-1990, arabe, latino-américain, indo-pakistanaï par exemple, ainsi que sur l'impact de l'arrivée de nouveaux [162] immigrés au sein des groupes établis, polonais, portugais, chinois, libanais. Il manque, en outre, des monographies et des analyses de la composition sociale des directions et des membres des institutions ethniques, comme de la fonction de celles-ci, de leurs orientations politiques, du type de services offerts, de leurs liens transnationaux, comme de leurs débats internes et de leur tentative ou non de construire un discours ou un mythe collectif.

Quant à la participation associative et à la vie communautaire d'immigrés établis en zones rurales, elles demeurent des phénomènes peu étudiés. L'étude de M. Simard (1995) sur rétablissement d'agriculteurs européens dans quatre régions du Québec met à jour des filières ethniques amenant au Québec, des propriétaires belges, suisses-romands, suisses-allemands et français, et facilitant leur établissement. Mais ces attaches ethniques ne donnent nullement lieu à la formation d'institutions ethniques et disparaissent après cinq à dix ans, des immigrés cherchant plutôt à jouer un rôle au sein d'instances locales (conseil municipal, association professionnelle, présidence de groupe de pression). Enfin, il est deux types d'institution ethnique peu étudiés, ce sont les églises et les écoles, qui sont nombreuses selon un recensement (MCCI, 1992b).

8.2. Perception de la vie associative

[Retour à la table des matières](#)

À la suite d'une enquête auprès de femmes immigrées d'origine indienne, F.M. Moghaddam et D.M. Taylor (1987) concluent qu'une forte défense de la culture d'origine peut tenir à l'expérience de situations d'isolement social et de discrimination. À travers une seconde enquête, F.M. Moghaddam, D.M. Tayloret R.N. Lalonde (1987) mettent à jour la perception des associations ethniques par des immigrants iraniens. Les personnes rencontrées voient en ces institutions, des canaux pour obtenir un statut social collectif plus égalitaire ou un gain personnel ; elles ont plus tendance à défendre le maintien de valeurs de leur société et de leur milieu d'origine que celles qui pensent obtenir les mêmes avantages par elles-mêmes. Rétention culturelle et communalisation ethnique ne sont pas liées mécaniquement, la différence culturelle apparaissant plutôt un item idéologique servant l'action et la mobilisation institutionnelles.

Une autre enquête, réalisée à partir d'entrevues avec une centaine d'immigrés d'origine vietnamienne, haïtienne, antillaise anglophone, polonaise, chinoise ou arabe (Helly *et al.*, 1995 : 126-128), apporte d'autres renseignements sur la perception des associations [163] ethniques. Les personnes les plus favorables à l'intervention sociale des associations ethniques (organisation des loisirs des jeunes et des adultes, formation professionnelle des jeunes, aide aux familles défavorisées, réunification familiale, ouverture de centres pour femmes battues, aide aux personnes âgées) se déclarent peu intéressées à leur fonction de préservation de valeurs, surtout familiales, propres au pays de provenance. Elles favorisent plutôt des valeurs qu'elles estiment plus libérales au Québec (égalité des sexes au sein de la famille, partage de l'autorité parentale et de la gestion financière, droit d'intervention d'agents de l'État en cas de violence familiale, acceptation de l'éducation sexuelle à l'école). Pour elles, l'appartenance ethnoculturelle n'est pas un critère de sélection des personnes à fréquenter ; et elles n'attachent pas une importance primordiale au fait de voir leurs amis ou voisins partager leur code culturel. Enfin, une proportion significative sont membres d'associations universalistes, c'est-à-dire regroupant

des personnes d'origines ethnoculturelles diverses. Rétention culturelle et attachement à la communalisation ethnique apparaissent des réalités disjointes. Ce constat semble confirmé par la position d'autres individus qui refusent de voir leur culture de socialisation transformée et défendent une seule et unique fonction des associations ethniques : la clôture culturelle. Ces "traditionnalistes" sont des personnes qui n'ont pu interpréter leur place sociale et leur différence culturelle au Québec en termes valorisants et positifs, en raison de situations d'inégalité et d'humiliation sociales qu'ils considèrent injustes et insurmontables. Ils se montrent indifférents ou hostiles à tout rôle social d'organisations communautaires et, souvent, craignent un tel rôle. Alors que les membres d'institutions ethniques tentent de définir un espace de participation à la société globale et que les instances politiques encouragent cette dynamique, les "traditionnalistes" se perçoivent comme des exclus et les seules valeurs pouvant leur assurer une identité sociale valorisée sont celles, privées, apprises dans la société d'origine mais dont les institutions ethniques n'assurent plus, selon eux, la reproduction.

Une étude récente de M. Labelle, M. Therrien et J. Lévy (1994 : 129-131) permet de connaître la perception de la vie associative par les dirigeants de quatre communautés ethniques, les unes fortement institutionnalisées, comme les communautés italienne et juive, les autres faiblement institutionnalisées, comme les communautés haïtienne et libanaise. Les personnes interrogées reconnaissent les institutions ethniques comme des instances d'aide et de socialisation des nouveaux arrivants (apprentissage et décodage des moeurs, des lois et des modes de consommation, par exemple). Les responsables d'institutions juives, italiennes et haïtiennes considèrent aussi les associations ethniques comme des instances de préservation de leur différence culturelle, notamment à travers leurs actions en [164] faveur de l'enseignement des langues maternelles. Ils mentionnent, encore, leur fonction comme porte-parole et organes de défense des intérêts d'un groupe auprès des gouvernements et comme groupes de pression, notamment dans le cas des organisations dites parapluies telles que le Congrès national des Italo-Canadiens et le Congrès juif canadien. Les dirigeants d'institutions libanaises, à la tête d'un groupe trop peu important démographiquement pour constituer lui-même un groupe de pression, souhaitent la constitution d'une organisation pan-arabe canadien-

ne ; les dirigeants haïtiens font de même. Enfin, dernière fonction, tous les dirigeants rapportent les diverses formes de solidarité créées entre immigrés grâce aux institutions ethniques et le développement de liens économiques avec le pays d'origine (liens commerciaux, investissements).

Si les dirigeants interrogés accordent un rôle d'importance aux associations ethniques, plusieurs évoquent les risques de ghettoïsation et la nécessité d'une plus grande participation à la société générale (*idem*, 1994 :131-133). Sur ce point, un clivage apparaît au sein de ces élites bureaucratiques ⁶⁹ ethniques. Certains dirigeants prônent la formation d'alliances et d'associations multiethniques en vue de défendre des intérêts propres aux populations immigrées, comme la formation d'un troisième pôle entre les groupes anglo-québécois et franco-québécois ; d'autres s'objectent à ce projet et à la politique d'intégration et de rapprochement interculturel du gouvernement québécois, dont les critères de financement accordent une préférence aux organisations multiethniques. Cette politique en serait une, à leurs yeux, de fragmentation de la population immigrée, puisque les groupes anciennement établis n'ont ni les mêmes besoins, ni les mêmes intérêts que d'autres plus récemment installés au Québec.

Ces quelques enquêtes semblent montrer que l'expérience d'inégalités et, surtout, la perception de la capacité de dépasser celles-ci sont à la base des positions sur le rôle des institutions ethniques au sein de la société québécoise. La perception du statut social, détenu et, surtout, possible, demeure un facteur prépondérant.

[165]

8.3. Médias ethniques

[Retour à la table des matières](#)

On reconnaît généralement une double fonction aux médias ethniques du Québec. D'une part, ils constituent une courroie de transmission de l'information sur la vie québécoise et sur les services gouvernementaux, d'autre part, ils contribuent au maintien des liens avec le pays d'origine et au sein d'une communauté ethnique.

⁶⁹ Notre expression.

D'après les données disponibles, en 1989, la Télévision Ethnique du Québec (TEQ) capte environ le cinquième du marché "ethnique" de la télévision au Québec ; c'est le poste le plus écouté par les personnes immigrées ou d'ascendance immigrées, après les grands canaux de télévision, comme CTV, les réseaux américains, Radio-Canada, TVA, Quatre-Saisons et Radio-Québec (Segma-Lavalin, 1989). En 1994, 61 communautés ethniques disposent d'émissions télévisées diffusées en 30 langues par Vidéon et CF Câble ⁷⁰. Par ailleurs, d'autres chaînes sont captées au Québec, dont une station de télévision de Toronto, CFMT, qui consacre une partie de sa programmation aux allophones et deux canaux spécialisés, *Chinavision* et *Télélantino*, qui desservent les personnes de langue chinoise et espagnole (Vary, 1990 : 80-81). La radio ethnique est peu développée à Montréal, un poste occupant principalement ce créneau, Radio Centre-Ville. Ce poste rejoint les régions de la Rive-Sud et de Laval ⁷¹. Cependant, treize stations, dont CFMB 1410, CIBL, CHAA sur la Rive Sud, diffusent des émissions destinées aux immigrés et une dizaine d'autres stations de radio diffusent dans d'autres langues que le français ou l'anglais, à l'échelle du Canada, dont au Québec (MCC-Vary, 1994c : 47, 61).

En matière de presse ethnique, en 1993, on compte, au Québec, 110 publications ethniques (MCC-Vary, 1994c : 13), dont, selon des données de 1990, une quinzaine ⁷² sont des hebdomadaires, les autres paraissant moins fréquemment ou irrégulièrement (Argus Communi-

⁷⁰ La télévision communautaire existe depuis les années 1970, des émissions sont alors produites par les communautés grecque et libanaise. En juin 1987, CF Cable TV et Vidéotron, après avoir obtenu du CRTC, le droit de disposer de revenus publicitaires, créent la Télévision ethnique du Québec (TEQ, canal 24), une société sans but lucratif regroupant une trentaine de producteurs issus de communautés ethniques.

⁷¹ Les émissions régulières sont produites et animées par des membres des communautés grecque, haïtienne, hispanique, italienne, chinoise et portugaise. Elles diffusent essentiellement des nouvelles sur le Québec et les pays d'origine et des programmes de musique. Une émission, *Carrefour*, a un objectif plus particulier, briser les stéréotypes et maintenir le dialogue entre les minorités pour mettre en évidence leurs points communs et comprendre leurs particularités propres.

⁷² Quatorze ou 16 selon les recensements existants à cette date (Argus Communications, 1990 ; Canadian Advertising Rate Directory, 1990).

cations, 1990). La majorité de ces publications est distribuée au sein d'associations ou par l'intermédiaire de commerces et de centres culturels. De plus, sept quotidiens allophones publiés à l'échelle du Canada anglais ⁷³ et des journaux ethniques publiés à New York sont disponibles à Montréal.

Ces médias sont fort utilisés quand on examine l'ensemble de la consommation médiatique des personnes immigrées ou d'ascendance immigrée résidant au Québec. En 1989, un sondage décrit les habitudes de communication médiatique de ces personnes (Option [166] Communication et SEGMA-Lavalin, 1989) ⁷⁴, ainsi que leurs opinions et perceptions en la matière. L'échantillon comprend 1449 ménages résidant dans la région métropolitaine de Montréal, répartis également selon sept origines ethnoculturelles ⁷⁵ : antillaise (francophones et anglophones) ⁷⁶, arabe, asiatique (chinois et vietnamien), grecque, italienne, portugaise, canadienne-français et canadienne-anglaise. Les personnes interrogées sont âgées de 18 ans au moins. Les trois quarts d'entre elles ont immigré au Canada depuis 23 ans en moyenne et elles ont presque toutes acquis la citoyenneté canadienne (89%). Pour la plupart, la première langue apprise et encore maîtrisée est la langue de leur groupe de référence ⁷⁷, surtout utilisée à la maison,

⁷³ Quatre en chinois, deux en coréen et un en espagnol. Il y a également quelque cent hebdomadaires et mensuels. En 1990, 128 sont recensés au Canada, certains paraissant de manière régulière, soit chaque jour, semaine ou mois, dont 66 à Toronto, 27 à Vancouver et 14 à Montréal (Canadian Advertising Rate Directory, 1990).

⁷⁴ Segma Inc. du groupe Lavalin se spécialise en études sociales et sondages et Option Communication, en recherches sur les immigrés. Le sondage se veut une première étape en vue de constituer une banque de données dans la région métropolitaine de Montréal. Segma Inc. est intégré par la suite à un institut de sondage, le Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (CROP), qui réalise un autre Omnibus multiculturel en 1991.

⁷⁵ L'appartenance du ménage à l'un de ces groupes est déterminée en fonction de l'appartenance du chef de ménage. Celui-ci devait être né à l'extérieur du Canada ou, s'il était né au Canada, être né de parents immigrés.

⁷⁶ L'échantillon a été tiré au hasard de l'annuaire téléphonique du Montréal métropolitain, à l'exception de l'échantillon des personnes d'origine antillaise et anglophones basé sur une liste non aléatoire de noms. Les résultats impliquant ce groupe doivent donc être interprétés avec réserve.

⁷⁷ Les pourcentages sont plus élevés chez les dits Asiatiques (94%), Grecs (93%), Arabes (87%) et chez les Créolophones (83%).

avec les parents et les amis. La majorité (70%) dit comprendre suffisamment l'anglais et le français pour parler et lire ces deux langues, mais près de la moitié (47%) se sent plus à l'aise en anglais qu'en français (32%) pour tenir une conversation.

Les taux de lecture ⁷⁸ sont sensiblement les mêmes pour les quotidiens anglophones ou francophones publiés en semaine (The Gazette : 47% ; Le Journal de Montréal : 29%, La Presse : 18%). La majorité (70%) lit aussi des journaux de quartier, en français surtout (70%), et des magazines et revues, en anglais principalement (57%). Au plan des communications médiatiques, la radio et la télévision sont dans l'ensemble plus souvent écoutées en anglais que dans toute autre langue. Près de la moitié, soit 48% des répondants, écoutent la radio en anglais, 29% le font en français et 18% dans leur langue maternelle ⁷⁹. Ils regardent la télévision davantage en anglais que dans leur langue maternelle (35%) ou qu'en français (23%). Par contre, un dixième n'écoute jamais d'émissions en anglais, 26% aucune émission dans leur langue maternelle et 35% aucune émission en français. Le quart ne peut identifier le poste représentant le mieux la réalité pluriculturelle de Montréal ; 20% estime que c'est CTV, 15% TEQ (Télévision ethnique du Québec), 13% CBC (poste anglais de Radio-Canada) et 9% Radio-Canada.

À partir de 1991, l'Institut de sondage CROP réalise annuellement un sondage auprès de la population immigrées ou d'ascendance immigrée ⁸⁰, l'Omnibus multiculturel de Montréal. Les tendances observées en 1989 sont confirmées par les résultats de 1991 et 1993 (MCC-Lachance, 1994b). Plus de la moitié des répondants lisent des revues ou magazines sur une base régulière et près de la moitié, un quotidien. Les personnes d'origine grecque, chinoise ou, surtout, vietnamienne sont les lecteurs les plus assidus alors que celles d'origine arabe ou portugaise consacrent plus de temps que les autres répondants à l'écoute de la télévision [167] (*idem*). La préférence pour les publications, la télévision et la radio en anglais transparaît aussi. Seuls les

⁷⁸ Ce taux réfère au nombre de lecteurs par rapport à l'ensemble des personnes interrogées.

⁷⁹ Des répondants regardant la télévision en anglais, 64% y consacrent plus de 30% de leur temps d'écoute.

⁸⁰ Le ministère des Communications, comme d'autres ministères et organismes gouvernementaux, est client de ce sondage en 1991 et en 1993.

journaux de quartier publiés en français ou en anglais sont lus dans les mêmes proportions, situation qui porte à envisager une moindre disponibilité des journaux francophones à grand tirage dans certaines zones de Montréal. Néanmoins, chez les personnes d'immigration récente, d'origine arabe, vietnamienne, latino-américaine, mais aussi chez les personnes d'origine portugaise, on constate une plus forte consommation de médias francophones. Dans le cas des personnes d'origine italienne ou grecque, d'implantation plus ancienne, ou d'origine chinoise, arrivés souvent entre 1960 et 1980, la préférence pour les médias anglophones est nette. Ces deux comportements sont aussi constatés par L. Giroux et J. Sénéchal (1996), au sein de la population des jeunes adultes immigrés ou d'ascendance immigrée. Le sondage de 1993 montre, toutefois, un renforcement de la consommation de médias francophones par ces personnes, fait qui tient à leur plus grande connaissance de la langue française (*idem*). Par ailleurs, près de la moitié des répondants lisent régulièrement des publications dans leur langue maternelle, notamment les personnes d'origine arabe, grecque, italienne ou portugaise. Autre constat, les personnes d'origine italienne, portugaise ou grecque consacrent nettement plus de temps à l'écoute de la télévision ou de la radio dans leur langue maternelle qu'en français. En ce qui concerne la télévision, 94% des individus la regardant optent pour TEQ, mais les personnes d'origine chinoise ou grecque écoutent plutôt CTV et les celles d'origine latino-américaine, le canal 36 qui diffuse en italien et en espagnol ⁸¹ (MCC-Lachance, *idem*).

Selon une autre étude (MCC-Helly, 1994a), les immigrés d'origine chinoise, polonaise ou haïtienne lisent surtout des publications de leur diaspora paraissant à Toronto, New York et Chicago ⁸², ceux d'origine antillaise et anglophones, des journaux communautaires publiés à

⁸¹ Le Canal 36 est actuellement le canal 48 (Vidéotron) ou 58 (CF Cable TV).

⁸² Groupe chinois : Journal chinois de Montréal-Montréal Chinese Newspaper mais surtout Xing Tao Ribao publié à Toronto et Wen Wei Bao et Ta Kung Press publiés à New York. Groupe haïtien : Haïti Observateur, Haïti en marche et Haïti progrès édités à New York. Groupe polonais : La Gazette et Zurazkowiec publiés à Toronto, Relax publié à Chicago, Glos Polski publié à Toronto et à Montréal et des journaux publiés en Pologne. Groupe vietnamien : Tien Thong, Nang Moi, Tu Do, Phu Nu Dien Dan et Media, publiés à Montréal et à l'étranger.

Montréal, comme le *Monitor* ou le *Community Contact*, et ceux d'origine arabe essentiellement des journaux provenant de leur région d'origine (*Al Ahram*, *Tunis hebdo*, *Le Matin* (Maroc), *El Merah*.)

Une recherche effectuée en 1990 auprès de jeunes allophones montréalais âgés de 12 à 18 ans (Landreville, 1991) montre que la langue de consommation des médias dépend de la langue d'usage à la maison, du milieu scolaire fréquenté et des formes de présentation des émissions recherchées (*sitcoms*, comédies). Les jeunes d'origine grecque, chinoise, italienne ou polonaise parlent généralement l'anglais à la maison et privilégient les médias de langue anglaise, à l'inverse des jeunes d'origine vietnamienne, portugaise ou haïtienne parlant plus fréquemment le français dans leur milieu familial. Les jeunes d'origine libanaise, [168] souvent bilingues comme les jeunes d'origine italienne, choisissent les médias anglophones. Font de même les jeunes qui fréquentent des écoles à forte densité ethnique et qui ont tendance à utiliser majoritairement l'anglais comme langue commune.

L'appréciation des contenus, notamment télévisuels, joue un rôle important. Les jeunes, allophones ou francophones, montrent une préférence pour les émissions américaines. Un trait distingue cependant les premiers des seconds. Les jeunes allophones préfèrent les comédies télévisuelles américaines en raison de la plus forte représentation de jeunes de leur âge et de personnes issues de l'immigration, de l'humour de ces émissions et de leur facture professionnelle (*idem* : 124). Par contre, les contenus des émissions francophones présentent particulièrement peu d'intérêt pour les jeunes bilingues. Ces résultats mènent l'auteure à conclure que la fréquentation massive de stations américaines par les jeunes les porte à développer un faible intérêt pour la société québécoise, un modèle de vie rattaché aux grandes villes américaines et une propension à vouloir quitter le Québec si l'indépendance politique était déclarée (*idem* : 128).

En dépit de la forte présence des médias ethniques à Montréal, on dispose de peu d'études à leur sujet, si ce n'est sur des journaux de la communauté juive. L'étude la plus exhaustive est réalisée à l'étranger, en France (Lacroix, 1988), et englobe l'ensemble des médias ethniques existant au Canada. On connaît ainsi peu leur rôle dans la vie communautaire, rétablissement de nouveaux arrivants et la construction de représentations du pays de résidence. Un article de la revue *Antennes* trace un portrait d'ensemble de la presse ethnique existant au

Québec en 1980 (Schwartz, 1980). Le cinquième seulement des 55 publications ethniques distribuées dans la province proviennent alors de l'extérieur de la région montréalaise (Ontario et Manitoba). Par contre, près de la moitié d'entre elles comptent une bonne partie de leurs lecteurs dans d'autres provinces et, à ce propos, l'auteur montre l'importance numérique de la clientèle potentielle des médias ethniques en comparant ses effectifs par origine ethnoculturelle, aux effectifs de populations de certaines régions du Québec. Avec 250 000 membres dans l'ensemble du Canada, les personnes d'origine italienne ont, par exemple, un poids démographique supérieur à celui de la population des Cantons de l'Est (229 000 personnes).

[169]

Selon l'auteur, faute de ressources financières et de subventions gouvernementales, les journaux ethniques utilisent souvent de l'information "pré-traitée" par la grande presse locale ou par celle des pays d'origine, quand ils abordent les nouvelles internationales. Cette pratique leur permet de concurrencer les journaux étrangers importés. Et, si la presse ethnique sert de "trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle patrie", les informations sur le pays d'origine, sur le groupe lui-même et sur la société québécoise sont réparties différemment selon la communauté ethnique en cause. Dans certains journaux, le traitement des nouvelles internationales semble meilleur que celui des nouvelles nationales ou provinciales. Toutefois, "à part ces cas plutôt exceptionnels, la presse ethnique, surtout depuis l'accession au pouvoir du Parti Québécois, traite assez largement des nouvelles du Québec" (*idem* : 53). Trait particulier, les journaux lus par des personnes d'origine antillaises adoptent un ton plus agressif que les autres en abordant les questions de la discrimination raciale et du respect des droits de la personne.

De plus, l'auteur signale déceler, en 1980, un certain malaise dans l'ensemble des médias ethniques face aux "options constitutionnelles en présence" au Canada et souhaite que ces médias acquièrent suffisamment de confiance en eux-mêmes pour jouer un rôle "modérateur" auprès de leurs clientèles. Cette nouvelle assurance serait, selon lui, étroitement liée à l'obtention d'une aide financière gouvernementale conséquente :

"Les artisans de la presse ethnique n'en viendront là que lorsque leur propre survie sera assurée. En attendant, ils portent un jugement critique sur le présent, car si l'on admet que les journaux ethniques facilitent l'intégration des groupes minoritaires, leur maintien dans la marginalité pourrait être perçu comme la preuve tangible d'une politique intentionnelle d'assimilation" (*idem* : 53).

À propos des ressources financières des publications ethniques, le Centre d'études et de diffusion des Amériques hispanophones réalise, en 1987, une étude sur les besoins des éditeurs des minorités culturelles ⁸³. Cette étude montre les difficultés financières de ces derniers en raison de la dépendance de subventions gouvernementales des associations ethniques qui les financent et qui "doivent s'ajuster année après année aux nouvelles exigences budgétaires et la partie édition et diffusion est souvent la première touchée par les coupures budgétaires" des gouvernements (CEDAH, 1987 : 5).

Par ailleurs, une enquête réalisée en 1983, par J. Black et C. Leithner (1988) permet de répondre aux critiques qui reprochent aux institutions communautaires d'enfermer leurs [170] membres en des ghettos. Menée auprès d'immigrés arrivés depuis plus de cinq ans en provenance de l'Europe du Sud, du Nord et de l'Est et des Antilles anglophones, l'étude porte sur leur usage des médias ethniques, leur connaissance de la vie politique canadienne et leur participation à celle-ci. Selon les résultats obtenus, les journaux, plus nettement que les émissions télévisées et radiophoniques, ont un rôle intégrateur. Ils n'enferment nullement leurs audiences, notamment celles composées de nouveaux arrivants, dans un tissu d'informations centrées sur leur propre groupe de référence. Ils leur permettent plutôt de s'accoutumer aux règles de fonctionnement de la vie politique et de la société canadienne et de s'informer sur elles.

⁸³ Cette étude se base sur une enquête postale menée auprès de 50 associations et groupes ethniques de la région montréalaise et d'écrivains de diverses origines, membres du Regroupement des auteurs-éditeurs autonomes ; l'enquête a été complétée par une douzaine d'entrevues personnelles effectuées auprès de "groupes représentatifs" et par un inventaire des technologies disponibles chez les manufacturiers et distributeurs.

[171]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[172]

[173]

**TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE**

Chapitre 9

IDENTIFICATION

[Retour à la table des matières](#)

Les études sur les modes d'identification ethnique des immigrants sont nombreuses au Québec. Elles décrivent les raisons de l'identification à un groupe culturel ou à une communauté ethnique, tout en notant les modes d'identification aux sociétés canadienne et québécoise. Cependant, rares sont celles centrées sur ces derniers modes d'identification et, surtout, sur un aspect particulier de ces identifications, à savoir leurs liens avec les formes et les fondements du sens d'appartenance à l'une ou l'autre de ces deux sociétés. Par ailleurs, sont aussi peu étudiées les identifications sociales des immigrants, mettant de l'avant d'autres référents qu'une culture ou un groupe dits d'origine ou un phénotype. L'appartenance sexuelle, l'occupation, le revenu, le lieu de résidence peuvent, par exemple, constituer de tels référents. Un autre aspect est aussi peu objet de recherche, celui du rôle de la mémoire dans la construction des identités ethniques. Les principales études existantes couvrent deux champs : les relations entre groupes "minoritaires" et "majoritaire" et le changement culturel.

9.1. Relations entre groupes "minoritaires" et "majoritaire"

[Retour à la table des matières](#)

Concernant les relations entre personnes d'orientation culturelle différente et les modes d'identification qui en découlent, D. Taylor et F. Moghaddam (1994) et D. Taylor (1996 : 31-34) résument les orientations théoriques actuelles. La théorie du conflit (*Realistic Group Conflict Theory*) s'appuie sur le concept fonctionnaliste des conditions d'accès à des ressources matérielles et d'occupation de niches écologiques ; elle avance que la hiérarchie des statuts entre des groupes détermine la nature des attitudes et des relations entre les membres de ces groupes. Si ces derniers se trouvent en situation de concurrence, leurs membres développent des attitudes négatives les uns à l'égard des autres et font preuve de relations empreintes d'hostilité. Cette théorie permet d'examiner des fondements non seulement psychologiques mais aussi sociologiques des stéréotypes à l'égard d'immigrés ou de personnes d'ascendance immigrée ; elle invite également à ne pas surestimer le [174] facteur de la différence culturelle par rapport à d'autres divisions sociales, lors de l'explication de relations conflictuelles entre groupes de socialisation ou d'orientation culturelle différentes. Néanmoins, cette théorie portant essentiellement sur les modes inégaux de répartition de ressources matérielles au sein d'une société est peu suivie actuellement.

Le concept de "vitalité ethnolinguistique" avancé par un groupe de chercheurs (Giles, Bourhis et Taylor, 1977 ; Sachdev et Bourhis, 1993 ; Harwood, Giles et Bourhis, 1994) réfère au prestige, à l'usage étendu ou non et au support politique et institutionnel dont jouit une langue ; il rappelle également comment une langue est un symbole de rapports de pouvoir et, à ce titre, un référent identitaire d'importance dans les sociétés où se déroulent des affrontements linguistiques.

Une étude de A. Laperrière en milieu scolaire (1991a, b, c, d) peut être rattachée à ce courant, car ses résultats illustrent cette dynamique. L'auteure propose une hypothèse : les relations entre les élèves, de même que leurs identifications ethniques, sont largement dépendantes

du conflit linguistique québécois. Pour étayer son hypothèse, A. La-perrière mène une enquête dans des écoles secondaires fréquentées par des jeunes d'origine canadienne-française, italienne, haïtienne ou vietnamienne (voir 6.4.2). Il ressort des perceptions et des pratiques fort différentes selon les types d'école. Quand les élèves d'origine canadienne-française sont majoritaires dans une école, leurs relations avec des élèves d'origine haïtienne ou italienne se réduisent au fil des années. Au fur et à mesure que les jeunes prennent conscience du débat portant sur le statut du français au Québec, ils développent des identités ethniques en mettant de l'avant des référents collectifs les différenciant : nombre, histoire locale et valeurs "modernes" (individualisme, égalitarisme, démocratie) pour les jeunes d'origine canadienne-française ; valeurs familiales ayant permis l'ascension sociale des ascendants pour les jeunes d'origine italienne ; solidarité face à la discrimination pour les jeunes d'origine haïtienne. En contraste, quand les jeunes d'origine canadienne-française sont minoritaires dans une école, au fil des années, il s'opère un rapprochement entre les élèves de diverses origines et une forme d'identité commune et plus inclusive se construit, ancrée dans l'affirmation de valeurs universalistes telles que l'individualisme, le relativisme culturel et la tolérance.

Un autre courant théorique, dit de l'identité sociale, repose sur deux postulats : la nécessité pour tout individu de se distinguer des autres en s'identifiant à un groupe valorisé à ses yeux, [175] et, en conséquence, la présence dans toute société d'attitudes discriminatoires qui peuvent aisément être accentuées et manipulées. Les travaux de R. Bourhis, I. Sachdev et A. Gagnon (1994) démontrent que la simple croyance en l'existence de deux groupes distincts conduit les individus à se comporter de manière discriminatoire, quelles que soient les caractéristiques des deux groupes en cause. Toutefois, comme le rappellent D.M. Taylor et F.M. Moghaddam (1994) et D.M. Taylor et L.E. Porter (1993), il ne faut pas confondre stéréotypes et attitudes négatives ou de rejet. En effet, précisent ces auteurs, toute rencontre sociale comporte une création de stéréotypes, destinés à orienter l'interaction.

Un troisième courant, dit de justice sociale ou d'équité (*Social Justice Theory*, Taylor, *idem* : 32), avance que l'inégalité sociale, la discrimination ou la privation de droits ne fondent nullement des attitudes et des relations conflictuelles entre des groupes. Selon les tenants

de ce courant, ce sont plutôt les perceptions par les individus de leur traitement par d'autres ou au sein de la société globale, qui composent le facteur primordial de la nature de leurs relations. Selon cette perspective, la non-reconnaissance de la contribution des immigrants ou d'autres catégories sociales à une société, quelle que soit la forme de cette contribution, et le non-respect des règles de la méritocratie constituent les fondements de l'identification sociale. Dans le cas des immigrants, l'interprétation d'une expérience d'inégalité, de discrimination ethnique, culturelle ou de racisme, comme autant d'injustices et de dénis d'appartenance sociale, comme la perception de l'incapacité de transformer un statut considéré assigné, seraient de tels fondements premiers de l'identification sociale. Conséquemment, la place sociale détenue, la mobilité sociale envisagée et le statut accordé dans la représentation de la société, c'est-à-dire le statut symbolique au sein de celle-ci, s'avèrent des facteurs de l'identification ethnique. Cette hypothèse de base du courant dit de justice sociale permet de comprendre le rôle prépondérant de facteurs comme les assignations identitaires, le pouvoir de nommer de certains groupes, ainsi que les discours publics sur l'appartenance ou l'étrangeté des immigrants à la société globale. Elle permet encore de comprendre comment des individus n'ayant jamais subi personnellement d'inégalités ou de discrimination en raison de leur phénotype ou orientation culturelle, ou encore pouvant surmonter ces obstacles, s'identifient à des compatriotes les subissant. Symboliquement, les premiers sont autant exclus que les seconds de la société globale, puisqu'ils partagent, involontairement, les mêmes traits stigmatisants : culture, langue, religion, phénotype. D.M. Taylor et F.M. Moghaddam (1994) estiment qu'il faudrait suivre cette hypothèse lors d'études longitudinales, car les relations et les attitudes entre groupes [176] évoluent et changent au fil du temps. Il existe, en effet, selon ces auteurs, un cycle des relations inter-groupes qui ne peut être effacé.

Les études et enquêtes illustrant l'hypothèse de la "justice sociale" comme facteur de l'identification sociale, du sens d'appartenance à une société et de l'interaction entre groupes, sont nombreuses au Québec (Dubé et Guimond, 1986 ; Tayloret Moghaddam, 1987 ; Moghaddam, Taylor et Lalonde 1987 ; 1989 ; Tchoryk-Pelletier, 1989 ; Taylor, Wright, Moghaddam et Lalonde, 1990 ; Lalonde, Taylor et Moghaddam, 1992 ; Lalonde et Cameron, 1993 ; Guimond et Tougas,

1994 ; Helly *et al.*, 1995 ; Ruggiero et Taylor, 1995a, b). Ces études illustrent la réalité des assignations identitaires et de leur perception par des immigrants. Par exemple, des femmes immigrées d'origine indienne et haïtienne interrogées dans le cadre d'une enquête (Moghadam, Taylor et Lalonde, 1989) déclarent être identifiées par les Canadiens d'autres origines, en termes de phénotype, de particularisme culturel et de lieu de naissance, et non comme canadiennes. La majorité des personnes d'origine canadienne-française interrogées dans le cadre d'une autre enquête par P. Tchoryk-Pelletier (1989 :134) déclarent que les immigrants sont des étrangers et nullement des "Québécois". Toute assignation de ce type est vécue par un immigrant comme un rejet ; elle influence son mode d'identification personnelle et le porte éventuellement à un attachement rigide à un groupe ou à une culture dite d'origine. Une recherche récente (Ruggiero et Taylor, 1995a, b) porte aussi sur les liens entre la discrimination subie et l'estime personnelle. Elle montre les avantages du déni de toute discrimination pour les individus qui la subissent.

Une seconde enquête récente (Helly *et al.*, 1995) décrit les sens attribués par des immigrants à leur culture de socialisation primaire, ainsi que les raisons de leur attachement à cette culture et à une communauté ethnique, selon leurs conditions d'insertion et la perception de leur acceptation au sein de la société québécoise. Quand des pratiques de discrimination et d'exclusion ont été subies, la culture dite d'origine est vécue comme la seule source d'identification valorisante ou elle est encore construite comme un élément de distinction d'autres groupes et comme un véhicule de contestation et de participation politiques. Dans des situations contraires, elle est considérée comme un mode de vie privé et aucune signification socio-politique n'est attribuée à sa dilution ou transformation.

[177]

9.2. Changement culturel

[Retour à la table des matières](#)

La politisation des différences de socialisation ou d'orientation culturelle entre immigrés et "nationaux", ainsi que la prégnance des idéologies de la différence et des identités ne sauraient effacer la réalité des changements culturels connus par certains immigrés. Il n'y a pas de tradition francophone d'études s'intéressant à ces changements, comme il y en a dans le monde anglophone (Sayegh et Lasry, 1993). Les études francophones dans le domaine sont plutôt qualitatives et inspirées de l'anthropologie⁸⁴ et elles s'appliquent souvent aux relations au sein de la famille, de la parenté, entre les sexes et les générations. Elles sont encore peu nombreuses au Québec, bien que cet aspect de la réalité immigrante soit mentionné dans un grand nombre de recherches.

Les études menées par D. Meintel (1992 ; 1993 ; Meintel et Légal, 1995) sur des enfants d'immigrés âgés de 18 à 22 ans et arrivés enfants ou adolescents, sont certainement les plus significatives dans ce domaine. Elles montrent comment le changement culturel n'est pas une cause de rupture entre les générations d'immigrés, même s'il génère des tensions auxquelles les jeunes immigrés ne peuvent guère se soustraire s'ils veulent maintenir la représentation d'une continuité familiale et de leur filiation. Des différences significatives de valeurs (autonomie individuelle versus primauté de l'autorité parentale) sont ainsi rendues apparentes et servent d'éléments de distinction entre groupes. Les jeunes immigrés d'origine chilienne, salvadorienne, grecque, portugaise ou vietnamienne interrogés disent se distinguer

⁸⁴ Il existe en effet une tradition anthropologique d'études du changement culturel qui insiste sur deux niveaux d'acculturation, l'un concernant les normes de la vie collective, souvent conscientes et que les immigrés se doivent de connaître et d'accepter s'ils veulent s'insérer dans une nouvelle société, l'autre concernant des représentations, des structures perceptives, mnémoniques, affectives, qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler le noyau culturel dur (Bastide, *Le prochain et le lointain*, Paris, Cujas, 1970).

des jeunes d'origine canadienne-française en raison de l'importance des liens familiaux dans leur milieu d'origine et du fort contrôle parental exercé sur leurs activités. L'affirmation de ces différences rattachées à un groupe ou à une société soutient une image de leur continuité familiale, personnelle, comme celle de leur mode d'insertion culturelle particulière au sein de la société québécoise. L'intérêt pour le pays d'origine relève de la même dynamique.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[178]

[179]

TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE

Chapitre 10

PARTICIPATION ET VOTE POLITIQUES

10.1. Participation politique

[Retour à la table des matières](#)

On ne dispose que de peu d'études sur les fondements de la participation politique des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée, en dépit de l'impact de ces aspects sur l'avenir du Québec selon certains analystes (Boily, Pelletier et Serré : 1990), et de leur lien avec la question nationale. J. Black et C. Leithner (1988) et J. Black (1982, 1991) se sont penchés sur la question de la participation politique en examinant son lien avec la consommation de médias ethniques. Mais leurs enquêtes ont été réalisées à Toronto. Selon les résultats de deux enquêtes, les immigrants participent moins activement et moins fréquemment à la vie politique que les natifs. Par contre, cette tendance diminue au fil des années de séjour au Canada.

Restent ainsi mal connus la représentation de ces résidents au sein du personnel politique, les facteurs de leur constitution de groupes de pression, les raisons de leurs prises de position politiques, leur comportement électoral, leurs affiliations partisans ou encore leur soutien

à des candidatures. Similairement, la fonction et la représentativité des élites bureaucratiques ethniques créées par l'intervention des gouvernements depuis vingt ans est peu connue et semble un sujet d'intérêt, car le taux de participation aux associations ethniques est faible, d'environ 5% à l'échelle du Canada, et qu'aucun fait ne permet d'imaginer une situation autre au Québec.

M. Elbaz (1995) commente cet état de fait dans les termes suivants :

"l'univers politique des immigrants ne semble pas d'un grand intérêt tant à cause de la fixité tendancielle de leurs options électorales que de leur subordination par des élites ethniques interposées à des machines politiques. Il faut dire que leur dépendance d'institutions municipale, provinciale et fédérale limite une autonomisation ou la formation de blocs de pression ethniques, comme l'ont réalisé les anglophones québécois".

On détient, cependant, quelques informations sur le vote des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée⁸⁵ à partir d'études recourant à deux notions fort utilisées au Québec.

[180]

10.2. "Vote ethnique"

[Retour à la table des matières](#)

On parle parfois de "vote ethnique", en référant à l'appui massif et soutenu (dans le temps) des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée au même parti politique. Le "vote ethnique" est caractérisé par une non-dispersion du vote et est opposé au comportement du reste de la population québécoise au sein duquel on observerait plutôt une dispersion du vote (Assimopoulos, 1983). Pour exemple, à l'élection de 1989, les personnes d'origine latino-américaine et haïtienne ont

⁸⁵ Sur ce point, nous nous sommes largement inspirée d'une communication par Robert Boily, Alain Pelletier et Pierre Serré au congrès de l'ACFAS de 1990 : *Bilan des connaissances : le comportement électoral des groupes ethniques de la région de Montréal*.

donné leur appui au Parti Québécois, dans des proportions respectivement de 37% et de 35%, alors que ce vote a varié de 0% à 21% dans le cas des autres immigrés ou personnes d'ascendance immigrée ⁸⁶.

On parle encore de "vote ethnique" en référant à l'appui électoral d'immigrés ou de personnes d'ascendance immigrée à un candidat issu de leurs rangs. Peu d'auteurs se sont intéressés à ce type de candidature et à leur signification (Assimopoulos, 1975 ; Boily ; 1985, Jedwab, 1986 ; Pelletier, 1988). Et certaines de ces études démontrent que la variable de "candidat à caractère ethnique" n'est pas un déterminant prédominant du vote des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée (Brédimas-Assimopoulos, 1983 ; Pelletier, 1988).

Par ailleurs, certains font appel à la notion de "vote pied-noir", vote qui, selon P. Drouilly (1993), serait particulièrement présent au Québec. Ce comportement politique serait "toutes proportions gardées, le même que celui de toutes les minorités coloniales qui finissent par se distancer et de leur majorité métropolitaine et de leur minorité indigène".

10.3. "Vote allophone"

[Retour à la table des matières](#)

Nombre de politologues s'entendent pour dire que le clivage linguistique constitue un des déterminants prédominants des choix électoraux. Aussi, l'intérêt premier des politologues a-t-il été et demeure-t-il souvent d'examiner le poids de la variable linguistique sur le vote des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée. Des études recourent à des catégories, telles que celles de francophone-anglophone et allophone. Par contre, les études du comportement électoral de ces personnes selon d'autres facteurs sont moins nombreuses.

⁸⁶ Données provenant d'un sondage du Parti Québécois sur les communautés culturelles réalisé entre le 22 janvier et le 2 mars 1990, sous la direction de Michel Lepage.

[181]

La notion d'allophone désigne les individus dont la première langue, apprise à la maison et encore comprise au moment du recensement, n'est pas à une des deux langues officielles, soit l'anglais ou le français. Nombre de politologues québécois font appel à cette notion pour rendre compte du comportement électoral des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée (Biais et Crête, 1986 ; Drouilly, 1980a).

La catégorisation linguistique utilisée pour étudier les comportements électoraux a des limites, car elle recouvre des réalités très diverses et ne donne pas un portrait de ces réalités (Boily, Pelletier et Serré, 1990). Par exemple, elle place dans la même sous-catégorie d'anglophones autant les personnes d'ascendance britannique que les immigrants ou personnes d'ascendance immigrée anglophones. Elle exclut les citoyens appartenant à une population racialisée, dont la langue maternelle est l'anglais ou le français, ceux ayant un pays de naissance autre que le Canada et de langue maternelle anglaise ou française, de même que ceux ayant une religion autre que catholique et ayant appris comme première langue le français ou l'anglais. Plus encore, en se limitant à la notion d'allophone, lors d'études portant sur la région montréalaise, tel qu'on a pu le constater lors du référendum d'octobre 1995, la réalité du vote est faussée. En effet, selon P. Serré (1996), le recours à cette notion ne permet pas de tenir compte de la variable intergénérationnelle et des effets de la Loi 101.

Cet auteur analyse les résultats électoraux des consultations populaires de 1970 à 1994, à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal. Il utilise des estimations des taux d'inscription, d'abstention, et du vote de chaque groupe linguistique et il évalue le vote des allophones et des "allogènes". Il conclut que la langue parlée à la maison (langue d'usage), en l'occurrence le français, par opposition à la langue maternelle, constitue le déterminant le plus important du vote péquiste. Selon lui, en se limitant au concept d'allophone, "on oublie que nombre d'individus d'origine ethnique autre que française ou britannique (les allogènes) ne font plus partie du groupe allophone (*idem* : 1996). Conséquemment, "ce vote monolithique des allophones masque une réalité maintenant incontournable : la montée du pluralisme ethnique dans la clientèle péquiste et souverainiste (*idem* : 1996).

À partir de la variable dite "allogène", désignant les citoyens d'origine ethnoculturelle autre que française ou britannique, P. Serré évalue l'appui au Parti Québécois à 12% en 1970 et à plus de 22% en 1989. En excluant les transferts linguistiques effectués vers l'anglais, de [182] 25% qu'était cet appui des "allogènes" en 1970, il passe à plus de 35% depuis 1989 (*idem* : 1996). P. Serré commente :

"Depuis toujours, les sondages n'ont fait que renforcer la perception d'un rejet total et définitif du projet souverainiste par les immigrants, ignorant totalement l'impact de l'arrivée à l'âge adulte des enfants de la Loi 101. [...] Tous les efforts n'ont donc pas été vains et, partant du fait que les nouvelles générations sont positivement prédisposées à l'endroit de la souveraineté, tous les espoirs sont désormais permis".

Les études recourant à la notion d'allophone cherchent à déterminer les conséquences d'un comportement en fait "ethnique" par rapport au Parti Québécois (PQ) (Boily, Pelletier et Serré, 1990). On veut mesurer le seuil de votes nécessaire pour que le PQ puisse l'emporter dans le cadre d'une élection générale. À cet égard, certains auteurs estiment que, compte tenu de la forte concentration de l'électorat anglophone dans un nombre restreint de circonscriptions électorales et de l'appui massif accordé au Parti Libéral du Québec (PLQ) par cet électorat, s'il y a égalité des voix entre le PQ et le PLQ, cette situation ne peut que profiter qu'au PQ. Il faut à ce parti, un écart d'au moins 5% avec le PQ pour l'emporter (Bernard, 1976 ; Bernard et Massicotte, 1985), comme le rappellent R. Boily, A. Pelletier et P. Serré (1990).

La question d'un seuil donné nécessaire pour faire élire le Parti Québécois est abordée différemment par d'autres auteurs. Ils cherchent à mesurer le pourcentage de francophones requis au sein d'une circonscription électorale donnée afin qu'un député péquiste puisse être élu, et cela, en regard d'un comportement monolithique des non-francophones, ou ils cherchent à prévoir les résultats d'une élection en cours (Drouilly, 1980a, 1980b, 1988 ; Fortin, 1986 ; Boily, Pelletier et Serré, 1989a, 1989b, 1989c).

La méthode des analyses recourant à cette catégorisation linguistique, c'est-à-dire le recours aux sondages existants, semble en cause

selon R. Boily, A. Pelletier et P. Serré (1990). L'analyse écologique, c'est-à-dire du comportement électoral de personnes d'origine ethnoculturelle différente et résidents de zones restreintes, telles que des secteurs de recensement, semblerait permettre de dresser un portrait plus précis. Certes, comme le notent ces mêmes analystes, "la complexité d'une telle analyse à l'échelle de la région de Montréal et la nature même de l'objet d'analyse, le groupe ethnique, imposent des limites à l'approche écologique, tout comme elle en impose à celle des sondages" (*idem* : 1990). Cela tient essentiellement à la faiblesse des effectifs dans chaque zone étudiée. Des mémoires par A. Pelletier (1988) et P. Serré (1989) utilisent la méthode de l'analyse écologique, qui [183] permet d'examiner les liens entre l'implantation géographique des populations distinguées selon l'origine ethnoculturelle, leur importance numérique et la nature du vote, "en bloc" ou dispersé. A. Pelletier analyse particulièrement l'impact de la différenciation ethnoculturelle de la population sur la carte provinciale, tandis que P. Serré propose différents scénarios prospectifs pour la période allant jusqu'en 1996.

10.4. Autres facteurs explicatifs

[Retour à la table des matières](#)

Le comportement électoral des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée peut être expliqué en vertu de la thèse de l'assimilation, qui invoque la disparition de la distinction ethnique sous l'effet de la multiplication des contacts de ces deux catégories de résidents avec des personnes de toute origine ethnoculturelle. Selon cette thèse souvent suivie aux États-Unis, le niveau de scolarité, le facteur générationnel et la mobilité sociale composent des facteurs prédominants de l'explication du comportement électoral et de la dispersion du vote au sein des populations d'ascendance immigrée.

Selon une thèse inverse, qui se rattache au courant anthropologique de l'ethnicité symbolique, l'identification ethnoculturelle demeure d'une génération à l'autre, comme le montrent les études en la matière au Québec et ailleurs. Les institutions ethniques, les traditions familiales mais aussi les organisations politiques ethniques contribueraient à

ce maintien d'identités ethnoculturelles au fil des générations, et ce en dépit de changements de langue d'usage, d'occupation, de lieu de résidence. La compétition économique entre groupes ethnoculturels, les conflits pour le contrôle d'institutions publiques et les politiques de pluralisme culturel ne seraient pas des facteurs moindres de ce maintien. De ce point de vue, le comportement électoral dépendrait à la fois de l'intensité de l'identification individuelle à un groupe ethnoculturel et de l'importance accordée par les partis aux questions d'immigration et d'insertion des immigrants.

Enfin, on peut encore tenter d'expliquer le vote d'immigrés et de personnes d'ascendance immigrée par la tradition politique de leur pays d'origine, par des situations dans ces pays ou encore par les relations entre ces pays et le pays de résidence.

[184]

Au Québec, la majorité des auteurs s'entendent, avons-nous dit, sur l'importance du clivage linguistique comme déterminant prédominant des choix électoraux, notamment depuis les élections provinciales de 1970. En ce qui a trait au comportement électoral des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée, il ne suffit cependant pas que ces individus résident dans un milieu francophone pour qu'apparaisse une dispersion de leur vote. L'insertion linguistique doit également se manifester dans le cadre des relations amicales et de travail et d'une consommation de médias francophones (Pelletier, 1988 ; Lavoie, 1990).

Les études révèlent la présence d'un comportement de vote en bloc en faveur du Parti Libéral du Québec et un rejet tout aussi massif, sauf en 1976, des partis politiques (PQ, Union nationale et Action démocratique), très implantés en milieu francophone (Boily, Pelletier et Serré, 1990). Néanmoins, il faut noter un commentaire d'A. Blais et R. Nadeau en 1984 : "bien que le Parti Québécois demeure très faible chez les non-francophones, il n'en demeure pas moins qu'il recueille le vote d'un électeur sur dix dans la population de langue maternelle anglaise et d'un sur cinq chez les allophones".

Les facteurs explicatifs de ce vote de bloc diffèrent. La faible insertion des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée dans des milieux francophones, ainsi qu'une méfiance vis-à-vis du nationalisme sont avancées par A. Blais et J. Crête (1986). Les politiques lin-

guistiques relatives à l'enseignement et à l'affichage seraient à l'origine de la faible popularité du Parti Québécois au sein de l'électorat non francophone, pour d'autres (Monnier, 1986b ; Taddeo et Taras, 1987). D'autres encore estiment que la personnalité du candidat pourrait expliquer l'appui des personnes d'origine grecque au Parti Québécois, ce candidat ayant été G. Godin (Drouilly, 1980b ; Assimopoulos, 1983 ; Lavoie, 1990).

N. Lavoie (1990) analyse le comportement électoral de personnes d'origine grecque, haïtienne et antillaise anglophone à la suite d'entretiens semi-directifs auprès de dirigeants ethniques de même origine, ainsi qu'auprès d'observateurs reconnus pour leur connaissance des communautés ethniques concernées. Selon cette auteure, il existe un lien entre le niveau d'Intégration linguistique" et le comportement électoral. Plus ce niveau est élevé, plus apparaît une tendance à une dispersion du vote entre plusieurs partis. Toutefois, cette relation tient à une variable déterminante, le statut socio-économique, du moins en ce qui concerne l'appui au Parti Québécois.

[185]

À cet égard, selon la même étude (Lavoie, 1990), dans le cas d'individus qui ont émigré pour des raisons économiques, toute situation qui pourrait bouleverser le statut quo constitutionnel donne lieu à une vive opposition. Par contre, dans le cas d'individus ayant émigré pour des raisons politiques, apparaît une plus grande dispersion du vote.

Les études qualitatives (Lavoie, 1990 ; Labelle, Therrien et Lévy, 1994) tentant d'expliquer les comportements électoraux des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée, ne permettent pas de déterminer avec exactitude le poids relatif de diverses variables (statut socio-économique, itinéraire migratoire, conditions d'établissement, insertion dans des réseaux). Cette méthode demeure cependant importante compte tenu de la rareté des études sur la question. En effet, bien que les auteurs ne puissent qu'émettre des hypothèses d'interprétation, ils soulèvent de nombreuses questions autres que celle du poids de la pratique linguistique ou de la langue.

Les études quantitatives existantes, quant à elles, demeurent essentiellement descriptives et basées sur des sondages, ne s'intéressent guère à expliquer les comportements électoraux des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée. En effet, le nombre restreint de cas

dans les catégories retenues ne permet pas de procéder à des analyses multivariées et de tirer des conclusions générales. Par ailleurs, ces études ne donnent que des indications générales sur le comportement des "allophones", toutes origines ethnoculturelles confondues.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[186]

[187]

TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE

Chapitre 11

ATTITUDES ET PERCEPTIONS
RELATIVES À L'IMMIGRATION

[Retour à la table des matières](#)

Il existe peu d'études québécoises sur les attitudes de l'ensemble de la population concernant l'immigration et la pluralité culturelle. On dispose, par contre, de douze sondages ⁸⁷ réalisés sur le thème entre 1981 et 1992 ⁸⁸ et, à l'échelle canadienne, les sondages Gallup fournissent, depuis 1953, des informations concernant les niveaux d'immigration et, à partir de 1973, des attitudes des Canadiens à l'égard

⁸⁷ Rappelons que les sondages appellent toujours des réserves concernant leurs limites méthodologiques, notamment quand ils traitent de relations interethniques. Par exemple, la taille de l'échantillon est particulièrement importante dans l'interprétation des différences entre groupes. Dans les échantillons probabilistes, la marge d'erreur s'accroît lorsque la taille de l'échantillon diminue, ce qui rend souvent les faibles écarts de pourcentage non significatifs.

⁸⁸ N = nombre de répondants. CSUM (N=2091. Trudel, 1981 ; N=2030. Trudel, 1985), Créatec+ pour le journal *Le Devoir* (N=472. Golin, 1987), SORECOM pour le compte du MCCI (N=990. Gagné, 1987 ; MCCI, 1987) et de CKAC (N=990), SORECOM (N=990, 1988), IQOP-Avenir (N=952. Avenir, 1987), CROP pour le compte du MCCI (CROP, 1989 ; Deschamps, 1990), Segma-Lavalin (1989), SORECOM (1989), CROP (1991, 1992, 1993) et JTD pour le compte du MCCI (N=2382. Joly et Dorval, 1993).

des immigrants. Des enquêtes aux échantillons plus limités donnent aussi des indices sur les perceptions de la population sur ces questions.

11.1. Grandes tendances

[Retour à la table des matières](#)

Le premier sondage d'opinion publique sur l'immigration effectué par une firme québécoise date de 1976, alors que le ministère de l'Immigration s'associe à une recherche plus vaste de la firme Gallup, couvrant les régions métropolitaines du Canada et réalisée pour le compte de la Communauté Économique Européenne. Le Centre de sondage de l'Université de Montréal (CSUM) est mandaté pour réaliser une étude sur les perceptions, attitudes et préférences des Québécois face à l'immigration (Carlos, 1977). Réalisé auprès de 430 personnes, ce sondage, comme la plupart des suivants, ne précise pas les origines ethnoculturelles des répondants. Ses résultats révèlent que les répondants :

- pour les deux tiers d'entre eux (66%), ne sont pas en faveur de l'immigration, en raison de la perception d'une menace plus économique que culturelle ou linguistique ;
- souhaitent de hautes qualifications professionnelles des immigrants ;
- sont très sélectifs en ce qui concerne le pays de provenance des immigrants, les pays de l'Europe (particulièrement la France) apparaissant privilégiés, suivis des États-Unis ;
- favorisent nettement l'immigration de groupes non racialisés, montrant, du moins virtuellement, une composante raciste dans leurs attitudes ;

[188]

- espèrent que le gouvernement du Québec œuvre en vue d'améliorer la situation de tous les immigrants.

À la fin des années 1980, devant la perspective du déclin démographique de la population québécoise, la mise en place de nouvelles politiques d'immigration (contrôle des réfugiés, hausse des niveaux) et la montée des tensions racistes à Montréal, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration commande à S. Girard et J.F. Manègre (1988) un examen des sondages d'opinion réalisés, au Canada et au Québec, entre 1952 et 1988, à propos des politiques et des niveaux d'immigration ⁸⁹. L'étude de ces sondages met en lumière cinq tendances importantes entre 1976 et 1988, et ces tendances sont confirmées par les sondages réalisés de 1988 à 1991.

Première tendance : une large fraction de la population du Québec a changé sa perception de l'immigration de 1976 à 1991. Alors qu'en 1976, les deux tiers des répondants se disent opposés à l'immigration, lors de sondages réalisés par la suite, le pourcentage des opposants fermes à toute immigration oscille autour de 25%. Par exemple, en mai 1987, 27% des Québécois estiment que "le Québec n'a pas besoin d'immigrants" (Gagné, 1987) et, en 1989, 24% ont la même opinion (SORECOM, 1989 ; Segma-Lavalin, 1989). Une autre opinion demeure, quant à elle, constante entre 1976 et 1991 : environ 40% des répondants appuient les choix des gouvernements en matière des niveaux annuels d'immigration adoptés, 10% à 15% favorisent une hausse du niveau d'immigration et 40% demandent une réduction du nombre des arrivées.

Deuxième tendance : quelle que soit leur langue d'usage, entre 1976 et 1991, les Québécois ne reconnaissent pas d'emblée l'apport des immigrants à l'économie et à l'emploi. Près de la moitié sont en faveur d'une sélection plus rigoureuse des immigrants et d'une stabilisation des flux migratoires à l'échelle de leur quartier. La plupart préfèrent accueillir des investisseurs plutôt que des travailleurs et, parmi les répondants moins favorisés socio-économiquement, nombre estiment que les immigrants soustraient des emplois aux "natifs".

⁸⁹ Soit sept sondages réalisés au Québec (CSUM, 1977, 1981, 1985 ; Créatec+, 1987 ; SORECOM, 1987, 1989 ; IQOP, 1987) et plusieurs sondages Gallup effectués à l'échelle du Canada et incluant un échantillon québécois. L'étude examine les tendances de l'opinion publique par rapport à trois sujets : la nécessité de recourir à l'immigration, le nombre d'immigrants à admettre au pays et la question des réfugiés.

Troisième tendance : les Québécois sont favorables à l'idée de vivre dans une société pluraliste, la majorité estimant toutefois qu'il faut accroître la fécondité plutôt que l'immigration pour contrer le déclin démographique. Selon les sondages du CSUM-Trudel (1985), de Créatec+ (1987) et de l'Institut québécois d'opinion publique (1987), de 68% à [189] 77% des Québécois estiment qu'un encouragement "des couples à faire des enfants" est la solution prioritaire au déclin démographique et cela, même si la majorité d'entre eux (environ 70%) définissent l'immigration comme une "richesse culturelle". À ce propos, selon un sondage de 1989, 68% des personnes interrogées considèrent la présence d'immigrants comme un enrichissement culturel (SORECOM, 1989) mais une forte proportion (environ 80%) souhaitent, d'une part, que les immigrés apprennent le français et développent un "sentiment d'appartenance à la société québécoise", d'autre part, que les gouvernements prennent des mesures en ce sens (Deschamps, 1990). Par ailleurs, les francophones se sentent davantage menacés culturellement par l'immigration que les anglophones, cette inquiétude étant ressentie davantage par les jeunes (55%) et par les personnes moins scolarisées et à bas revenus (SORECOM, 1988).

Quatrième tendance : contrairement aux attitudes observées en 1976, les sondages subséquents montrent que les Québécois n'ont pas de préférence marquée quant à l'origine des immigrants. En effet, la majorité d'entre eux (de 53% à 59%) se disent très ou assez favorables à l'admission de personnes provenant des Antilles, de l'Asie comme de l'Europe. D'autres sondages jettent un éclairage un peu différent. Selon le sondage omnibus SORECOM-CKAC de 1988 ⁹⁰, l'ensemble des Québécois d'origine européenne ou asiatique se situent à 32 sur une échelle de 0 (aucun racisme) à 100 (racisme maximal), tendance qui montre un certain "inconfort inter-racial envers les Noirs". D'autre part, selon un sondage de 1990, la venue d'immigrants d'origine arabe suscite davantage de réactions peu ou non favorables (59%) que l'entrée d'immigrés en provenance des Antilles ou de l'Afrique noire

⁹⁰ Ce sondage sur l'immigration et le racisme a été réalisé par SORECOM en 1988 pour le compte de CKAC, en vue d'amorcer un débat sur le racisme envers les gens de "race noire", suite à des incidents violents entre la police et déjeunes issus de populations racialisées.

(Deschamps, *idem*). Une enquête qualitative (Elbaz et Murbach, 1993 : 128) enregistre les mêmes perceptions ⁹¹.

Enfin, dernière tendance, la majorité des Québécois ne possède qu'une connaissance superficielle de plusieurs des traits des phénomènes migratoires, volume annuel, part relative du Québec dans le flux migratoire canadien, pays d'origine et mode de sélection (Gagné, 1987 ; Créatec+, 1987).

Un sondage effectué en 1992 pour le compte du MCCI (Joly et Dorval, 1993) confirme nombre des observations faites lors des sondages précédents. Une très forte majorité de Québécois attend des immigrés l'apprentissage et l'usage du français (88,8%), y inclus dans la vie privée (56,5%) ; une forte majorité (78,8%) désire les voir acquérir un sens d'appartenance au Québec et participer plus activement à la vie collective. À ce propos, [190] 51,4% des personnes interrogées affirment que les immigrés vivent en ghettos. Comme durant les années précédentes, une proportion significative des répondants (43,4%) ne reconnaît pas d'effets économiques positifs de l'immigration et un tiers (32,4%) estime que les immigrés coûtent cher en soins de santé. Cependant, contrairement aux sondages précédents, seulement 20,1% des répondants croient que les immigrés s'accaparent les nouveaux emplois, ce qui constitue un renversement important des attitudes observées lors du sondage de 1976.

En termes d'acceptation de la pluralité culturelle, le sondage de 1992 (Joly et Dorval, *idem*) confirme le malaise observé en 1990 à l'égard de l'immigration venant des pays arabes, et il montre un tout

⁹¹ Dans le cadre de cette recherche sur la perception des programmes d'accès à l'égalité auprès d'un échantillon de 60 résidents de quatre quartiers différents de Montréal, M. Elbaz et R. Murbach constatent que pour 53% des personnes interrogées, "la région d'origine des immigrants n'a pas d'importance" et qu'aucun répondant ne fait référence à la religion comme critère de sélection des nouveaux arrivants. La majorité insiste plutôt sur la langue et la formation professionnelle. Toutefois, les données recueillies montrent que ce sont les personnes originaires des pays arabes et du Moyen-Orient qui inspirent le plus de craintes, suivies par les ressortissant de l'Amérique centrale, de Haïti, de l'Asie, de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique noire. La même enquête montre qu' "un quart des répondants considéreraient qu'il y avait trop d'immigrants à Montréal, deux tiers en trouvaient le nombre acceptable, tandis que pour 15% il devrait y en avoir plus".

aussi profond malaise à l'égard de l'immigration en provenance de l'Inde, du Pakistan et des Antilles anglophones. Ainsi, 91% des Québécois se disent à l'aise en présence de personnes de phénotype blanc et d'origine française et 85% en présence d'individus d'origine européenne, mais seulement la moitié éprouve le même sentiment face à des personnes d'origine indo-pakistanaise ou arabe. Ce type de polarisation est encore plus forte dans le cas d'autres populations racialisées et 32,3% des répondants estiment que ces populations font augmenter la criminalité. Des attitudes montrent pourtant une ouverture. Près de 80% des répondants ne sont pas réticents à l'idée de se faire soigner par une personne appartenant à une population racialisée et 15% seulement refuse de voir une personne de phénotype blanc épouser une personne d'un autre phénotype. De plus, 59,8% des répondants acceptent le port du voile ou du turban par des personnes de confession musulmane et 45% affirme que toute forme de manifestation religieuse doit être tolérée.

Ce même sondage mesure l'ampleur des "contacts interculturels". Des 2 300 Québécois de toutes origines culturelles interrogés, 55% vive dans des voisinages comprenant des personnes d'une autre origine que la leur⁹² et 35% travaille aux côtés de telles personnes. Fait plus significatif, 46% en compte parmi leurs amis et 25% parmi les membres de leur famille. Au total, seulement 26% des personnes interrogées n'ont aucun contact avec des personnes d'origines autres que la leur. Le sondage donne aussi des indications sur les expériences directes ou indirectes de discrimination : 28% des répondants affirment avoir été témoins de gestes ou d'actes discriminatoires, que ce soit au travail, dans les transports en commun ou à l'école, et 5% en avoir été eux-mêmes victimes. Ces pourcentages s'élèvent significativement et passent respectivement à 47% et 19% quand on considère les cas des répondants vivant dans des zones de concentration résidentielle d'immigrés.

[191]

D'autre part, l'examen des sondages réalisés depuis 1952 montre un rapprochement, durant les années 1970-1980, des opinions des Québécois et des autres Canadiens quant aux niveaux d'immigration (Girard et Manègre, *idem*). En 1952, 20% des Québécois considèrent que

⁹² La proportion était de 19% en 1987, selon un sondage SORECOM.

le Canada a besoin d'immigrants comparativement à 36% des résidents des autres provinces. En novembre 1973, 33% des Québécois ont cette opinion comparativement à 32,6% de l'ensemble des Canadiens. Durant les années suivantes, ces proportions augmentent légèrement au Québec comme au Canada anglais. Les résultats du sondage Decima-MacLean en 1989 indiquent que Québécois et Canadiens anglais partagent les mêmes opinions quant aux modes de participation des immigrants à la vie collective : dans un groupe comme dans l'autre, la majorité des répondants (respectivement 58% et 57%) pense que les immigrants doivent être encouragés à "s'assimiler" à la société d'établissement et exprime leur opposition à la distinction ethnique. Toutefois, selon les sondages effectués par Angus Reid en 1988-1989, les Québécois "se préoccupent davantage [que les autres Canadiens] de la menace que peuvent représenter les nouveaux immigrants pour la culture canadienne-française et sont moins enclins à penser qu'ils viennent "voler" les emplois des Canadiens" (MEIC, 1989 : 1 ; Angus Reid, 1989).

11.2. Fondements des attitudes

[Retour à la table des matières](#)

À la fin des années 1970, quelques études canadiennes abordent de manière spécifique la question des attitudes de la population à l'égard de la pluralité culturelle issue de l'immigration. Pour la majorité des chercheurs, des facteurs tels qu'un âge moins avancé, une scolarisation élevée ou la résidence dans une zone urbaine comportant une présence immigrée sont positivement associés à la valorisation et au respect de la pluralité culturelle comme de l'immigration. Par ailleurs, il semble acquis que rejet de l'immigration et du pluralisme culturel, ethnocentrisme, structure de personnalité autoritaire et développement de préjugés en faveur de son groupe de référence sont des processus liés (Berry et Kalin, 1977 ; Bourhis et Gagnon, 1993 ; Berry et Kalin, 1995). Mais le débat reste ouvert sur la tolérance comparée des Canadiens français et des Canadiens anglais à l'égard des immigrants et de leurs descendants. Ainsi, en 1974, une enquête sur la politique du multiculturalisme du Canada et sur les attitudes de la population conclut que "les Canadiens français ont des réactions plus négatives

que les autres répondants envers les groupes d'origine autre que britannique ou française" (N=1849. Berry, Kalin et Taylor, 1977 : 241).

[192]

Les résultats de cette dernière enquête sont très critiqués. Par exemple, A. Bernard (1983) reproche aux auteurs d'expliquer les différences d'attitude par l'origine ethnoculturelle elle-même, c'est-à-dire en s'appuyant sur des théories sociopsychologiques et en négligeant les facteurs socio-économiques. Il fait remarquer que, selon les auteurs eux-mêmes, "les répondants les plus pauvres et les moins scolarisés ont des attitudes plus défavorables que les autres répondants et que la proportion de ces répondants...est plus élevée chez les Canadiens français que chez les autres Canadiens de l'échantillon" (*idem* : 83). A. Bernard en conclut que "l'ethnocentrisme" est une notion fragile et inadéquate pour expliquer des différences d'attitude entre groupes. Désirant tester les conclusions de l'enquête en cause (Berry *et al.*, *idem*), D.M. Taylor et d'autres (Taylor *et al.*, 1979) mènent une étude comparative auprès d'un échantillon restreint de résidents (N=175) des villes de Montréal, Kingston et Edmonton.

L'étude vise à vérifier l'hypothèse "multiculturaliste" selon laquelle "le sentiment de sécurité ressenti par un individu dans son propre groupe crée un climat favorable d'acceptation envers d'autres groupes" ⁹³. Les résultats semblent confirmer l'hypothèse uniquement dans le cas de Kingston. Dans le cas des deux autres villes, les résultats portent à considérer l'influence d'autres facteurs. En effet, contrairement aux résidents de Kingston, les résidents de Montréal et d'Edmonton les plus scolarisés et ayant le statut socio-économique le plus élevé perçoivent leur groupe d'appartenance comme menacé et adoptent les attitudes les plus négatives à l'égard des autres groupes culturels. En conclusion, les auteurs soulignent la nécessité de prendre en compte les relations existant entre le milieu sociopolitique environnant et les attitudes des répondants face à la pluralité culturelle issue de l'immigration. D'autres constatations sont apportées par les études de R.D. Lambert et J.E. Curtis (1982, 1983), menées à l'échelle canadienne. À partir des résultats d'une enquête effectuée en 1975, la première étude (1982) conclut que les anglophones montrent des attitudes plus néga-

⁹³ En opposition à l'hypothèse "ethnocentriste" selon laquelle les différences culturelles seraient sources de conflit.

tives "à l'égard des différences raciales" que les francophones. Les résultats de la seconde enquête (1983), conduite en 1977 auprès de 3 288 Canadiens francophones, conduisent les chercheurs à deux conclusions : les francophones résidant au Québec ont tendance à souhaiter la limitation de l'immigration en général et, en particulier, celle provenant de pays de langue anglaise et de l'Italie et ils se montrent plus favorables à une "assimilation" des immigrants et moins convaincus de l'apport positif de ces derniers ; les francophones résidant dans des provinces canadiennes-anglaises manifestent une plus [193] forte opposition à l'immigration venant de l'Inde, du Pakistan et des Antilles et ils développent plus de préjugés racistes.

Une étude des résultats du sondage de Créatec+ de mars 1987 (Bolduc et Fortin, 1988) confirme des observations déjà faites sur les attitudes des Québécois à l'égard de l'immigration et de la pluralité culturelle. Les Québécois ont une opinion moins favorable de la pluralité culturelle que l'ensemble des Canadiens, car ils perçoivent l'insertion des immigrants à la culture anglophone américaine comme une menace pour la langue française. D. Bolduc et P. Fortin expliquent cette différence par le fait qu'une proportion plus importante de francophones que d'anglophones, présente des caractéristiques traditionnellement associées à la crainte de l'étranger, comme un faible niveau d'éducation ou une non-participation au marché du travail. À niveau de scolarité, de type d'occupation et d'activité semblables, la différence d'attitudes se trouve, en effet, sensiblement réduite dans le cas des Montréalais et les auteurs de conclure : "Nous trouvons que les Anglo-Montréalais s'ouvrent un peu plus facilement au "multiculturalisme" ⁹⁴, mais nous démontrons qu'une fois éliminé le facteur "crainte pour l'avenir du français", les Franco-Montréalais sont tout aussi réceptifs qu'eux aux différents groupes ethniques et raciaux" (*idem* ;1).

Selon une enquête menée par P. Tchoryk-Pelletier (1989), auprès d'élèves francophones du niveau collégial, les francophones natifs du Québec développent des stéréotypes positifs des immigrants francophones venus d'Europe, les voyant comme fiables, aimables et bons élèves, alors que les immigrants d'origine juive leur apparaissent, certes, très assidus mais moins fiables et sincères que les précédents. Un même couple d'oppositions s'applique aux élèves d'origine vietna-

⁹⁴ Au sens de pluralité ethnoculturelle et non de politique gouvernementale.

mienne hautement appréciés et aux élèves d'origine haïtienne perçus comme agressifs, enclins à se regrouper en bandes, peu studieux, moins intelligents et moins fiables. Similairement, les élèves d'origine latino-américaine sont définis comme les plus agressifs des élèves, les moins studieux et les moins respectueux des règlements scolaires.

11.3. Pluralité culturelle et statut du français

[Retour à la table des matières](#)

Selon les études et les sondages, l'acceptation de la pluralité culturelle est liée à la perception du statut du français au Québec. Un fossé existe sur ce point, car les opinions sur les effets de l'immigration sur l'usage de la langue française divergent radicalement selon [194] les groupes linguistiques. À ce propos, des études mettent en lumière les liens entre les attitudes à l'égard de la pluralité culturelle et de la pratique linguistique (Beauchamp, 1983 ; Georgeault et Gagné, 1983 ; Monnier 1983, 1986). Ces travaux reflètent une inquiétude des francophones quant à l'anglicisation des immigrants et montrent une préférence des non-francophones pour le bilinguisme.

En 1982, selon un sondage ⁹⁵ demandé par le Conseil de la langue française (CLF) (Beauchamp, 1983), les non-francophones croient que la francisation est suffisante. Pour eux, la progression du français n'a rien de rassurant puisqu'ils perçoivent de façon négative les conséquences de la loi 101. À l'exception des immigrants récents, ils sont opposés à la Charte de la langue française. Le sondage montre que le profil des attitudes et des comportements des allophones ressemble davantage à celui des anglophones qu'à celui de francophones. Bien que leur consommation de produits culturels francophones soit plus élevée que celle des anglophones, les allophones souhaitent le moins de contraintes possibles dans le domaine linguistique.

⁹⁵ Le sondage porte surtout sur la connaissance de la Loi 101. 730 entrevues ont été menées auprès de personnes de langue maternelle française, anglaise ou autre.

En 1982, le CLF entreprend également une série de consultations auprès d'une cinquantaine de personnes (francophones, anglophones et allophones) vivant dans diverses régions du Québec afin d'établir un diagnostic sur "l'avenir du français et des francophones au Québec" et sur "la place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec" (Georgeault et Gagné, 1983). Cette consultation montre que l'ensemble des répondants reconnaissent la nécessité d'une langue commune, d'un processus de francisation des immigrants et d'une législation linguistique protégeant l'usage du français ; ils pensent aussi que les immigrants sont des partenaires obligés de la réalisation de ces objectifs. Néanmoins, sur d'autres points, ils expriment des points de vue divergents. Les répondants francophones manifestent leur soutien à la Loi 101 qu'ils définissent comme l'instrument permettant l'affirmation de leur identité. Les répondants anglophones reconnaissent le fait français, respectent le processus d'affirmation francophone et admettent le principe d'une législation linguistique en faveur du français, mais ils rappellent que le Québec a été développé par des francophones et des anglophones et qu'ils considèrent cette province comme leur pays. Quant aux répondants allophones, ils disent vouloir faire en sorte que allophones s'ouvrent au fait français au Québec. Les auteurs de l'étude notent le caractère "égocentrique" des positions de chacun des trois groupes. Ces positions montrent comment la question linguistique demeure objet de discorde quand il [195] s'agit de définir la nature et les fondements de la spécificité québécoise et, subséquemment, les relations entre des groupes aux pratiques linguistiques différentes.

Selon l'analyse du sondage Créatec+ en 1987 par D. Bolduc et P. Fortin (1988), les effets de l'immigration sur l'usage de la langue française sont une préoccupation majeure des francophones et une préoccupation mineure des anglophones, dont 90% ne s'inquiète pas de la survie du français. De plus, alors que les anglophones ont des opinions partagées sur la connaissance du français comme critère de sélection des immigrants, les trois quarts des allophones et des francophones reconnaissent l'importance de ce critère. Les trois groupes sont, par contre, d'accord pour s'opposer, dans leur majorité, à l'utilisation de critères liés au pays de provenance, à la race ou à la religion.

Face à ces faits, D. Bolduc et P. Fortin affirment qu'une politique efficace d'"intégration" des immigrants au milieu francophone contri-

buerait à "atténuer le réflexe défensif des francophones de souche face à l'immigration et au multiculturalisme". Selon eux, la réticence des francophones s'affaiblirait si se confirmait une convergence culturelle croissante de tous les résidents du Québec vers la langue et la culture françaises. En effet, si les immigrés ou les personnes d'ascendance immigrée participaient à la vie québécoise, l'exemple de leur apport particulier au développement collectif deviendrait un facteur important du jugement de nouveaux immigrants, ainsi qu'un facteur de rapprochement entre les "francophones de souche" et les résidents d'autres origines. Pour ce faire, les auteurs estiment qu'au moins trois conditions doivent être réunies : 1) les acquis de la politique linguistique devraient être stabilisés ; 2) les institutions francophones (écoles, services sociaux et de santé, gouvernements, entreprises) devraient devenir plus accueillantes à l'égard des personnes d'origines autres que canadienne-française ; 3) la diffusion d'informations sur les autres pays et cultures devrait être élargie afin de faire tomber les barrières interethniques et interraciales. La désinformation entretient, selon eux, des stéréotypes et une méfiance à l'endroit des immigrants, bien que les progrès de la scolarisation et la participation accrue de la population francophone au marché du travail agissent en sens inverse.

Lors d'une enquête par le CLF en 1993 (Gauthier et Bourhis, 1993), la francisation des immigrants est considérée par les répondants, le second facteur le plus important pour l'épanouissement du français, l'usage du français dans les milieux de travail étant le premier. Similairement, la francisation des immigrants est identifiée comme le facteur le plus important pour l'amélioration des relations entre francophones et immigrants au Québec. Les [196] résultats d'une seconde enquête sur les attitudes à l'égard du multiculturalisme réalisée, en 1991, à l'échelle du Canada, par J. Berry et Kalin (1995), conduisent à des conclusions similaires. La crainte d'une perte de statut du français contribue grandement à une attitude de méfiance des francophones du Québec à l'égard de l'immigration.

Enfin, un sondage de mai 1996 (P. O'Neill, 1996) montre combien la francisation de Montréal demeure un objet de litige. De l'ensemble des Québécois francophones résidant au Québec, 61% estime que Montréal s'anglicise, comparativement à seulement 20% des Québécois allophones et à 1% des Québécois anglophones. La proportion des Québécois francophones résidant dans la région de Montréal ayant

la même opinion est similaire (59%). Il faut noter une nette évolution en la matière, car, en 1993 (Gauthier et Bourhis), la proportion était de 37%. D'autres sections du sondage illustrent éloquemment le clivage entre groupes linguistiques. Pour exemple,

- 82% des francophones mais seulement 27% des anglophones et 48% des allophones considèrent que les lois linguistiques respectent les droits de la minorité anglophone ;
- 69% des francophones, 8% des anglophones et 30% des allophones estiment que les lois linguistiques ne sont pas suffisamment appliquées ;
- 60% des francophones, 7% des anglophones et 21% des allophones croient que l'affichage bilingue encourage les immigrants à moins apprendre le français ;
- 55% des francophones, 25% des anglophones et 16% des allophones considèrent que l'affichage bilingue "équivalent" à ouvrir l'école anglaise aux immigrants ;
- 32% des francophones, 43% des anglophones et 47% des allophones croient que les immigrants enverraient leurs enfants à l'école française, même si la Loi 101 ne les y obligerait pas.

11. 4. Hiatus entre les attitudes et les comportements

[Retour à la table des matières](#)

Depuis les années 1950-1960, on constate une nette évolution des attitudes de l'opinion publique québécoise vis-à-vis l'immigration. Durant les années 1970, la croyance que les immigrants constituent des concurrents sur le marché du travail conduit l'opinion publique à se montrer peu favorable à l'immigration. Au fil des années 1980, cette croyance s'atténue et les questions liées à la francisation des immigrants et à leur "retrait" de la vie sociale [197] prennent le pas sur les considérations économiques. La perception de l'immigration devient directement liée à la perception du statut du français et de comportements

considérés "déviant" : vie en réseaux fermés et en "ghettos", usage de langues autres que le français dans la vie privée, faible participation sociale et politique, orientation religieuse militante, criminalité. Une exigence "d'intégration" s'impose progressivement et les considérations culturelles et linguistiques deviennent prédominantes, ce qui peut expliquer, partiellement, les perceptions peu favorables à l'égard des immigrés d'origine arabe ou anglophones, considérés comme très "éloignés culturellement", de même que les frictions entre les groupes linguistiques quant au statut et à l'acceptation de la pluralité culturelle issue de l'immigration.

Par ailleurs, les Québécois se montrent majoritairement favorables au fait de vivre dans une société pluriculturelle et considèrent la présence d'immigrés comme un enrichissement culturel. Pourtant, selon les sondages, y compris celui de 1992, de 30% à 40% des Québécois souhaitent une diminution du nombre de nouveaux immigrants et 70% ou plus préféreraient une politique nataliste à l'augmentation des niveaux d'immigration. Acceptation de la pluralité culturelle et maintien de hauts niveaux d'immigration ne semblent pas aller de pair.

Il peut, en effet, exister un hiatus entre les attitudes et les comportements. Le fait que des personnes admettent des immigrés dans leur entourage ne signifie en rien qu'elles valorisent la pluralité culturelle au sein de l'ensemble de la société et qu'elles n'ont aucun comportement raciste à l'égard de personnes non proches. On note cette non-correspondance dans plusieurs pays, notamment en Europe, où, paradoxalement au premier abord, on constate une progression parallèle d'attitudes positives et de comportements racistes et xénophobes. On peut, aussi, assister à une bipolarisation des opinions concernant l'immigration selon les catégories sociales, comme dans certains pays européens où la progression d'attitudes favorables aux immigrés s'accompagne d'une montée simultanée des comportements racistes et xénophobes.

Il faut également rappeler qu'un sondage n'est pas, à lui seul, un indicateur de la qualité des relations interculturelles, ni des attitudes réelles. En effet, nombre de personnes n'osent pas exprimer des opinions non admises et valorisées sur la place publique. Aussi, lorsque, comme il est le cas au Québec, la tolérance et les attitudes positives envers les immigrants [198] constituent une norme sociale dominante,

les sondages mesurent une telle norme tout autant, sinon plus, que des attitudes et des opinions réelles.

Une enquête de F. Forest, G. Dubreuil et N. Cardinal (1990) apporte des informations utiles sur ces points. Les auteurs mettent en évidence quatre types d'attitude : l'acceptation, le rejet, la peur de perdre son emploi et la volonté d'"intégration". L'acceptation se caractérise par des attitudes favorables envers les immigrants nouvellement arrivés et les personnes d'ascendance immigrée ; les répondants inclus dans ce type (45%) perçoivent une distance entre le groupe francophone et les immigrants (nous/eux) mais estiment leur "intégration" comme francophones possible, bien que non certaine. L'attitude de rejet ferme des immigrants, de tout groupe perçu comme de culture étrangère ou dit de phénotype non-blanc, rallie 33% des répondants. Le troisième type, dénommé "peur de perdre son emploi", est le moins représenté (6%) ; il est le fait de personnes dont les attitudes sont influencées par la crainte de la concurrence des immigrants sur le marché du travail et qui ont une perception favorable des immigrants investisseurs. Ces répondants refusent, par ailleurs, toute mesure pouvant faciliter l'accès des immigrants à des postes décisionnels. Enfin, le dernier type, dit "intégrateur" (7,5%) correspond à une acceptation des immigrants au niveau individuel mais non collectif. Ces répondants acceptent d'avoir des immigrants de n'importe quelle origine comme membres de leur famille, de leur voisinage, de leur milieu de travail et de leur cercle d'amis. Par contre, ils considèrent la population d'origine immigrée comme un danger culturel et souhaitent que les immigrés abandonnent leurs traditions pour se fondre dans la collectivité. Ces répondants nient très fortement l'apport culturel, économique et démographique des immigrants.

F. Forest, G. Dubreuil et N. Cardinal constatent l'absence de corrélation mécanique, que font souvent les analystes de sondages, entre perception positive de contacts culturels individuels avec des immigrés et acceptation de l'immigration, de la pluralité culturelle ou d'une insertion égalitaire des immigrés. Les chercheurs remarquent que l'attitude dite de rejet "ne semble pas comporter de racisme puisque ceux et celles qui tendent à la partager, acceptent plus que les autres répondants, les immigrants racialisés, et moins fréquemment les immigrants d'origine européenne ou britannique". Similairement, les répondants dits intégrateurs perçoivent de manière très positive la présence de

personnes d'origines diverses dans leur cercle d'amis et de parents, mais n'évaluent pas positivement l'apport global des immigrants à la société québécoise. Ils peuvent même opposer une totale fermeture au pluralisme culturel.

[199]

Ces attitudes paradoxales semblent tenir principalement, selon nous, aux fondements des tensions entre groupes culturels au Québec, c'est-à-dire aux pratiques linguistiques des groupes minoritaires et à leurs options constitutionnelles. La perception des immigrants par la population majoritaire d'ascendance canadienne-française relève essentiellement de questions de politique interne et de défense de la langue française et non, comme dans nombre de pays européens, d'un racisme biologisant ou de considérations de sécurité intérieure ou de politique internationale (terrorisme, protection de marchés et d'accords de commerce). Par exemple, en 1992 (Joly et Dorval), seulement 14% des répondants croient que les immigrants nuisent au maintien du français au Québec, alors que 88% souhaitent que ceux-ci apprennent et parlent fréquemment cette langue, y compris, pour 56% des répondants, dans leur vie privée. Cette dernière opinion est un des traits marquants de la perception de l'immigration durant les années 1980-1990.

11.5. Racisme biologisant, propagande haineuse et regroupements racistes

[Retour à la table des matières](#)

Selon l'enquête sur les programmes d'action positive au Canada (Elbaz et Murbach, 1993), les représentants des communautés haïtienne et vietnamienne de Montréal interrogés se montrent favorables à des mesures d'accès à l'égalité en raison, disent-ils, de la discrimination sociale, historique et systémique subie par ces communautés. Mais ils ne font pas référence à une forme de racisme qui leur attribuerait des traits caractériels négatifs ou des aptitudes moindres en raison de leur apparence physique et de l'histoire de leur société.

De fait, sauf au sein de groupes très minoritaires, on ne retrouve pas au Québec de manifestations de cette forme de racisme propre aux sociétés colonisatrices européennes ou aux États-Unis et adoptée par les instances gouvernementales canadiennes jusque dans les années 1950. Une recherche menée par le Groupe d'étude sur les relations interethniques et le racisme de l'Université du Québec à Montréal (Therrien et Labelle, 1993a) a permis de recueillir les perceptions sur le racisme au Québec, de dirigeants d'organismes appartenant aux communautés haïtienne, italienne, libanaise et juive.

[200]

Les représentants de la communauté haïtienne font davantage état de xénophobie, de ressentiment à l'égard des étrangers ou d'ethnocentrisme culturel défensif de la part de la majorité canadienne-française que de racisme biologisant. Ce racisme n'a cependant pas totalement disparu selon eux ; ils rapportent sa présence dans les domaines de l'emploi, du logement et à l'école. Selon les mêmes personnes, le débat nationaliste aurait contribué à l'augmentation des comportements racistes au cours des dernières années. Néanmoins, elles déclarent que la situation québécoise ne peut être comparée à celle qui prévaut aux États-Unis ou en Europe, car, disent-elles, au Québec, le racisme n'est pas fortement enraciné dans une idéologie biologisante.

De leur côté, certains représentants de la communauté italienne parlent d'un ethnocentrisme des "francophones", et, à leurs yeux, la défense de la langue ou de la culture françaises ne sont que des masques du racisme. D'autres répondants d'origine italienne considèrent que les tensions entre leur groupe de référence et la population francophone ont fortement diminué en raison de l'acceptation progressive du fait français par les "Italiens" (Paquin et Labelle, 1993b). Quant aux représentants de la communauté libanaise, ils partagent le point de vue de la plupart des représentants des groupes haïtien et italien. Pour eux, l'ethnocentrisme de la majorité francophone, qui atteint même des groupes immigrés francophones comme le leur, demeure un facteur d'exclusion sociale et le racisme un handicap sérieux pour la population d'origine haïtienne (Paquin et Labelle, 1993a).

Enfin, les représentants de la communauté juive semblent les moins inquiets au sujet du rejet des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée. L'antisémitisme et le racisme sont à leurs yeux

des phénomènes mondiaux, particulièrement implantés en Europe, et leurs manifestations au Québec sont moins sérieuses qu'ailleurs en Occident, y compris qu'au Canada anglais. Toutefois, des gestes marginaux comme l'attaque d'élèves d'une école juive d'Outremont et la profanation de tombes pourraient annoncer des épisodes d'antisémitisme plus graves, alors que la situation de l'emploi se détériore et que le conflit entre Israël et des pays arabes ne se résout pas (Therrien et Labelle, 1993b).

M. Mc Andrew et M. Potvin publient, en 1996, un bilan des recherches québécoises concernant le racisme au Québec. Les conclusions de ces travaux montrent que la violence raciste n'a pas envahi la scène québécoise, comme c'est le cas en Allemagne et, dans une certaine mesure, en Angleterre ou aux États-Unis ces vingt dernières années. Cependant, [201] des formations mettant de l'avant un racisme biologisant existent (Hubert et Claude, 1991) en dépit des interdictions formelles de la Charte de la propagande haineuse (Bosset, 1993, 1994). De telles formations se manifestent surtout par des actions spectaculaires : attaque d'une famille de Somaliens, en juillet 1991, dans un quartier de Montréal (LAM, 1994), vandalisme sur des lieux de culte juifs ou musulmans, organisation d'un festival néo-nazi en août 1992 (LAM, 1992a). La présence de ces regroupements génère parfois des réactions de violence, notamment entre des groupes déjeunes qui s'affrontent occasionnellement. Par ailleurs, selon certains (LAM, 1993), la présence d'idéologies racistes sur le territoire québécois témoigne de la survivance d'idéaux d'extrême-droite et laisse craindre leur influence politique. En 1993, la section montréalaise de la Ligue Antiraciste Mondiale rappelle que les lois antiracistes sont insuffisantes au Québec (Chartier, 1992) ⁹⁶.

⁹⁶ En 1994, la Commission des droits de la personne (CDP.1994) rappelle que, dans sa *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales* de 1986, le gouvernement québécois s'est engagé à adopter toute mesure appropriée permettant de lutter contre le racisme. Aussi, compte tenu des compétences constitutionnelles du Québec en la matière, la Commission demande-t-elle au gouvernement du Québec de concrétiser cet engagement par une réprobation claire et sans équivoque des activités des mouvements racistes et par un renforcement de la Charte des droits et libertés de manière à faciliter les poursuites en justice contre de tels mouvements. Selon le président de la Commission, celle-ci a dû s'incliner à plusieurs reprises ces dernières années

Si, selon les études existantes, comparativement à d'autres pays d'immigration, les regroupements racistes sont peu nombreux dans la région montréalaise, en 1994, en moins de six mois, des regroupements comme le Ku Klux Klan, le *Héritage Front* et le *Northern Hammerskins*, sont à l'origine de 143 incidents (Mc Andrew et Potvin, 1996). La plupart de ces regroupements se font et se défont rapidement, formant une réalité difficile à cerner. Toutefois, à titre indicatif, on peut rappeler qu'au printemps 1994, le Centre canadien contre le racisme et les préjugés identifie quarante-quatre groupes racistes au Québec, dont certains sont un peu mieux connus.

On connaît les *Skinheads* (Mc Andrew et Potvin, 1996 : 42-43), un regroupement qui, jusqu'en 1985, représente plutôt un mouvement contre-culturel, caractérisé par un style musical et des opinions politiques plutôt modérées (Hubert et Claude, 1991 : 51). Toutefois, une tendance raciste et d'extrême-droite se développe progressivement et certains *Skinheads* de Montréal suivent l'évolution du mouvement *Skinhead* en Grande-Bretagne et aux États-Unis. On assiste alors à l'instauration d'un "folklore néo-nazi", qui donne lieu à une idéologie plus précise et à des organisations structurées. Le mouvement pénètre les écoles secondaires et les cégeps et à partir de 1985, les affrontements se multiplient entre *Skins* et jeunes. Les cibles des attaques sont des jeunes d'origine antillaise ou latino-américaine, des homosexuels (Blondin, 1993 : 100) et les communautés juive et arabe. Les attaques ont lieu lors de rassemblements publics, tels des spectacles antiracistes, des manifestations, des projections de films, à la sortie de bars, dans des restaurants, dans les transports en commun, et, depuis 1990, contre des synagogues ou des cimetières juifs. Néanmoins, peu [202]

devant les demandes de personnes visées par des actes haineux, faute de posséder les outils légaux pour poursuivre les individus ayant commis de tels gestes. Bien que reconnaissant que la recrudescence de groupes racistes est marginale au Québec, la CDP demande qu'à l'exemple des provinces de la Saskatchewan et de la Colombie britannique, une nouvelle disposition de la Charte soit introduite en vue de rendre tout acte "d'incitation à la discrimination" un délit civil, le fardeau de la preuve étant moindre en droit civil qu'en droit criminel. De plus, selon la CDP, la portée de l'article 11 de la Charte québécoise, qui interdit la diffusion, la publication ou l'exposition d'un signe discriminatoire, est trop restreinte. Par exemple, la Commission ne peut sanctionner quiconque véhicule un discours selon lequel les membres de certaines origines ethnoculturelles seraient de mauvais locataires.

de plaintes, d'arrestations et de condamnations sont enregistrées (Hubert et Claude, *idem* : 52).

En 1995, la section anti-gang du SPCUM évalue le nombre de *Skinheads* à environ 250 au Québec. Trois groupes sont surtout actifs : le *Northern Hammer Skins*, le *White Power Canada*, ainsi qu'un groupe rock raciste, *Involved Patriots*. Selon une étude (Hubert et Claude : 38-42), les caractéristiques générales des membres de ces groupes n'expliquent en rien leur comportement : ils proviennent de toutes les classes de la société, plus particulièrement de la classe moyenne. Ses auteurs estiment que le facteur explicatif le plus déterminant est la déstructuration familiale vécue par ces jeunes ou, plus généralement, la perte ou la dissolution de systèmes identitaires (religion, appartenance à une communauté, etc.).

Le *Ku Klux Klan* a quelques adeptes au Québec. Les organisateurs du KKK (Mc Andrew et Potvin, *idem* : 44) font appel à la race, à l'entreprise privée et à la chrétienté ; ils se manifestent, surtout, au moment de tensions sociales et ethniques en se présentant comme un regroupement de simples citoyens, chrétiens et sans casier judiciaire. Ils s'opposent catégoriquement à l'immigration sous toutes ses formes, aux programmes d'accès à l'égalité ou à ce qu'ils estiment être une "obligation" des parents d'envoyer les enfants dans des écoles multiraciales. Les positions du KKK sur la question constitutionnelle sont, par contre, variables. Le KKK de Montréal prône un nationalisme québécois radical, alors que le KKK de Sherbrooke s'inscrit dans la mouvance fédéraliste (LAM, 1994).

Quelques groupuscules québécois sont affiliés à deux organisations racistes canadiennes, le *Nationalist Party of Canada* et le groupe *Aryan Nations* (Mc Andrew et Potvin, *idem* : 45-46). Le premier a élaboré un programme politique axé sur "l'édification d'une idéologie commune et d'une philosophie de l'histoire raciale des Blancs", ainsi que sur "les façons de survivre financièrement, socialement et physiquement dans un environnement antiraciste imposé par le système" (Hubert et Claude, *idem* : 66). Il préconise le maniement des armes en vue de la préparation à une "guerre raciale".

Quant au *Héritage Front* (Mc Andrew et Potvin, *idem* : 45), il prône plutôt la séparation des "races" que la suprématie blanche ; le regroupement attirerait bon nombre de *Skinheads* et maintiendrait des

liens très étroits avec des organisations néo-nazies du Canada, telles que [203] *White Aryan Résistance*, *Women's Aryan Union* et le très violent *Church of the Creator*. Il aurait, en outre, des contacts avec des organisations de même allégeance en Europe de l'Ouest et du Nord et en Afrique du Sud. Au Québec, le *Héritage Front* aurait établi des liens étroits avec le *Cercle Jeune Nation* de l'Université de Montréal, avec le leader de l'ancien *White Power Canada* et avec le KKK. Il se proposerait de présenter des candidats partout au Canada lors des prochaines élections fédérales.

Enfin, il existe également des regroupements racistes issus des populations immigrées (Mc Andrew et Potvin, *idem* : 46-47), mais on dispose de peu de renseignements à leur sujet. Le groupe *Save Ail Jews Everywhere* serait très clairement hostile aux "Noirs" et aux musulmans, mais n'exercerait aucune violence organisée, se contentant d'entretenir un climat d'intimidation. Quant aux groupes comme *Nation of Islam* et *Black House*, regroupant des "Noirs" séparatistes et suprémacistes, considérés comme anti-blancs, anti-juifs et anticatholiques, ils sont directement reliés aux groupes américains du même nom. Ces groupes n'excluent pas la violence, notamment dans les cas de légitime défense, mais ils ne la prônent pas.

[204]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[205]

**TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE**

Chapitre 12

**MÉDIAS ET PUBLICITÉ
PRÉSENTATION DE LA
DIFFÉRENCE CULTURELLE**

[Retour à la table des matières](#)

La question de la présentation de la différence culturelle et des immigrés se pose dans plusieurs domaines de la vie collective. Toutefois, la question prend une importance particulière dans les secteurs qui rejoignent une majorité des membres d'une société. C'est le cas, par exemple, du secteur de l'éducation (chapitre 6) ; c'est aussi le cas des communications. Le secteur des communications est un vaste secteur regroupant les médias écrits et électroniques, la publicité et les arts graphiques ; l'image des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée, diffusée dans le secteur des communications constitue une des facettes importantes de l'inclusion ou du rejet symbolique de ceux-ci.

En 1982, P. Anctil publie une analyse pionnière en la matière, traitant de *Planète*⁹⁷ la première série télévisuelle faite pour et par des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée à Radio-Québec. En 1985, une étude de B. Touré sur deux quotidiens et deux émissions radiophoniques diffusés à Québec, montre que le racisme et la discrimination ethnique sont présents dans ces médias. L'étude note, ainsi, "la propension malade à rendre 'événementiel' tout fait, généralement négatif, dans lequel est impliqué un individu membre d'une communauté ethnique" (*idem* : 8).

Puis, l'année 1986 marque une date, alors qu'un débat s'amorce, que plusieurs études ou des résultats d'enquête sont publiés et que des activités ponctuelles témoignent d'une ouverture des médias francophones privés à la pluralité culturelle. La station de radio CKLM met, par exemple, en ondes une émission radiophonique bilingue (italien et français), à contenu majoritairement italien, et les débuts de la station de télévision *Quatre Saisons* témoignent d'une volonté d'accroître la présence des personnes racialisées à l'écran.

Une étude de R. Bourque et B. Touré (1986) est basée sur l'analyse de contenu de quatre médias de la presse écrite et parlée de la région de Québec durant une période de trois mois. Selon les auteurs, le traitement de la pluralité culturelle dans les médias francophones [206] est particulièrement déficient, si ce n'est au journal *La Presse* en raison d'une chronique régulière en la matière. Les auteurs exposent les préjugés à l'œuvre :

"Inconsciemment ou non, les journalistes, animateurs et autres communicateurs sont au nombre de ceux qui véhiculent stéréotypes et préjugés sur les minorités raciales et ethniques, pour lesquelles les médias semblent, en effet, avoir adopté deux critères fondamentaux : marginalisation

⁹⁷ Créée à l'initiative du gouvernement du Parti Québécois, la série *Planète* constitue, selon la publicité-maison annonçant sa mise en ondes, une "première tentative, de la part d'une chaîne d'État canadienne, d'intégrer à la programmation télévisée des émissions à sujet "ethnique" réalisées pour et par des groupes ethnoculturels minoritaires (Anctil, 182 :55). Entre 1979 et 1986, cette société produit trois séries d'émissions dépeignant la pluralité culturelle au Québec : *Planète* (1979-1984), *Info-Planète* (1982-1984) et *Ar-rimage* (1984-1986).

et occultation... les communautés culturelles n'existent que lorsqu'il leur arrive des choses fâcheuses !" (*idem* : 15).

En se gardant de conclure au racisme des journalistes et des animateurs, R. Bourque et B. Touré questionnent leur sensibilisation à la pluralité culturelle et leur "neutralité" dans le traitement des nouvelles. Ils soulignent le devoir d'information et d'éducation des médias, des "miroirs" de la société.

Une étude de R. Antonius (1986) décrit la couverture stéréotypée des événements se déroulant dans les pays arabes par les médias québécois, alors que d'autres recherches montrent que les immigrants d'origine arabe sont, en 1992, parmi les immigrants les moins acceptés par l'opinion publique québécoise (Joly et Dorval, 1993). Une question se pose, en effet, qu'aucune recherche n'élucide : existe-t-il un lien entre la reproduction et la légitimation de stéréotypes par les instances d'information (publiques ou privées) et les attitudes de rejet de certains segments de la population à l'égard des personnes stéréotypées ?

La même année 1986, de nombreux constats d'organismes sont aussi rendus publics. Des rapports et des mémoires successifs du CRARR (1986, 1988b ; Niemi et Salgado, 1988), du Conseil de la presse du Québec et d'un organisme consultatif gouvernemental, le CCCI (1986b, d, e, f, 1989c, 1990b) rappellent le nombre de demandes émises en vue d'une meilleure représentation matérielle et symbolique de la pluralité culturelle dans le monde des communications.

Un mémoire adressé par le Conseil de presse du Québec au CCCI en 1986 (CCCI, 1986d) constate la faible attention portée par la presse à l'influence de la description d'événements ou de situations socio-politiques dans des pays étrangers, sur la représentation des immigrants en provenant. En 1986, le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) décrit les problèmes rencontrés par les immigrants et les personnes d'ascendance immigrée dans le domaine des communications au Québec, en particulier dans les médias de la communication audiovisuelle et la publicité (CRARR, 1986 : 57-68). Après avoir rappelé [207] l'importance culturelle et économique du secteur des communications, le Centre souligne trois problèmes majeurs : 1) l'inégalité dans l'emploi que ne justifient pas les critères de compétence et qui favorise une ghettoïsation ; 2) le manque de visibilité des person-

nes d'origines autres canadienne-française et britannique, qui donne lieu à une représentation trompeuse de la collectivité québécoise ; 3) le caractère globalisant et biaisé de l'image médiatique de ces mêmes personnes, qui relève de "stéréotypes injustes" et souvent sensationnalistes. Selon le CRAR, ces problèmes contribuent à la marginalisation et au rejet des immigrants ; ils augmentent la dévalorisation et la frustration de jeunes immigrants ou d'ascendance immigrée et ils constituent un gaspillage de ressources humaines.

Le CRARR juge encore que ce traitement rend les médias, notamment francophones, peu attrayants pour les clientèles immigrées et qu'il renforce la tendance de la collectivité en général à exclure les résidents d'origines ethnoculturelles minoritaires. Le CRARR avance, en effet, que le gouvernement doit avoir pour principe de base la création d'un "sentiment d'appartenance à part entière des minorités", et il recommande que le ministère des Communications assume un rôle premier, par l'adoption d'une "politique globale régissant la diversité ethnoculturelle et raciale dans toutes les communications et la publicité du gouvernement" (*idem* : 65).

Enfin, en 1986, d'autres constats sont faits par des organismes d'État :

"[...] l'image transmise par les sociétés d'Etat, Radio-Canada et Radio-Québec, créent chez les membres de ces minorités le sentiment d'être des étrangers dans leur propre pays... La presse écrite francophone pour sa part ignore quasiment la réalité multiculturelle. La très faible couverture des manifestations et événements ethniques en est un exemple significatif. Il est temps de corriger la situation tant dans l'information que dans la publicité" (conclusion d'un mémoire déposé par Radio-Québec, rapportée dans CCCI, 1986b : 15).

"Il est certain que les communicateurs ont la responsabilité de refléter de façon équitable la réalité ethnique car elle est partie intégrante de la société québécoise. Ils ont également la responsabilité d'engager les talents en provenance de ces mêmes milieux. Mais il faut tenir compte du fait que la télévision ne peut à elle seule solutionner de façon satisfaisante le problème de la présence multiethnique à l'écran. Peut-être la télévision traduira-t-elle plus naturellement la réalité ethnique du Québec lorsque ces "minorités dites visibles" auront un accès plus large dans la quotidienneté de notre organisation sociale, c'est-à-dire, comme enseignants dans nos écoles, comme policiers dans nos services de protection [...] Tous les déci-

deurs de notre société, y compris les communicateurs, doivent agir ensemble" (CCCI, 1986d : 266).

[208]

Parallèlement, le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion formé par le gouvernement fédéral émet la conclusion suivante :

"Le peu d'intérêt que les médias francophones accordent aux communautés culturelles incite les immigrants du Québec à préférer les médias anglophones. La communauté francophone se prive ainsi d'un apport culturel et linguistique qui lui serait précieux, compte tenu de sa faible croissance démographique" (Groupe de travail., 1986 : 582).

Selon l'évaluation par le Groupe du contenu des émissions francophones en 1985, 1% des personnes interrogées durant les émissions de nouvelles sont issues de l'immigration, et ces personnes composent 6% des personnages télévisuels. Une étude sur la représentation des personnes racialisées dans les émissions des réseaux de télévision CBC, CTV, Global, Radio-Canada, TVA, Quatre Saisons et Radio-Québec entre 1977 et 1987 conclut, par ailleurs, qu'elles sont plus souvent mentionnées par les stations anglophones (Génération Research Inc, 1988).

Dans ce contexte, la disparition de la série d'émissions *Arrimage* à Radio-Québec, à la fin de la saison 1985-1986, suscite un tollé de protestations et incite le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (CCCI) à mener une consultation publique. En 1987, le Conseil organise un colloque : "Les médias du Québec : un monde tricoté serré ?". Les représentants des 24 organismes qui participent au colloque, constatent, eux aussi, que les médias, notamment les médias francophones, traduisent mal la réalité culturelle pluraliste québécoise, notamment montréalaise. De plus, estiment-ils, les médias généraux donnent une image négative des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée (CCCI, 1986b : 16) et sous-estiment leur contribution à la société québécoise et limitent leur accès à des emplois correspondant à leur compétence.

En 1987, deux magazines consacrent un numéro spécial au thème de la pluralité culturelle dans les médias : *Humanitas* (1987b) et *Le 30*, magazine du journalisme québécois (1987). Le numéro *û'Humanitas* rend compte des résultats d'une enquête menée par la revue auprès de 300 personnalités de divers milieux (journalistique, littéraire, universitaire). Cette enquête repose sur une seule question : "Comment expliquez-vous l'absence des minorités ethniques dans la programmation quotidienne de la presse écrite et audiovisuelle au Québec et quelles suggestions faites-vous pour que la réalité multiculturelle canadienne et québécois soit mieux reflétée ?" (*idem* : 11). Les réponses recueillies sont très variées. Des répondants se [209] basant sur leurs expériences professionnelles contredisent l'affirmation incluse dans la question ; d'autres tentent de l'expliquer en référant à des raisons historiques, à la "tradition", à la "peur des minorités" et prônent, pour y remédier, le "professionnalisme", la mise en valeur de la production pluriculturelle, le décroisement entre groupes ethnoculturels et la sensibilisation des journalistes à la pluralité culturelle. Les articles inclus dans le dossier "Eux et nous dans les médias" du magazine *Le 30* comparent les situations québécoise, française et américaine, et ils fournissent des éléments d'information sur le quotidien de la discrimination et du racisme dans les médias. Deux articles réfèrent, notamment à l'étude réalisée par R. Bourque et B. Touré (1986).

En 1988, un document du CRARR, basé sur une observation de la publicité dans les stations de métro de Montréal, conclut "que l'industrie de la publicité a explicitement nié la présence de plus de 200 000 Québécois qui font partie de ce qu'on appelle les minorités visibles. Elle a également mis de côté tous les aspects visibles de la diversité culturelle qui caractérise cette métropole" (CRARR-Niemi et Salgado, 1988b : 57). Pour exemple, les auteurs mentionnent que des 311 affiches présentes en 1988 dans le métro de Montréal, dix seulement mettent en scène des personnages issus de populations racialisées. Selon eux, l'industrie de la publicité se prive de marchés potentiels et constituant un "pouvoir d'achat et de consommation inestimable". Selon le même document du CRARR, le monde de la publicité, en négligeant d'associer la dimension pluriculturelle et multiraciale au visage français de Montréal, mène à "l'intégration des minorités dans le milieu anglo-américain, où au moins celles-ci ont plus de chances d'être visibles" (CRARR-Niemi et Salgado, *idem* : 58).

G. Stoiciu et O. Brosseau (1989), à la suite d'une analyse de contenu de quotidiens publiés à Montréal et à Toronto, avancent que ces médias participent activement à l'étiquetage ethnique en incluant des qualificatifs ethniques dans leurs titres d'articles. De plus, ils expliquent les diverses formes de discrimination subie qu'ils rapportent, par des gestes individuels, ponctuels et non comme des marques d'exclusion reproduites par nombre d'institutions. I. Gusse (1991) présente, quant à elle, une analyse de 855 articles de *La Presse et Le Devoir* traitant, entre 1987 et 1989, du racisme et de la situation de réfugiés. Les conclusions de cette étude sont les suivantes et souvent proches de celles de l'étude précédente. Les articles analysés font preuve de racisme, car ils présentent cette forme de discrimination comme le fait d'individus ou de la police et non comme un fait généralisé, un phénomène structurel, selon l'auteure. Pour exemple, dans près de 50% des cas de racisme mentionné, la brutalité policière est invoquée. Les mêmes articles ne mentionnent [210] pas la contribution historique des immigrants à la société québécoise, bien qu'illustrant une telle contribution de la part des personnes d'origine canadienne-française. Ils présentent, enfin, les immigrants comme une source de problèmes sociaux. M. El Yamani (1993) fait un constat similaire à travers l'examen d'émissions télévisuelles et d'articles de presse. Elle met plus l'accent, néanmoins, sur la contribution de ces médias à l'instauration d'un climat d'insécurité des personnes d'origine canadienne-française quand ils traitent de questions relatives à l'immigration. M. Mc Andrew et M. Potvin (1996) rapportent la teneur de propos recueillis dans le cadre d'une enquête, en 1993, auprès de spécialistes du champ de l'immigration et de personnes intervenant au sein d'organismes oeuvrant dans le même champ. "Les personnes interrogées., ont toutes estimé qu'une représentation négative des minorités visibles est courante dans les tribunes radiophoniques, dont la cote d'écoute dépend du sensationnalisme. Indirectement nos répondants interrogent la part de responsabilité des médias : le racisme provient-il des médias ou des publics ?" (*idem* : 114). Les mêmes répondants "estiment que la sous-représentation est la dimension prépondérante du racisme" présent dans les médias télévisuels et radiophoniques québécois. Certains d'entre eux expliquent cette sous-représentation des personnes racialisées au sein du personnel, par le fait que les accents étrangers "dérangent" ; d'autres invoquent les compressions budgétaires dans les médias à large tirage (*idem* : 119).

Il existe, toutefois, à l'heure actuelle, un consensus sur le fait que la sous-représentation des immigrants et des personnes racialisées au sein des programmes télévisuels publics n'est plus aussi frappante que durant les décennies précédentes. À Radio-Québec et à Radio-Canada, ces personnes figurent, de plus en plus, dans les émissions d'information et pour enfants et dans les téléromans, en raison de l'adoption de programmes d'équité en matière d'emploi. Par contre, leur représentation dans les programmes de médias privés resterait insuffisante (*idem*).

[211]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[212]

[213]

**TROISIÈME PARTIE.
PARTICIPATION, STATUT SYMBOLIQUE
ET APPARTENANCE**

Chapitre 13

**POLITIQUES DU PLURALISME
CULTUREL, APPARTENANCE
ET RECONNAISSANCE**

[Retour à la table des matières](#)

Depuis la fin des années 1970, le gouvernement du Québec a adopté de nombreuses mesures et politiques concernant différents aspects de l'insertion des populations immigrées. L'analyse de ces interventions gouvernementales soulève des questions de recherche, notamment à propos des effets et des fondements de ces politiques.

13.1. Questions posées

L'analyse des politiques gouvernementales pose au moins cinq questions fondamentales quant au statut des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée au sein de la société québécoise. Nous présenterons brièvement ces questions avant de décrire les recherches les abordant.

Le discours public sur la différence culturelle

La différenciation culturelle, si souvent invoquée actuellement dans les écrits sur l'immigration, n'est pas plus accentuée qu'elle ne l'était au début du siècle ou durant la période d'après-guerre, deux périodes caractérisées par de forts mouvements migratoires en Occident. Aussi peut-on s'interroger sur les contextes et sur les circonstances qui conduisent depuis près de vingt ans, à la promotion par des instances publiques de la différenciation culturelle apportée par l'immigration.

Les effets des politiques

L'adoption de politiques gouvernementales soulève la question des fondements et modalités de leur implantation, comme celle de leur teneur. Elle soulève encore la question de leur impact sur l'acceptation par la population générale, des individus victimes de racisme ou de discrimination culturelle et religieuse, comme des immigrants connaissant des handicaps sociaux d'autre nature (méconnaissance de la langue officielle, isolement social, pauvreté, non-reconnaissance de l'expérience professionnelle).

[214]

Les catégorisations

Aucune société ne possède une culture unique et homogène. Il existe, en effet, des différences de socialisation primaire et secondaire entre les individus, selon leur histoire personnelle et familiale, leur statut social et leur choix d'orientation culturelle. Aussi, les individus s'identifiant comme d'une même origine ethnoculturelle ou provenant d'un même pays montrent-ils des clivages significatifs entre eux, qu'ils soient d'origine historique, occupationnelle, religieuse, régionale ou autres. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les référents qui permettent de distinguer les immigrants selon leur origine nationale et sur la logique de catégorisation culturelle véhiculée partout discours étatique sur le pluralisme culturel. Au Québec, par exemple, on peut se demander quels sont les critères qui fondent le concept de "communautés culturelles" : est-ce le lieu de socialisation primaire, des va-

leurs privées (conception de la sphère domestique, des relations entre sexes ou entre générations), la structure des rapports d'inégalité au sein de telles "communautés", la religion, l'histoire de la société de provenance, le phénotype, la pratique linguistique ? Une analyse des facteurs de distinction est utile à la compréhension des enjeux des politiques du pluralisme culturel. Alors que ces politiques font de l'ethnisme et de la xénophobie des facteurs majeurs à réduire, on peut se demander si la structure économique, l'organisation du marché du travail ou la défense d'intérêts, tant sur la scène internationale que dans le Tiers Monde, ne sont pas des facteurs plus actifs.

On peut également chercher à savoir si la catégorisation culturelle sur laquelle repose toute politique de pluralisme culturel représente une nouvelle forme de stigmatisation ou si, au contraire, elle favorise l'égalité.

La reconnaissance symbolique

Un dernier champ d'interrogation renvoie au statut symbolique des immigrés au sein d'une société : quels doivent être les droits et la place des "étrangers" au sein d'une société dite d'accueil ou nationale, et quels doivent être leurs modes de participation à la vie collective ? Il s'agit là d'un très large champ de recherche, traversé par de vigoureux débats sur les fondements de la cohésion d'une société, qui ne saurait reposer essentiellement sur la répression et la violence. Est-ce le respect des intérêts et des spécificités individuels à travers un État de droit, protecteur des libertés fondamentales ? Est-ce la réduction des inégalités socio-économiques à travers un État-providence, protecteur des droits sociaux ? Est-ce le sens d'appartenance à une "communauté imaginée" (Anderson, 1991), à une fiction de collectivité historique ou de communauté de culture, à travers l'État-nation ? Est-ce la [215] participation à une vie locale et l'inclusion active au sein d'organisations de la société civile, de réseaux de relations, que ceux-ci soient professionnels, religieux, caritatifs ou fondés sur d'autres similitudes ou intérêts ? Le "lien social" tient-il à une combinaison de ces figures ? Ces questions qui rejoignent celles soulevées à propos de l'Intégration" sociale (chapitre 7), sont au cœur des travaux de nombreux chercheurs du Québec.

13.2. Analyse des politiques : implantation, nature et effets

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on dispose d'un bilan documentaire décrivant les trains de mesures et les politiques mises en œuvre au Québec depuis l'adoption de la Loi 101 (Helly, 1996b), on ne dispose pas d'analyse sociopolitique approfondie de l'implantation et de l'application des politiques de pluralisme culturel québécoises. Une étude décrit le fonctionnement interne du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (Fontaine, 1993a), et une autre, très fouillée, les enjeux politiques de la fondation du ministère de l'Immigration du Québec en 1968 (Paquet, 1995). Il reste à réaliser des analyses détaillées de l'implantation, depuis 1977, de programmes spécifiques ou de politique générale.

La teneur et les effets de ces programmes ou politiques ne sont pas plus analysés. Quelques questions qui se posent à l'examen des politiques suivies depuis 1977, demeurent non abordées. De 1978 à 1987, le discours gouvernemental s'applique à affirmer sa reconnaissance de la diversité culturelle apportée par l'immigration actuelle ou historique. Néanmoins, l'intervention dans le champ socioculturel consiste uniquement en la mise en place du PELO et en un financement d'activités d'associations ethniques, alors que deux canaux essentiels de diffusion d'une culture plurielle à l'échelle d'une société sont ignorés. Ce sont d'une part la promotion des productions artistiques non enracinées dans la tradition locale et du caractère pluraliste du patrimoine culturel historique, d'autre part la participation des personnes de culture dite autre aux instances façonnant l'image publique et symbolique de la société. À ce propos, on peut se demander si la reconnaissance de la diversité culturelle est rattachée à une mise en valeur de cultures dites minoritaires ou plutôt à un projet culturaliste pluriel pour l'ensemble de la société.

[216]

Puis, à partir de 1987, selon une vision plus individualiste et mercantile de la culture, une politique visant le désenclavement des

"communautés culturelles" est mise à l'ordre du jour. Toutefois, le PELO, bien qu'ouvert à tous les élèves en 1987, demeure un programme particulier et ne donne pas place à un programme régulier d'apprentissage de langues étrangères, véhicules de patrimoines culturels autres. Faute d'une telle promotion, le PELO demeure un programme marginal au sein de l'école québécoise et sert, comme entre 1978 et 1987, à maintenir des liens entre les générations d'immigrés. Similairement, la promotion des productions artistiques des milieux immigrés est peu présente en dépit de son importance et la valorisation de la pluralité artistique et culturelle québécoise demeure l'apanage de quelques milieux restreints montréalais, dont l'intérêt pour le métissage culturel ne relève nullement d'interventions gouvernementales.

À partir de 1990, le double mandat du MCCI, "soutenir le rapprochement avec la majorité francophone et la résolution des tensions intercommunautaires", et "développer la reconnaissance de la société pluraliste dans l'ensemble de la population" est étendu à l'ensemble des organismes gouvernementaux. Des mesures concernant l'ensemble de la population consistent à faciliter la multiplication des échanges intercommunautaires, à initier les immigrants au mode de vie québécois, à promouvoir des attitudes favorables à la diversité culturelle et raciale et, enfin, à réduire les situations d'isolement de certaines catégories d'immigrés, ainsi que les tensions interethniques. À cette fin, le ministère redéploie ses programmes de subvention aux organismes communautaires "en vue d'accorder la priorité aux activités les plus directement liées à la participation des membres des minorités culturelles (à la vie collective) et au développement de relations intercommunautaires harmonieuses". Les initiatives d'ONG visant le rapprochement interculturel, ainsi que les organismes multiethniques, reçoivent une attention particulière.

Les mesures adoptées en vue de l'acceptation de la pluralité culturelle par l'ensemble de la population prétendent réduire les comportements discriminatoires et racistes, et éviter la constitution d'univers socioculturels clos et hors de l'emprise de l'État. Une transformation des bases ethnocentristes de l'identification collective des Québécois est aussi visée. Mais ces mesures s'enracinent dans un postulat scientifique, positiviste, selon lequel l'ignorance, la désinformation et le manque de contacts entre groupes culturels seraient la base de la discrimination

ethnique et du racisme. Les personnes les plus informées, souvent très scolarisées, ont moins tendance à développer des attitudes discriminatoires, car elles ont moins à subir l'impact de l'immigration sur leurs conditions de vie (emploi, lieu de résidence, [217] école). Mais cette corrélation n'est nullement absolue et aucune relation causale entre les deux faits n'est assurée comme le montrent souvent les préjugés ethniques ou raciaux véhiculés par des milieux informés, tel le monde des médias. Aussi le discours gouvernemental d'ouverture en matière de relations raciales et ethniques ne peut-il avoir d'influence décisive, et parfois même peut-il renforcer des préjugés vu les intérêts des catégories sociales qu'il met en cause. La réaction actuelle de certains segments de la société américaine aux programmes d'action positive en faveur de minorités racialisées illustre cette logique.

On peut dès lors s'interroger sur les finalités et les effets des mesures adoptées. L'invocation de la pluralité culturelle a-t-elle plus pour fin l'extension de l'intervention étatique, la réduction de possibles tensions culturelles surgissant au fil de la diversification des flux migratoires et des difficultés d'insertion de groupes de nouveaux arrivants ou la transformation de mentalités de la population en général ? L'absence de tentative des gouvernements québécois d'informer la population sur leurs politiques d'immigration apparaît significative à ce propos, alors que, selon les sondages, les résidents de la province sont extrêmement peu au fait de ces politiques et des situations prévalant dans les pays nourrissant le flux migratoire vers le Québec.

Il est d'autres effets des politiques sur lesquels on peut s'interroger. Améliorent-elles les conditions de vie des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée marginalisés au titre d'une différence de culture, de religion, de phénotype, ou encore des immigrants ayant des difficultés d'établissement ? Ont-elles un impact sur la nature de l'opinion publique vis-à-vis l'immigration ? Assurent-elles une meilleure représentation matérielle et symbolique des "communautés culturelles" dans les mondes des communications, du gouvernement, des organismes paragonnementaux et des entreprises privées ? Par leur création et leur consolidation d'élites ethniques bureaucratiques, transforment-elles la vie communautaire et la fonction et la composition des associations ethniques ?

[218]

13.3. Convergence culturelle, interculturalisme et multiculturalisme

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse des politiques du pluralisme culturel et leur évolution sont abordées, au Québec, sous l'angle d'une comparaison entre les politiques québécoises et fédérales. Les politiques fédérales de pluralisme culturel, adopté depuis les années 1970, ont soulevé des débats quant à leur impact sur l'insertion sociale et sur le sentiment d'allégeance des immigrants à la société franco-québécoise. La première réflexion critique en la matière est celle de M. Laferrière qui, en 1983, avance que le gouvernement québécois pratique, de fait, une politique multiculturaliste. Puis D. Gay (1985) analyse divers textes gouvernementaux sur le multiculturalisme et deux textes de la politique québécoise entre 1976 et 1981 : *La politique québécoise du développement culturel* (MEDC, 1978) et *Autant de façons d'être québécois..* (Québec, 1981). D. Gay examine le vocabulaire utilisé dans ces deux textes et relève des mots tels que "destin", "gens du pays", "menace" ; il s'arrête également aux notions étayant les deux politiques, comme "convergence culturelle", "communautés culturelles", "nation québécoise". D. Gay en déduit qu'un postulat culturaliste parcourt la politique québécoise comme la politique du multiculturalisme ; il écrit :

"... la doctrine du multiculturalisme et celle de la convergence (culturelle), en postulant l'influence déterminante de la culture sur les attitudes et comportements, envisagent la transformation de l'ordre, en laissant intacte la structure socio-économique et politique existante, qui, elle, n'est pas passive cependant" (*idem* : 89).

Selon D. Gay, les discours gouvernementaux sur le pluralisme culturel sont marqués par un vocabulaire témoignant d'une volonté d'incorporation à un corps existant et non à d'une transformation de

celui-ci. D. Gay fait remarquer que les politiques fédérales et québécoise partagent les mêmes objectifs et visent le même effet :

"Un des objectifs recherchés à moyen terme est partagé par Québec et Ottawa : assurer ou renforcer la sécurité culturelle des membres des groupes ethniques dans l'espoir que ceux-ci soient davantage intéressés à contribuer à l'enrichissement de la "culture nationale" et, partant, à renforcer l'unité de la "nation" et à promouvoir la stabilité et le progrès du pays".

"La politique fédérale du multiculturalisme et la politique québécoise de la convergence culturelle ...entraînent nécessairement l'assimilation — peu importe sa vélocité, son ampleur et sa périodicité. La doctrine officielle de la "survie" des groupes ethniques ou de leur culture, commune à ces deux politiques, porte plutôt l'accent sur la dimension affective ou symbolique de celles-là, et non sur leur valeur instrumentale, c'est-à-dire leur *problem-solving capacity*" (*idem* : 89).

[219]

Comparant les politiques québécoises et fédérales, D. Juteau (1986) suit une ligne d'analyse similaire, parlant de deux groupes ethniques dominants, contrôlant l'État, canadien ou québécois, et maintenant à travers les politiques de pluralisme culturel, la hiérarchie sociale et ethnique existante. L. Fontaine (1990) et D. Helly (1993, 1994) pointent aussi la similitude des politiques provinciales et fédérales, tout en mentionnant (Helly, 1996a) l'échec prévisible de la tentative de création de symboles d'unité nationale par les gouvernements canadiens à travers la politique du multiculturalisme. M. Labelle (1992) s'intéresse, quant à elle, aux dynamiques d'exclusion de ces deux politiques qui concourraient, l'une et l'autre, à rejeter les immigrants et les personnes d'ascendance immigrée aux marges de la collectivité québécoise.

Pour sa part, M. Elbaz (1995 : 303) estime que le projet québécois de se distancier du multiculturalisme fédéral, en suggérant une voie mitoyenne, la convergence culturelle, c'est-à-dire la fondation "d'un espace national où les valeurs, les normes et l'héritage historique des Canadiens français soient le pôle dominant d'une civilité émergente", est voué à devenir un multiculturalisme francophone en raison de contraintes institutionnelles et historiques. M. Elbaz estime que ce

n'est nullement l'absence de souveraineté politique qui permet la reproduction de la distinction ethnique et sa politisation incessante ; ces phénomènes s'expliqueraient plutôt par la multiplication des critiques des récits fondés sur l'unité nationale (culturelle et civique), telles que formulées par les groupes marginalisés, racialisés ou ethnicisés, ainsi que par la revendication des groupes minoritaires à la reconnaissance de différents droits dans l'espace public. Cette multiplication des demandes de droits est présentée, par ailleurs, comme un effet de la faille du projet égalitariste de l'État-providence (Elbaz et Helly, 1995).

Ainsi, pour nombre de chercheurs, les différences entre le multiculturalisme fédéral et la convergence culturelle ou l'interculturalisme québécois, que mettent de l'avant les gouvernements d'Ottawa et de Québec, sont illusoire. Ces deux politiques seraient, l'une et l'autre, des tentatives de maintien d'une "cohésion sociale" et d'un contrôle social. Au-delà des rhétoriques gouvernementales et de l'insistance des gouvernements québécois à pointer, durant les années 1980, la spécificité d'une politique pluraliste basée sur le partage de valeurs communes, les chercheurs (Gay, 1985 ; Juteau, 1986, 1994 ; Elbaz, 1995) montrent les similitudes de logique et de propos politique et, pour certains (Ouellet, 1988 ; Mc Andrew, 1995 ; Helly, 1994, 1996a,b), la similarité d'évolution des politiques québécoise [220] et canadienne. Ces politiques ont, dans un premier temps, mis l'accent sur le respect des particularismes culturels des immigrés et de leurs institutions, pour accorder, par la suite, une priorité au rapprochement interculturel, à la lutte contre le racisme et au soutien à une participation égalitaire. La principale différence, à cet égard, consisterait, selon M. Mc Andrew (1995), en une définition, au Québec, de limites à imposer au pluralisme dans une société démocratique, voie dans laquelle le gouvernement fédéral tendrait aussi à s'engager.

Des auteurs estiment les politiques fédérales et québécoise différentes mais critiquent l'option interculturelisme suivie au Québec. En 1988, M. Page (1988 : 276) avance que "les énoncés de politique québécoise dépassent le multiculturalisme", car, seul, le PELO s'inscrit dans les objectifs de cette politique de maintien de cultures minoritaires. Il voit dans le refus du multiculturalisme au Québec, deux raisons légitimes : le "statut de peuple fondateur" de la population du Québec est incompatible avec le multiculturalisme ; le rapport entre les groupes culturels préconisé par ce dernier

"en est de juxtaposition qui entraîne une certaine isolation des groupes culturels les uns des autres, ce qui risque de confiner l'expression des cultures aux traditions qui se vivent en privé, en communauté restreinte, à quelques moments de l'année, c'est-à-dire à des pratiques quelque peu folkloriques" (*idem* : 276).

Cependant, M. Page voit dans deux textes importants traitant de l'interculturalisme à l'école (Chancy, 1985 ; CSÉ, 1987), une lacune conceptuelle significative : le terme de culture n'y est pas défini dans son acception universaliste mais plutôt particulariste. En effet, ces deux textes proposent l'émergence d'une nouvelle culture québécoise qui "serait une culture composite, constituée d'éléments des diverses cultures contributoires et serait encore une culture particulière" (*idem* : 289). M. Page propose plutôt de distinguer deux formes de la culture, l'une composée de pratiques particulières à un groupe et devant être respectées au sein d'une société, l'autre composée "de valeurs supraculturelles relevant d'un fonds humain partagé" comme les droits de la personne, une composante fondamentale de l'organisation sociale répondant au besoin d'une orientation commune pour tous les membres d'une société (*idem* : 299).

F. Rocher et G. Rocher (1991) décrivent, quant à eux, le multiculturalisme canadien comme une politique s'inspirant du relativisme culturel, voulant que "toutes les cultures sont également importantes et devraient avoir le même poids", s'appuyant sur une "approche atomiste, asociale, apolitique et ahistorique de la culture" et niant l'existence d'une "culture [221] dominante qui traverse et contribue à remodeler toutes les autres" (*idem* : 65). La politique de convergence culturelle québécoise des années 1977-1986, selon eux, délaisse, au contraire, toute approche individualiste de la culture et met de l'avant la notion de droits collectifs (langue). Néanmoins, ces auteurs remarquent que

"dans l'ensemble, les politiques canadienne et québécoise abordent la question de l'intégration des communautés ethniques dans une perspective culturaliste à sens unique. Tout se passe comme si les membres des groupes minoritaires n'auraient qu'à s'adapter à une société posée dès le départ comme ouverte et accueillante" (*idem* : 67).

13.4. Taxinomie

[Retour à la table des matières](#)

Nombre de chercheurs considèrent que la réification des groupes est une des difficultés importantes des études ethniques. Au Québec, on a, par exemple, souvent critiqué la notion de "communauté culturelle" comme critère de différenciation des personnes d'ascendance autre que britannique et canadienne-française. La notion a été jugée conceptuellement mal fondée, biaisée et ethnocentrique quand elle sert à désigner les personnes n'appartenant pas aux deux peuples dits fondateurs (Juteau, 1986 ; Le Borgne, 1990 ; Fontaine et Shiose, 1991 ; Fontaine, 1993 ; Helly, 1996b).

Les effets de cette taxinomie restent toutefois peu connus. Selon des chercheurs, elle gênerait la construction d'un sens d'appartenance à la société québécoise. Ainsi, l'étude des dirigeants ethniques par M. Labelle, G. Beaudet, J. Lévy et F. Tardif (1993 ; Labelle et Lévy, 1995) révèle que ces derniers estiment difficile d'être reconnus comme des Québécois à part entière, vu l'étendue de l'étiquetage ethnique au Québec. Ils rejettent les désignations qui sont appliquées à leur groupe de référence ("ethnie", "allophone", "néo-Canadien", "Québécois d'origine.") et, pour la plupart, préféreraient être nommés comme des Québécois.

Si la taxinomie utilisée pour désigner les immigrants et les personnes d'ascendance immigrée est considérée par les chercheurs comme idéologique et à fonction politique, la teneur de la taxinomie désignant le groupe culturel duquel se démarqueraient les "communautés culturelles", n'est que peu analysée. K. Fall, D. Simeoni et G. Vignaux (1994 : 148-167) rendent compte de pratiques discursives d'immigrants francophones installés dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, ainsi que de natifs d'ascendance canadienne-française. Lors d'un [222] débat portant, entre autres, sur l'immigration, ces personnes réfèrent, toutes, à la notion d'un "nous" et associent à cette notion, comme à celle d'Intégration", les termes de groupe majoritaire, de groupe homogène, d'histoire commune et de langue. De son côté, N. Khouri (1994) s'arrête aux divers sens attribués à l'expression "société distincte", alors que

M. El Yamani (1996) commente le vocabulaire utilisé par un dirigeant politique pour désigner les personnes d'ascendance autre que canadienne-française, à la suite de résultats référendaires. À la suite de l'étude des mémoires déposés à la Commission Bélanger-Campeau, J. Létourneau et J. Ruel (1994) décrivent les figures discursives produites dans ces textes quand il s'agit de définir l'héritage, l'histoire et des traits particuliers des "Franco-Québécois". Leurs travaux relèvent, toutefois, davantage d'une étude de représentations que de taxinomie.

Si toute taxinomie sert à désigner des individus et à en permettre une classification hiérarchique, elle sert aussi à désigner des groupes-cibles lors de l'implantation de programmes d'action positive. D'un point de vue juridique, selon M.T. Chicha-Pontbriand (1989) et P. Bosset et M. Caron (1987), les désignations utilisées pour mettre en place ces programmes apparaissent peu opérationnelles. Les multiples définitions utilisées pour calculer le nombre de personnes d'origines autres que britannique ou canadienne-française au sein de la fonction publique, démontrent l'ampleur des difficultés et des confusions à l'oeuvre (chapitre 1.3). De plus, pour L. Le Borgne (1990), la confusion entre langue et race dans les programmes d'accès à l'égalité québécois oblige les individus à s'identifier à certains groupes ou catégories (groupe d'origine, "minorité visible", par exemple).

M. Elbaz et R. Murbach (1993) se sont interrogés sur le dilemme que pose la taxinomie propre à tout programme d'accès à l'égalité. Leur réflexion les amène à conclure :

"...on ne peut échapper au fait que l'action positive effectue un double mouvement qui vise, en levant les limites à l'exclusion de la participation de certains, à essentialiser une catégorie sociale d'acteurs. Ces programmes soulèvent un dilemme : ou bien traiter les gens singulièrement (ce qui) accentue leur stigmatisation, ou bien les traiter de manière neutre (ce qui) ne réduit en rien cette dernière" (*idem* : 124).

Les études ne permettent pas de savoir comment résoudre ce dilemme et le débat demeure ouvert.

[223]

Néanmoins, à propos des effets des programmes d'accès à l'égalité, si C. Me Call estime (1990) qu'ils ne sont pas tangibles au Québec, en

raison, entre autres, de la résistance de certaines "catégories bénéficiaires", il réaffirme leur valeur comme instruments de réduction d'inégalités. Ce fait est illustré par les déclarations de dirigeants d'associations regroupant des personnes d'origine haïtienne à Montréal. Ces individus considèrent que des "étiquettes", comme celle de "minorité visible", ont le mérite de permettre d'étayer les revendications de ce groupe et de servir d'appuis à ses demandes de fonds et de services auprès d'organismes gouvernementaux.

Signalons qu'une école de pensée, non représentée au Québec, estime que seule une vaste réallocation des ressources éliminerait toute forme de discrimination et tout recours à un étiquetage. Pour les partisans de cette école, une telle réallocation éviterait de gérer les inégalités au moyen d'un étiquetage négatif et de programmes préférentiels qui, selon eux, n'assurent la mobilité sociale que de catégories restreintes d'individus et qui, à long terme, sont producteurs de tensions inter-ethniques (Miller, 1989 ; Wilson, 1987).

13.5. Unité de l'État et reconnaissance des immigrés

[Retour à la table des matières](#)

L'unité et la définition de l'État comme instance de représentation matérielle et symbolique de tous les résidents d'un pays est l'objet de profonds débats dans toutes les sociétés connaissant ou ayant connu une importante immigration. Les questions concernent les fondements de la légitimité des États occidentaux depuis deux siècles, à savoir leur mise en figure de l'unité de la société et leur fiction d'une similitude entre ses membres. Les questions sont : si les individus détiennent des droits particuliers en vertu de leur différence de sexe, d'histoire, de phénotype, de socialisation, de religion et d'autre signe de distinction, en quoi sont-ils semblables et membres d'une même société ? Quels traits les réunissent et assurent une paix sociale ? Par exemple, peut-il exister plusieurs systèmes juridiques au sein d'une même société ? Des immigrés ou des minorités nationales peuvent, en effet, demander l'application de normes juridiques particulières.

Le champ des droits civils et politiques des non-citoyens ne représente ni un enjeu, ni un objet de discussion, ni un sujet d'étude au Québec ou au Canada anglais. Celui des droits sociaux l'est, toutefois, devenu depuis une dizaine d'années, notamment dans les provinces de l'Ouest. Cependant, au Québec, le débat est plutôt centré sur la définition d'une "culture [224] commune", de la "citoyenneté", de la "nation" et du terme de "Québécois" (Page, 1988 ; Crête et Zylberberg, 1991 ; Juteau et Mc Andrew, 1992 ; Helly, 1992, 1993, 1994 ; Proulx, 1993 ; Juteau, 1994 ; Robin, 1994 ; Bourgeault, Gagnon, Mc Andrew et Page, 1995 ; Gay, 1996 ; Khouri, 1996). Cette situation perdure depuis les années 1960 selon plusieurs chercheurs (Elbaz, 1983 ; Juteau, 1990 ; Labelle, 1994). Pour M. Labelle (*idem* : 58), trois raisons permettent d'expliquer ce type de débat durant les années 1960-1970. Les sociologues spécialistes de la question nationale étaient marxistes et considéraient les relations ethniques comme des catégories idéologiques créées par les instances politiques en vue de gérer les conflits de classe, et non comme une réalité sociale à prendre en considération éventuellement. Il existait une "difficulté de s'extirper de la dualité francophone-anglophone" et de postuler que le Québec, bien que n'étant pas souverain, puisse gérer des champs tels que l'immigration et légiférer en matière linguistique, une situation qui contribuait à une crispation des débats sur le statut des immigrés au sein de la société québécoise. Enfin, la complétude institutionnelle des groupes ethniques, plus accentuée au Québec qu'au Canada anglais, avait un impact sur la vie politique de la province.

Cette situation change avec l'adoption de la Loi 101, en 1977. S'amorce un questionnement sur la nature de la société québécoise, collectivité territoriale francophone, incluant des individus de toutes origines ethnoculturelles, ou mosaïque comprenant un groupe majoritaire canadien-français, des minorités nationales britannique et autochtones et des groupes ethniques issus de l'immigration. Ce débat est d'importance, car il concerne la construction d'une nouvelle représentation de la société québécoise, comme entité unitaire ou fragmentée. Il concerne également toute adoption de politiques d'égalité de traitement des groupes marginalisés au nom d'une différence culturelle ou d'un phénotype, que ce soit dans la sphère du travail, de la vie politique ou de l'accès à des postes décisionnels. Il met encore en cause l'interprétation de l'héritage historique du Québec et les législations lin-

guistiques, et il soulève la question du droit des groupes ethniques et de leurs élites à participer à l'élaboration d'une nouvelle identité québécoise (Labelle, Beaudet, Lévy et Tardif, 1993).

La réalité de la reconnaissance par les résidents du Québec, de l'appartenance des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée à la société québécoise sont peu documentées par des enquêtes (Helly, 1987, 1996 ; Labelle et Lévy, 1995). On dispose plutôt d'analyses documentaires de représentations à l'oeuvre (Létourneau et Ruel, 1994 ; Khouri, 1995 ; El Yamani, 1996 ; Mc Andrew et Jacquet, 1996). Par ailleurs à la question posée explicitement ou implicitement par tous les chercheurs, à savoir les immigrants et les [225] personnes d'ascendance immigrée sont-ils des "étrangers" face à "nous" communautaire, canadien-français, ces chercheurs répondent par la négative et défendent la promotion d'une culture plurielle québécoise, reconnaissant l'apport des immigrants. Et un auteur répond à un point central soulevé par cette question, soit la définition des fondements de cette reconnaissance publique.

C. Taylor exerce une influence majeure dans le champ de l'analyse philosophique et historique des politiques de la différence et des fondements de l'État, tant au Québec qu'à l'étranger. Aussi retracerons-nous rapidement les lignes de sa pensée. Pour les communautaristes, même parmi ceux les moins hostiles au libéralisme politique, comme C. Taylor, l'universalisme juridique, c'est-à-dire la primauté des libertés individuelles fondamentales, ne saurait fonder une société. Une forte identité collective ancrée historiquement et culturellement serait nécessaire aux systèmes démocratiques pour trois raisons.

Premièrement, il existe une passion, une obligation, de l'identité dans la pensée moderne (Taylor, 1990). Cette passion s'enracine dans les notions fondatrices d'autonomie, de singularité et d'auto-crédation permanente des individus, mises de l'avant par la philosophie moderne, depuis le XVIII^e siècle, voire avant. Selon ces préceptes, les individus peuvent, sinon doivent, se définir par eux-mêmes et les assignations identitaires transmises, basées sur la famille, un milieu social, un rang, une religion, une langue ou une communauté sont considérées comme pouvant ou devant laisser libre cours à des identifications construites selon les intérêts matériels, affectifs ou symboliques. Toute tradition et tout déterminisme culturel sont conçus comme dépassables, transformables, et l'auto-définition et la construction d'identité

personnelle comme des valeurs et des normes. Selon cette conception, que C. Taylor dénomme expressionniste, l'identité est l'horizon moral de chacun. Elle définit ce qui est d'importance pour chaque individu et constitue un attribut personnel, particulier (Taylor, 1996 : 348).

Deuxièmement, cette obligation, sinon cette responsabilité, d'invention de son identité pour tout individu, que génèrent la disparition des déterminismes religieux, la dévalorisation des traditions, la mobilité sociale et géographique, comme l'avènement de la notion de personne, s'accompagne d'une autre dynamique propre à la pensée moderne. Les individus sont libres de se définir, mais cette liberté ne les émancipe pas totalement de la société. Ils demeurent liés à un entourage, à un milieu, car la reconnaissance par les autres est un élément [226] primordial de l'identification individuelle. Celle-ci n'existe qu'en autant que les autres sont prêts à la concéder, à la reconnaître. De fait, la pensée moderne de l'égalité et de l'autonomie des individus apparaît en même temps que les discours sur la reconnaissance. Néanmoins, selon la philosophie libérale fondatrice, l'idée d'égalité ne signifie nullement que les individus soient similaires ; elle implique plutôt qu'ils doivent avoir les mêmes conditions d'exercice de leurs qualités, variées et différentes, c'est-à-dire jouir des mêmes droits. Pour ce faire, ils doivent se reconnaître les uns les autres et l'une des sphères où cette interreconnaissance peut être assurée, est la sphère politique.

Mais, troisième dynamique de la pensée moderne selon C. Taylor, pour que l'ensemble du peuple soit réellement souverain, il doit non seulement voter et déléguer ses pouvoirs mais aussi délibérer et arriver à des consensus. Sinon, des segments de la société ne voient pas leurs points de vue entendus. Délibérations et consensus supposent une cohésion interne minimale dans des régimes politiques non exclusivement basés sur la violence, et l'acceptation de ce régime et, subséquentement des interventions publiques, suppose une légitimité de l'État, c'est-à-dire sa reconnaissance par les citoyens et leur allégeance. Toutefois, pour C. Taylor (1992 ; 1996 : 352) comme pour d'autres communautaristes, l'inter-reconnaissance de leurs droits par les individus, à travers la médiation de l'État, ne saurait suffire à fonder un lien social, car le principe juridique, avons-nous vu, est universel et ne peut fonder des identités personnelles, originales, particulières. Il est abstrait, similaire pour tous, "alors que l'identité moderne est conçue comme ce qui me différencie de mes égaux et de mes semblables"

(1996, *idem*). Un individu s'identifie, en effet, à partir de situations réelles, à travers une langue particulière ou par rapport à une communauté spécifique. En raison de cet enracinement de tout individu dans une sémantique historique propre, son inclusion dans une communauté est une donnée incontournable et toute cohésion d'une société s'enracine autant dans une expérience commune première, que dans le respect du principe égalitaire, du régime politique commun et des libertés fondamentales.

Trois conditions sont donc nécessaires à l'existence et au fonctionnement du système démocratique : reconnaissance réciproque des acteurs, représentation de tous par l'État et partage d'une histoire et d'une culture communautaires. La conjonction de ces trois dynamiques est à la base, selon C. Taylor, de l'incontournable et de l'incessante construction d'identités collectives nationales et des débats sur les référents fondateurs d'une société : convergence ou partage de traits similaires culturels et historiques, reconnaissance de [227] multiples appartenances communautaires et orientations culturelles au sein d'un peuple ou d'une société.

Selon C. Taylor, l'opposition entre un fondement politique ou un fondement historico-culturel d'une société n'est nullement pertinente, puisque l'un et l'autre sont toujours actifs. Deux questions sont plutôt à l'ordre du jour pour cet auteur. Pourquoi un sens d'appartenance sociale basée sur les principes universalistes politique et juridique sont-ils invoqués, au premier chef, à certains moments historiques, alors qu'à d'autres périodes, il est basé sur les notions de filiation et de proximité culturelles ? Si la socialisation culturelle et l'historicité des identifications sont des faits, il existe dans toute société une forme de communalisation culturelle, de "majorité culturelle", dès lors comment assurer que cette "majorité" ne domine pas la scène politique et n'impose ses valeurs à tous ?

Pour C.Taylor (1992 ; Taylor *et al.*, 1994), le droit formel des individus de se différencier librement au plan identitaire et culturel ne suffit pas, car il permet à la culture dite majoritaire, de se poser en universelle, de "parader" (*masquerade*). C.Taylor illustre la question en présentant la législation linguistique québécoise depuis 1977. La Loi

101 oblige, sauf dérogations ⁹⁸, à la fréquentation de l'école française pour l'ensemble de la population scolaire québécoise les parents d'enfants immigrés à inscrire leurs enfants dans des écoles francophones et exige que le français soit la langue de travail dans les entreprises de plus de 50 employés. Ces dispositions sont considérées discriminatoires par les partisans de la primauté du seul libéralisme juridique, dit procédural, car elles ne visent pas à rendre possible l'utilisation du français, comme le fait la politique fédérale du bilinguisme dans le secteur public. Elles visent plutôt un objectif collectif, la reproduction d'une société francophone québécoise, impose une définition de celle-ci et limite la liberté de chacun de choisir la langue d'enseignement de ses enfants et sa langue de travail.

Bien que soucieux d'éviter toute imposition de ses valeurs par le groupe qu'il considère une "majorité culturelle", C. Taylor juge cette lecture trop "inhospitalière" et hostile à la reconnaissance de la différence culturelle. Il estime légitime la volonté d'un groupe politiquement dominant d'assurer la survie de sa culture en autant que les libertés fondamentales individuelles sont respectées (opinion, expression, réunion, interdiction de discrimination). La demande de maintien de l'intégrité d'une culture lui apparaît valide dans ces conditions, car le libéralisme procédural conduit à des formes d'homogénéisation culturelle non seulement à l'échelle d'une société mais à l'échelle d'ensembles plus vastes, [228] comme le continent nord-américain, et n'est nullement neutre en matière d'orientation culturelle.

Toutefois, aux yeux de C. Taylor (1994), cette interprétation ne signifie nullement la reconnaissance de l'égalité des cultures. Reconnaissance de l'égalité valeur des cultures et défense contre l'homogénéisation culturelle sont deux demandes différentes. Il s'oppose à toute valorisation première de cultures particulières comme des entités autonomes, séparées, comme certaines revendications de regroupements radicaux de Noirs ou de féministes américains l'avancent et que le terme de multiculturalisme de la différence désigne communément. Il

⁹⁸ Rappelons ces dérogations. Sont exemptés les élèves fréquentant un établissement anglophone lors de l'adoption de la Charte, leurs frères et leurs sœurs, ainsi que les élèves dont le père ou la mère ont fréquenté une école primaire anglophone au Québec ou au Canada. Des dérogations s'appliquent aussi dans le cas des élèves d'origine autochtone ou en séjour temporaire au Québec.

se montre plutôt favorable à l'élaboration de consensus collectifs à la suite de débats publics concernant les orientations et les enjeux culturels au sein d'une société. Pareil objectif comporte une marge inhérente et constante d'instabilité et de conflit, un fait, peut-être pouvons-nous déduire de la pensée de C. Taylor, incontournable de tout processus démocratique. Néanmoins C. Taylor ne précise guère les modalités concrètes et les procédures que devrait suivre un État pour atteindre de tels consensus collectifs.

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[229]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Les études sur les immigrants et les personnes d'ascendance immigrée dressent un tableau relativement favorable des conditions de vie de ces derniers au Québec, à moins qu'ils ne soient établis dans la province depuis moins d'une quinzaine d'années. Ils se trouvent à tous les niveaux de l'échelle occupationnelle, notamment aux niveaux les plus élevés. Mais, qu'ils soient natifs ou immigrants, les individus d'origines autres que canadienne-française ou britannique sont très peu présents au sein de la fonction publique et les immigrants récents sont surreprésentés, par rapport à l'ensemble de la population active provinciale, dans les secteurs d'activité les moins protégés de l'économie québécoise (manufacturier, services peu productifs de plus-value). Cependant, on ne sait avec certitude si cette surreprésentation est à rapporter à une arrivée durant les années 1980, à un niveau de scolarité peu élevé, à des pratiques discriminatoires ou à une concentration dans la région montréalaise.

En termes d'établissement résidentiel, il n'existe pas de ségrégation ethnique dans la région montréalaise et l'accès à la propriété d'un logement est le fait de la majorité des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée. On ne constate pas de conflits inter-ethniques sérieux dans les zones de concentration de populations de diverses origines ethnoculturelles, dans les écoles ou dans d'autres lieux publics et on ne peut imputer aucun taux de criminalité particulier à un groupe ethnoculturel spécifique ou à la population immigrée, dans son ensemble.

La performance scolaire des enfants immigrés ou d'ascendance immigrée n'apparaît nullement inférieure à celles des enfants natifs d'autre ascendance, si ce n'est ponctuellement au sein de populations venues des Antilles. Mais, encore une fois, on ne sait avec certitude quel est le facteur premier de cet état de fait : l'origine sociale, une forme de socialisation familiale, le racisme ou une inadaptation aux méthodes d'apprentissage.

[230]

L'impact positif de la législation linguistique sur l'usage de la langue française au sein des générations d'élèves immigrés depuis les années 1980 est maintenant certain. Par contre, pareil impact sur la langue de travail des immigrés et des personnes d'ascendance immigrée apparaît moins clairement. Mais l'on sait que nombre d'immigrés parfont leur formation scolaire, une fois établis au Québec, et qu'ils le font en français.

Un autre point de tout examen de l'insertion sociale de personnes de culture ou de phénotype autres que ceux de la majorité de la population native est la présence et l'étendue de la discrimination possible à leur égard. Les commentaires et les plaintes à propos de pareilles pratiques discriminatoires, notamment à l'égard de personnes racialisées, sont fréquentes au Québec, selon les multiples enquêtes abordant cette question. Mais conclure à une prégnance d'attitudes et de comportements racistes ou ethnocistes au sein de la majorité de la population québécoise est difficile, car nombre de ces témoignages se rapportent plus à des faits rapportés qu'à des épisodes vécus et ils appartiennent plus à l'univers des perceptions que de l'expérience. Ce constat conduit à deux interrogations. Qu'en est-il de la reconnaissance des personnes immigrées ou d'ascendance immigrée comme membres à part entière de la société québécoise ? Qu'en est-il du sens d'appartenance de ces personnes à la société québécoise ? Les enquêtes abordant ces deux thèmes sont rares et ne permettent pas de répondre à ces questions, bien que la première ait soulevé et continue de soulever nombre de débats parmi les chercheurs.

Maintenant, si l'on se penche sur la nature des études ethniques au Québec, trois constats peuvent être faits à notre sens. Si l'on excepte le Canada anglais, la Grande-Bretagne et les États-Unis disposant d'une forte infrastructure et tradition de recherche sur l'immigration, et si

l'on compare l'état des études ethniques au Québec avec celui prévalant dans d'autres pays ayant connu ou connaissant d'importants flux migratoires et disposant de ressources de recherche plus importantes, le bilan apparaît largement positif. Positif en raison de la multiplicité des champs couverts comme l'illustre la table des matières de ce volume, non exhaustif de surcroît, en raison de la variété des méthodes de recherche suivies, et en raison, enfin, de la diversité des approches adoptées par les chercheurs. À ce titre, toute comparaison avec l'état des études ethniques en France, en Allemagne, dans les pays nordiques ou encore dans des pays récemment devenus terres d'immigration comme l'Espagne et l'Italie, est concluante.

[231]

La recherche dans ce champ est empirique, si l'on excepte les travaux de C. Taylor, et la réflexion théorique sur la distinction entre les schèmes idéologiques à analyser et les concepts de base de l'analyse est peu étendue. Ainsi, en est-il des termes de différence culturelle, de communauté, minorité et majorité culturelles, d'acculturation, d'adaptation, d'intégration, de tolérance, d'ouverture, de résistance, de problème social, d'égalité, de culture, de citoyenneté, de participation, de cohésion sociale, pour n'en citer que quelques uns des plus utilisés.

La recherche dans ce champ est de plus en plus orientée vers des interventions publiques et se veut le plus souvent telle. Pareille situation, que l'on retrouve en Europe continentale, n'est pas propre aux études ethniques, bien que celles-ci constituent un enjeu politique de taille au Québec. Elle tient à l'accroissement du financement direct de la recherche par des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux et à la diminution parallèle des fonds de recherche distribués par des organismes indépendants de l'État. Elle tient aussi à la nouvelle vocation d'entrepreneurs que veulent se donner les universités, notamment au Québec depuis dix ans. Cette situation porte à une multiplication d'études ponctuelles de "problèmes sociaux" ou de groupes d'individus considérés "à risque".

Cette situation soulève une question. La finalité des interventions étatiques en matière de gestion du pluralisme culturel demeure, en effet, un sujet central des études ethniques. Si une comparaison entre les politiques fédérales et québécoises est souvent faite par les chercheurs

québécois, l'analyse des objectifs, des modalités et, surtout, des principes de base des politiques du Québec est moins souvent abordée.

Depuis les années 1970-1980, les États occidentaux gérant d'importants flux migratoires, ont adopté des modes de gestion de la pluralité culturelle fort différents, basés sur un principe d'intervention dit universaliste, ou particulariste ou encore multiculturaliste ⁹⁹. Ces divergences tiennent au statut accordé à la différenciation culturelle dans la hiérarchie sociale et aux définitions de la citoyenneté et de l'appartenance nationale.

Les États peuvent traiter l'insertion des immigrants comme une composante non particulière de la question sociale, c'est-à-dire des inégalités socio-économiques. Ils gèrent et régulent la compétition interindividuelle dans le champ socio-économique. Selon cette logique formelle de l'égalité entre individus, les différences culturelles sont considérées des traits [232] personnels relevant de la sphère privée et non des facteurs d'inégalités sociales relevant d'une intervention étatique. Au nom d'une distinction inaliénable entre État et société civile, entre droits et culture, entre traits individuels et structure sociale, ces États refusent toute institutionnalisation de la différenciation socioculturelle de la société civile, ainsi que toute revendication basée sur une identité culturelle. Ce faisant, ils définissent les institutions ethniques comme des organisations culturelles privées, non admissibles à un soutien gouvernemental.

Un autre principe d'intervention est suivi par des États comme les États américain, britannique et néerlandais qui développent des conceptions de la communauté politique plus inclusives. Ce principe veut que l'égalité des chances de certaines catégories d'individus soit hypothéquée non seulement par les conditions d'insertion sociale reconnues par les États-providence depuis 1950 (faible scolarisation, chômage, etc.), mais aussi par des conditions structurelles, présentes et passées, ralentissant ou bloquant leur participation à la vie économique et collective (marchés du travail et du logement, présence dans les instances publiques et représentation dans et par les médias).

⁹⁹ Nous reprenons en partie des éléments de la conclusion d'un ouvrage (Helly, 1996b).

Ce type de politique suit un principe particulariste, car il cible des individus subissant des conditions d'insertion sociale particulière. Ces politiques visent à étendre la réalité de la reconnaissance des droits sociaux sans égard à la qualité de citoyen ou d'étranger, ou encore au phénotype ou à l'origine culturelle de tout un chacun. La lutte contre la discrimination raciale et culturelle représentent les visées premières de ces politiques que les programmes d'action positive, britanniques et américains, en faveur des personnes racialisées illustrent. Ces programmes dits de réparation historique, veulent favoriser le recrutement d'individus appartenant à des groupes cibles dans des secteurs qui leur sont peu accessibles, principalement les marchés du travail et du logement. Par contre, ces politiques n'incluent pas une reconnaissance institutionnelle, étatique, des institutions ethniques et de la diversité culturelle comme trait de l'État. Elles suscitent nombre de débats sur le fondement de l'État comme lieu formel de définition des citoyens en dehors de toute référence culturelle et raciale ¹⁰⁰.

Un dernier principe d'intervention, dit multiculturaliste, met l'accent sur la lutte contre la discrimination et les programmes de réparation historique, mais il vise, en sus, une transformation des fondements de l'État en vue de créer la représentation d'une société nationale plurielle, polyculturelle. Il est fondé sur l'affirmation que la discrimination culturelle [233] et raciale, présente et passée, porte à la constitution de groupes organisant leur propre vie sociale et culturelle et il avance que l'État doit reconnaître et soutenir cette institutionnalisation, car elle permet, notamment aux populations récemment immigrées, de disposer de réseaux d'insertion sociale et culturelle. Selon cette logique, la différenciation culturelle n'est pas une simple collection de différences individuelles portant à l'exclusion de certaines catégories de la population mais la base et le moteur de formes légitimes d'organisation sociale, communautaire en l'occurrence.

Ces politiques se distinguent par le projet de voir l'État inclure la pluralité ethnoculturelle de la société civile au nombre de ses attributs,

¹⁰⁰ Par exemple, les débats américains actuels soulevés par une fraction du Parti Républicain et qui marquent un retrait par rapport au principe particulariste. Ils concernent deux sujets : les droits sociaux des immigrants clandestins, des non-résidents ; le retour à l'égalité formelle instituée par l'État-providence des années 1950-1960 et l'abolition des programmes d'action positive en faveur des minorités racialisées adoptés depuis 1967.

au même titre qu'une Constitution, une Charte des droits, un territoire et la citoyenneté juridique. Pour ce faire, elles mettent un accent particulier sur la participation des résidents de toute origine ethnoculturelle aux diverses instances façonnant la vie collective : culture artistique, politique, médias, éducation, narration nationale. Les immigrants, citoyens ou non, sont considérés des membres à part entière de la société et leur accès à la citoyenneté, un droit dont l'exercice est fortement encouragé.

Les interventions de l'État québécois participent du principe multiculturaliste, comme les chercheurs québécois s'entendent généralement pour le dire. Cet État ne dispose certes pas de la capacité d'octroyer la citoyenneté juridique. Mais, depuis *l'Énoncé de politique en matière d'intégration et d'immigration* en 1990, il précise des paramètres de l'appartenance nationale et tente de définir une citoyenneté québécoise. Il cherche à obtenir une adhésion individuelle des résidents à la défense de la pluralité culturelle, aux institutions démocratiques québécoises et à l'affermissement de l'usage et du statut du français au Québec. Ce faisant, il met de l'avant une notion d'appartenance nationale volontaire, basée sur les critères qu'il définit lui-même. Quels que soient les opinions et les débats politiques, cette évolution et les modalités d'intervention qui l'accompagnent sont des questions de recherche à envisager, car elles concernent tout autant la nature des interventions gouvernementales dans les champs économique, scolaire, des services publics, que dans le champ des fondements de la reconnaissance symbolique des immigrants et des personnes d'ascendance immigrée au sein de la société québécoise, comme des fondements de l'appartenance nationale.

[234]

[Les notes en fin de chapitre ont été converties en notes de bas de page. JMT.]

[235]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

RÉFÉRENCES ET BRÈVE BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

AIKEN, Rebecca B.

1987 Montréal Chinese Property Ownership and Occupational Change 1881-1981, Doctorat (anthropologie), Montréal, Université McGill.

ALPHALHAO, J. Antonio et Victor DA ROSA

1978 Les Portugais du Québec. Éléments d'analyse socioculturelle, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 317 p.

ANCTIL, Pierre

1982 "L'actualité émigrante au petit écran. La série Planète à Radio-Québec", Question de culture, n° 2, p. 55-80.

ANDERSON, Benedict

1991 Imagined Communities (édition revue), Londres, Verso.

ANGUS REID ASSOCIATES

1989 Attitudes and perceptions of selected dimensions of refugee and immigration Policy in Canada, Ottawa, rapport pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration Canada, 25 p.

ANTONIUS, Rachad

1986 "L'information internationale et les groupes ethniques : le cas des Arabes", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques du Canada, vol. XVIII, n° 2, p. 115-130.

ARCHAMBAULT, Ariane et Jean-Claude CORBEIL

1982 L'enseignement du français, langue seconde, aux adultes, Québec, Conseil de la langue française, 141 p. (Notes et Documents, n° 23).

ARGUS COMMUNICATIONS

1990 Argus ethnique, vol. 3, St-Alexis, Argus Communications Inc., 50 p.

ATTAR, Robert

1982 Le retard scolaire chez les jeunes immigrants, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 17 p.

AUDET, Benoît

1987 Les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée au Québec au recensement de 1981, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 121 p. (Cahier n° 4).

[236]

AZZAM, Simone et Marie Mc Andrew

1987 Évaluation des services offerts dans le cadre du PELO et de l'impact de ce programme sur les élèves et les écoles à la CECM, rapport de recherche, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 205 p.

AZZAM, Simone et Guy GLOBENSKY

1987 Description du rendement scolaire des élèves inscrits au PELO, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 37 p.

BARBIER, Anthony, Emile OLIVIER et Charles PIERRE-JACQUES

1984 "Convergence et ruptures dans les systèmes d'éducation : le cas de l'échec scolaire des Haïtiens au Québec", Anthropologie et sociétés, vol. 8, n° 2, p. 49-64.

BASTIEN, André

1985 "La présence haïtienne à Montréal : évolution démographique et spatiale", Cahiers québécois de démographie, vol. 14, n° 2, p. 241-257.

BEAUCHAMP, Sylvie

1983 Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la Loi 101, Rapport Sondagex Inc., Québec, Conseil de la langue française, Service des communications, 47 p. et annexes. (Coll. Notes et Documents n° 35).

BEAUCHESNE, André

1988 Voir Conseil scolaire de l'île de Montréal.

BEAUCHESNE, André (avec la collaboration de Lise Lavoie-Gauthier)

1987 Les agents de liaison de Montréal, Toronto et Vancouver : étude de leurs caractéristiques, de leurs conditions de travail, de leurs rôles et de l'impact de leurs interventions, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal/Sherbrooke, Éditions du CRP, 267 p.

BEAUCHESNE, André *et al.*

1982 Étude exploratoire des interactions entre les ethnies en milieu scolaires francophones québécois, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Collectif de recherche sur l'interaction des ethnies.

BEAUCHESNE, André et Hélène HENSLER

1987 L'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal : situation du français et intégration psychosociale des élèves, Montréal, Conseil de la langue française, 618 p. (Coll. Document, n° 25).

BEAUCHESNE, André, Jacques LIMOGES et Denise PAUL

1983 "La distance sociale interethnique dans le milieu scolaire", Revue des sciences de l'éducation, vol. IX, n° 3, p. 453-467.

BEAUDET, Gaétan, Franche TARDIF et Micheline LABELLE

1993 Question nationale et ethnicité : le discours de leaders d'origine libanaise de la région de Montréal, Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, cahier n° 14, 133 p.

BEAULIEU, Marie

1986 Le criminologue québécois et l'intervention auprès des groupes ethniques, Maîtrise (criminologie), Montréal, Université de Montréal, 177 p.

BEAULIEU, Agnès et Maria Elena CONCHA

1988 Les Latino-Américains au Québec. Portrait des familles de Côte-des-Neiges, Montréal, CLSC Côte-des-Neiges et Association des immigrants latino-américains de Côte-des-Neiges, 188 p.

BECHLIAN, Souren

1984 Les écoles communautaires ethniques, les mal aimées du Québec, Montréal, Fédération des groupes ethniques du Québec, 65 p.

BÉDARD, Edith et Claude ST-GERMAIN

1980 La cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec, Québec, Conseil de la langue française, 102 p.

BERNARD, André

1976 "L'abstentionnisme des électeurs de langue anglaise au Québec", dans Daniel LATOUCHE, Guy LORD et Jean-Guy VAILLANCOURT (dir.), Le processus électoral au Québec, Montréal, Hurtubise HMH, p.155-166.

1983 "Les attitudes des Canadiens français à l'égard des autres groupes ethniques", Conjoncture politique au Québec, n° 4 (automne), p. 81-87.

BERNÈCHE, Franche

1983 "Les caractéristiques sociodémographiques de l'immigration caribéenne au Québec au recensement de 1981", dans Vic-

tor PICHÉ, Serge LAROSE et Micheline LABELLE, L'immigration caribéenne au Canada et au Québec : aspects statistiques, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, p. 92-112.

1986 L'implantation géographique des ménages d'origine haïtienne dans la région montréalaise : étude des regroupements spatiaux de population, rapports de recherche n^{os} 17 et 18, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes.

1990 Problématique de l'habitation pour les ménages formant la nouvelle immigration à Montréal : éléments d'information et d'intervention, Montréal, Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, 180 p.

BERNÈCHE, Franche et Jean-Clauder MARTIN

1984 "Immigration, emploi et logement : situation de la population haïtienne dans certaines zones de la région métropolitaine de Montréal", Anthropologie et sociétés, vol. 8, n^o 2, p. 5-29.

BERNIER, Bernard, Mikhaël ELBAZ et Gilles LAVIGNE

1978 "Ethnicité et lutte de classes", Anthropologie et Sociétés, vol. 2, n^o 1, p. 15-60.

[238]

BERRY, John et Rudolf KALIN

1995 Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services du Canada.

BERRY, John W., Rudolf KALIN et Donald M. TAYLOR

1977 Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services du Canada, 375 p.

BERTHELIER, Robert

1988 "L'échec scolaire des enfants de migrants : un problème de langue ?", dans Fernand OUELLET (dir.), Pluralisme et école, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 511-533.

BERTHELOT, Jocelyn

1988 L'école privée est-elle d'intérêt public ?, Sainte-Foy, Centrale de l'enseignement du Québec, 83 p.

1991 Apprendre à vivre ensemble, immigration, société et éducation, Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec/Éditions St-Martin, 187 p.

BIBEAU, Gilles *et al.*,

1992 La santé mentale et ses visages. Un Québec pluriethnique au quotidien, Québec, Gaétan Morin.

BIBEAU, Gilles, Jean-Michel VIDAL, Jean-Pierre DUPUIS et Danielle BÉLANGER

1987 À la fois d'ici et d'ailleurs : les communautés culturelles du Québec dans leurs rapports aux services sociaux et de santé, rapport de recherche présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (ROCHON), Montréal, Groupe interuniversitaire de recherche en anthropologie médicale et en ethnopsychiatrie, 213 p.

BLACK, Jérôme H.

1982 "Immigrant Political Adaptation in Canada : Some Tentative Findings", Canadian Journal of Political Science, vol. 15, n° 1, p. 3-27.

1991 "Ethnic Minorities and Mass Politics in Canada : Some Observations in the Toronto Setting", International Journal of Canadian Studies, vol. 3, p. 129-151.

BLACK, Jérôme H. et Christian LEITHNER

1988 "Immigrants and Political Movement in Canada : The Role of the Ethnic Media", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XX, n° 1, p. 1-20.

BLAIS, André et Jean CRÈTE

1986 "La clientèle péquiste en 1985 : caractéristique et évolution", Politique, no 10, p. 5-29.

BLAIS, André et Richard NADEAU

1984a "L'appui du Parti Québécois : évolution de la clientèle de 1970 à 1981", dans Jean CRÈTE, Comportement électoral au Québec, Chicoutimi, Gaétan Morin, p 279-318.

1984b "La clientèle du oui", dans Jean CRÈTE, Comportement électoral au Québec, Chicoutimi, Gaétan Morin, p. 323-334.

[239]

BLANC, Bernadette

1985 La formation de nouvelles zones d'accueil pour l'immigrant à Montréal : le cas de Côte-des-Neiges (nord), Colloque La Métropole au Canada (Association française d'études canadiennes, Universités Paris XII, Rouen et Havre), Université de Montréal, 26 p.

1985 "Problématique de la localisation des nouveaux immigrants à Montréal", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XVIII, n° 1, p. 89-108.

BLONDIN, Denis

1990 L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires, Montréal, Les Éditions Agence d'Arc Inc., 408 p.

BLONDIN, Pierre

1993 "Les gangs de rue", dans Maurice CHALOM et J. KOU-SIK (dir.), Violence et déviance à Montréal, Montréal, Liber.

BOILY, R.

1985 Les communautés culturelles aux élections provinciales de 1985, Montréal, rapport de recherche présenté au Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

BOILY, Robert, Alain PELLETTIER et Pierre SERRÉ

1989a "Les élections du 25 septembre", Le Devoir, 12 et 13 octobre.

1989b "Pluralisme ethnique et élections", Le Devoir, 15 et 16 septembre.

1989c "Le PQ a une longue pente à remonter", Le Devoir, 9 septembre.

1990 "Bilan des connaissances : le comportement électoral des groupes ethniques dans la région de Montréal", Québec, communication présentée dans le cadre du congrès de l'ACFAS tenu à l'Université Laval, 16 p.

BOISJOLY, Johanne, Denise HELLY et Serge DESROSIERS

1992 Segmentation du marché du travail selon le lieu de naissance, rapport remis à Emploi et Immigration Canada, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.

1993 Segmentation du marché du travail selon l'origine ethnique, rapport remis à Emploi et Immigration Canada, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.

BOLDUC, Denis et Pierre FORTIN

1988 L'opinion des Québécois en matière d'immigration : une analyse polvtomique ordinale, Montréal, Groupe de recherche en politique économique, 43 p.

BONNEAU, M. et P.-A. TREMBLAY (dir.)

1993 Immigration et région : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels.

BOSSET, Pierre

1993 Propagande haineuse : les limites de la loi, Montréal, Commission des droits de la personne.

1994 Les mouvements racistes et la Charte. Document de réflexion. Montréal, Commission des droits de la personne.

[240]

BOSSET, P. et M. CARON

1987 "Un nouvel outil de lutte contre la discrimination : les programmes d'accès à l'égalité", Themis, vol. XXI, n° 1, p. 71-128.

BOUCHARD, Pierre

1983a Enquête sur la situation des travailleurs noirs dans l'industrie du taxi à Montréal, rapport, Montréal, Université de Montréal, Centre de sondage.

1983b Comportements du public montréalais à l'égard des chauffeurs de taxi noirs - Résultats d'un sondage, Montréal, Université de Montréal.

BOURGEAULT, Guy, France GAGNON, Marie Mc Andrew et Michel PAGE

1995 "L'espace de la diversité culturelle et religieuse à l'école dans une démocratie d'orientation libérale", Revue européenne des migrations internationales, vol. 11, n° 3, p. 79-103.

BOURHIS, R. et A. GAGNON

1993 "Préjugés, discrimination et relations inter-groupes", dans R. VALLERAND (éd.), Introduction à la psychologie sociale contemporaine, Boucherville, Gaétan Morin, p. 707-774.

BOURHIS, Richard et Isaac SACHDEV

1990 "Language and Social Identification", dans Dominic ABRAMS et Michael A. HOGG (eds), Social Identity Theory : Constructive and Critical Advances, New York, Springer-Verlag, p. 211-229.

BOURHIS, R.Y, I. SACHDEV et A. GAGNON

1994 "Intergroup Research with the Tajfel Matrices : Methodological Notes", dans M. P. ZANNA et J. M. OLSON (éds), The Psychology of Prejudice : The Ontario Symposium Volume 7, Hillsdale, New Jersey, Lawrence Erlbaum Publishers, p. 209-232.

BOURQUE, Renée et Babakar Pierre TOURÉ

1986 L'image des groupes ethniques dans les médias québécois, Québec, Association des travailleurs immigrants et québécois et Carrefour Tiers-Monde, 56 p.

BREDIMAS-ASSIMOPOULOS, Nadia

1975a "Intégration civique sans acculturation. Les Grecs à Montréal", Sociologie et sociétés, vol. VII, n° 2, novembre, p. 129-142.

1975b "Le phénomène migratoire au Canada et au Québec : Contexte et perspectives", L'Année sociologique, vol. 26, p. 57-81.

1983 "Dynamique ethnique et évolution socio-politique du Québec : le cas de la population grecque de Montréal", Sociologie et sociétés, vol. XV, n° 2, p. 105-116.

BRETON, Raymond

1964 "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants", American Journal of Sociology, vol. 70, p. 193-205.

BROCHU, Ginette, Maurice CHALOM et Danielle DORVAL

1984 Impact de la multiethnicité en milieu scolaire : deux études de cas, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 100 p.

BRODEUR, J.P.

1993 "La police et les minorités ethniques". Conférence au Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal, 3 octobre.

BRUNEAU, Pierre et Jacques ROY

1981 Analyse spatio-temporelle de la mobilité résidentielle des groupes ethniques dans la zone métropolitaine de Montréal 1931-1971, Rimouski, Université du Québec, Module de géographie.

CALDWELL, Gary

1991 « L'intégration des immigrants à Montréal dans les années 1970 », Recherches sociographiques, vol. XXXIV, n° 3, p. 487-508.

1992 Immigration Incorporation in Montréal in the Seventies, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 190 p.

CALDWELL, Gary et Éric WADDEL (dir.)

1982 Les anglophones du Québec. De majoritaires à minoritaires, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 482 p.

CARDINAL, Nicole

1993 "La stratégie de la Faculté de l'éducation permanente en matière d'adaptation à la réalité pluriethnique", dans Marie Mc

ANDREW et Francine DESROCHES, L'adaptation institutionnelle à la réalité multiethnique à l'Université de Montréal, Montréal, Université de Montréal, Centre d'études ethniques, p. 55-58.

CARLOS, Serge

1977 Attitudes des Québécois face à l'immigration, étude réalisée pour le ministère de l'Immigration, Montréal, Université de Montréal, Centre de sondage, 32 f.

CENTRE DE RECHERCHE-ACTION SUR LES RELATIONS RACIALES

1984 Les relations entre la police et les minorités visibles à Montréal, Montréal, le Centre.

1985 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Avis sur la politique de radiodiffusion à caractère ethnique, Montréal, le Centre.

1986 Mémoire présenté au Colloque sur les médias du Québec : un monde "tricoté serré", Montréal, le Centre.

1988a Les relations entre la police et les minorités à Montréal, 1985-1988, trois ans plus tard, Montréal, le Centre, 26 p.

1988b Un visage français, oui mais... multiculturel et multiracial aussi. Une étude sur la représentation des minorités visibles dans les panneaux publicitaires situés dans les stations de métro de Montréal, rédigé par F. Niemi et M. Salgado, Montréal, le Centre, 86 p.

1990 Rapport annuel 1989-90, Montréal, le Centre, 26 p.

1992 L'intégration du personnel en soins infirmiers issus des minorités visibles, Montréal, le Centre.

[242]

CENTRE DE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE

1991 Omnibus multiculturel de Montréal, Montréal, le Centre.

1992 Omnibus multiculturel de Montréal, Montréal, le Centre.

1993 Omnibus multiculturel de Montréal, Montréal, le Centre.

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTRO-
POLITAIN

1991 Un monde de la différence, l'éthique des soins de santé et les communautés culturelles, Montréal, Centre des services sociaux du Montréal métropolitain.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE DIFFUSION DES AMÉRIQUES HIS-
PANOPHONES

1987 Étude d'évaluation des besoins des auteurs-éditeurs et des communautés ethniques en éditions et publications, présentée au Secrétariat d'État, Montréal, 21 p.

CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS

1984 Une décennie d'intervention dans le domaine du logement auprès des immigrants, 1973-1983, Montréal, Le Centre.

CHANCY, Max

1985 Rapport du comité sur l'école québécoise et les communautés culturelles (rapport Chancy), Montréal, ministère de l'Éducation, 180 p.

CHARTIER, Jean

1992 "Alerte au racisme", Le Devoir, 21 avril.

CHÉRIF, Mohamed S.

1984 And Justice for AN : A Report on the Relations Between the MUC Police and Visible Minorities in Montréal, Montréal, Centre de recherche-action sur les relations raciales, 463 p.

CHICHA-PONTBRIAND, Marie-Thérèse

1988 Les programmes d'accès à l'égalité en emploi : leur raison d'être. Impact et effets cumulatifs de la discrimination systémique. Communication présentée le 4 novembre au colloque du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration sur "Les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles", Montréal, Commission des droits de la personne, 7 p.

1990 Les jeunes des minorités visibles et ethniques et le marché du travail : une situation doublement précaire, Montréal, Commission des droits de la personne, 12 p.

COLLECTIF DE RECHERCHE SUR L'INTERACTION DES ETHNIQUES

1983 Étude exploratoire des interactions entre les ethnies en milieux scolaires francophones québécois, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 172 p. et annexes.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU RÉSEAU AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES (Comité Sirros)

1987 Les communautés culturelles, les services de santé et les services sociaux : pour une accessibilité multiculturelle, rapport présenté par Christos Sirros (député et adjoint parlementaire) à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Québec, 129 p.

[243]

COMITÉ D'IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION A L'INTENTION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

1983a Compte rendu d'une réunion d'un comité de travail du CIPACC portant sur le logement et les communautés culturelles, tenue le 31-05-83, préparé par Claude Roy, Montréal, le Comité. 1983b Rapport annuel 1981-1982, Québec, Publications du Québec.

1984 Rapport d'activités. Pour la période du 1^{er} novembre 1982 au 29 février 1984, Québec, le Comité, 126 p.

COMITÉ POUR LA PRÉSENCE ET LA VISIBILITÉ DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES À RADIO-QUÉBEC

1986 Rapport de surveillance, Montréal, le Comité, juin.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC

1984a Enquête sur les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal. Volume I, Les allégations de discrimination raciale visant les associations de service et des points de service, rédigé par M. Rochon, B. Perras et R. Lescop, Montréal, la Commission, 429 p.

1984b Enquête sur les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal. Volume II, Le cadre législatif, réglementaire et administratif de l'industrie du taxi, rédigé par M. Rochon, B. Perras et R. Lescop, Montréal, la Commission, 179 p.

1987a Programmes d'accès à l'égalité et accès des minorités aux services publics. Bilan sommaire, recherche réalisée à la demande du ministère de la Justice par Ai Duy KIEN sous la direction et avec la collaboration de Muriel Garon, Montréal, la Commission, Direction de la recherche, 36 p.

1987b Programmes d'accès à l'égalité et accès des minorités aux services publics, recherche réalisée à la demande du ministère de la Justice par Duy Ai KIEN sous la direction et avec la collaboration de Muriel GARON, Montréal, la Commission, Direction de la recherche, 203 p.

1988a Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques, Montréal, la Commission, 142 p.

1988b Enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques : rapport final du Comité d'enquête à la Commission des droits de la personne du Québec, 2 tomes, Montréal, la Commission, 412, 191 p.

1988c Guide d'élaboration d'un programme volontaire, 6 cahiers, Montréal, la Commission.

1989 Mise en application des recommandations du Rapport d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques. Rapport-synthèse du Comité de surveillance, Montréal, la Commission, 50 p.

1991 Déclaration sur les mouvements racistes et l'incitation à la discrimination, Montréal, la Commission, 10 décembre.

1992 Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale, Montréal, la Commission, février.

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

1984 Politique de services aux élèves des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la CECM, document

par Simone Azzam, Ghislaine Godbout, Gilles Goulet, Lise La-voie-Gauthier et Anne-Louise Tremblay, Montréal, la Commission, Développement pédagogique aux communautés culturelles, 45 p.

[244]

1985 Ensemble, semblables et différents, cours optionnel d'éducation interculturelle au secondaire préparé par Johanne Tremblay, Montréal, la Commission, 73 p.

1991 Le développement et la promotion des relations interculturelles et interethniques à la CECM, Plan d'action, Montréal, la Commission, Office des relations interculturelles, 52 p.

COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL

1988 Une approche multiculturelle et multiraciale à l'éducation dans les écoles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, mémoire du groupe de travail sur l'éducation multiculturelle et multiraciale, Montréal, la Commission, 333 p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

1982 Les communautés culturelles et la fonction publique québécoise, rapport du groupe de travail interministériel formé par le Comité interministériel permanent du développement culturel, Québec, le Conseil, 88 p. (Coll. Notes et documents, n° 16).

1987a La place du français dans les écoles de langue française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, le Conseil, 34 p.

1987b Vivre la diversité en français. Le défi de l'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal, rapport du Conseil de la langue française sur la place du français dans les écoles à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal, 188 p. (Coll. Notes et documents, n°64).

1991 Indicateurs de la situation linguistique au Québec, Québec, le Conseil, 125 p.

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

1985 Mémoire sur le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité présenté à la Commission des institutions, Montréal, le Conseil, 70 p.

1986a Avis sur la disparition d'"Arrimages" à Radio-Québec, Montréal, le Conseil, 4 p.

1986b Colloque sur les médias du Québec : un monde "tricoté serré", Montréal, le Conseil (publié le 30 janvier 1987).

1986c Comité des communautés culturelles. Groupe de travail : communications, document de travail, Montréal, le Conseil, 1^{er} mai.

1986d Consultation du ministère des communautés culturelles et de l'immigration du Québec sur les communautés culturelles et les communications, mémoires, Montréal, le Conseil, 380 p.

1986e Consultation du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec sur les communautés culturelles et les communications, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 90 p.

1986f Dossier pour la consultation dans le secteur des communications, Montréal, Les Éditions du Centre international de documentation et d'information haïtienne.

1987a Avis sur les communautés culturelles et les communications, Québec, le Conseil, 39 p.

1987b Le traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec, rédigé par Marie Mc Andrew, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 277 p.

1987c Tous en harmonie et en bonne santé, consultation du Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles, Synthèse, Montréal, le Conseil, 59 p. et annexes.

1988a Avis sur l'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux, Montréal, le Conseil, 25 p.

1988b Avis sur la régionalisation de l'immigration. Quelques arpents de neige... à partager, Montréal, le Conseil, 17 novembre, 55 p.

1988c Avis sur la valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires, Montréal, le Conseil, 47 p.

1988d Les femmes parrainées de la catégorie de la famille. Montréal, le Conseil, 35 f.

1989 La visibilité des artistes des communautés culturelles, compte rendu des entrevues réalisées auprès d'un groupe d'artistes en arts visuels, par Hoa Nguyen, Montréal, le Conseil, 76 f.

1990a Avis sur le financement des médias ethniques, Montréal, le Conseil, 45 p.

1990b Avis sur les nouvelles présences d'artistes : vers une meilleure insertion sociale des créateurs des communautés culturelles en arts visuels, Montréal, le Conseil, 53 p.

1990c Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles, bibliographie commentée réalisée par J. F. Manègre et L. Blouin, Montréal, le Conseil, 29 p.

1991 Avis sur le logement et les communautés culturelles Montréal, le Conseil, 51 p.

1992 Le logement et les communautés culturelles : Analyse de la situation, par Yolande Frenette, Montréal, le Conseil, 109 p.

CONSEIL DU TRÉSOR

1990 Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique du Québec pour les membres des communautés culturelles 1990-1994, Québec, Conseil du Trésor, Service de l'accès à l'égalité, 59 p.

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

1981 Le jeune Haïtien en milieu scolaire montréalais, Montréal, rapport réalisé par Charles Pierre-Jacques, Montréal, le Conseil, 20 p.

1988 L'éducation interculturelle : guide des ressources en langue française, rédigé par André Beauchesne, Montréal, le Conseil, 512 p.

1989 Présence des élèves nés hors Canada dans les écoles primaires et secondaires du CSIM - année scolaire 1988-89, Montréal, le Conseil.

1991 Les enfants des milieux défavorisés et ceux des communautés culturelles, mémoire au ministre de l'Éducation sur la situation des commissions scolaires de l'île de Montréal, Montréal, le Conseil, 105 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

1978 Dans ce pays : à l'école catholique, l'accueil des enfants de traditions religieuses et culturelles diverses, Québec, le Conseil, Comité catholique, 32 p.

1979 L'école et les enfants des divers groupes ethniques et religieux : recommandation au ministre de l'Éducation, Québec, le Conseil, 16 p.

1983 L'éducation interculturelle, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, le Conseil, 51 p.

1987 Les défis éducatifs de la pluralité, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, le Conseil, 43 p.

1993 Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles, Québec, ministère de l'Éducation, Direction des communications, 136 p.

[246]

CONSTANTINIDES, Stephanos

1983 Les Grecs du Québec. Analyse historique et sociologique, Montréal, Édition Le Métèque, 248 p. (coll. Identités ethno-culturelles).

1985 "Ethnicité et pluralisme culturel", Revue internationale d'action communautaire 14/54.

COOPÉRATION NORD-SUD EN ÉDUCATION

1986 Le vécu scolaire interculturel dans les écoles de la CÉCM, rapport de recherche, vol. I : Les directions d'écoles et de centres d'éducation des adultes, 22 p. ; vol. II : Les enseignants et enseignantes, 24 p., Montréal, Coopération Nord-Sud en Éducation et Association des directeurs d'école de Montréal.

COULOMBE, Serge

1992 "La réussite scolaire des élèves des communautés culturelles", Osmose, vol. 3, n° 1, p. 2.

CRÉATEC+ (pour Le Devoir) - GOLIN, Grégoire

1987 Opinion des Québécois en matière d'immigration et de revendication du statut de réfugié, Montréal, 4, [83], 6 f.

CRESPO, Manuel et Guy PELLETIER

1985 "Performance scolaire, intégration sociale et classes d'accueil francophones pour jeunes immigrants. Étude anachronique d'une expérience montréalaise (1974-1983)", dans Marcel CRESPO et Claude LESSARD (dir.), Éducation en milieu urbain, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 185-200.

CRÈTE, J. et J. ZYLBERBERG

1991 "Une problématique floue : l'autoreprésentation du citoyen au Québec", dans Dominique COLAS, Claude EMERI et Jacques ZYLBERBERG (dir.), Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec, Paris, Presses universitaires de France, p. 423-433.

CUMMING-POTVIN, W., C. LESSARD et M. Mc Andrew

1994 "L'adaptation de l'institution scolaire québécoise à la pluriethnicité : continuité et rupture face au discours officiel", Revue des sciences de l'éducation, vol. XX, n° 4, p. 679-696.

DAGNEAU, Claude

1988 Actes du 1^{er} forum sur le logement non spéculatif et les communautés ethniques à Montréal, Montréal, Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, 35 p.

DALZELL, John

1987 Développement et mise en oeuvre du programme de formation interculturelle de la SPCUM, séminaire sur les relations raciales dans le contexte urbain tenu le 3 octobre 1986 au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

D'ANGLEJAN, Alison

1987 "L'enseignement des langues d'origine et l'apprentissage du français", Actes du colloque sur le programme d'enseignement des langues d'origine 10 ans après, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, p. 33-41.

[247]

D'ANGLEJAN, Alison et Zita DE KONINCK

1991 "Education for a Culturally Plural Québec : An Update", in S. Shapson et V. Doyley (éds), Innovative Multicultural Teaching, Toronto, Kagan and Wood, p. 151-167.

D'ANGLEJAN, Alison et Claude RENAUD

1981 "Variables psychologiques et sociales reliées à l'apprentissage d'une langue seconde par l'immigrant adulte en situation scolaire", dans J.D. GENDRON et R. VIGNEAULT (dir.), Les mécanismes psychologiques sous-jacents à l'apprentissage d'une langue seconde, Sainte-Foy, Université Laval, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 1-14.

1985 "Learner Characteristics and Second Language Acquisition: A Multivariate Study of Adult Learners and Some Thoughts on Methodology", Language Learning, vol. 35, n° 1, p. 1-20.

D'ANGLEJAN, Alison, Gisèle PAINCHAUD et Claude RENAUD

1986 "Beyond the Language Classroom : A study of Communicative Abilities in Adult Immigrants Following Intensive Instruction", TESOL Quarterly, vol. 20, p. 185-205.

D'ANGLEJAN, Alison *étal.*

1978 Les difficultés d'apprentissage dans les COFIS, Rapport de recherche, Montréal, Université de Montréal, 277 p.

DANSEREAU, Francine

1994 "La géographie urbaine de l'exclusion et ses diagnostics. Une illustration canadienne : Montréal", texte proposé dans le cadre de l'étude pilote de l'OTAN, Zones urbaines défavorisées.

DANSEREAU, Francine et Anne-Marie SÉGUIN avec la collaboration de Jean Gaudette

1993 La cohabitation interethnique dans le logement social : état de la question, étude réalisée pour la Société d'habitation du Québec, Montréal, INRS-Urbanisation, 66 p.

DANSEREAU, Francine et Anne-Marie SÉGUIN avec la collaboration de N. Leblanc

1995 La cohabitation interethnique dans le logement social au Québec, rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québec, Montréal, La Société d'habitation du Québec, 305 p.

DA ROSA, Victor et Richard POULIN

1986 "Espaces ethniques et question linguistique au Québec à propos des communautés italienne et portugaise", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XVIII, n°2, p. 143-150.

DAVIES, Linda et Eric SHRAGGE

1992 "Jeunes Noirs sous protection : une prise en charge communautaire", Nouvelles pratiques sociales, vol. 5, n° 2, p. 85-100.

DEHOUX, Charles T.

1977 L'évaluation et l'orientation des étudiants immigrants haïtiens à Montréal, Maîtrise (éducation), Montréal, Université Concordia.

[248]

DEJEAN, Paul

1978 Les Haïtiens au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 189 p.

DEL NEGRO, Luciano

1982 Immigration et unité ouvrière, résumé pour la Confédération des syndicats nationaux en vue du Colloque sur l'immigration les 5, 6 et 7 février 1982, Montréal, la Confédération.

DESCHAMPS, Gilles

1985 Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : la deuxième année de séjour, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 124 p. et annexes.

1987 "Adaptation économique des réfugiés indochinois de la seconde vague (1979-1980) : l'exemple du Québec", dans Kwok B. CHAN et Louis-Jacques DORAIS, Adaptation linguistique et culturelle : l'expérience des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Québec, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 57-88.

1990 L'opinion publique québécoise et l'immigration (selon les résultats du sondage CROP), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 25 f.

DESROSIERS, Denise

1985 Quelques groupes de femmes québécoises : similitude et/ou divergence quant aux caractéristiques sociodémographiques (Colombie, Grèce, Haïti et Portugal), Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 331 p.

DORAIS, Louis-Jacques

1989 "Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne : les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec", Revue internationale d'action communautaire, vol. 21/61, p.177-184.

1990a "Les réfugiés d'Asie du Sud-Est à Québec", dans Ida SIMON-BAROUH et Pierre-Jean SIMON (dir.), Les étrangers dans la ville, Paris, L'Harmattan, p.315-323.

1990b Les associations vietnamiennes à Montréal, Québec, Université Laval.

1991 "Refugee Adaptation and Community Structure : the Indo-chinese in Québec City, Canada", International Migration Review, vol. XXV, n° 3, p. 551-573.

DORAIS, Louis-Jacques, Lise PILON-LÉ, Quy Bong NGUYEN, Huy NGUYEN et Rosine KALEY

1984 Les Vietnamiens du Québec : profil sociolinguistique, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Université Laval, 224 p.

DOUYON, Emerson

1982 "Les jeunes Haïtiens et la justice des mineurs au Québec", dans Enfants de migrants haïtiens en Amérique du Nord, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, p. 104-110.

1988 Le climat général des rencontres entre les policiers et les personnes-ressources dans les sessions de sensibilisation aux réalités multiculturelles du SPCUM, Montréal, Commission des droits de la personne, p. 100-112.

1993 "Relations police-minorités ethniques", Santé mentale au Québec, vol. XVIII, n° 1, p. 179-192.

1995 "La délinquance ethnique : une relecture", dans André NORMANDEAU et Emerson DOUYON (dir.), Justice et communautés culturelles, Montréal, Méridien (coll. Repères).

[249]

DOUYON, Emerson *et al.*

1988 Pratiques d'intervention et minorités ethniques au Québec, rapport d'étape remis au Secrétariat d'État au Multiculturalisme, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 97 p.

DROUILLY, Pierre

1980 "Les non-francophones et le référendum : pratiquement 100% au non", Le Devoir, 18 septembre.

1980 "Un francophone sur deux a voté OUI", La Presse, 26 au 18 mai.

1988 "Les élections de 1984 dans la région de Montréal", Le Devoir, 5 novembre.

1993 "Réflexions sur le référendum de 1992", Cahiers de recherche sociologique, n° 20, p. 221-225.

DUBÉ, L. et S. GUIMOND

1986 "Relative Deprivation and Social Protest : The Personal-Group Issue", dans J.M.OLSON, C.P.HERMAN et M.P. ZANNA (éds), Relative Deprivation and Social Comparison : The Ontario Symposium, Hillsdale, N.J., Lawrence Erlbaum, p. 201-216.

DUPASQUIER-FREITAG, Aloyse

1994 Guide de formation. Démarches d'apprentissage et d'enseignement en approche communicative, dossier du formateur, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

DUPASQUIER-FREITAG, Aloyse et Doris WEBER

1979 Alpha 79. Dossiers d'alphabétisation, Montréal, ministère de l'Immigration.

ELBAZ, Mikhaël

1983 "La question ethnique dans la sociologie québécoise : Critiques et questions", Anthropologie et Sociétés, vol. 7, n° 2, p. 77-84.

1989 « D'immigrants à ethniques : analyse comparée des pratiques sociales et identitaires des Sépharades et Ashkénazes à Montréal », dans J.C. LASRY et C. TAPI A, Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines, Montréal/Paris, Presses de l'Université de Montréal/ L'Harmattan.

1990 "Minorités d'intermédiaires, sous-économies et judéités", dans C. BENAYOUN et al. (éd.), Les Juifs et l'économie, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse, p. 343-354.

1993 "Les héritiers. Générations et identités chez les Juifs sépharades de Montréal", Revue des migrations internationales, vol. 9, n° 3, p. 13-34.

1995 "Les immigrants dans la cité : les sciences sociales et la question de l'Autre au Québec", dans F. TRUDEL (éd.), La construction de l'anthropologie québécoise. Mélanges en l'honneur de Marc-Adélarde Tremblay, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-308.

ELBAZ, Mikhaël et Denise HELLY

1995 "Modernité et post-modernité des identités nationales", Anthropologie et Sociétés, vol. 19, n° 3, p. 15-35.

[250]

ELBAZ, Mikhaël et Ruth MURBACH

1991 "Les droits d'autrui : minorités, éthique et politique", Cahiers de recherche éthique, vol. 16, p. 187-208.

1993 "Minorités visibles et action positive au Canada : une affaire de générations ?", Revue européenne des migrations internationales, vol. 9, n° 3, p. 119-145.

EL HAÏLI, Aïcha

1994 Quelques indicateurs statistiques sur les minorités visibles, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

ELYAMANI, Myriame

1993 "Immigration : de quoi les Québécois ont peur ?", Revue internationale d'action communautaire, vol. 30/70 : 61-70.

1996 "De la gaffe politique à l'exclusion : le marquage du 'nous' et du 'eux' à travers les discours et stratégies médiatiques de 'l'affaire Parizeau' au Québec", dans Khadiyatoullah FALL, Ratiha HADJ-MOUSSA et Daniel SIMEONI (dir.), Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 189-217.

FAILLE, M.

1988 Pratiques d'intervention des travailleurs sociaux auprès des jeunes de 14-17 ans d'origine haïtienne, italienne et de souche française, Maîtrise (criminologie), Université de Montréal.

FALL, Khadiyatoulah, Ratiba HADJ-MOUSSA et Daniel SIMEONI (dir.)

1996 Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 374 p.

FALL, Khadiyatoulah, Daniel SIMEONI et Georges VIGNAUX (dir.)

1994 Mots. Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 418 p.

FALL, Khadiyatoulah, Daniel SIMEONI et Adrienne S. CAMBON

1994 "Intégration des uns, intégration des autres. Une approche lexico-discursive de la notion d'[INTÉGRATION] en situation d'interaction", dans Khadiyatoulah FALL, Daniel SIMEONI et Georges VIGNAUX (dir.), Mots. Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p.143-167.

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC

1978 Journalisme et racisme. Les médias face au pluralisme culturel, Actes du 19^e Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, 77 p.

1987 Journalisme et racisme. Les médias face au pluralisme culturel, Actes du 19^e Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, décembre.

1990 Opération nouveaux visages - Phase 2 (1990-1992), document de presse, Montréal.

FERLAND, Mireille et Guy ROCHER

1987 La Loi 101 et l'école primaire à la clientèle pluriethnique : perceptions des intervenants, Québec, Conseil de la langue française, 97 p. (Coll. Notes et documents, n°26).

[251]

FOGGIN, Peter et Mario POLÈSE

1976 La géographie sociale de Montréal en 1971, Montréal, INRS-Urbanisation, 46 p. (Études et documents n° 1).

FOLCO, Anna-Maria

1989 Les attentes éducatives des parents d'origine italienne au regard de l'enseignement de la langue d'origine à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, Maîtrise (éducation), Montréal, Université du Québec à Montréal, 226 p.

FONTAINE, Louise

1990 L'organisation étatique de l'inclusion et de l'exclusion : le cas du Québec (1976-1988), thèse de doctorat (science politique), Québec, Université Laval, 233 p.

1992 "L'élaboration d'un plan d'action à l'intention des communautés culturelles au Québec : un prolongement à la Charte de la langue française (Loi 101)", dans Dominique COLAS, Claude EMERI et Jacques ZYLBERBERG (dir.), Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec, Paris, Presses universitaires de France, p. 321-332.

1993a Un labyrinthe carré comme un cercle : enquête sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et sur ses acteurs réels et imaginés, Montréal, l'Étincelle, 148 p.

1993b "L'organisation étatique des citoyens 'ethniques' au Québec", Études canadiennes, n° 34, p. 55-65.

FONTAINE, L. et Y. SHIOSE

1991 "Ni citoyens, ni autres : la catégorie politique 'Communautés culturelles'", dans Dominique COLAS, Claude EMERI et Jacques ZYLBERBERG (dir.), Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec, Paris, Presses universitaires de France, p. 435-443.

FOREST, Francis, Guy DUBREUIL et Nicole CARDINAL

1990 Les attitudes des Canadiens Français du grand Montréal envers diverses catégories d'immigrants, rapport de recherche pour le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, Desjardins, Forest, Massé et Associés.

FORTIN, G.H.

1986 "Les élections au Québec, une lutte très inégale", L'Action nationale, Vol. XXV, n° 10, p. 927-951.

FORTIN, Janine et Isa IASENZA

1992 Projet de formation interculturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec, document d'information, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 24 p.

FOULON-BÉNÈS, Marie-France

1980 Recherche sur le retard scolaire des jeunes immigrants au niveau secondaire, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 87 p. et annexes.

[252]

FRENETTE, Yolande

1985 Perception et vécu du racisme par des immigrantes et des immigrants haïtiens au Québec, rapport n° 15, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 39 p.

GAGNÉ, Madeleine

1989 "L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données du recensement", Revue internationale d'action communautaire, vol. 21/61, p. 153-164.

1995 "L'insertion des immigrants au Québec : choix et illustration de quelques indicateurs". Présentation aux Huitièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, Lyon (France), 5-8 décembre.

GAGNÉ, Soucy

1987 Omnibus Montréal, Montréal, Sorécom et ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

GARON, Muriel

1988a Bilan de la recherche sur la situation des minorités ethniques et visibles dans le logement et pistes d'intervention, Montréal, Commission des droits de la personne, 25 p.

1988b Une expérience de testing de la discrimination raciale dans le logement à Montréal, Montréal, Commission des droits de la personne, 33 p.

GAY, Daniel

1985 "Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral canadien 1971-1985 et du Gouvernement du Québec", Revue internationale d'action communautaire, vol. 14, n° 54, p. 79-96.

1996 "La politique actuelle de la convergence culturelle de l'État québécois, de 1990 à nos jours", dans Khadiyatoulah FALL, Ratiba HADJ-MOUSSA et Daniel SIMEONI (dir.), Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 15-30.

GAUTHIER, Claude et Richard BOURHIS

1993 Les Québécois et la question linguistique... et plus particulièrement la langue d'affichage commercial. Sondage d'opinion auprès des Québécois, CROP et Conseil de la langue française.

GAUTHIER, Sylvain et Daniel JUILLET

1992 Analyse des questions-remorques du CSSSRMM dans le cadre de l'Omnibus multiculturel de Montréal de 1992, rapport-synthèse présenté au CSSSRMM, Montréal, CROP Inc., 15 p.

GENERATIONS RESEARCH INC.

1988 "La représentation de la diversité ethnique canadienne sur le réseau de télévision canadien : analyse de contenu", Toronto, l'Auteur.

[253]

GEORGEAULT, Pierre et Francine GAGNÉ

1983 Synthèse des opinions. L'avenir du français et des francophones. La place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec, Montréal et Québec, Conseil de la langue française, 108 p. (Coll. Notes et Documents n° 36).

GERMAIN, Annick (avec la collaboration de J. Archambault, B. Blanc, J. Charbonneau, F. Dansereau et D. Rose)

1995 Cohabitation interethnique et vie de quartier, Québec, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (Études et recherches n° 12).

GERMAIN, Annick et Damaris ROSE (avec la collaboration de Nathalie Chicoine et Anne-Marie Séguin et la participation de Francine Dansereau et Richard Morin)

1993 Vie de quartier et immigration, étude réalisée pour le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, INRS-Urbanisation, 54 p. (Notes et documents, n° 2).

GERMAIN, Annick et Anne-Marie SÉGUIN

1993 "Les modes d'insertion urbaine des immigrants : état de la question", dans M. Bonneau et P.-A. TREMBLAY (dir.), Immigration et région : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels, p. 45-66.

GILES, Howard, BOURHIS, Richard Y. et Donald M. TAYLOR

1977 "Toward a Theory of Ethnic Group Relations", dans H. GILES (éd.), Language, Ethnicity and Intergroup Relations, Londres, Academic Press, p. 307-348.

GIRARD, Sylvie et Jean-François MANÈGRE

1988 L'immigration et l'opinion publique. Présentation des résultats des sondages d'opinion sur l'immigration au Québec et au Canada 1952-1988, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 41 p.

GIROUX, Luc et Josée SÉNÉCHAL

1996 Les jeunes adultes des communautés culturelles du Québec et les médias d'expression française, Québec, ministère de la Culture et des Communications, Direction des médias, de la publicité et de l'audiovisuel, 92 p.

GOSSELIN, Jean-Pierre

1984 "Une immigration de la onzième heure : les Latino-américains", Recherches sociographiques, vol. 25, n° 3, p. 393-420.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (QUÉBEC)

1979 L'État et les communautés culturelles pour une action concertée, rapport et recommandations à la suite du colloque tenu les 3 et 4 novembre 1979, Québec, les Publications du Québec, 191 p.

[254]

1981 Autant de façons d'être Québécois : Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 78 p.

1986 Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations ethniques et interraciales, 10 décembre, 2 p.

1990 Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des Communications, 88 p.

1991 Au Québec pour bâtir ensemble. Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration (1991-1994), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des Communications, 87 p.

GRAVEL, Sylvie

1994 "Adaptation culturelle des programmes de santé et de services sociaux", dans Gouvernement du Québec, Actes du colloque L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal : une responsabilité à partager, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, p. 106-110.

GRMELA, Sonia

1989 Les réfugiés chiliens à Montréal, niveaux d'intégration et de rupture, Maîtrise (anthropologie), Montréal, Université de Montréal, 168 p.

GRIST, Mary-Ann

1983 La participation des communautés culturelles aux concours de recrutement de la Fonction publique, rapport de stage, Québec, Commission de la fonction publique, Direction de la recherche et de l'évaluation, 39 p.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE DE RADIODIFFUSION

1986 Rapport du Groupe de travail sur la politique de radiodiffusion, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 789 p.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE

1978 Rapport final des aspirations et des attentes de la communauté noire du Québec par rapport à l'éducation, soumis au Comité d'étude sur les Affaires interconfessionnelles et interculturelles du Conseil supérieur de l'éducation, Montréal, 96 p.

GUAY, Jacques

1987 "Jurisprudence en matière de racisme", Le 30, décembre, p. 30-31.

GUIMOND, S et F. TOUGAS

1994 "Sentiments d'injustice et actions collectives : la privation relative", dans R. BOURHIS et J.P. LEYENS (éds), Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes, Liège, Mardaga, p. 201-231.

GUSSE, Isabelle

1991 Le racisme dans la presse écrite : analyse de pratiques discursives à partir desquelles La Presse et Le Devoir construisent leurs écrits journalistiques sur l'immigration et les immigrants de janvier 1987 à juin 1989, Maîtrise (communications), Montréal, Université du Québec à Montréal.

[255]

HANDLER, Richard

1982 Nationalism and the Politics of Culture in Québec, Madison, University of Wisconsin Press, 218 p.

HARWOOD, Jake, Howard GILES et Richard Y. BOURHIS

1994 "The Genesis of Vitality Theory : Historical Patterns and Discoursal Dimensions", International Journal of the Sociology of Language, vol. 108, p. 167-206.

HELLY, Denise

1987 Les Chinois à Montréal, 1877-1951, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 315 p.

1989 "La perception de l'immigration au Québec, 1880-1985 : Contexte général de la mise en place d'une politique", Ancrages féministes, Montréal, CRF-GIERF-UQAM, p. 71-91.

1992 L'immigration pour quoi faire ?, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 229 p.

1993 "The Political Regulation of Cultural Plurality : Foundations and 1992 Principles", Canadian Ethnic Studies/Études canadiennes au Canada, vol. XXV, n° 2, p. 15-35.

1994 "Politique à l'égard des minorités immigrées", Sociologie et Sociétés, vol. XXVI, n° 2, p. 133-150.

1996a "Le multiculturalisme canadien", Hommes et Migrations, n° 1220, p. 25-34.

1996b Le Québec face au pluralisme culturel, 1977-1994. Un bilan documentaire, Québec, Presses de l'Université Laval, 491 p.

HELLY, Denise avec la collaboration de Danièle Tessier et Nicolas van Schendel

1995 Valeurs familiales et information gouvernementale. Perceptions d'immigrés, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 227 p.

HELLY, Denise et Alberte LEDOYEN

1994 Immigrés et création d'entreprises, Montréal, 1990, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 291 p.

HO, Mary

1988 L'équité en matière d'emploi et les minorités visibles, Montréal, Service à la famille chinoise du Grand Montréal, 42 p.

HOHL, Janine

1991a "L'enseignement dans les années 90 : le défi pluriethnique", Écho du 25^e-anniversaire. Tome 2, Montréal, Université de Montréal, Les Publications de la Faculté des sciences de l'éducation.

1991b Singulier/Pluriel, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal.

1993 "Le choc culturel de connaissance et de communication interculturelle", Repères, essais en éducation, numéro thématique, Marie Mc Andrew (dir.), Pluralisme et éducation : perspectives québécoises, p. 27-46.

[256]

HUBERT, Daniel et Yves CLAUDE

1991 Les skinheads et l'extrême droite, Montréal, VLB éditeur.

HUMANITAS

1987a Les créateurs 'ethniques' et leur place dans la Cité, Dossier, n° 20/21, 158 p.

1987b Les 'ethniques' et les médias. Dossier, n° 17, 97 p.

HUY, Nguyen et Dean LOUDER

1987 "Les Vietnamiens à Québec et leurs problèmes d'intégration", dans Kwok B. CHAN et Louis-Jacques DORAIS (dir.), Adaptation linguistique et culturelle : l'expérience des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Québec, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 119-147.

IASENZA, Isa

1989 Journée de consultation des organismes communautaires des communautés culturelles, le 27 janvier 1989 à Montréal, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Bureau des services aux communautés culturelles, 53 p.

INSTITUT QUÉBÉCOIS D'OPINION PUBLIQUE et AVENIR

1987 Les Québécois disent oui à la natalité et non à l'immigration, Montréal, l'Institut.

IOANNOU, Tina

1984 La communauté grecque du Québec, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 337 p.

JACQUES, R.L., F. VOTAIRE et J.M. BOURJOLLY

1985 L'intégration des jeunes des minorités "visibles". Un défi pour la société, Montréal, Centre international de documentation et d'information haïtienne.

JACOB, André

1986 "L'accessibilité des services sociaux aux communautés ethniques", Intervention, n° 74 (mai), p. 16-24.

JACOB, André, Joseph LÉVY *et al.*

1994 "Du départ forcé à l'intégration manquée ?", dans F-Romaine OUELLETTE et Claude BARITEAU, Entre tradition et universalisme, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 171-180.

JEDWAB, J.

1986 "Uniting Uptowners and Downtowners : The Jewish Electorate and Québec Provincial Politics 1927-39", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, Vol. XVIII, n° 2, p. 7-19.

JELIU, Gloria

1989 "Les enfants des immigrants et la justice des mineurs au Québec", dans Emerson DOUYON (dir.), Minorités, question criminelle, intervention. Textes choisis, Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, p. 110-118.

[257]

JOLY, Jacques et Michel DORVAL

1993 Sondage sur l'opinion publique québécoise à l'égard des relations sociales et interculturelles, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 76 p.

JUTEAU, Danielle

1986 "L'État et les immigrés : de l'immigration aux communautés culturelles", dans Pierre GUILLAUME, Jean-Marie LA-CROIX et Jacques ZYLBERBERG (dir.), Minorités et État, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 35-50.

1990 "L'étude des relations ethniques dans la sociologie québécoise francophone", dans Ida SIMON-BAROUH et Pierre-Jean SIMON (dir.), Les étrangers dans la ville, Paris, L'Harmattan, p. 23-41.

1994 "Multiculturalisme, interculturalisme et production de la nation", dans M. FOURIER et G. VERMES (dir.), Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes, Paris, L'Harmattan, p. 55-72.

JUTEAU, Danielle (éd.) avec la collaboration de Lorne Laforge

1979 Frontières ethniques en devenir/Emerging Ethnic Boundaries, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.

JUTEAU, Danielle et Marie Mc Andrew

1992 "Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain", Sociologie et Sociétés, vol. XXIV, n° 2, p. 161-180.

KALIN, R. et J.W. BERRY

1982 "Social Ecology of Ethnic Attitudes in Canada", Canadian Journal of Behavioral Science, vol. 14, p. 97-109.

1994 "Ethnic and Multicultural Attitudes", dans John.W. Berry and Jean A. Laponce (éds), Ethnicity and Culture in Canada : the Research Landscape, Toronto, University of Toronto Press, p. 293-321.

KHOURI, Nadia

1994 " 'Nous sommes tous distincts' : heurs et malheurs d'une formule définitionnelle", dans Khadiyatoula FALL, Daniel SIMEONI et Georges VIGNAUX (dir.). Mots. Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 251-281.

1995 Qui a peur de Mordecai Richler ? Québec, Éditions Balzac, 159 p.

1996 "Pacte d'origine. Multiculture. Citoyenneté", dans Khadiyatoula FALL, Ratiba HADJ-MOUSSA et Daniel SIMEONI (dir.), Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p.131-146.

LABBÉ, Thérèse

1981 Recherche effectuée auprès des élèves qui ont quitté l'école secondaire du Nouveau Monde au cours de l'année 1979-1980, après leur stage en classe d'accueil, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 32 p.

LABELLE, Micheline

1990 "Immigration, culture et question nationale", Cahiers de recherche sociologique, n° 14.

[258]

1992 "Pluralité ethnoculturelle et pluralisme à l'heure de la souveraineté", dans Alain GAGNON et François ROCHER, Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec, Montréal, VLB, p. 315-328.

1994 "Nation et ethnicité. Perspectives théoriques à propos du Québec", dans F. Romaine OUELLETTE et Claude BARI-TEAU (éds), Entre tradition et universalisme, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 37-74.

LABELLE, Micheline, Gaétan BEAUDET, Joseph LÉVY et Francine TARDIF

1993 "La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal", Cahiers de recherche sociologique, n° 20, p. 85-111.

LABELLE, Micheline et Marianne KEMPENEERS

1989 "Multiples visages : les femmes immigrées au Québec", dans ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Actes du Séminaire sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie, Québec, Les Publications du Québec, p. 347-361.

LABELLE, Micheline, Serge LAROSE et Victor PICHÉ

1983 "Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XV, n° 2, p. 1-24.

LABELLE, Micheline et Joseph LÉVY

1995 Enjeux sociaux et ethnicité, Montréal, Liber.

LABELLE, Micheline et Marthe THERRIEN

1992 "Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders", Nouvelles pratiques sociales, vol. 5, n° 2, p. 65-84.

LABELLE, Micheline, Marthe THERRIEN et Joseph LÉVY

1994 "Le discours des leaders d'associations ethniques de la région de Montréal", Revue européenne des migrations internationales, vol. 10, n° 2, p. 119-145.

LABELLE, Micheline, Geneviève TURCOTTE, Marianne KEMPE-NEERS et Deirdre MEINTEL

1984 "Immigrées et ouvrières. Un univers de travail à composer", Cahiers de recherche sociologique, vol. 2, n° 2 (septembre), p. 9-47.

1985 "La nouvelle double journée de travail des femmes immigrantes au Québec", Revue internationale d'action communautaire, vol. 14/54 (automne), p.33-44.

1987 Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de Montréal, Montréal, Boréal, 275 p.

LACHANCE, Lise

1994 Voir ministère de la Culture et des Communications, 1994b.

LACROIX, Jean-Michel

1988 Anatomie de la presse ethnique au Canada, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 493 p.

[259]

LAFERRIÈRE, Michel

1978 "The Education of Black Students in Montréal Schools : An Emerging Anglophone Problem, a Non-Existent Francophone Préoccupation", dans Ethnic Canadians : Culture and Education, Regina, Canadian Plains Research Center, p. 243-255.

LALONDE, R.N. et J.E. CAMERON

1993 "An Intergroup Perspective on Immigrant Acculturation with a Focus on Collective Stratégies", International Journal of Psychology, vol. 28, p. 57-74.

LALONDE, R.N., D.M. TAYLOR et F.M. MOGHADDAM

1992 "The Process of Social Identification for Visible Immigrant Women in a Multicultural Context", Journal of Cross-Cultural Psychology, vol. 23, p. 25-39.

LAMBERT, Ronald D. et James E. CURTIS

1982 "The French and English Canadian language communities and multicultural attitudes", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XIV, n° 2, p. 43-58.

1983 "Opposition to multiculturalism among Québécois and English Canadians", Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, vol. 20, n° 2, p. 192-208.

LAMFALUSSY, Christophe

1981 L'attitude discriminatoire des policiers à l'égard des minorités, Montréal, Commission des droits de la personne, 68 p.

LAMOTTE, Aleyda

1985 Les autres Québécoises. Étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 110p.

1992 Situation socio-économique des femmes immigrées au Québec, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 135 p.

LAMOTTE, Aleyda et Suzanne MESSIER

1986 Les femmes immigrées et la monoparentalité, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 84 p. et annexes.

LAMOTTE, Aleyda et Roger PRUD'HOMME

1978 Services sociaux et besoins des Néo-Québécois, Québec, ministère de l'Immigration, 100 p.

LAMOUREUX, Josée

1988 Profil des entrepreneurs-immigrants établis au Québec en 1983 et 1984, synthèse d'une étude réalisée par la firme Cojpel Ltée, Montréal, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 35 p.

LANDREVILLE, Louise

1991 La langue de fréquentation des médias chez les jeunes allophones montréalais, Maîtrise (Communications) subventionnée par les ministères des Communications du Québec et du Canada, Montréal, Université de Montréal, 135 p.

[260]

LAPERRIÈRE, Anne

1983 L'intégration socio-économique des enfants immigrants : une recherche exploratoire, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 76 p.

1984 "L'intégration scolaire d'enfants d'immigrant-e-s en milieux populaires montréalais : vers une autre école ?", Cahiers de recherche sociologique, vol. 2, n° 2, septembre, p. 91-113.

1991a "De l'indifférenciation à l'évitement", dans Fernand OUELLET et Michel PAGE (éds), Pluriethnicité, éducation et société, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 543-562.

1991b Entre l'ouverture et le repli : l'âge des choix, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 92 p.

1991c Les jeux sont faits, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 103 p.

LAPERRIÈRE, Anne *et al.*

1991d Éduquer ses enfants en milieu multiethnique francophone, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 92 p.

1991e Perceptions et stratégies de parents québécois-français, italiens, haïtiens et vietnamiens dans un quartier montréalais à minorité francophone, 112 p.

LAPOINTE, Gérard

1980 Les communautés culturelles et la fonction publique québécoise, rapport de travail du Comité interministériel permanent du développement culturel, Québec, Conseil de la langue française, 90 p.

LARIVÉE, Yves

1989 Immigration et langue de travail, rapport synthèse, Québec, Office de la langue française, 31 p.

LAROSE, Serge

1985 Procès migratoire et trajectoires de classe des immigrantes et immigrants haïtiens au Québec, Montréal, Centre de Recherches Caraïbes, Université de Montréal.

LASRY, Jean-Claude

1981 "A Francophone Diaspora in Québec", dans Morton WEINFELD *et al.*, The Canadian Jewish Mosaic, Toronto, J. Wiley, p. 221-240.

LATIF, Georges

1988 L'école québécoise et les communautés culturelles, Québec, ministère de l'Éducation, 99 p.

LAVIGNE, Gilles

1987 Les ethniques et la ville. L'aventure urbaine des immigrants portugais à Montréal, Longueuil, Le Préambule, 214 p.

LAVOIE, Nathalie

1990 Impact politique de l'intégration linguistique, Maîtrise (science politique), Montréal, Université de Montréal, 1990, 104 p. plus annexes.

[261]

LAVOIE-GAUTHIER, Lise et Johanne TREMBLAY

1987 Orientations de la Commission des écoles catholiques de Montréal en regard de l'éducation interculturelle. Pistes d'intervention, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 12 p.

LE BOURDAIS, Céline et Christine LEFEBVRE

1987 Spatialisation des composantes ethniques, socio-économiques et familiales à Montréal en 1981, Montréal, INRS-Urbanisation, 79 p. (Études et documents n° 52).

LE BORGNE, Louis

1990 "Le bureaucrate et le métèque : les programmes d'accès à l'égalité au Québec", dans Ida SIMON-BAROUH et Pierre-Jean SIMON (dir.), Les étrangers dans la ville, Paris, L'Harmattan, p. 246-265.

LEDOYEN, Alberte

1992 Montréal au pluriel : huit communautés ethnoculturelles de la région montréalaise, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 329 p.

LEDOYEN, Alberte *et al.*

1988 Enquête MVE : résultats préliminaires sur les contacts des minorités avec la police, Montréal, Commission des droits de la personne, document non publié, 126 p.

LEFEBVRE, Marie-Louise, Huguette RUIMY-VAN DROMME et Léon VAN DROMME

1985 L'école et l'intégration des communautés ethno-culturelles au Québec : une étude des perceptions des leaders ethniques, rapport, Montréal, Université du Québec à Montréal et Université McGill, 176 p.

LÉGARÉ, J.

1965 "La population juive de Montréal est-elle victime d'une ségrégation qu'elle se serait elle-même imposée", Recherches sociographiques, vol. 6, n° 3, p. 311-325.

LEGAULT, G. et M. LAFRENIÈRE

1992 "Situations d'incompréhensions culturelles dans les services sociaux problématique", Santé mentale au Québec, vol. XVII, n° 2, p. 113-131.

LENDEN, Lise

1994 Voir Ministère de la Culture et des Communications, 1994e.

LESCOP, Renée

1988 Politiques et programmes dans le domaine du logement : leurs effets sur l'exercice du droit au logement pour les minorités ethnoculturelles du Québec, Annexe III, Montréal, Commission des droits de la personne, Direction de la recherche, 91 p.

LÉTOURNEAU, Jocelyn et Jacinthe RUEL

1994 "Nous autres les Québécois. Topiques du discours franco-québécois sur Soi et sur l'Autre dans les mémoires déposés de-

vant la Commission Bélanger-Campeau", dans Khadiyatoulah FALL, Daniel SIMEONI et Georges VIGNAUX (dir.), Mots. Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 283-307.

[262]

LE 30

1987 Dossier. Les minorités ethniques. Eux et nous dans les médias, décembre, 38 p.

LÉVY, Joseph J. et Léon OUAKNINE

1989 "Les institutions communautaires des Juifs marocains à Montréal", dans Jean-Claude LASRY et Claude TAPIA (dir.), Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines, Paris, Éditions l'Harmattan, p. 55-78.

LIEBERSON, Stanley

1965 Linguistic and Ethnic Segregation in Montréal, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

LIGUE ANTIFASCISTE MONDIALE (LAM)

1992a InfoLAM Rapport 1991. Dossier sur l'état de l'extrême droite et du néo-nazisme au Québec, Montréal, la Ligue.

1993 « La présence de trois élus du Front national au Québec soulève des questions d'éthique », conférence, octobre.

1994 Intolérance 93, Montréal, la Ligue.

LIMOGES, Jacques, André BEAUCHESNE, Roger CORMIER et Denise PAUL

1983 Étude exploratoire des interactions entre les ethnies en milieux scolaires francophones québécois. Première partie : justification et élaboration du cadre théorique et expérimental pour l'étude des interactions entre les ethnies en milieux scolaires québécois, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Collectif de recherches sur l'interaction des ethnies, 172 p.

LOCHER, UN

1984 "Les problèmes du statut doublement minoritaire : le cas des Antillais anglophones de Montréal", Anthropologie et sociétés, vol. 8, n° 2, p. 31-48.

LOUIS-GUÉRIN, Christiane et Denise HELLY

1993 Premier logement sans transit de nouveaux immigrants, 1989, étude réalisée pour le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 98 p. et annexes.

MAISONNEUVE, Daniel

1987 Le cheminement scolaire des élèves avant séjourné en classe d'accueil, Québec, ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, 11 p.

MANÈGRE, J. François

1993 L'immigration et le marché du travail. Un état de la question, Montréal, Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, 173 p.

[263]

MARCIL-LACOSTE, Louise

1991 "Les paradoxes du pluralisme", dans Fernand OUELLET et Michel PAGE (dir.), Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 25-42.

MARLEAU, René

1980 Police, minorités ethniques et droits de la personne, XXVIII^e Cours international de criminologie sous les auspices de la Société internationale de criminologie, Longueuil, 23 p.

MARLEAU, René et Anne LAPERRIÈRE

1977 Les branches minoritaires de la culture québécoise. Les branches néo-québécoises, Montréal, ministère de l'Immigration du Québec, 49 [12] f.

MASSÉ, Raymond

1984 Les Haïtiens de Montréal, Doctorat (anthropologie), Sainte-Foy, Université Laval.

Mc ALL, Christopher

1990 "Discrimination et action positive : de l'irrationalité culturelle à la rationalité collective", dans Ida SIMON-BAROUH et Pierre-Jean SIMON (dir.), Les étrangers dans la ville, Paris, L'Harmattan, p. 266-275.

Mc ANDREW, Marie

1985a "L'ethnocentrisme dans les manuels scolaires au Québec : plaidoyer en faveur d'une perspective interculturelle et internationale", MC Multiculturalism(e), vol. VIII, n° 2, p. 5-9.

1985b Le traitement du racisme, de l'immigration et de la réalité multiethnique dans les manuels scolaires francophones au Québec, rapport de recherche, Montréal, Université du Québec à Montréal et Université McGill, 98 p.

1986a Le Tiers Monde dans les programmes et les manuels d'histoire et de géographie du secondaire au Québec, Montréal, Coopération Nord-Sud en Éducation, 96 p.

1986b "Le traitement du racisme, de l'immigration et de la réalité multiethnique dans les manuels scolaires francophones au Québec", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XVIII, n° 2, p. 130-142.

1987a Études sur l'ethnocentrisme dans les manuels scolaires de langue française au Québec, Montréal, Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, 206 p. (Coll. Rapport de recherche n° 28).

1987b "Le multiculturalisme et l'éducation interculturelle à l'école de langue française : enjeux sociaux et défis éducatifs", Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française, vol. XV, n° 2 (décembre), p. 22-31.

1987c "Le PELO 10 ans après : défis et réalisations", Actes du colloque sur le programme d'enseignement des langues d'origine 10 ans après, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, p. 9-19.

1987d Relations interethniques et implications du système scolaire public dans l'enseignement des langues d'origine : une étude comparative entre les programmes de l'Ontario et du Québec, Doctorat (éducation), Montréal, Université de Montréal, 645 p. (publié en 1992 : L'enseignement des langues d'origine à l'école publique au Québec et en Ontario : politiques et enjeux, Montréal, Université de Montréal, Sciences de l'éducation, 405 p).

[264]

1988a Étude de la documentation relative à l'impact de la présence de membres des minorités ethniques et raciales au sein du personnel enseignant et de direction du Québec, Québec, ministère de l'Éducation, Services éducatifs aux communautés culturelles, Québec, 52 p.

1988b L'ouverture du PELO à l'ensemble de la clientèle scolaire, rapport soumis aux Services éducatifs aux communautés culturelles, Montréal, ministère de l'Éducation, 42 p.

1988c Les relations école/communauté en milieu pluriethnique montréalais, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 199 p.

1993 L'intégration des élèves des minorités ethniques quinze ans après l'adoption de la Loi 101 : quelques enjeux confrontant les écoles publiques de langue française de la région montréalaise, document de réflexion soumis à la Direction des Études et de la Recherche, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 47 p. et annexes.

1995 "Multiculturalisme canadien et interculturalisme québécois : mythes et réalités", dans Actes du colloque de l'Association francophone d'éducation comparée sur Pluralisme et éducation, Montréal, Université de Montréal, Faculté des Sciences de l'Éducation, et Université de Trois-Rivières, tome 1, p. 33-52.

Mc Andrew, Marie et Marianne JACQUET

1992 La gestion des conflits de valeur et la recherche d'accommodements et de stratégies de cheminement à l'école québécoise : portraits-synthèse de six écoles, Québec, ministère de l'Éducation.

1996 "Le discours public des acteurs du monde de l'éducation sur l'immigration et l'intégration des élèves des minorités ethniques", Recherches sociographiques, vol. XXXVII, n° 2, p. 279-299.

Mc Andrew, Marie et Michel LEDOUX

1994 La concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'île de Montréal : portrait d'ensemble, Montréal, Université de Montréal, Centre d'études ethniques, document de travail, juin, 95 p.

Mc Andrew, Marie et Maryse POTVIN

1996 Le racisme au Québec : éléments d'un diagnostic, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 183 p. (Coll. Études et Recherches n° 15).

Me NICOLL, Claire

1993 Montréal, une société multiculturelle, Paris, Éditions Berlin, 320 p.

MEINTEL, Deirdre

1992 "L'identité ethnique chez les jeunes Montréalais d'origine immigrée", Sociologie et Sociétés, vol. XXIV, n° 2, p. 73-89.

1993 "Transnationalité et transethnicité chez les jeunes issus de milieux immigrés à Montréal", Revue européenne des migrations internationales, vol. 9, n° 3, p. 63-79.

MEINTEL, Deirdre et Josiane LEGAL

1995 Les jeunes d'origine immigrée : rapports familiaux et transitions de vie, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 133 p. (Coll. Études et Recherches n° 10).

[265]

MESSIER, Camille

1991 "Données quantitatives : profil de la clientèle-jeunesse", rapport de la recherche sur les impacts dus à la présence de jeunes issus de minorités culturelles dans les centres de réadapta-

tion du Québec, Montréal, Commission de protection des droits de la jeunesse.

MESSIER, C, M. DORAY et D. PARISIEN

1992 Profil pluraliste des jeunes en difficulté d'adaptation suivis par les centres de réadaptation, Montréal, Commission de protection des droits de la jeunesse et Association des centres d'accueil du Québec.

MÉTELLUS, Jean

1988 Étude exploratoire de la délinquance de jeunes Haïtiens au Québec, Maîtrise (criminologie), Montréal, Université de Montréal, 172 f.

MILLER, D.

1989 Market, State and Community. Theoretical Foundations of Market Socialism, Oxford, Clarendon Press.

MILOT, Micheline

1991 Une religion à transmettre : le choix des parents. Essai d'analyse culturelle. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 165 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1994a Communication et communautés culturelles, enquête sur la réception de l'information gouvernementale, étude réalisée par Denise Helly avec la collaboration de Nicolas van Schendel et Danièle Tessier, Québec, Les Publications du Québec, 61 p.

1994b La consommation des médias par les communautés culturelles. Analyse secondaire des données CROP-Omnibus multiculturel de Montréal, 1991, étude réalisée par Lise Lachance, Québec, Les Publications du Québec, 99 p.

1994c Les médias ethniques du Québec, document réalisé par Communications François Vary Inc., Québec, Les Publications du Québec, 85 p.

1994d Musique Multi-Montréal : Fiches d'artistes 1994. Montréal, Grifes Inc., le Ministère et la Ville de Montréal.

1994e Pour mieux communiquer dans une société pluraliste. Guide de sensibilisation, document réalisé par Lise Lenden, Québec, Les Publications du Québec, 83 p.

1994f Réalisations du ministère de la Culture et des Communications relatives aux mesures inscrites au Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, le Ministère, juin.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

1983 Les communautés culturelles et la fonction publique : inventaire de 1982, Programme d'égalité en emploi, Québec, le Ministère, 54 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

1989 L'obligation contractuelle. Un nouveau pas vers l'égalité dans l'emploi, Québec, les Ministères, 40 p.

[266]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

1989 Accessibilité des services aux communautés culturelles. Orientation et plan d'action 1989-1991, présenté en 1989 et révisé en février 1990, Québec, le Ministère, Bureau de coordination des services aux communautés culturelles, 17 p.

1990 Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec. Orientations, Québec, le Ministère, 147 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

1979 L'école québécoise. Énoncé de politique et plan d'action, Québec, le Ministère, 32 f.

1982 Proposition de modèles d'implantation des programmes d'enseignement des langues d'origine (PELO), Québec, le Ministère, Bureau des services aux communautés culturelles, 11 p.

1983 Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) : État de la situation, Montréal, le Ministère, janvier, 22 p.

1987 L'enseignement des langues d'origine à l'école publique et à l'école communautaire (PELO/PLE), Montréal, le Ministère, Services éducatifs aux communautés culturelles, 7 p.

1988 Répertoire des documents relatifs aux mesures d'accueil et de francisation, au PELO et à l'éducation interculturelle, Québec, le Ministère, Bureau des services aux communautés culturelles, 50 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA

1989 L'immigration au Canada : facettes de l'opinion publique, Document préparé par Angus Reid Group Inc., Winnipeg, 25 p.

MINISTÈRE DE L'HABITATION ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

1984 Se loger au Québec. Une analyse de la réalité, un appel à l'imagination, Québec, le Ministère.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

1994 Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants, tenu à Montréal du 28 février au 3 mars, Montréal, le Ministère et Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal, 353 p.

1996a Rapport de francisation - courts à temps plein. Quatrième semestre 1995-1996 (janvier-février-mars), Montréal, le Ministère, Direction de la coordination et du support aux opérations, mai.

1996b Bilan annuel 1995-1996, Montréal, le Ministère, Direction de la coordination et du support aux opérations.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

1983 La place des communautés culturelles dans l'administration publique et dans les secteurs de l'enseignement et des services médicaux et sociaux : quelques résultats tirés des recen-

sements de 1971 et de 1981, Montréal, le Ministère, Direction de la recherche, 21 p.

1987 L'opinion publique québécoise et l'immigration (résultats tirés du sondage-omnibus Sorécom), Montréal, le Ministère, 10 p.

[267]

1990 Bilan des inventaires des interventions des ministères et des organismes gouvernementaux concernant les immigrants et les Québécois des communautés culturelles, Montréal, le Ministère, 35 p.

1991 Rapport annuel, 1990-1991, Québec, Publications du Québec.

1992a Profils des communautés culturelles, Québec, Publications du Québec. 2 volumes.

1992b Rapport annuel, 1991-1992, Québec, Publications du Québec.

1993a Bilan des réalisations gouvernementales en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, le Ministère, 13 p.

1993b Population immigrée recensée au Québec en 1991 : caractéristiques générales, Montréal, le Ministère, Direction des études et de la recherche, 34 p. (Coll. Statistiques et indicateurs, n° 3).

1993c Population immigrée recensée dans les régions du Québec en 1991, Montréal, Direction des études et de la recherche, le Ministère, 101 p. (Coll. Statistiques et indicateurs, n° 4).

1993d Rapport annuel 1992-1993, Québec, Les Publications du Québec.

1994 Répertoire des projets subventionnés dans le cadre du Fonds d'initiative en 1991-1992/1992-1993, Montréal, le Ministère, 77 p.

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

1991a Communiquer efficacement avec les Québécois des communautés culturelles, Montréal, le Ministère, Bureau de coordination, 8 p. et annexe.

1991b Les communications : outil d'accueil et d'intégration, Québec, le Ministère, 7 p.

MINISTÈRE D'ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1978 La politique québécoise du développement culturel, Québec, Éditeur officiel, 2 tomes, 472 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION

1996 Rapport de francisation - cours à temps plein. Quatrième semestre 1995-1996. Montréal, ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration.

1996 Bilan annuel 1995-1996. Montréal, ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration.

MOGHADDAM, F.M. et D.M. TAYLOR

1987 "The Meaning of Multiculturalism for Visible Minority Immigrant Women", Canadian Journal of Behavioural Science, vol. 19, p. 121-136.

MOGHADDAM, F.M., D.M. TAYLOR et R. N. LALONDE

1987 "Individualistic and collective integration strategies among Iranians in Canada", International Journal of Psychology, vol. 22, p. 301-313.

1989 "Integration Strategies and Attitudes Toward the Built Environment : A Study of Haitian and Indian Immigrant Women in Montréal", Canadian Journal of Behavioural Science, vol. 21, p. 160-173.

MOÏSE, Céline et Richard BOURHIS

1994 "Langage et ethnicité : communication interculturelle à Montréal, 1977-1991", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. 26, n° 1, p. 86-107.

[268]

MONGEAU, Jaël

1990 Portrait des familles immigrées au Québec, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche, 56 p.

MONGEAU, Jaël et Anne-Marie SÉGUIN

1993 Les profils résidentiels des ménages immigrés et non immigrés dans la région montréalaise selon le recensement de 1986, étude réalisée pour le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, INRS-Urbanisation, 73 p.

MONNIER, Daniel

1983 La question linguistique : l'état de l'opinion publique, analyse du sondage de Sondagex Inc. (mars-avril 1983, Québec, Conseil de la langue française, 68 p. (Coll. Notes et Documents n° 42).

1986a La perception de la situation linguistique par les Québécois, analyse des résultats d'un sondage effectué en octobre 1985, Québec, Conseil de la langue française, 78 p. (Coll. Notes et Documents n° 23).

1986b "Francisation apparente ou francisation réelle ?", dans Conseil de la langue française, L'état de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, Notes et documents n° 58, Tome 1, p. 321-351.

1993 Les choix linguistiques des travailleurs immigrants et allophones, Québec, Conseil de la langue française, 293 p. (Coll. Dossiers n° 37).

MONTEGIANI, M.

1991 Hommes et femmes sentences selon l'âge : 1988, 1989, 1990 ; Liste des personnes admises selon leur origine : 1987-1988, 1988-1989, 1989-1990, Québec, ministère de la Sécurité publique, Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire.

MONTGOMERY, Catherine et Jean RENAUD

1992 "Residential Patterns of New Immigrants and Linguistic Integration", The Canadian Geographer, 39 p.

MORICE, Ducasse

1987 L'abus physique des enfants et la famille haïtienne au Québec, Maîtrise (psychologie), Montréal, Université du Québec à Montréal, 131 f.

MORIN, Carole

1989 L'intervention avec et auprès des parents allophones en milieux socio-économiquement faibles, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal.

MURBACH, Ruth

1988 "L'accès à l'égalité des minorités ethno-raciales au Canada", dans Association internationale des sociologues de langue française, Actes du XII^e colloque. Le lien social, Genève, l'Association, p. 574-583.

[269]

NEILL, Ghyslaine

1985 "Classe, sexe et trajectoire socioprofessionnelle : le cas de l'immigration haïtienne au Québec", Cahiers québécois de démographie, vol. 14, p. 259-279.

NIEMI, Fo et M. SALGADO

1988 Voir Centre de Recherche-Action sur les Relations Raciales.

NKOLO, Jean-Victor, Michel De SMET et Jacqueline A. PAINSON

1987 "Les journalistes ethniques et l'emploi dans les médias : égalité ou discrimination ?", Humanitas, n° 17, p. 29-41.

NOËL, Pierre

1984 Rapport sur la problématique des tensions raciales et du racisme dans le milieu scolaire, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 26 p.

OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES

1986 Rapport d'évaluation de la politique d'égalité en emploi dans la fonction publique pour les membres des communautés culturelles, Québec, l'Office, 69 p.

OLSON, Sherry

1991 "Ethnic strategies in the urban economy", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. 33, n° 2, p. 23-60.

O'NEILL, Pierre

1996 "Enquête d'opinion Sondagem", Le Devoir, 22 juin.

OPTION COMMUNICATION ET SEGMA-LAVALIN

1989 Sondage Omnibus multiculturel de Montréal, Montréal, Segma-Lavalin, 76 p. et annexes.

OTTMANN-CLISH, Liane

1984 L'accessibilité des centres hospitaliers à vocation psychiatrique aux communautés culturelles, Montréal, Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain, 17 p.

1986 Accessibility of Health and Social Services for Cultural Communities in the Montréal Metropolitan Area, Maîtrise (science politique), Montréal, Université Concordia, 111 p.

OUELLET, Fernand

1984 "Éducation interculturelle, compréhension interculturelle et communication interculturelle : essai de clarification des concepts", Éducation permanente, vol. 75, septembre, p. 47-66.

1985 "Vers un virage interculturel en éducation", Revue internationale d'action communautaire, vol. 14/54, automne, p. 123-129.

1988a "Éducation au développement, relations interculturelles et étude des religions dans les écoles", dans Fernand OUELLET (éd.), Pluralisme et école. Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des éducateurs, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 377-402.

1988b L'éducation interculturelle a-t-elle une spécificité ? Essai sur le contenu de la formation des maîtres, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 197 p.

[270]

1988c "Quelques enjeux d'un virage interculturel en éducation", dans Fernand OUELLET (dir.), Pluralisme et école. Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des éducateurs, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 107-124.

1991a "L'éducation en situation pluraliste. Jalons pour un enrichissement du contenu de la formation des maîtres", dans Fernand OUELLET et Michel PAGE (dir.), Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 243-273.

1991b L'éducation interculturelle. Essai sur le contenu de la formation des maîtres, Paris, L'Harmattan.

1992a "L'éducation interculturelle : les risques d'effets pervers", dans Actes du colloque du Musée de la civilisation, L'interculturel : une question d'identité, une question d'intégration, Québec, Musée de la civilisation, p. 61-108.

1992b "Religious, Values and Education in Plural Societies", dans D. LYNCH, C. MODGIL et S. MODGIL (dir.), Cultural Diversity and the Schools (vol.1- Education for Cultural Diversity : Convergence and Divergence), Londres et Washington, D.C., Falmer Press, p. 233-254.

1994 "Pour éviter les pièges du relativisme culturel", dans F. Romaine OUELLET et Claude BARITEAU (dir.), Entre tradition et universalisme, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 156-170.

1996 "L'enseignement religieux à l'école face aux défis du pluralisme ethnoculturel", dans K. FALL, R. HADJ-MOUSSA et D. SIMEONI, Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p.219-238.

OUELLET, Fernand et Michel PAGE (dir.)

1991 Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 594 p.

OUELLET, Normand (avec la collaboration de Suzanne Turgeon et d'Agnès Le Minh)

1978 L'immigration et le marché du travail : une évaluation du processus de sélection et d'intégration des immigrants au Québec, 1968-1975, Montréal, ministère de l'Immigration, 85 p.

PAGÉ, Michel

1988 "L'éducation interculturelle au Québec : bilan critique", dans Fernand OUELLET (dir.), Pluralisme et école. Jalons pour une critique de la formation interculturelle des éducateurs, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 271-300.

1996 "Finalités de l'éducation à la citoyenneté en démocratie pluraliste", Actes du séminaire sur le pluralisme dans les institutions publiques et le rôle de l'école dans les sociétés pluriethniques, Montréal, Université de Montréal, Groupe de recherche sur l'ethnicité et l'adaptation au pluralisme en éducation, Centre d'études ethniques.

PAGÉ, Pierre et François BOULET

1990 L'Université du Québec et les communautés culturelles. Éléments de problématique, Sainte-Foy, Université du Québec, 56 p. et annexes.

PAINCHAUD, Gisèle, Alison D'ANGLEJAN et Diane VINCENT

1982 Acquisition du français par un groupe d'immigrants asiatiques, rapport de recherche, Montréal, Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, 85 p.

[271]

PAINCHAUD, Gisèle et Richard POULIN

1983 "Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise", Sociologie et sociétés, vol. XV, n° 2, p. 89-104.

1988 Les Italiens au Québec, Éditions Asticou et Critiques, 231 p.

PAO-MERCIER, Laura

1981 Immigration, Ethnicity and the Labour Market : The Chinese in Montréal, Maîtrise (sociologie), Montréal, Université McGill, 173 p.

PAQUET, Martin

1995 Le Fleuve et la Cité. Représentation de l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1945-1968, Doctorat (histoire), Sainte-Foy, Université Laval, 429 p.

PAQUIN, M. et Micheline LABELLE

1993a Ethnicité, racisme et intégration des jeunes. Le discours de leaders d'origine libanaise de la région de Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 18, 80 p.

1993b Ethnicité, racisme et intégration des jeunes. Le discours de leaders d'origine italienne de la région de Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 15, 70 p.

PARADIS, Esther

1987 Problématique des milieux socio-économiquement faibles et des milieux pluriethniques, Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec, 58 p.

PELLETIER, Alain

1988 Minorisation politique des francophones au Québec : les élections provinciales dans la région métropolitaine de Montréal (1966-1985), Maîtrise (science politique), Montréal, Université de Montréal.

PELLETIER, Carole et Jane PYCOCK

1985 Les communautés culturelles au Québec, un monde à découvrir, Québec, Office des ressources humaines au Québec, Direction générale de la recherche et du développement, Bureau de l'égalité en emploi, 33 p.

PELLETIER, Clotilde (éd.)

1990 L'apprentissage de la diversité. Sessions de sensibilisation aux réalités multiculturelles dispensées au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, adaptation du rapport préparé par le Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines (ssDcc inc), Montréal, Éditions du Centre international

de documentation et d'information haïtienne, caraïbienne et afro-canadienne, 184 p.

PELLETIER, Guy et Manuel CRESPO

1979 Le jeune immigrant dans le système scolaire. Étude socio-scolaire réalisée sur les finissants des classes d'accueil de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Montréal, Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation (Rapport n° 1), 210 p.

[272]

PHAM-NGUYEN, Thuy

1987 "Les déterminants du processus d'adaptation sociale et linguistique des Vietnamiens à Québec", dans Kwok B. CHAN et Louis-Jacques DORAIS, Adaptation linguistique et culturelle : l'expérience des réfugiés d'Asie du Sud-Est au Québec, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 149-165.

PICHÉ, Victor

1989 "L'immigration haïtienne au Québec : modalités d'insertion", dans Antoine PHILIPPE et Sidiki COULIBALY (éds), L'insertion urbaine des migrants en Afrique, Paris, ORM-STOM, p. 202-221.

1992 "Le discours démo-politique au Québec : inclusion ou exclusion ?", Sociologie et Sociétés, vol. 24, n° 2, pp. 143-150.

PICHÉ, Victor et Liane BÉLANGER

1995 Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 52 p. (Collection Notes et Documents n° 5).

PICHÉ, Victor, Serge LAROSE et Micheline LABELLE

1983 L'immigration caraïbienne au Canada et au Québec : aspects statistiques, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 189 p.

PICHÉ, Victor et Danièle LALIBERTÉ

1987 Portrait statistique de la nouvelle immigration à Montréal, document de travail préparé pour la Société des transports de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, 47 f.

PIERRE-JACQUES, Charles

1979 Effets du changement de milieu socioculturel sur l'adaptation scolaire des enfants d'immigrants haïtiens au Québec, Doctorat (éducation), Paris, Université de Paris V.

1981a Le jeune Haïtien et l'école québécoise, rapport de recherche, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 83 p.

1981b Voir Conseil scolaire de l'île de Montréal.

PIETRANTONIO, Linda, Danielle JUTEAU et Marie Mc Andrew

1996 "Multiculturalisme ou intégration : un faux débat", dans Khadiyatoulah FALL, Ratiba HADJ-MOUSSA et Daniel SIMIONI (dir.), Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, p.147-158.

PLANTE-PROULX, Lucie

1987 Problématique des élèves non francophones, analphabètes ou en retard scolaire dans les écoles françaises de Montréal et pistes d'intervention, Montréal, ministère de l'Éducation, 32 p.

POLÈSE, Mario

1985 Les groupes ethniques et immigrants dans la région métropolitaine de Montréal, 1971-1981 : caractéristiques linguistiques et comportements résidentiels, Montréal, INRS-Urbanisation.

[273]

PREJEAN, M.

1991 Les tensions intercommunautaires et les problèmes de délinquance parmi les jeunes des communautés culturelles, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des politiques.

PROULX, Jean Pierre

1993 "Le pluralisme religieux dans l'école québécoise : bilan analytique", Repères, essais en éducation, numéro thématique, Marie Mc ANDREW (dir.), Pluralisme et éducation : perspectives québécoises, n° 15, p. 157-210.

PROULX, Lucie

1988 Étude relative aux résultats scolaires des élèves des classes d'accueil secondaires, intégrés aux classes ordinaires au secondaire, en septembre et au cours de l'année 1987-1988, Montréal, Commission des Écoles Catholiques de Montréal, novembre.

PROULX, Normand

1979 La répartition sectorielle des travailleurs immigrants au Québec, Québec, ministère de l'Immigration, 154 p. (Coll. Études et documents, n° 8).

RAM IREZ, Bruno

1984 Les premiers Italiens de Montréal : l'origine de la petite Italie du Québec, Montréal, Boréal Express, 136 p.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTRÉAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT

1990 Actes du 2^e Forum sur la nouvelle immigration et l'habitation à Montréal, Montréal, le Regroupement, 86 p.

REID, Caroline

1993 "Les communautés culturelles et leur intégration au campus universitaire", dans Marie Mc Andrew et Francine DESROCHES, L'adaptation institutionnelle à la réalité pluriethnique à l'Université de Montréal, Montréal, Université de Montréal, p. 41-44.

RENAUD, Jean

1992 "Un an au Québec. La compétence linguistique et l'accès à un premier emploi", Sociologie et Sociétés, vol. XXIV, n° 2, p. 31-141.

RENAUD, Jean et Alain CARPENTIER

1993 Nouveaux immigrants et langue, rapport pour l'Office de la langue française, Montréal, Université de Montréal.

RENAUD, Jean, Serge DESROSIERS et Alain CARPENTIER

1993 Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portrait d'un processus, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 120 p. (Études et Recherches no 5).

[274]

RENAUD, Jean, Micheline MAYER et Ronald LEBEAU

1996 Espace urbain, espace social. Portrait de la population des villes du Québec, Montréal, Éditions Saint-Martin.

ROBIN, Régine

1994 "Citoyenneté culturaliste, citoyenneté civique", dans Khadiyatoulah FALL, Daniel SIMEONI et Georges VIGNAUX (dir.), Mots. Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 179-200.

ROCHER, François et Guy ROCHER

1991 "La culture québécoise en devenir : les défis du pluralisme", dans Fernand OUELLET et Michel PAGE, Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 43-76.

ROCHON, Monique, Benoît PERRAS et Renée LESCOP

1984a/b Voir Commission des droits de la personne.

ROSENBERG, M. Michael et Jack JEDWAB

1992 "Institutional Completeness, Ethnic Organizational Style and the Role of the State : the Jewish, Italian and Greek Communities of Montréal", Canadian Review of Sociology & Anthropology, vol. 29, n° 3, p. 266-287.

ROY, G.

1990 Pratiques interculturelles sous l'angle de la modernité, Maîtrise (service social), Montréal, Université de Montréal.

RUBIN, Ronald

1985 The Forgotten Quebecers. A History of English-Speaking Québec, 1759-1980, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 315 p.

SACHDEV, Itesh et Richard BOURHIS

1993 "Ethnolinguistic Vitality : Some Motivational and Cognitive Considerations", dans Michael A. HOGG et Dominic ABRAMS, Group motivation. Social psychological perspectives, Londres, Harvester Wheatsheaf, p. 35-51.

SAYEGH, Liliane et Jean-Claude LASRY

1993 "Acculturative Stress and Mental Health among Lebanese Immigrants in Montréal / Acculturation, stress et santé mentale chez des immigrants libanais à Montréal", Santé mentale au Québec, vol. 18, n° 1, p. 23-51.

SCHWARTZ, Georges

1980 "La presse ethnique entre l'intégration et la troisième solitude", Antennes, n° 17, p. 47-58.

SEGMA-LAVALIN

1987 Sondage Omnibus multiculturel de Montréal, Montréal, Segma-Lavalin, 76 p. et annexes.

1989 Sondage Omnibus multiculturel de Montréal, Montréal, Segma-Lavalin, 76 p. et annexes.

[275]

SÉNÉCHAL, Gilles

1987 Les allophones et les anglophones inscrits à l'école française : sondage sur les attitudes et les comportements linguistiques, Montréal, Conseil de la langue française, 208 p. (Coll. Documentation).

SERRÉ, Pierre

1989 De quelques paramètres d'une victoire anti-indépendantiste au Québec : impact électoral du pluralisme ethnique dans la région montréalaise : tendances actuelles et pros-

pectives (1970-1996), Maîtrise (science politique), Montréal, Université de Montréal.

1996 "La souveraineté, le PQ et les immigrants : du rejet total à la progression soutenue ?", L'Action nationale, vol. 86, n° 1, p. 18-25.

SHIU CHING CHIANG

1978a Occupational Achievement of Post-War Chinese Immigrants in Montréal, Montréal, Université McGill, 43 p. (Working Papers in Migration and Ethnicity, vol. 78, n° 4).

1978b Occupational Mobility and Achievements of Post-War Chinese Immigrants in Montréal, Maîtrise (sociologie), Montréal, Université McGill, 230 p.

SIMARD, Myriam

1987 Les rapports de pouvoir dans la politique de l'enseignement privé de 1964 à 1983, Doctorat (sociologie), Montréal, Université de Montréal, 450 p. (Publié : L'enseignement privé : 30 ans de débats, 1993, Montréal, Thémis, 1993, 263 p.).

1995 Les entrepreneurs agricoles immigrants européens : insertion dans la société rurale québécoise, Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 154 p. (Coll. Études et Documents n° 11).

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC

1983 La programmation de Radio-Québec et la réalité ethnique, Montréal, Radio-Québec, Direction des programmes.

1990 En bref (bulletin d'information), Montréal, Radio-Québec, Direction des communications, vol. 4, n° 7, avril.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

1992 Les conditions d'habitation des familles au Québec, Québec, La Société.

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

1989 Programme d'intervention auprès de la nouvelle immigration à Montréal, Montréal, la Société, 14 p.

SORECOM INC.

1983 Sondage sur la situation linguistique dans les hôpitaux 'anglophones de la région de Montréal : étude exploratoire, Québec, Conseil de la langue française, 57 p. (Coll. Notes et documents, n° 31).

1988 Omnibus spécial. Immigration et racisme CKAC, Sorécom Inc., avril.

1989 Étude de la perception des Québécois face à l'immigration, Sorécom Inc.

[276]

SOYSAL, Yasemin Nuhoglu

1994 Limits of Citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe, Chicago, University of Chicago Press, 244 p.

ST-GERMAIN, Claude

1981 La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-77 à 1979-80, Québec, Conseil de la langue française, 37 p.

1983 La progression des élèves au secondaire et au collégial selon la langue maternelle : évolution de 1976 à 1982, Québec, ministère de l'Éducation, 64 p.

1984 La progression des élèves au secondaire et au collégial selon la langue maternelle : évolution de 1976 à 1982, Québec, ministère de l'Éducation, 64 p. (Coll. Études et analyses).

1988 Les résultats des élèves aux épreuves uniques du secondaire selon la langue maternelle, juin 1987, Québec, ministère de l'Éducation, 18 p.

STOICIU, Gina

1996 "L'intégration, un construit théorique", dans Khadiyatoulah FALL, Ratiba HADJ-MOUSSA et Daniel SIMEONI (dir.), Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 15-30.

STOICIU, Gina et Odette BROSSEAU

1989 "La différence, comment l'écrire ? Comment la vivre ?"
Humanitas, Nouvelle Optique, p. 213-218.

SYLVAIN, Louise, Louise LAFORCE et Claude TROTTIER (avec la collaboration de Alain Massot et Pierre Georgeault)

1985 Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années 70, Québec, Conseil de la langue française, 328 p. (Coll. Études et Recherches n° 24).

TADDEO, D. J. et R.C. TARAS

1987 Le débat linguistique au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

TARDIEU-DEHOUX, Charles

1977 L'évaluation et l'orientation des étudiants immigrants haïtiens à Montréal, Maîtrise (éducation), Montréal, Université Concordia, 150 f.

TARDIF, Francine, Gaétan BEAUDET et Micheline LABELLE

1993a Question nationale et ethnicité : le discours de leaders d'origine haïtienne de la région de Montréal, Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, cahier n° 13, 111 p.

1993b Question nationale et ethnicité : le discours de leaders d'origine italienne de la région de Montréal, Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, cahier n° 11, 104 p.

[277]

TARDIF, Jacques

1992 Pour un enseignement stratégique, l'apport de la psychologie cognitive, Montréal, Éditions Logique.

TAYLOR, Charles

1990 The Sources of Self. The Making of the Modern Identity, Cambridge, Cambridge University Press (Traduit : Les Sources du Moi, Paris, Le Seuil).

1992 Multiculturalism and the Politics of Recognition, Princeton, Princeton University Press.

1996 "Les sources de l'identité moderne", dans Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest (dir.), Les frontières de l'identité. Modernité et post-modernisme au Québec, Sainte-Foy/Paris, Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, p. 347-364.

TAYLOR Charles, Anthony APPIAH, Jürgen HABERMAS, Steven C. ROCKEFELLER, Michael WALZER et Susan WOLF (introduction d'Amy GUTMANN, dir.)

1994 Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition, Princeton, Princeton University Press, 175 p. (Traduit : Multiculturalisme, différence et démocratie, Paris, Aubier)

TAYLOR, Donald M.

1996 Diversity with Justice and Harmony. A Social Psychological Analysis, rapport dans le cadre du projet Metropolis pour Citoyenneté et Immigration Canada, 179 p.

TAYLOR, Donald M., David J. Me KIRNAN, John CHRISTIAN et Luc LAMARCHE

1979 "Cultural insecurity and attitudes toward multiculturalism and ethnic groups in Canada", Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada, vol. XI, n° 2, p. 19-30.

TAYLOR, D.M. et F.M. MOGHADDAM

1994 Theories of Intergroup Relations : International Social Psychological Perspectives, Westport, Praeger, 2^e édition.

TAYLOR, D.M. et L.E. PORTER

1993 "A Multicultural View of Stereotyping", dans W.J. LONNER et R.S. MALPASS (dir.), Readings in Psychology and Culture, Boston, Allyn & Bacon, p. 85-90.

TAYLOR, D.M., S.C. WRIGHT, F.M. MOGHADDAM et R.N. LALONDE

1990 "The Personal/Group Discrimination Discrepancy : Perceiving my Group, But Not Myself, To Be a Target for Discrimination", Personality and Social Psychology Bulletin, vol.16. p. 254-262.

TCHORYK-PELLETIER, Peggy

1989 L'adaptation des minorités ethniques, Ville Saint-Laurent, Cégep de Saint-Laurent, 198 p.

TEACHMAN, Georges

1980 L'image de la diversité culturelle du Canada à la télévision canadienne de langue anglaise, Ottawa, Secrétariat d'État, 56 p.

[278]

TEAL, Gregory J.

1985 The Organization of Production and the Heterogeneity of the Working Class : Occupation, Gender and Ethnicity Among Clothing Workers in Québec, Doctorat (anthropologie), Montréal, Université McGill, 2 vol., 529 f.

TEITELBAUM, Benjamin et Louise BÉRUBÉ

1982 La discrimination raciale dans le logement à Montréal, Montréal, Mouvement québécois pour combattre le racisme, janvier, 87 p.

THERRIEN, Marthe, Gaétan BEAUDET et Micheline LABELLE

1993b Question nationale et ethnicité. Le discours de leaders juifs de la région de Montréal. Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 12, 132 p.

THERRIEN, Marthe et Micheline LABELLE

1993a Ethnicité, racisme et intégration des jeunes. Le discours de leaders d'origine haïtienne de la région de Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 17, 84 p.

1993b Ethnicité, racisme et intégration des jeunes. Le discours de leaders juifs de la région de Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 16, 93 p.

TOURÉ, Babakar Pierre

1985 Le racisme dans les médias : un document de réflexion, Québec, Association des travailleurs immigrants et québécois et Carrefour Tiers Monde.

TRIBALAT, Michèle avec la participation de Patrick Simon et Benoit Riandey

1996 De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 302 pages.

TRUDEL, C.

1987 "TEQ fait plus l'unanimité chez les réseaux ethniques", Le Devoir, 21 juillet.

TRUDEL, Guy

1981 Omnibus, Montréal, Université de Montréal, Centre de sondage, décembre.

1985 Omnibus, Montréal, Université de Montréal, Centre de sondage, mai.

UNION DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET QUÉBÉCOIS

1980 L'immigration et les travailleurs immigrés, Montréal, l'Union, 81 p.

VACCARO, Maria

1988 Certaines caractéristiques de l'habitation et de l'ethnicité sur l'île de Montréal, Montréal, Commission des droits de la personne, 28 p.

VAILLANCOURT, François

1985 (dir.), Économie et langue, Québec, Conseil de la langue française, 302 p.

[279]

1988 Langue et disparité de statut socio-économique au Québec, Québec, Conseil de la langue française.

1991 Langue et statut économique au Québec, Québec, Conseil de la langue française.

VAILLANCOURT, Suzanne

1982 L'intégration sociale des immigrants par les classes d'accueil. Maîtrise (éducation), Montréal, Université de Montréal, 137 p.

VAN SCHENDEL, Nicolas

1993 Une approche exploratoire de la société québécoise : espace, temps et identité, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 193 p. (Coll. Notes et Documents, n° 1).

VARY, François

1990 "Toucher les minorités. Les habitudes de consommation et les médias des allopho-nes", Info-Presse, vol. 5, n° 9, juin, p. 78-81.

1994 Voir ministère de la Culture et des Communications, 1994c.

VELTMAN, Calvin

1994 "Analyse et mesure de la mobilité linguistique", dans ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants, Montréal, le Ministère, p. 151-173.

VELTMAN, Calvin avec la collaboration de Odette Paré

1985 L'insertion sociolinguistique des Québécois d'origine portugaise, Montréal, INRS-Urbanisation, 113 p. (Coll. Études et documents, n° 44).

VELTMAN, Calvin et Jac-André BOULET

1980 L'incidence de la mobilité linguistique sur la situation économique et le rang social des travailleurs montréalais en 1971, Québec, Office de la langue française, 61 p.

VELTMAN, Calvin et Tina IOANNOU

1984 Les Grecs du quartier Parc-Extension. L'insertion linguistique dans la société d'accueil, Montréal, INRS-Urbanisation, 106 p.

VELTMAN, Calvin et Sylvie PARÉ

1993 L'adaptation linguistique des immigrants de la décennie 1980, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 218 p. (Coll. Études et Recherches, n° 7).

VELTMAN, Calvin, Mario POLÈSE et Marc LEBLANC

1986 Évolution de la localisation résidentielle des principaux groupes ethniques et immigrants, Montréal, 1971-1981, Montréal, INRS-Urbanisation, 64 p. (Coll. Études et documents n° 49).

[280]

VILLE DE MONTREAL

1988 Les aspects multiethniques d'une politique de développement culturel à Montréal : rapport déposé au Conseil municipal, Montréal, la Ville, Commission permanente du développement culturel, 150 p.

1989a Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, Montréal, la Ville, 21 mars.

1989b Le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles de la Ville de Montréal, Montréal, la Ville, 17 p.

1989c L'interculturalisme, stratégie de communication, Montréal, Ville de Montréal, Bureau interculturel de Montréal.

1989d Montréal, ville interculturelle, Montréal, Symposium de la Fédération canadienne des municipalités, 16 p.

1990a Énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle, Montréal, la Ville, Commission d'initiative et de développement culturels, 35 p.

1990b Habiter Montréal : politique d'habitation, Montréal, la Ville, 15 p.

1990c Le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles : un bilan, Montréal, la Ville, Commission permanente de l'administration et des finances, 28 p. et annexes.

1991 L'immigration et l'intégration : un enjeu québécois, une problématique montréalaise, mémoire de la Ville de Montréal sur l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du gouvernement du Québec présenté à la Commission parlementaire sur la culture, Montréal, la Ville, 66 p.

1992a Les communautés culturelles : des partenaires essentiels dans le développement économique de Montréal, rapport déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal, Montréal, la Ville, Commission permanente du développement économique, 189 p.

1992b Intervention de l'Administration municipale auprès des Communautés culturelles, Montréal, la Ville.

1994a Bilan de l'année de l'harmonie interculturelle et interraciale, 21 mars 1993 - 21 mars 1994, Montréal, 21 p.

1994b Plan d'action institutionnel de la Ville de Montréal en matière d'affaires interculturelles 1995, Montréal, la Ville, Service des affaires institutionnelles, 91 p.

WARNER, Louise

1983 Profil de la Communauté noire anglophone du Québec, Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles, novembre, 56 p.

WEINFELD, Morton

1994 "Ethnic Assimilation and the Retention of Cultures", dans John W. BERRY et Jean A. LAPONCE, Ethnicity and Culture in Canada : The Research Landscape, Toronto, University Toronto Press, p. 238-266.

WEINFELD, M. *é*tal, (dir.)

1981 The Canadian Jewish Mosaic, Toronto, J. Wiley.

WILSON, W. J.

1987 The Truly Disadvantaged, Chicago, University of Chicago Press.

[281]

**Revue des études ethniques au Québec,
1977-1996.**

TABLEAUX

[Retour à la table des matières](#)

[282]

[283]

Tableau 1 –
 Population du Québec et de la région métropolitaine de recensement (RMR)
 de Montréal selon les principales origines déclarées, 1991

	Ensemble du Québec		RMR de Montréal		Mtl/ Québec
	Nombre	%	Nombre	%	%
Population totale	6 810 300	100,0	3 091 115	100,0	44,7
<u>origines uniques</u>	6 237 905	91,6	2 722 810	88,0	
<u>origine française (1)</u>	5 077 830	74,56	1 824 305	59,0	35,9
<u>origine britannique (2)</u>	286 080	4,2	166 815	9,1	58,3
<u>origine autochtone</u>	65 405	0,9	12 730	0,4	19,4
<u>origine canadienne</u>	20 025	0,2	9 820	0,3	49,0
<u>origines européennes</u>	488 155	7,1	437 545	14,1	89,6
.italienne	174 530	2,5	165 735	5,3	94,9
.juive	77 600	1,1	76 780	2,4	98,9
.grecque	49 890	0,7	48 575	1,5	97,3
.portugaise	37 165	0,5	32 330	1,0	86,9
.allemande	31 345	0,4	18 935	0,6	60,4
.polonaise	23 695	0,3	20 025	0,6	84,5
.espagnoles	21 165	0,3	18 540	0,5	87,5
.ukrainienne	11 450	0,1	9 940	0,3	86,8
.belge	9 465	0,1	5 960	0,1	62,9
.hongroise	8 990	0,1	8 060	0,2	89,6
.néerlandaise	7 100	0,1	4 450	0,1	62,6
.yougoslave	7 035	0,1	6 320	0,2	89,8
.suisse	4 885	0,07	2 230	0,07	45,6
.roumaine	5 950	0,08	5 125	0,1	86,1
.autres	750	--	510	--	68,0
<u>origine chinoise</u>	36 820	0,5	34 355	1,0	93,3
<u>origine d'Asie du sud-est</u>	32 625	0,4	28 005	0,9	85,8
.vietnamienne	19 980	0,2	17 790	0,5	89,0
.philippine	9 920	0,1	9 765	0,3	98,4
.cambodgienne	8 060	0,1	6 700	0,2	83,1

	Ensemble du Québec		RMR de Montréal		Mtl/ Québec
	Nombre	%	Nombre	%	%
.laotienne	4 315	0,0	3 280	0,1	76,0
.coréenne	2 895	0,04	2 510	0,08	86,7
.japonaise	1860	0,02	1 685	0,05	90,5
. autres	865	--	775	--	89,5
<u>origines africaines</u>	2 705	0,03	2 500	0,08	92,4
<u>origines noires</u>	41165	0,6	38 650	1,2	93,8
<u>origines arabes</u>	62 960	0,9	57 255	1,8	90,0
. libanaise	31 580	0,4	28 490	0,9	90,2
.égyptienne	27 525	0,4	8 660	0,2	31,4
.maghrébine (3)	3 155	0,04	2610	0,08	82,7
.marocaine	4 255	0,06	3 860	0,1	90,7
.syrienne	4 545	0,06	4 175	0,1	91,8
.autres	10 225	0,1	9 460	0,3	92,5
[284]					
<u>origines sud-asiatiques</u>	29 240	0,4	28 225	0,9	96,5
. indienne (East Indian)	17 460	0,2	16 765	0,5	96,0
.pakistanaise	4 155	0,06	3 920	0,1	94,3
. sri-lankaise	3 435	0,05	3 435	0,1	100,0
.autres	4 190	0,06	4 105	0,1	97,9
<u>origines d'Asie occidentale</u>	23 435	0,3	22 610	0,7	96,4
.arménienne	13 890	0,2	13 675	0,4	98,4
.iranienne	6 145	0,09	5 715	0,1	93,0
.turque	2 290	0,03	2 130	0,06	93,0
. autres	1 110	--	1 090	--	98,1
<u>origines des Caraïbes</u>	26 755	0,3	24 895	0,8	93,0
.haïtienne	21635	0,3	20 145	0,6	93,1
.jamaïcaine	1275	0,01	1240	0,04	97,2
.autres	3 845	0,05	3 510	0,01	91,2
<u>origines de l'Amérique latine</u>	28 290	0,4	24 905	0,8	88,0
.chilienne	4 640	0,06	4 170	0,1	89,8
.péruvienne	2 480	0,03	2 325	0,07	93,7
. salvadorienne	4 700	0,06	4 055	0,1	86,2
.colombienne	1 430	--	1 210	--	84,6
.autres	15 040	0,2	13 145	0,4	87,4

	Ensemble du Québec		RMR de Montréal		Mtl/ Québec
	Nombre	%	Nombre	%	%
<u>autres origines (4)</u>	1 120	--	700	--	62,5
<u>origines multiples</u>	572 395	8,4	363 300	11,7	63,4
. française et britannique	180 945	2,6	95 110	3,0	52,5
. française et autres	126 175	1,8	73 050	2,3	57,8
. britannique et autres	66 195	0,9	48 465	1,5	73,2
. franc., britann. et autres	56 220	0,8	34 165	1,1	60,7
. autres origines multiples	142 860	2,0	112 510	3,6	78,7

Le symbole (-) indique un nombre de personnes trop réduit pour être statistiquement significatif. À cause des chiffres arrondis, les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs composantes.

1. La catégorie « origine française » comprend les origines uniques française, québécoise, acadienne, française et l'origine multiple « française seulement ».

2. La catégorie « origine britannique » comprend les origines anglaise, irlandaise, écossaise, galloise, autres britanniques et l'origine multiple « britannique seulement ».

3. La catégorie « origine maghrébine » inclut les origines maghrébine, palestinienne, syrienne et arabe non spécifiée.

4. Inclut les origines américaine, néo-zélandaise et australienne.

Source : Statistique Canada, *Origine ethnique. Le pays - Recensement du Canada, 1991*, Ottawa, Industrie, Science et Technologie, 1993, n° 93-315 au catalogue. - Tableau 1B, pp. 28-43 ; Tableau 1A, p. 12-27.

[285]

Tableau 2 –
 Population immigrée selon les 15 principaux pays de naissance,
 Québec, 1971, 1981, 1986, 1991

Rang	1971		1981		1986		1991	
	Pays de naissance	Nombre et %	Pays de naissance	Nombre et %	Pays de naissance	Nombre et %	Pays de naissance	Nombre et %
1	Italie	90 375 19,3	Italie	88 395 17,0	Italie	84 300 16,0	Italie	78 690
2	Royaume-Uni	65 605 14,0	Royaume-Uni	42 280 8,1	France	35 440 6,7	France	38 260
3	États-Unis	46 480 9,9	États-Unis	38 485 7,4	États-Unis	34 750 6,6	Haïti (1)	37 210
4	France	33 315 7,1	France	36 540 7,0	Royaume-Uni	31 990 6,1	États-Unis	27 770
5	Grèce	26 315 5,6	Grèce	28 300 5,4	Haïti	30 155 5,7	Liban	25 935
6	Pologne	22 290 4,8	Haïti	25 780 5,0	Grèce	26 085 4,9	Grèce	25 700
7	Allemagne (Ouest/Est)	20 625 4,4	Portugal	21 430 4,1	Portugal	21 215 4,0	Royaume-Uni	25 605
8	URSS	17 065 3,6	Pologne	19 450 3,7	Pologne	19 410 3,7	Portugal	24 155
9	Portugal	12 110 2,6	Allemagne (O/E)	15 415 3,0	Vietnam	18 085 3,4	Vietnam	20 720
10	Hongrie	11 015 2,3	Égypte	13 700 2,6	Allemagne (O/E)	14 560 2,8	Pologne	19 010
11	Belgique	8 695 1,9	URSS	13 200 2,5	Egypte	13 560 2,6	Égypte	15 690
12	Roumanie	7 050 1,5	Vietnam	11 345 2,2	URSS	10 895 2,1	Maroc	13 470

	1971		1981		1986		1991	
Rang	Pays de naissance	Nombre et %	Pays de naissance	Nombre et %	Pays de naissance	Nombre et %	Pays de naissance	Nombre et %
13	Rép. populaire Chine	6 160 1,3	Maroc	9 405 1,8	Maroc	10 305 2,0	Allemagne	12 705
14	Tchécoslovaquie	5 475 1,2	Belgique	9 365 1,8	Belgique	8 910 1,7	Chine	10 330
15	Yougoslavie	5 300 1,1	Hongrie	8 930 1,7	Liban	8 770 1,7	Inde	9 705
Sous- total		377 875 80,6		382 020 73,5		368 430 69,9		384 955 65,1
Total	Tous les pays	468 925		519 595		527 135		591 210

1. Une différence avec le nombre des personnes s'identifiant comme haïtiennes dans le Tableau 1 tient au fait que nombre de Haïtiens s'identifient comme Noirs.

Sources : Statistique Canada, *Recensements du Canada, 1971* (catalogue : 92 727) ; Direction des Études et de la Recherche, *Recensements 1981 et 1986* (Compilations spéciales), Montréal, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, mai 1989 ; Direction de la planification et de l'évaluation, *Population immigrée recensée au Québec en 1991 : caractéristiques générales*, Montréal, ministère de l'Immigration et de Communautés Culturelles, octobre 1993, p. 28.

Tableau 3 –
Population immigrée
 selon certaines régions de naissance, Québec, 1986, 1991

Région de naissance	1986		1991	
	Nombre	% par rapport à la population immigrée	Nombre	% par rapport à la population immigrée
Tiers-Monde				
.Asie	83 945	15,9	131 860	22,3
.Afrique	34 975	6,6	46 280	7,8
. Amérique du Sud	14 415	2,7	22 535	3,8
. Amérique centrale	7 310	1,4	15 900	2,7
. Caraïbes et Guyane	50 455	9,6	56 970	9,6
Sous-total	191 100	36,2	273 545	46,2
Europe	298 215	56,6	287 525	48,6
États-Unis	34 755	6,6	27 770	--
<u>Autres</u>	<u>3 060</u>	<u>0,6</u>	<u>30 140</u>	<u>5,09</u>
<u>Total de la population immigrée</u>	<u>527 130</u>	<u>100,0</u>	<u>591 205</u>	<u>100,0</u>

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Population immigrée recensée au Québec en 1991 : caractéristiques générales*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, octobre 1993, p. 26.

[287]

Tableau 4 –
 Population immigrée selon le pays de naissance et la période d'immigration,
 Québec, 1991

Pays de naissance	avant 1971	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1991
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Italie	87,9	6,1	3,5	1,5	1,1
France	53,1	12,5	11,5	8,4	14,5
États-Unis	46,1	17,2	13,5	9,5	13,7
Royaume-Uni	73,7	9,5	6,6	5,4	4,9
Haïti	6,9	23,6	24,6	21,7	23,3
Grèce	71,2	14,6	6,6	3,6	3,9
Portugal	40,3	26,2	12,3	7,1	14,2
Pologne	61,6	4,4	3,5	11,6	18,8
Vietnam	2,2	13,6	28,5	34,9	20,8
Allemagne (Ouest/Est)	76,7	6,8	4,8	5,6	6,1
Egypte	53,7	12,6	10,4	6,8	16,5
URSS	75,7	4,1	7,6	3,8	8,9
Maroc	30,8	18,1	11,8	12,8	26,5
Belgique	64,9	7,8	9,4	9,4	8,5
Inde	21,0	23,5	18,3	10,9	26,2
Rép. pop. Chine	27,3	9,2	12,1	16,7	34,6
Hongrie	86,2	3,6	2,3	2,8	5,1
Roumanie	40,8	7,7	8,5	11,7	31,3
Jamaïque	28,3	24,5	16,1	11,8	19,5
El Salvador	0,1	3,7	5,0	33,4	57,8
Philippines	12,2	16,4	14,7	13,2	43,5
Syrie	13,8	11,6	13,7	13,9	47,0
Liban	6,9	6,1	14,7	9,2	63,1
Iran	4,3	3,5	8,8	19,8	63,5
Hong Kong	11,2	11,5	12,4	11,7	53,2
Pérou	5,3	11,9	16,3	15,1	51,6
Algérie	33,3	10,4	9,1	6,2	41,2
Sri Lanka	1,7	1,9	4,5	9,5	82,5
Guatemala	1,3	4,8	6,4	30,3	57,0
Tunisie	22,1	11,4	13,9	9,9	42,4
Population totale immigrée	43,1	12,0	11,9	11,1	21,9

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilations spéciales), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1994.

[288]

Tableau 5 –
Immigrants admis au Québec, par catégorie, 1980-1993

Année	Indépendant	Parent aidé	Famille	Réfugié	TOTAL
1980	5 758	1 271	7 402	8 079	22 558
1981	8 644	1 971	7 147	3 225	21 063
1982	8 792	1 528	7 790	3 185	21 331
1983	5 272	1 049	7 875	2 178	16 374
1984	4 487	1 596	6 353	2 205	14 641
1985	5 319	1 584	6 085	1 896	14 884
1986	9 015	983	6 973	2 484	19 459
1987	14 781	1 237	7 631	3 157	26 822
1988	13 022	1 180	7 653	3 565	25 420
SOUS-TOTAL	75 090 41%	12 399 6,8%	64 909 35,6%	29 974 16,4%	182 372 100%
1989	17 659	2 065	9 330	5 104	34 158
1990	21 288	3 384	9 203	6 966	40 841
1991	20 189	3 049	12 859	15 590	51 687
1992	23 268	1 323	12 884	10 901	48 376
1993	19 936	1 125	16 665	6 591	44 317
SOUS-TOTAL	102 340 46,6%	10 946 5,0%	60 941 27,8%	45 152 20,5%	219 379 100%
TOTAL	177 430 44,0%	23 345 5,8%	125 850 31,3%	75 126 18,7%	401 751 100%

Sources : Direction de la planification et de l'évaluation (Compilations spéciales), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1989 ; Direction des Études et de la recherche (Compilations spéciales), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[289]

Tableau 6 –
Immigrants admis au Québec selon la connaissance du français et de l'anglais,
par catégorie d'admission, 1980-1993

Année	Connaissance du français et de l'anglais	Indépendant		Parent aidé		Famille		I	Réfugié		TOTAL
		%		%		I	%	f	%	%	
1980-1988											
1980-1988	français seulement	27,0		14,9		28,2			10,4		23,9
	français et anglais	16,8		11,3		9,2			4,2		11,9
	anglais seulement	30,1		14,9		24,8			9,8		23,8
	ni français ni anglais	26,0		58,8		37,0			75,6		40,3
	Total	75 139	100,0	12 409	100,0	64 992	100,0	29 988	100,0	182 532	100,0
1989-1993											
1989	français seulement	18,2		15,9		17,2			7,8		16,2
	français et anglais	15,8		13,1		9,3			3,6		12,0
	anglais seulement	26,6		13,6		21,0			12,5		22,2
	ni français ni anglais	39,4		57,4		52,6			76,1		49,6
	Total	17 659	100,0	2 065	100,0	9 330	100,0	5 104	100,0	34 158	100,0
1990	français seulement	22,0		18,9		19,6			12,2		19,5
	français et anglais	23,5		16,5		9,2			10,1		17,4
	anglais seulement	23,2		13,1		20,9			19,8		21,2
	ni français ni anglais	31,3		51,5		50,3			58,0		41,8
	Total	21 288	100,0	3 384	100,0	9 203	100,0	6 966	100,0	40 841	100,0
1991	français seulement	22,1		17,5		20,6			20,4		20,9
	français et anglais	21,7		14,2		10,0			16,0		16,6

Année	Connaissance du français et de l'anglais	Indépendant		Parent aidé		Famille		I	Réfugié		TOTAL
			%		%	I	%	f	%	%	
	anglais seulement		24,9		16,7		20,4		24,6		23,2
	ni français ni anglais		31,4		51,6		48,9		39,0		39,2
	Total	20 189	100,0	3 049	100,0	12 859	100,0	15 590	100,0	51 687	100,0
1992	français seulement		20,5		14,2		19,1		25,9		21,2
	français et anglais		17,9		13,6		9,7		14,7		14,9
	anglais seulement		24,5		26,5		20,1		29,3		24,5
	ni français ni anglais		37,1		45,7		51,1		30,1		39,5
	Total	23 268	100,0	1 323	100,0	12 884	100,0	10 901	100,0	48 376	100,0
1993	français seulement		20,5		15,3		16,0		22,6		19,0
	français et anglais		17,5		13,5		8,7		11,0		13,1
	anglais seulement		24,9		28,4		18,7		28,6		23,2
	ni français ni anglais		37,1		42,8		56,7		37,8		44,7
	Total	19 936	100,0	1 125	100,0	16 665	100,0	6 591	100,0	44 317	100,0
1989-1993 (1)	français seulement		20,7		17,0		18,4		19,4		19,6
	français et anglais		19,4		14,6		9,3		12,6		15,0
	anglais seulement		24,7		17,4		20,0		24,2		23,0
	ni français ni anglais		35,2		51,1		52,3		43,8		42,5
	Total	102 340	100,0	10 946	100,0	60 941	100,0	45 152	100,0	219 379	100,0

1. Information non disponible pour 103 immigrants.

Sources : Direction de la planification et de l'évaluation (Compilations spéciales), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1989 ; Direction des Études et de la Recherche (Compilations spéciales), Montréal, ministères des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

Tableau 7 –
Population immigrée selon le pays de naissance
et la connaissance du français et de l'anglais, Québec, 1991

Pays de naissance	français seulement (%)	français et anglais (%)	anglais seulement (%)	ni français ni anglais (%)	TOTAL (%)
Italie	29,1	52,1	5,7	13,1	100,0
France	47,6	52,1	0,3	0,0	100,0
États-Unis	17,8	59,7	21,9	0,6	100,0
Royaume-Uni	0,4	40,9	58,6	0,1	100,0
Haïti	66,3	30,5	0,2	2,9	100,0
Grèce	2,1	29,0	52,3	16,5	100,0
Portugal	40,7	41,1	5,6	12,6	100,0
Pologne	10,7	36,5	47,9	4,9	100,0
Vietnam	31,9	46,5	10,4	11,3	100,0
Allemagne (Ouest/Est)	5,5	53,1	40,7	0,7	100,0
Égypte	11,9	79,4	6,8	1,9	100,0
URSS	4,5	35,7	54,8	4,9	100,0
Maroc	38,8	58,9	0,8	1,6	100,0
Belgique	40,3	58,0	1,6	0,0	100,0
Liban	23,0	63,1	8,2	5,7	100,0
Inde	1,8	31,0	60,1	7,2	100,0
Rép. pop. Chine	7,0	14,4	41,5	37,0	100,0
Hongrie	5,3	38,0	53,4	3,3	100,0
Roumanie	19,4	54,0	22,6	4,0	100,0
Jamaïque	0,2	20,8	79,0	0,0	100,0
Kampuchea	50,6	26,3	4,9	18,2	100,0
Espagne	45,3	47,6	3,9	3,3	100,0
Chili	48,2	42,4	3,5	5,9	100,0
Yougoslavie	7,9	46,1	43,7	2,3	100,0
Philippines	0,9	25,0	73,0	1,2	100,0
Suisse	32,9	60,1	4,1	2,7	100,0
Trinité et Tobago	0,0	31,0	69,0	0,0	100,0
Tchécoslovaquie	8,9	43,7	44,8	2,5	100,0
Turquie	19,6	44,5	17,3	18,6	100,0
Israël	4,5	64,1	27,9	3,4	100,0
El Salvador	44,4	34,9	7,8	13,0	100,0
Iran	9,5	50,1	33,2	7,0	100,0

Pays de naissance	français seulement (%)	français et anglais (%)	anglais seulement (%)	ni français ni anglais (%)	TOTAL (%)
Syrie	25,8	56,3	10,8	7,1	100,0
Pays-Bas	1,9	64,1	34,2	0,0	100,0
Barbade	0,0	21,5	78,3	0,0	100,0
Autriche	2,1	50,8	46,4	0,9	100,0
Laos	53,4	30,8	3,3	12,4	100,0
Hong-Kong	7,6	22,0	58,0	12,4	100,0
Guyana	0,6	24,2	75,0	0,0	100,0
Pérou	42,9	40,4	5,4	11,5	100,0
Algérie	48,7	49,0	0,0	2,0	100,0
<u>Pakistan</u>	0,0	35,7	60,7	3,5	<u>100,0</u>
<u>Population totale immigrée</u>	25,4	45,2	22,5	6,8	<u>100,0</u>

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilations spéciales), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[291]

Tableau 8 –

Population âgée de 15 ans et plus immigrée, et née au Canada
selon le taux d'activité et le pays de naissance, Québec, 1986

<u>Pays de naissance</u>	<u>Taux d'activité (%)</u>
Population immigrée	63,3
Population née au Canada	62,8
Haïti	65,4
Grèce	69,1
Italie	63,7
Egypte	72,4
Maroc	71,6
Chine	60,4
Inde	71,1
Kampuchea	57,2
Laos	68,3
Philippines	80,1
Vietnam	66,8
Liban	66,9
Pologne	44,3
Allemagne Est et Ouest	65,2
Royaume-Uni	51,2
France	74,8
Belgique	67,5
États-Unis	49,2
Espagne	67,4
Portugal	70,8
<u>Pakistan</u>	69,7

Source : Statistique Canada, *Profil de la population immigrante, Recensement 1986*, catalogue : 93-155, janvier 1989.

[292]

Tableau 9 –

Population âgée de 15 ans et plus, immigrée et née au Canada
selon le taux d'activité et le pays de naissance, Québec, 1991

	Taux Activité	Taux Chômage	Pop. Active	Pop. Occupée	Pop. Chômage	Pop. Inactive	Total
Pop. totale	65,1	12,1	3 537 640	3 110 790	426 845	1 895 605	5 433 245
Pop. née au Canada	65,4	11,6	3 168 075	2 799 290	368 785	1 674 995	4 843 065
Pop. résidente temporaire	55,6	23,9	20 995	15 970	5 025	16 770	37 765
Pop. immigrée	63,1	15,2	348 565	295 535	53 035	203 845	552 410
POP. IMMIGRÉE							
TOTAL - AMÉRIQUE	66,0	19,3	72 835	58 755	14 075	37 460	110 290
États-Unis	54,8	11,1	13 940	12 390	1 550	11 480	25 420
AMÉRIQUE CENTRALE	63,4	25,7	8 010	5 950	2 060	640	12 645
El Salvador	62,2	26,5	4 165	3 065	1 105	2 540	6 710
Guatemala	64,1	26,3	1 520	1 120	400	855	2 370
Mexique	70,1	12,9	1 125	980	150	475	1 605
Aut. Amérique centrale	61,0	33,9	1 195	790	405	765	1 960
AMÉRIQUE DU SUD	73,5	19,9	14 480	11 600	2 880	5 220	19 700
Argentine	73,5	19,0	1 425	1 155	270	515	1 935
Chili	75,2	23,6	4 200	3 205	990	1 385	5 580
Colombie	72,5	24,1	1 660	1 255	400	625	2 285
Guyana	71,9	13,9	2 200	1 900	300	860	3 060
Pérou	69,4	20,1	2 095	1 680	415	930	3 025
Aut. Amérique du Sud	76,3	16,9	2 895	2 405	490	905	3 800
CARAÏBES ET BERMUDES	69,3	20,8	36 405	28 815	7 585	16 120	52 525
Barbade	77,1	12,2	2 125	1 865	260	635	2 760
Rép. Dominicaine	50,8	26,9	650	470	175	635	1 280
Haïti	67,4	23,8	22 860	17 420	5 440	11 080	33 940
Jamaïque	72,1	19,8	4 860	3 900	960	1 885	6 745

	Taux Activité	Taux Chômage	Pop. Active	Pop. Occupée	Pop. Chômage	Pop. Inactive	Total
Trinité/Tobago	78,7	12,1	3 390	2 980	410	925	4 310
Aut. Caraïbes/Bermudes	72,2	13,7	2 515	2 170	345	970	3 490
TOTAL EUROPE	59,7	11,5	167150	147 930	19 255	112710	279 860
EUROPE DE L'OUEST ET DU NORD	64,5	9,1	61 915	56 290	5 620	34 145	96 050
Allemagne	61,0	9,2	7 435	6 745	690	4 755	12 190
Autriche	54,8	5,6	1 440	1 355	75	1 180	2 615
Belgique	65,6	9,4	5 805	5 265	545	3 040	8 845
France	73,1	10,1	26 610	23 930	2 680	9 815	36 430
Pays-Bas	61,6	7,0	1 935	1 800	135	1 210	3 150
Suisse	79,0	5,6	3 650	3 445	205	970	4 615
Royaume-Uni	52,9	8,5	13 235	12110	1 120	22 790	25 020
Scandinavie	56,6	9,1	990	905	90	755	1 750
Aut. Europe (Ouest et Nord)	56,5	9,9	805	730	80	615	1 425
EUROPE ORIENTALE	44,6	16,3	20 860	17 475	3 390	25 895	46 760
Hongrie	49,7	12,0	3 510	3 090	420	3 565	7 080
Pologne	42,3	17,2	7 670	6 350	1 320	10 445	18110
Roumanie	56,1	20,4	4 315	3 430	880	3 375	7 690
Tchèque & Slovaque	54,4	11,8	2 295	2 025	270	1 925	4 225
U.S.S.R.	29,9	14,8	2 705	2 305	395	6 330	9 035
Bulgarie	59,7	27,0	375	270	100	250	625
EUROPE MÉRIDIONALE	61,6	12,1	84 375	74160	10210	52 670	137 050
Espagne	62,7	12,2	2 905	2 550	355	1 725	4 635
Grèce	62,4	17,2	15 850	13135	2 720	9 555	25 405
Italie	58,8	11,1	46 155	40 965	5 190	32 345	78 500
Portugal	69,8	9,4	16 185	14 670	1 515	6 995	23 180
Yougoslavie	60,4	13,8	2 905	2 505	400	1 905	4 815
Aut. Europe Méridionale	71,6	8,2	365	335	30	140	510
TOTAL AFRIQUE	71,9	16,4	31145	26 020	5120	12170	43 315

	Taux Activité	Taux Chômage	Pop. Active	Pop. Occupée	Pop. Chômage	Pop. Inactive	Total
AFRIQUE DU NORD	70,4	16,0	23 165	19460	3 710	9 745	32 915
Algérie	74,8	20,5	2 225	1 765	455	745	2 970
Égypte	67,9	12,1	10 310	9 060	1245	4 890	15 195
Maroc	71,8	19,4	9 065	7 305	1760	3 560	12 620
Tunisie	75,3	14,5	1 415	1 210	210	460	1 875
Aut. Afrique du Nord	63,3	23,3	150	115	35	95	245
Reste de l'Afrique	76,7	17,7	7 975	6 560	1410	2 425	10 400
TOTAL ASIE	65,3	19,0	76170	61685	14 485	40 525	116 700
ASIE OCCIDENTALE	63,3	23,8	27 960	21315	6 650	16 235	44 195
Afghanistan	54,6	38,1	210	130	80	170	380
Turquie	48,3	20,4	2 210	1760	455	2 380	4 595
MOYEN-ORIENT	65,1	23,9	25 540	19420	6 120	13680	39 225
Iran	64,7	26,4	2 980	2 190	785	1625	4 595
Israël	66,6	20,0	2 695	2 155	545	1345	4 040
Liban	67,2	25,5	14 875	11085	3 785	7 260	22 135
Syrie	60,2	18,9	3 650	2 960	685	2 410	6 065
Aut-Moyen-Orient	56,3	23,5	1340	1025	315	1040	2 385
ASIE ORIENTALE	61,5	12,8	11260	9825	1440	7 060	18320
Chine	59,8	12,9	5 900	5130	765	3 975	9 875
Corée du Sud	68,7	11,7	1240	1095	145	565	1805
Hong Kong	66,0	13,5	2 845	2 455	385	1460	4 305
Taïwan	47,7	14,8	710	610	100	780	1 490
Aut. Asie Orientale	67,5	7,0	570	525	45	275	850
ASIE DU SUD-EST	66,4	16,5	25 415	21230	4 190	12 855	38 275
Kampuchea	59,7	20,4	4 250	3 385	865	2 865	7 115
Laos	60,3	23,0	2 155	1655	495	1420	3 575
Philippines	78,3	10,4	5 365	4 800	560	1480	6 845
VietNam	65,9	16,9	12 735	10 585	2 155	6 585	19 325
Aut. Asie du Sud-Est	64,9	12,6	910	800	115	500	1410

	Taux Activité	Taux Chômage	Pop. Active	Pop. Occupée	Pop. Chômage	Pop. Inactive	Total
ASIE MÉRIDIONALE	72,5	19,1	11525	9325	2 200	4 375	15900
Bangladesh	75,1	22,1	905	700	200	295	1 205
Inde	73,2	15,4	6 855	5 800	1055	2 510	9 370
Pakistan	66,6	20,4	1 645	1 305	335	825	2 470
Sri Lanka	74,3	28,8	2 120	1510	605	735	2 855
Aut. Asie Méridionale	0,0	0,0	0	0	0	0	0
POP. AUT. PAYS	56,6	10,7	1270	1140	135	975	2 245

À cause de l'arrondissement des chiffres, les totaux sont parfois inférieurs ou supérieurs de 5 unités à la somme de leurs composantes.

Source : Direction des Études et de la Recherche, Recensement 1991 (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

[294]

Tableau 10 –

Population âgée de 15 ans et plus, immigrée et née au Canada
selon le niveau de scolarité et la période d'immigration, Québec, 1986

Période d'immigration	Tous niveaux	Primaire ou moins	Secondaire	Postsecondaire	
				non- universitaire	universitaire
	Nombre	%	%	%	%
Avant 1946	38 670	47,3	29,6	12,0	11,0
1946-1966	210 835	36,3	26,0	16,0	21,6
1967-1977	153 220	20,0	29,4	19,6	30,9
1978-1982	61 060	22,3	33,9	17,7	26,1
1983-1986	32 070	21,7	33,6	15,3	29,2
Population immigrée	495 855	29,5	28,8	17,0	24,7
Population née au Canada	4 619 135	23,3	40,9	20,8	15,0

À cause des arrondissements, le total n'est pas nécessairement égal à la somme des composantes. Source : Statistique Canada, *Profil de la population immigrante, Recensement 1986*, catalogue : 93-155, janvier 1989.

[295]

Tableau 11 –

Population âgée de 15 ans et plus, immigrée et née au Canada,
selon le niveau de scolarité et la période d'immigration, Québec, 1991

Période d'immi- gration	Nombre	Primaire (0-8) %	Second. (9-13) %	Cert/dipl école de métier %	Non univ. sans cert/dipl %	Non univ. avec cert/dipl %	Univer. sans gra- de univer. %	Univer. avec gra- de univer. %
avant 1971	254 900	33,5	24,4	3,8	4,7	10,8	5,7	17,0
1971-1975	70 910	18,5	24,2	3,6	7,2	13,9	8,8	23,8
1976-1980	67 490	17,7	29,9	3,5	8,3	13,2	8,0	19,5
1981-1985	57 275	19,1	31,2	3,3	7,7	11,1	8,5	19,1
1986-1991	101 835	15,4	31,1	2,8	7,2	10,9	9,5	23,1
Population im- migrée	522 405	24,8	27,0	3,5	6,2	11,6	7,4	19,5
Population née au Canada	5 433 225	20,1	35,8	5,7	6,9	13,4	5,1	13,0

À cause des arrondissements, le total n'est pas nécessairement égal à la somme des composantes. Source : Direction des Études et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[296]

Tableau 12 –

Revenu moyen total de la population immigrée âgée de 15 ans et plus selon la période d'immigration et le sexe, Québec, 1986

Période d'immigration	Total (\$)	Hommes (\$)	Femmes (\$)
Avant 1946	16 920	22 740	12 575
1946-1960	21 109	26 838	13 811
1961-1970	20 137	25 293	13 899
1971-1975	17 670	22 010	12 675
1976-1980	14 439	18 031	10 279
1981-1986	11 123	13 546	8 061
Population immigrée	18 379	23 272	12 661
Population non immigrée	16 913	21 407	11 921

Moyenne basée sur les personnes ayant déclaré un revenu.

Source : Direction de la planification et de l'évaluation, *Recensement 1986* (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1989.

[297]

Tableau 13 –

Revenu moyen total de la population immigrée âgée de 15 ans et plus
selon la période d'immigration et le sexe, Québec, 1991

Période d'immigration	Total (\$)	Hommes (\$)	Femmes (\$)
Avant 1971	26 589	33 516	18 821
1971-1975	24 207	29 518	18 257
1976-1980	20 203	24 880	15 213
1981-1985	17 723	21 913	13 200
<u>1986-1991</u>	<u>14 579</u>	<u>17 161</u>	<u>11 253</u>
<u>Population immigrée</u>	<u>22 858</u>	<u>28 303</u>	<u>16 690</u>
<u>Population non immigrée</u>	<u>22 391</u>	<u>28 001</u>	<u>16 512</u>

Moyenne basée sur les personnes ayant déclaré un revenu.

Source : Direction des Etudes et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[298]

Tableau 14 –
 Population immigrée âgée de 15 ans et plus
 selon le revenu total moyen et le lieu de naissance, Québec, 1986

Lieu de naissance	Revenu total moyen (\$)
AMÉRIQUE DU SUD ET AMÉRIQUE CENTRALE	13 754
- El Salvador	8 320
- Guatemala	10 012
- Argentine	17 181
- Chili	14 121
- Colombie	14 021
- Guyane	16 640
- Pérou	13 236
- Autres pays	14 915
CARAÏBES	13 808
- Barbade	17 419
- Haïti	12 697
- Jamaïque	13 690
- Trinité et Tobago	17 305
- Autres pays	14 141
EUROPE	19 456
- Belgique	21 282
- France	22 102
- Royaume-Uni	22 578
- Tchécoslovaquie	21 978
- Allemagne de l'Ouest et de l'Est	22 239
- Hongrie	21 360
- Pologne	19 322
- Suisse	23 492
- Roumanie	21 967
- URSS	18 638
- Grèce	15 351
- Italie	17 613
- Portugal	15 512
- Espagne	19 711
- Yougoslavie	20 513
- Pays-Bas	22 674
- Autriche	23 274
- Autres pays	22 592

Lieu de naissance	Revenu total moyen (\$)
AFRIQUE	21 370
- île Maurice	17 981
- Algérie	22 789
- Égypte	23 737
- Maroc	19 427
- Tunisie	20 805
- Autres pays	18 960
ASIE ORIENTALE ET DU SUD-EST	16 231
- Hong Kong	15 701
- Chine	14 240
- Inde	21 557
- Pakistan	17 964
- Kampuchea	20 976
- Laos	11 833
- Philippines	20 105
- Taïwan	12 142
- Vietnam	14 677
[299]	
MOYEN-ORIENT	n.d.
- Iran	14 209
- Israël	19 766
- Liban	16 447
- Syrie	17 003
- Turquie	16 119
- Autres pays	15 925
AUTRES PAYS	18 653
<u>TOTAL : TOUS LES PAYS</u>	<u>18 379</u>

Moyenne basée uniquement sur les personnes ayant déclaré un revenu.

Source : Direction de la planification et de l'évaluation, *Recensement 1986* (Compilations spéciales), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1989.

[300]

Tableau 15 –
 Population immigrée âgée de 15 ans et plus
 selon le revenu total moyen et le lieu de naissance, Québec, 1991

Lieu de naissance	Revenu total moyen (\$)
AMÉRIQUES	n.d.
États-Unis	24 924
Amérique centrale	14 891
El Salvador	13 190
Guatemala	14 334
Mexique	23 824
Autres pays	13 433
Amérique du Sud	18 854
Argentine	20 871
Chili	18 332
Colombie	16 533
Guyana	19 648
Pérou	17 723
Autres pays	20 100
Caraïbes et Bermudes	18 242
Barbade	22 583
Rép. Dominicaine	12 750
Haïti	17 199
Jamaïque	17 957
Trinité-et-Tobago	23 761
Autres pays	19 569
EUROPE	24 723
Europe de l'Ouest et du Nord	28 530
Allemagne	28 600
Autriche	29 695
Belgique	28 689
France	27 842
Pays-Bas	29 212
Suisse	24 860
Royaume-Uni	29 878

Lieu de naissance	Revenu total moyen (\$)
Scandinavie	27 111
Autres pays	30 485
Europe orientale	25 110
Hongrie	30 292
Pologne	23 004
Roumanie	27 476
Rép. féd. tchèque et slov.	28 695
URSS	21 665
Autres pays	23 175
Europe méridionale	21 836
Espagne	25 261
Grèce	18 725
Italie	22 942
Portugal	20 084
Yougoslavie	24 690
Autres pays	21 444
[301]	
AFRIQUE	26 525
Afrique du Nord	27 754
Algérie	25 172
Egypte	30 081
Maroc	25 619
Tunisie	27 038
Aut. Afrique du Nord	23 693
Reste de l'Afrique	22 272
ASIE	19 306
Asie orientale	18 549
Rép. pop. de Chine	17 853
Corée du Sud	15 366
Hong Kong	18 949
Taiwan	17 941
Autres pays	32 055
Asie du Sud-Est	18 494
Kampuchea	14 706
Laos	15 036
Philippines	21 080
Viêt-nam	19102

Lieu de naissance	Revenu total moyen (\$)
Autres pays	23 858
Asie méridionale	22 884
Bangladesh	16 969
Inde	25 451
Pakistan	21 924
Sri Lanka	15 656
MOYEN-ORIENT	19 076
Iran	19 057
Israël	22 516
Liban	17 660
Syrie	20 297
Autres pays	22 792
<u>TOTAL : TOUS LES PAYS</u>	<u>22 858</u>

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[302]

Tableau 16 –
 Population immigrée et née au Canada
 selon l'occupation et le sexe, Québec, 1986

Catégories occupationnelles	Total		Hommes		Femmes	
	Immigrée (%)	Née au Canada (%)	Immigrée (%)	Née au Canada (%)	Immigrée (%)	Née au Canada (%)
Personnel de direction professionnel et semi-professionnel	27,7	24,7	30,3	24,0	24,0	25,5
Directeurs	11,1	10,2	13,9	12,3	7,0	7,5
Professionnels	9,2	7,1	9,7	6,1	8,6	8,3
Semi-professionnels	2,4	2,9	2,4	2,7	2,4	3,1
Enseignants	5,0	4,5	4,3	2,9	6,0	6,6
Cols blancs	20,1	27,2	13,7	16,1	29,6	41,9
Bureau	12,5	18,5	5,8	7,3	22,5	33,5
Vente	7,6	8,7	7,9	8,8	7,1	8,4
Cols bleus	52,1	48,3	56,0	59,8	46,4	32,6
Services	14,6	13,8	14,5	11,0	14,6	17,5
Agriculture	1,2	2,7	1,6	3,7	0,6	1,3
Mines, pêche et forêts	-	1,21	0,2	2,0	-	0,1
Manufacture	25,1	16,1	25,1	22,0	25,0	8,2
Construction	3,8	5,2	6,4	8,8	0,1	0,3
Transport	3,2	5,6	4,4	8,7	1,4	1,3
Non-défini	4,2	3,7	3,8	3,6	4,7	3,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : J. Boisjoly, D. Helly et S. Desrosiers, *Segmentation de l'économie et ethnicité, Québec, 1986*, rapport, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992.

[303]

Tableau 17 –
 Population immigrée et née au Canada
 selon l'occupation, Québec, 1991 *

Catégorie occupationnelle (%)	Immigrée (%)	Née au Canada (%)
<u>Personnel de direction, professionnels et semi-professionnels</u>		
Directeurs	35,0	32,4
Professionnels et semi-professionnels	14,0	13,4
Enseignants	15,7	14,4
	5,3	4,6
<u>Cols blancs</u>		
Bureau	13,5	19,1
Vente	8,5	9,0
<u>Cols bleus</u>		
Services	42,1	39,5
Agriculture, mines et pêche	13,9	12,2
Manufacture	1,2	2,9
Construction	21,2	14,8
Transport	3,6	5,2
	2,2	3,6
<u>Non défini</u>	0,8	0,8
<u>TOTAL</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

* Données non disponibles selon le sexe.

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[304]

Tableau 18 –
Occupation de la population immigrée
selon la période d'immigration, Québec, 1986 *

Catégorie occupationnelle	Total Nombre	Avant 1946	1946- 1966 (%)	Période 1967- 1977 (%)	1978- 1982 (%)	1983- 1986 (%)	Total (%)
<u>Personnel de direction, professionnels et semi- professionnels</u>							
Directeurs, Profes- sionnels, semi- professionnels et enseignants	35 400	4,0	53,1	32,2	7,3	3,4	100,0
	57 755	2,2	40,0	43,3	10,1	4,4	100,0
<u>Cols blancs</u>							
Bureau	39 105	3,6	44,5	36,7	10,3	4,8	100,0
Vente	23 805	5,0	46,0	33,7	10,6	4,5	100,0
<u>Cols bleus</u>							
Services	40 870	1,7	38,1	36,3	16,0	7,7	100,0
Agriculture	4 330	4,5	46,5	23,0	20,0	5,8	100,0
Mines et forêts	21 120	1,6	41,8	31,5	16,8	8,3	100,0
Manufacture	50 200	1,2	41,8	32,8	16,2	7,9	100,0
Construction	12 455	2,5	64,0	25,7	5,5	2,3	100,0
Autres	16 215	2,6	43,8	32,7	13,6	7,2	100,0
TOTAL : toutes les professions	301 250	2,6	44,0	35,3	12,3	5,7	100,0

* Les données pour 1991 ne sont pas disponibles.

Source : Statistique Canada, *Profil de la population immigrante, Recensement 1986*, catalogue : 93-155, janvier 1989.

[305]

Tableau 19 –
Population immigrée
 selon la période d'immigration et l'occupation, Québec, 1986

Occupation	1946-1966 (%)	1967-1977 (%)	1978-1982 (%)	1983-1986 (%)
Directeurs, professionnels, semi-professionnels et enseignants	14,2	10,7	7,0	7,0
Cols blancs	30,5	37,0	26,8	25,7
<u>Cols bleus</u>	55,3	52,3	66,2	<u>67,3</u>
<u>Services et manufacture</u>	27,5	29,5	40,0	<u>41,2</u>
<u>TOTAL</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Source : Statistique Canada, *Profil de la population immigrante, Recensement 1986*, catalogue : 93-155, janvier 1989.

[306]

Tableau 20 –
 Population immigrée
 selon la période d'immigration et l'occupation, Québec, 1991

Occupation	Avant 1971	1971- 1975	1976- 1980	1981- 1985	1986- 1991	Total
	%	%	%	%	%	%
Personnel de direction						
Direction, administration	17,3	13,9	12,6	9,4	9,4	14,0
Sciences naturelles et math.	4,9	6,7	6,5	6,8	6,0	5,8
Sciences sociales	1,7	1,6	1,7	1,3	1,1	1,5
Membres du clergé	0,2	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3
Enseignants	6,7	5,5	4,2	3,6	3,3	5,3
Médecine et santé	5,1	8,2	6,6	5,4	3,9	5,6
Arts, lettres et assimilés	2,7	2,4	2,6	2,7	1,9	2,5
Cols blancs						
Employés de bureau	13,4	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5
Vente	8,8	7,7	8,1	8,0	8,9	8,5
Cols bleus						
Services	11,3	13,6	15,2	16,9	18,5	13,9
Agriculture, mines et pêche	1,2	0,8	1,8	1,4	1,1	1,2
Manufacture, industries de transforma- tion	3,2	3,3	3,5	4,7	4,9	3,7
Usineurs	2,3	2,2	2,1	2,4	2,3	2,3
Fabrication, montage et réparation	12,0	12,1	13,6	15,4	15,8	13,2
Manutentionnaires	0,8	0,8	0,9	0,9	1,2	0,9
Autres ouvriers qualifiés	0,6	0,6	0,8	1,1	1,4	0,8
Construction	4,8	3,1	2,4	2,6	2,5	3,6
Transport	2,4	2,4	2,2	2,2	1,7	2,2
Non défini						
Travailleurs non classés ailleurs	0,6	0,6	0,8	1,1	1,4	0,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Recensement 1991* (Compilation spéciale), Montréal, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1994.

[307]

Tableau 21 –
Répartition de la population immigrée
dans les régions métropolitaines de recensement, Québec, 1991

RMR	Population immigrée		Population totale	% pop. immigrée par rapport à la pop. totale
	nombre	%		
Montréal	520 535	88,0	3 091 115	16,8
Québec	14 020	2,4	637 755	2,3
Hull	12 205	2,1	225 315	5,4
Sherbrooke	5 165	0,9	136 710	3,8
Trois-Rivières	1 720	0,3	134 890	1,3
Chicoutimi-Jonquière	1 170	0,2	159 600	0,7
Total Québec	591 210	100,0	6 810 300	8,7

Source : Direction des Études et de la Recherche, *Population immigrée recensée dans les régions du Québec en 1991*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, octobre 1993, p. 18.

[308]

Tableau 22 –
Répartition des élèves allophones
dans les écoles francophones et anglophones du réseau public,
1978-1994

<u>Langue d'enseignement</u>	Année scolaire			
	1978-1979	1983-1984	1987-1988	1993-1994
Préscolaire				
- français	57,5	67,9	70,0	79,4
- anglais	42,5	32,2	30,0	20,6
Primaire				
- français	29,4	58,9	70,3	77,6
- anglais	70,5	41,1	29,7	22,4
Secondaire				
- français	18,3	35,8	58,9	76,0
- anglais	81,6	64,2	41,1	24,0
Français	27,3	48,7	65,2	77,6
Anglais	72,7	51,3	34,8	22,4

Source : G. Latif, *L'école québécoise et les communautés culturelles*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1988, p. 56 ; Ministère de l'Éducation, Direction des services aux communautés culturelles, 1994a.

[309]

Tableau 23 –
 Représentation dans la fonction publique québécoise
 selon diverses sources

Source	%	Définition
<u>Recensement</u>		
1941	8,3	Fonctionnaires d'origine autre que française (1)
1961	5,7	
<u>Recensement</u>		
1971	6,3	Population active occupée dans l'administration publique du Québec, née à l'extérieur du Canada ou déclarant une langue maternelle autre que le français
1981 (2)	5,4	
<u>Étude</u>		
1972 (3)	3,4	Employés des ministères selon l'origine ethno-culturelle
<u>Enquête-Inventaire</u>		
1965	4,8	Fonctionnaires nés hors du Canada et dont la langue maternelle est autre que le français, tels qu'identifiés par leur supérieur
1979 (4)	2,7	
1982 (5)	2,5	
<u>Échantillon de dossiers (Montréal) (6)</u>		
1981-1982		
Candidats	4,7	Personnes ne connaissant pas le français ou connaissant une autre langue en plus du français (autre que l'anglais) ou encore ayant un statut d'immigrant (reçu ou non reçu)
Personnes déclarées aptes	1,2	
<u>Relevés des effectifs</u>		
1988	1,7	Minorités racialisées et personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais
1989 (7)	1,7	Membres des "communautés culturelles", incluant les personnes d'origine immigrée nées au Québec
1993 (8)	2,1	Membres des "communautés culturelles", incluant les personnes d'origine immigrée nées au Québec

1. Origine selon la lignée paternelle. Les fonctionnaires d'origine britannique représentent 7,4% du total des employés en 1941 et 4% en 1961.
2. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, La place des communautés culturelles dans l'administration publique et dans les secteurs de l'enseignement et des services médicaux et sociaux : quelques résultats tirés des recensements de 1971 et de 1981. Montréal, le Ministère, Direction de la recherche, 1983.
3. Étude réalisée pour la Commission Gendron, distinguant les "groupes ethniques" (2,4%) et les anglophones (1%).
4. Lapointe, Gérard, Les communautés culturelles et la fonction publique québécoise, rapport de travail du Comité interministériel permanent du développement culturel, Québec, Conseil de la langue française, 1980.
5. Conseil de la langue française, Les communautés culturelles et la fonction publique québécoise, rapport du groupe de travail interministériel formé par le Comité interministériel permanent du développement culturel, Québec, le Conseil, 1982.
6. Grist, Mary-Ann, La participation des communautés culturelles aux concours de recrutement de la Fonction publique, rapport de stage, Québec, Commission de la fonction publique, Direction de la recherche et de l'évaluation, 1983.
7. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Bilan des réalisations gouvernementales en matière d'immigration et d'intégration. Montréal, le Ministère, 1993a.
8. *Idem.*

Fin du texte